OEUVRES

COMPLETES

DE

M. DE VOLTAIRE.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51388/fragment/page=0005

Oo Rm.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51388/fragment/page=0006

OEUVRES

COMPLETES

DE

M. DE VOLTAIRE.

TOME VINGT-CINQUIEME.



AUX DEUX-PONTS,

Chez SANSON et COMPAGNIE.

1792.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51388/fragment/page=0007

Universitäts- und Landesbibliothek Zweigstelle Auflarung

Universitäts- u. Landesbibliothek HALLE (SAALE)

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51388/fragment/page=0008

ESSAI

SUR

LES MOEURS

ET

L'ESPRIT DES NATIONS,

ET SUR LES PRINCIPAUX FAITS DE L'HISTOIRE DEPUIS CHARLEMAGNE JUSQU'A LOUIS XIII.

ESSAI
SUR LES MOEURS
ET L'ESPRIT DES NATIONS,

ET SUR LES PRINCIPAUX FAITS DE L'HISTOIRE, DEPUIS CHARLEMAGNE JUSQU'A LOUIS XIII.

CHAPITRE LXVI.

Du ſupplice des Templiers, et de l'extinction de cet ordre.

PARMI les contradictions qui entrent dans le gouvernement de ce monde, ce n'en eſt pas une petite que cette inſtitution de moines armés qui font vœu de vivre à la fois en anachorètes et en ſoldats.

On accuſait les templiers de réunir tout ce qu'on reprochait à ces deux profeſſions, les débauches et la cruauté du guerrier, et l'inſatiable paſſion d'acquérir, qu'on impute à ces grands ordres qui ont fait vœu de pauvreté.

Tandis qu'ils goûtaient le fruit de leurs travaux, ainſi que les chevaliers hoſpitaliers de *St. Jean*, l'ordre teutonique, formé comme eux dans la Paleſtine, s'emparait au treizième ſiècle de la Pruſſe, de la Livonie, de la Courlande, de la Samogitie. Ces chevaliers teutons étaient accuſés de réduire les eccléſiaſtiques comme les

païens à l'eſclavage, de piller leurs biens, d'uſurper les droits des évêques, d'exercer un brigandage horrible; mais on ne fait point le procès à des conquérans. Les templiers excitèrent l'envie, parce qu'ils vivaient chez leurs compatriotes avec tout l'orgueil que donne l'opulence, et dans les plaiſirs effrénés que prennent des gens de guerre qui ne ſont point retenus par le frein du mariage.

† La rigueur des impôts, et la malverſation du conſeil du roi *Philippe-le-bel* dans les monnaies, excita une ſédition dans Paris. Les templiers, qui avaient en garde le tréſor du roi, furent accuſés d'avoir eu part à la mutinerie, et on a vu déjà que *Philippe-le-bel* était implacable dans ſes vengeances.

Les premiers accuſateurs de cet ordre furent un bourgeois de Béziers, nommé *Squin de Florian*, et *Noffodei*, florentin, templier apoſtat, détenus tous deux en priſon pour leurs crimes. Ils demandèrent à être conduits devant le roi, à qui ſeul ils voulaient révéler des choſes importantes. S'ils n'avaient pas ſu quelle était l'indignation du roi contre les templiers, auraient-ils eſpéré leur grâce en les accuſant? Ils furent écoutés. Le roi, ſur leur dépoſition, ordonne à tous les baillis du royaume, à tous les officiers, de prendre main-forte; leur envoie un ordre cacheté, avec défenſe, ſous peine de la vie, de l'ouvrir avant le 13 octobre ††. Ce jour venu, chacun ouvre ſon ordre; il portait de mettre en priſon tous les

† 1306. †† 1309.

templiers. Tous sont arrêtés. Le roi aussitôt fait saisir en son nom les biens des chevaliers jusqu'à ce qu'on en dispose.

Il paraît évident que leur perte était résolue très-long-temps avant cet éclat. L'accusation et l'emprisonnement sont de 1309, mais on a retrouvé des lettres de *Philippe-le-bel* au comte de Flandre, datées de Melun 1306, par lesquelles il le priait de se joindre à lui pour extirper les templiers.

Il fallait juger ce prodigieux nombre d'accusés. Le pape *Clément V*, créature de *Philippe*, et qui demeurait alors à Poitiers, se joint à lui après quelques disputes sur le droit que l'Eglise avait d'exterminer ces religieux, et le droit du roi de punir des sujets. Le pape interrogea lui-même soixante et douze chevaliers. Des inquisiteurs, des commissaires délégués procèdent par-tout contre les autres. Les bulles sont envoyées chez tous les potentats de l'Europe pour les exciter à imiter la France. On s'y conforme en Castille, en Arragon, en Sicile, en Angleterre; mais ce ne fut qu'en France qu'on fit périr ces malheureux. Deux cents et un témoins les accusèrent de renier JESUS-CHRIST en entrant dans l'ordre, de cracher sur la croix, d'adorer une tête dorée montée sur quatre pieds. Le novice baisait le profès qui le recevait, à la bouche, au nombril et à des parties qui paraissaient peu destinées à cet usage. Il jurait de s'abandonner à ses confrères. Voilà, disent les informations conservées jusqu'à nos jours, ce qu'avouèrent soixante et douze templiers au pape

même, et cent quarante-un de ces accusés à frère *Guillaume*, cordelier, inquisiteur dans Paris, en présence de témoins. On ajoute que le grand-maître de l'ordre même, et le grand-maître de Chypre, les maîtres de France, de Poitou, de Vienne, de Normandie, firent les mêmes aveux à trois cardinaux délégués par le pape.

Ce qui est indubitable, c'est qu'on fit subir les tortures les plus cruelles à plus de cent chevaliers, qu'on en brûla vifs cinquante-neuf en un jour †, près de l'abbaye St Antoine de Paris, que le grand-maître *Jean de Molay*, et *Gui*, frère du dauphin d'Auvergne, deux des principaux seigneurs de l'Europe, l'un par sa dignité, l'autre par sa naissance, furent aussi jetés vifs dans les flammes, non loin de l'endroit où est à présent la statue équestre du roi *Henri IV*.

Ces supplices dans lesquels on fait mourir tant de citoyens d'ailleurs respectables, cette foule de témoins contr'eux, ces aveux de plusieurs accusés mêmes, semblent des preuves de leur crime et de la justice de leur perte.

Mais aussi que de raisons en leur faveur! Premièrement, de tous ces témoins qui déposent contre les templiers la plupart n'articulent que de vagues accusations; secondement, très-peu disent que les templiers reniaient JESUS-CHRIST. Qu'auraient-ils en effet gagné en maudissant une religion qui les nourrissait, et pour laquelle ils combattaient? Troisièmement, que plusieurs d'entr'eux, témoins et complices des débauches des princes et des ecclésiastiques de ce temps-là,

† 1312.

eussent marqué quelquefois du mépris pour les abus d'une religion tant déshonorée en Asie et en Europe ; qu'ils en eussent parlé dans des momens de liberté, comme on disait que *Boniface VIII* en parlait ; c'est un emportement de jeunes gens, dont certainement l'ordre n'est point comptable. Quatrièmement, cette tête dorée qu'on prétend qu'ils adoraient, et qu'on gardait à Marseille, devait leur être représentée : on ne se mit seulement pas en peine de la chercher ; et il faut avouer qu'une telle accusation se détruit d'elle-même. Cinquièmement, la manière infame dont on leur reprochait d'être reçus dans l'ordre ne peut avoir passé en loi parmi eux. C'est mal connaître les hommes, de croire qu'il y ait des sociétés qui se soutiennent par les mauvaises mœurs, et qui fassent une loi de l'impudicité. On veut toujours rendre sa société respectable à qui veut y entrer. Je ne doute nullement que plusieurs jeunes templiers ne s'abandonnassent à des excès qui de tout temps ont été le partage de la jeunesse ; et ce sont de ces vices passagers qu'il vaut beaucoup mieux ignorer que punir. Sixièmement, si tant de témoins ont déposé contre les templiers, il y eut aussi beaucoup de témoignages étrangers en faveur de l'ordre. Septièmement, si les accusés, vaincus par les tourmens qui font dire le mensonge comme la vérité, ont confessé tant de crimes, peut-être ces aveux sont-ils autant à la honte des juges qu'à celle des chevaliers. On leur promettait leur grâce pour extorquer leur confession. Huitièmement,

les cinquante-neuf qu'on brûla vifs prirent DIEU à témoin de leur innocence, et ne voulurent point la vie qu'on leur offrait à condition de s'avouer coupables. Quelle plus grande preuve non-seulement d'innocence, mais d'honneur! Neuvièmement, soixante et quatorze templiers non accusés entreprirent de défendre l'ordre, et ne furent point écoutés. Dixièmement, lorsqu'on lut au grand-maître sa confession rédigée devant les trois cardinaux, ce vieux guerrier, qui ne savait ni lire ni écrire, s'écria qu'on l'avait trompé, que l'on avait écrit une autre déposition que la sienne, que les cardinaux ministres de cette perfidie méritaient qu'on les punît, comme les Turcs punissent les faussaires en leur fendant le corps et la tête en deux. Onzièmement, on eût accordé la vie à ce grand-maître, et à *Gui*, frère du dauphin d'Auvergne, s'ils avaient voulu se reconnaître coupables publiquement; et on ne les brûla que parce qu'appelés en présence du peuple sur un échafaud pour avouer les crimes de l'ordre, ils jurèrent que l'ordre était innocent. Cette déclaration, qui indigna le roi, leur attira leur supplice; et ils moururent en invoquant en vain la vengeance céleste contre leurs persécuteurs.

Cependant, en conséquence de la bulle du pape et de leurs grands biens, on poursuivit les templiers dans toute l'Europe; mais en Allemagne ils surent empêcher qu'on ne saisît leurs personnes. Ils soutinrent en Arragon des siéges dans leurs châteaux. Enfin le pape abolit l'ordre de sa seule autorité, dans un consistoire secret, pendant le

concile de Vienne. Partagea qui put leurs dépouilles. Les rois de Castille et d'Arragon s'emparèrent d'une partie de leurs biens, et en firent part aux chevaliers de Calatrava. On donna les terres de l'ordre en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, aux hospitaliers nommés alors *chevaliers de Rhodes*, parce qu'ils venaient de prendre cette île sur les Turcs, et l'avaient su garder avec un courage qui méritait au moins les dépouilles des chevaliers du temple pour leur récompense.

Denis roi de Portugal institua en leur place l'ordre des *Chevaliers du Christ*, ordre qui devait combattre les Maures, mais qui étant devenu depuis un vain honneur, a cessé même d'être honneur, à force d'être prodigué.

Philippe le bel se fit donner deux cents mille livres, et *Louis Hutin* son fils prit encore soixante mille livres sur les biens des templiers. J'ignore ce qui revint au pape, mais je vois évidemment que les frais des cardinaux, des inquisiteurs délégués pour faire ce procès épouvantable, montèrent à des sommes immenses. Je m'étais peut-être trompé, quand je lus avec vous la lettre circulaire de *Philippe le bel*, par laquelle il ordonne à ses sujets de restituer les meubles et immeubles des templiers aux commissaires du pape. Cette ordonnance de *Philippe* est rapportée par *Pierre du Pui*. Nous crûmes que le pape avait profité de cette prétendue restitution; car à qui restitue-t-on, sinon à ceux qu'on regarde comme propriétaires? Or dans ce temps on pensait que les papes étaient les maîtres des biens de l'Église;

cependant je n'ai jamais pu découvrir ce que le pape recueillit de cette dépouille. Il est avéré qu'en Provence le pape partagea les biens meubles des templiers avec le souverain. On joignait à la bassesse de s'emparer du bien des proscrits la honte de se déshonorer pour peu de chose. Mais y avait-il alors de l'honneur ?

Il faut considérer un événement qui se passait dans le même temps, qui fait plus d'honneur à la nature humaine, et qui a fondé une république invincible.

CHAPITRE LXVII.

De la Suisse et de sa révolution au commencement du quatorzième siècle.

De tous les pays de l'Europe, celui qui avait le plus conservé la simplicité et la pauvreté des premiers âges était la Suisse. Si elle n'était pas devenue libre, elle n'aurait point de place dans l'histoire du monde ; elle serait confondue avec tant de provinces plus fertiles et plus opulentes, qui suivent le sort des royaumes où elles sont enclavées. On ne s'attire l'attention que quand on est quelque chose par soi-même. Un ciel triste, un terrain pierreux et ingrat, des montagnes, des précipices, c'est-là tout ce que la nature a fait pour les trois quarts de cette contrée. Cependant on se disputait la souveraineté de ces rochers avec la même fureur qu'on s'égorgeait pour avoir le royaume de Naples ou l'Asie mineure.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51388/fragment/page=0018

Dans ces dix-huit ans d'anarchie où l'Allemagne fut sans empereur, des seigneurs de châteaux et des prélats combattaient à qui aurait une petite portion de la Suisse. Leurs petites villes voulaient être libres, comme les villes d'Italie sous la protection de l'empire.

Quand *Rodolphe* fut empereur, quelques seigneurs de châteaux accusèrent juridiquement les cantons de Schvitz, d'Ury, et d'Undervald de s'être soustraits à leur domination féodale. *Rodolphe*, qui avait autrefois combattu ces petits tyrans, jugea en faveur des citoyens.

Albert d'Autriche son fils, étant parvenu à l'empire, voulut faire de la Suisse une principauté pour un de ses enfans. Une partie des terres du pays était de son domaine, comme Lucerne, Zurich et Glaris. Des gouverneurs sévères furent envoyés, qui abusèrent de leur pouvoir.

Les fondateurs de la liberté helvétienne se nommaient *Melchtal*, *Stauffacher*, et *Valtherfurst*. La difficulté de prononcer des noms si respectables nuit à leur célébrité. Ces trois paysans furent les premiers conjurés; chacun d'eux en attira trois autres. Ces neuf gagnèrent les trois cantons de Schvitz, d'Ury et d'Undervald.

† Tous les historiens prétendent que, tandis que cette conspiration se tramait, un gouverneur d'Ury, nommé *Grisler*, s'avisa d'un genre de tyrannie ridicule et horrible. Il fit mettre, dit-on, une de ses bonnets au haut d'une perche dans la place, et ordonna qu'on saluât le bonnet sous peine de la

† 1307.

vie. Un des conjurés, nommé *Guillaume Tell*, ne salua point le bonnet. Le gouverneur le condamna à être pendu, et ne lui donna sa grâce qu'à condition que le coupable, qui passait pour archer très-adroit, abattrait d'un coup de flèche une pomme placée sur la tête de son fils. (r) Le père tremblant tira, et fut assez heureux pour abattre la pomme. *Grisler*, apercevant une seconde flèche sous l'habit de *Tell*, demanda ce qu'il en prétendait faire: *Elle t'était destinée*, dit le Suisse, *si j'avais blessé mon fils*. Il faut convenir que l'histoire de la pomme est bien suspecte. Il semble qu'on ait cru devoir orner d'une fable le berceau de la liberté helvétique; mais on tient pour constant que *Tell*, ayant été mis aux fers, tua ensuite le gouverneur d'un coup de flèche, que ce fut le signal des conjurés, que les peuples démolirent les forteresses.

L'empereur *Albert d'Autriche*, qui voulait punir ces hommes libres, fut prévenu par la mort. Le duc d'Autriche, *Léopold*, assembla contr'eux vingt-mille hommes. Les Suisses se conduisirent comme les Lacédémoniens aux Thermopyles. Ils attendirent †, au nombre de quatre ou cinq cents, la plus grande partie de l'armée autrichienne au pas de Morgate. Plus heureux que les Lacédémoniens, ils mirent en fuite leurs ennemis en roulant sur eux des pierres. Les autres corps de l'armée ennemie furent battus en même temps par un aussi petit nombre de Suisses.

(r) On prétend que ce conte est tiré d'une ancienne légende danoise.

† 1315.

Cette victoire ayant été gagnée dans le canton Schvitz, les deux autres cantons donnèrent ce nom à leur alliance, laquelle, devenant plus générale, fait encore souvenir, par ce seul nom, de la victoire qui leur acquit la liberté.

Petit à petit les autres cantons entrèrent dans l'alliance. Berne, qui est en Suisse ce qu'Amsterdam est en Hollande, ne se ligua qu'en 1352; et ce ne fut qu'en 1513 que le petit pays d'Appenzel se joignit aux autres cantons, et acheva le nombre de treize.

Jamais peuple n'a plus long-temps ni mieux combattu pour sa liberté que les Suisses. Ils l'ont gagnée par plus de soixante combats contre les Autrichiens; et il est à croire qu'ils la conserveront long-temps. Tout pays qui n'a pas une grande étendue, qui n'a pas trop de richesses, et où les lois sont douces, doit être libre. Le nouveau gouvernement en Suisse a fait changer de face à la nature. Un terrain aride, négligé sous des maitres trop durs, a été enfin cultivé. La vigne a été plantée sur des rochers. Des bruyères défrichées et labourées par des mains libres sont devenues fertiles.

L'égalité, le partage naturel des hommes, subsiste encore en Suisse autant qu'il est possible. Vous n'entendez pas par ce mot cette égalité absurde et impossible par laquelle le serviteur et le maître, le manœuvre et le magistrat, le plaideur et le juge seraient confondus ensemble, mais cette égalité par laquelle le citoyen ne dépend que des lois, et qui maintient la liberté des faibles contre l'ambition du plus fort. Ce pays ens

aurait mérité d'être appelé heureux, si la religion n'avait dans la suite divisé ses citoyens, que l'amour du bien public réunissait, et si, en vendant leur courage à des princes plus riches qu'eux, ils eussent toujours conservé l'incorruptibilité qui les distingue.

Chaque nation a eu des temps où les esprits s'emportent au-delà de leur caractère naturel. Ces temps ont été moins fréquens chez les Suisses qu'ailleurs. La simplicité, la frugalité, la modestie, conservatrices de la liberté, ont toujours été leur partage. Jamais ils n'ont entretenu d'armée pour défendre leurs frontières, ou pour entrer chez leurs voisins; point de citadelles qui servent contre les ennemis ou contre les citoyens, point d'impôt sur les peuples. Ils n'ont à payer ni le luxe ni les armées d'un maître. Leurs montagnes sont leurs remparts, et tout citoyen y est soldat pour défendre la patrie. Il y a bien peu de républiques dans le monde; et encore doivent-elles leur liberté à leurs rochers ou à la mer qui les défend. Les hommes sont très-rarement dignes de se gouverner eux-mêmes.

CHAPITRE LXVIII.

Suite de l'état où étaient l'Empire, l'Italie et la papauté, au quatorzième siècle.

Nous avons entamé le quatorzième siècle. Nous pouvons remarquer que depuis six cents

ans, Rome faible et malheureuse est toujours le principal objet de l'Europe. Elle domine par la religion, tandis qu'elle est dans l'avilissement et dans l'anarchie ; et malgré tant d'abaissement et tant de désordres, ni les empereurs ne peuvent y établir le trône des *Césars*, ni les pontifes s'y rendre absolus. Voilà depuis *Fréderic II* quatre empereurs de suite qui oublient entièrement l'Italie, *Conrad IV*, *Rodolphe*, *I*, *Adolphe de Nassau*, *Albert d'Autriche*. Aussi c'est alors que toutes les villes d'Italie rentrent dans leurs droits naturels et lèvent l'étendard de la liberté. Gènes et Pise sont les émules de Venise. Florence devient une république illustre. Bologne ne reconnaît alors ni empereurs ni papes. Le gouvernement municipal prévaut par-tout, et sur-tout dans Rome. *Clément V*, qu'on appela le *pape gascon*, aima mieux transférer le St Siége hors d'Italie †, et jouir en France des contributions payées alors par tous les fidelles, que disputer inutilement des châteaux et des villes auprès de Rome. La cour de Rome fut établie sur les frontières de France par ce pape ; et c'est ce que les Romains appellent encore aujourd'hui le temps de la captivité de Babylone. *Clément* allait de Lyon à Vienne en Dauphiné, à Avignon, menant publiquement avec lui la comtesse de Périgord, et tirant ce qu'il pouvait d'argent de la piété des fidelles. C'est celui que vous avez vu détruire le corps redoutable des templiers.

Comment les Italiens dans ces conjonctures ne firent-ils pas, loin des empereurs et des papes, ce

† 1312.

qu'ont fait les Allemands, qui sous les yeux mêmes des empereurs ont établi de siècle en siècle leur association au pouvoir suprême, et leur indépendance? Il n'y avait plus en Italie ni empereurs ni papes: qui forgea donc de nouvelles chaînes à ce beau pays? la division. Les factions *Guelfe* et *Gibeline*, nées des querelles du sacerdoce et de l'empire, subsistaient toujours comme un feu qui se nourrissait par de nouveaux embrasemens. La discorde était par-tout. L'Italie ne fesait point un corps, l'Allemagne en fesait toujours un. Enfin le premier empereur entreprenant qui voudrait repasser les monts, pouvait renouveler les droits et les prétentions des *Charlemagne* et des *Othons*. C'est ce qui arrive enfin à *Henri VII* de la maison de *Luxembourg*. Il descend en Italie avec une armée d'Allemands †. Il vient se faire reconnaître. Le parti *guelfe* regarde son voyage comme une nouvelle irruption de barbares; mais le parti *gibelin* le favorise. Il soumet les villes de Lombardie; c'est une nouvelle conquête. Il marche à Rome pour y recevoir la couronne impériale.

Rome qui ne voulait ni d'empereur ni de pape, et qui ne put secouer tout-à-fait le joug de l'un et de l'autre, ferma ses portes en vain ††. Les *Ursins* et le frère de *Robert*, roi de Naples, ne purent empêcher que l'empereur n'entrât l'épée à la main, secondé du parti des *Colonnes*. On se battit longtemps dans les rues, et un évêque de Liége fut tué à côté de l'empereur. Il y eut beaucoup de

† 1311. †† 1313.

sang

sang répandu pour cette cérémonie du couronnement, que trois cardinaux firent enfin au lieu du pape. Il ne faut pas oublier que *Henri VII* protesta pardevant notaire que le ferment, par lui prêté à son sacre, n'était point un ferment de fidélité. Les papes osaient donc prétendre que l'empereur était leur vassal.

Maître de Rome, il y établit un gouverneur. Il ordonna que toutes les villes, que tous les princes d'Italie lui payassent un tribut annuel. Il comprit même dans cet ordre le royaume de Naples, séparé alors de celui de Sicile, et cita le roi de Naples à comparaître. Ainsi l'empereur réclame son droit sur Naples. Le pape en était suzerain; l'empereur se disait suzerain du pape, et le pape se croyait suzerain de l'empereur.

† *Henri VII* allait soutenir sa prétention sur Naples par les armes, quand il mourut empoisonné, à ce qu'on prétend. Un dominicain mêla, dit-on, du poison dans le vin consacré.

Les empereurs communiaient alors sous les deux espèces, en qualité de chanoines de *St Jean de Latran*. Ils pouvaient faire l'office de diacres à la messe du pape, et les rois de France y auraient été sous-diacres.

On n'a point de preuves juridiques que *Henri VII* ait péri par cet empoisonnement sacrilége. Frère *Bernard Politien de Montepulciano* en fut accusé, et les dominicains obtinrent trente ans après du fils de *Henri VII*, *Jean*, roi de Bohème, des

† 1313.

lettres qui les déclaraient innocens. Il eſt triſte d'avoir eu beſoin de ces lettres.

De même qu'alors peu d'ordre régnait dans les élections des papes, celles des empereurs étaient très-mal ordonnées. Les hommes n'avaient point encore ſu prévenir les ſchiſmes par de ſages lois.

Louis de Bavière et *Fréderic le beau* duc d'Autriche furent élus à la fois au milieu des plus funeſtes troubles. Il n'y avait que la guerre qui pût décider ce qu'une diète réglée d'électeurs aurait dû juger. Un combat, dans lequel l'Autrichien fut vaincu et pris †, donna la couronne au Bavarois.

On avait alors pour pape *Jean XXII* élu à Lyon en 1315. Lyon ſe regardait encore comme une ville libre; mais l'évêque en voulait toujours être le maître, et les rois de France n'avaient encore pu ſoumettre l'évêque. *Philippe le long*, à peine roi de France, avait aſſemblé les cardinaux dans cette ville libre; et après leur avoir juré qu'il ne leur ferait aucune violence, il les avait enfermés tous, et ne les avait relâchés qu'après la nomination de *Jean XXII.*

Ce pape eſt encore un grand exemple de ce que peut le ſimple mérite dans l'Egliſe; car il faut ſans doute en avoir beaucoup pour parvenir de la profeſſion de ſavetier au rang dans lequel on ſe fait baiſer les pieds.

Il eſt au nombre de ces pontifes qui eurent d'autant plus de hauteur dans l'eſprit que leur origine était plus baſſe aux yeux des hommes. Nous avons déjà remarqué que la cour pontificale ne ſubſiſtait que des rétributions fournies par les

† 1322.

chrétiens. Ce fonds était plus considérable que les terres de la comtesse *Mathilde*. Quand je parle du mérite de *Jean XXII*, ce n'est pas de celui du désintéressement. Ce pontife exigeait plus ardemment qu'aucun de ses prédécesseurs, non-seulement le denier de *St Pierre* que l'Angleterre payait très-irrégulièrement, mais les tributs de Suède, de Danemarck, de Norwège et de Pologne. Il demandait si souvent et si violemment, qu'il obtenait toujours quelqu'argent. Ce qui lui en valut davantage fut la taxe apostolique des péchés; il évalua le meurtre, la sodomie, la bestialité; et les hommes, assez méchans pour commettre ces péchés, furent assez sots pour les payer. Mais être à Lyon et n'avoir que peu de crédit en Italie, ce n'était pas être pape.

Pendant qu'il siégeait à Lyon, et que *Louis de Bavière* s'établissait en Allemagne, l'Italie se perdait et pour l'empereur et pour lui. Les *Visconti* commençaient à s'établir à Milan. L'empereur *Louis*, ne pouvant les abaisser, feignait de les protéger, et leur laissait le titre de ses lieutenans.

Ils étaient *Gibelins*: comme tels ils s'emparaient d'une partie de ces terres de la comtesse *Mathilde*, éternel sujet de discorde. *Jean* les fit déclarer hérétiques par l'inquisition. Il était en France, il pouvait sans rien risquer donner une de ces bulles qui ôtent et qui donnent les empires. Il dépossa *Louis de Bavière* en idée par une de ces bulles, *le privant*, dit-il, *de tous ses biens meubles et immeubles*.

† L'empereur, ainsi dépossé, se hâta de marcher vers l'Italie, où celui qui le dépossait n'osait paraître; il vint à Rome, séjour toujours passager des empereurs, accompagné de *Castracani*, tyran de Luques, ce héros de *Machiavel*.

Ludofico Monaldesco, natif d'Orviette, qui à l'âge de cent quinze ans écrivit des mémoires de son temps ††, dit qu'il se ressouvient très-bien de cette entrée de l'empereur *Louis de Bavière*. *Le peuple chantait*, dit-il, *Vive* DIEU *et l'empereur; nous sommes délivrés de la guerre, de la famine et du pape.* Ce trait ne vaut la peine d'être cité que parce qu'il est d'un homme qui écrivait à l'âge de cent quinze années.

Louis de Bavière convoqua dans Rome une assemblée générale, semblable à ces anciens parlemens de *Charlemagne* et de ses enfans. Ce parlement se tint dans la place même de St Pierre. Des princes d'Allemagne et d'Italie, des députés des villes, des évêques, des abbés, des religieux y assistèrent en foule. L'empereur assis sur un trône au haut des dégrés de l'église, la couronne en tête et un sceptre d'or à la main, fit crier trois fois par un moine augustin, *Y a-t-il quelqu'un qui veuille défendre la cause du prêtre de Cahors qui se nomme le pape Jean?* Personne n'ayant comparu, *Louis* prononça la sentence †††, par laquelle il privait le pape de tout bénéfice, et le livrait au bras séculier pour être brûlé comme hérétique. Condamner ainsi à la mort un souverain pontife, était le dernier excès où pût monter la querelle du sacerdoce et de l'empire.

† 1327. †† 1328. ††† 1328.

Quelques jours après, l'empereur, avec le même appareil, créa pape un cordelier napolitain, l'investit par l'anneau, lui mit lui-même la chappe, et le fit asseoir sous le dais à ses côtés; mais il se garda bien de déférer à l'usage de baiser les pieds du pontife.

Parmi tous les moines, dont je parlerai à part, les franciscains faisaient alors le plus de bruit. Quelques-uns d'eux avaient prétendu que la perfection consistait à porter un capuchon plus pointu et un habit plus serré. Ils ajoutaient à cette réforme l'opinion que leur boire et leur manger ne leur appartenaient pas en propre. Le pape avait condamné ces propositions. La condamnation avait révolté les réformateurs. Enfin la querelle s'étant échauffée †, les inquisiteurs de Marseille avaient fait brûler quatre de ces malheureux moines.

Le cordelier fait pape par l'empereur était de leur parti; voilà pourquoi *Jean XXII* était hérétique. Ce pape était destiné à être accusé d'hérésie; car quelque temps après, ayant prêché que les saints ne jouiraient de la vision béatifique qu'après le jugement dernier, et qu'en attendant ils avaient une vision imparfaite, ces deux visions partagèrent l'Eglise, et enfin *Jean* se rétracta.

Cependant ce grand appareil de *Louis de Bavière* à Rome n'eut pas plus de suite que les efforts des autres *Césars* allemands. Les troubles d'Allemagne les rappelaient toujours, et l'Italie leur échappait.

† 1318.

Louis de Bavière, au fond peu puissant, ne put empêcher à son retour que son pontife ne fût pris par le parti de *Jean XXII*, et ne fût conduit dans Avignon, où il fut enfermé. Enfin telle était alors la différence d'un empereur et d'un pape, que *Louis de Bavière*, tout sage qu'il était, mourut pauvre dans son pays †, et que le pape, éloigné de Rome et tirant peu de secours de l'Italie, laissa en mourant dans Avignon la valeur de vingt-cinq millions de florins d'or, si on en croit *Villani*, auteur contemporain. Il est clair que *Villani* exagère. Quand on réduirait cette somme au tiers, ce serait encore beaucoup. Aussi la papauté n'avait jamais tant valu à personne; mais aussi jamais pontife ne vendit tant de bénéfices, et si chèrement.

Il s'était attribué la réserve de toutes les prébendes, de presque tous les évêchés, et le revenu de tous les bénéfices vacans. Il avait trouvé par l'art des réserves celui de prévenir presque toutes les élections, et de donner tous les bénéfices. Bien plus, jamais il ne nommait un évêque qu'il n'en déplaçât sept ou huit. Chaque promotion en attirait d'autres, et toutes valaient de l'argent. Les taxes pour les dispenses et pour les péchés furent inventées et rédigées de son temps. Le livre de ses taxes a été imprimé plusieurs fois depuis le seizième siècle, et a mis au jour des infamies plus ridicules et plus odieuses tout ensemble que tout ce qu'on raconte de l'insolente fourberie des prêtres de l'antiquité. (*s*)

† 1344.

(*s*) Voyez le *Dictionnaire philosophique*.

Les papes ſes ſucceſſeurs reſtèrent juſqu'en 1371 dans Avignon. Cette ville ne leur appartenait pas, elle était aux comtes de Provence; mais les papes s'en étaient rendus inſenſiblement les maîtres uſufruitiers, tandis que les rois de Naples, comtes de Provence, diſputaient le royaume de Naples.

La malheureuſe reine *Jeanne*, dont nous allons parler, ſe crut heureuſe de céder Avignon au pape † *Clément VI* pour quatre-vingt mille florins d'or, qu'il ne paya jamais. La cour des papes y était tranquille; elle répandait l'abondance dans la Provence et le Dauphiné, et oubliait le ſéjour orageux de Rome.

Je ne vois preſque aucun temps, depuis *Charlemagne*, dans lequel les Romains n'aient rappelé leurs anciennes idées de grandeur et de liberté. Ils choiſiſſaient, comme on a vu, tantôt pluſieurs ſénateurs, tantôt un ſeul, ou un patrice, ou un gouverneur, ou un conſul, quelquefois un tribun. Quand ils virent que le pape achetait Avignon, ils ſongèrent encore à faire renaître la république. Ils revêtirent du tribunat un ſimple citoyen, nommé *Nicolas Rienzi*, et vulgairement *Cola*, homme né fanatique et devenu ambitieux, capable par conſéquent de grandes choſes. Il les entreprit, et donna des eſpérances à Rome; c'eſt de lui que parle *Pétrarque* dans la plus belle de ſes odes ou *canzoni;* il dépeint Rome échevelée et les yeux mouillés de larmes, implorant le ſecours de *Rienzi*.

† 1348.

Con gli occhi di dolor bagnati e molli
Ti chier' mercè di tutti i sette colli.

Ce tribun s'intitulait *sévère et clément libérateur de Rome, zélateur de l'Italie, amateur de l'univers.* Il déclara que tous les peuples d'Italie étaient libres et citoyens romains. Mais ces convulsions d'une liberté depuis si long-temps mourante ne furent pas plus efficaces que les prétentions des empereurs sur Rome. Ce tribunat passa plus vîte que le sénat et le consulat en vain rétablis. *Rienzi* ayant commencé comme les *Gracches*, finit comme eux : il fut assassiné par la faction des familles patriciennes.

Rome devait dépérir par l'absence de la cour des papes, par les troubles de l'Italie, par la stérilité de son territoire, et par le transport de ses manufactures à Gènes, à Pise, à Venise, à Florence. Les pélerinages seuls la soutenaient alors. Le grand jubilé sur-tout institué par *Boniface VIII* de siècle en siècle, mais établi de cinquante en cinquante ans par *Clément VI*, attirait à Rome une si prodigieuse foule qu'en 1350 on y compta deux cents mille pélerins. Rome sans empereur et sans pape est toujours faible et la première ville du monde chrétien.

CHAPITRE

CHAPITRE LXIX.

De Jeanne, reine de Naples.

Nous avons dit que le siége papal acquit Avignon de *Jeanne* d'*Anjou* et de *Provence*. On ne vend ses Etats que quand on est malheureux. Les infortunes et la mort de cette reine entrent dans tous les événemens de ce temps-là, et sur-tout dans le grand schisme d'Occident, que nous aurons bientôt sous les yeux.

Naples et Sicile étaient toujours gouvernées par des étrangers; Naples, par la maison de *France*; l'île de Sicile, par celle d'*Arragon*. *Robert*, qui mourut en 1343, avait rendu son royaume de Naples florissant. Son neveu, *Louis d'Anjou*, avait été élu roi de Hongrie. La maison de France étendait ses branches de tous côtés; mais ces branches ne furent unies ni avec la souche commune ni entr'elles; toutes devinrent malheureuses. Le roi de Naples *Robert* avait, avant de mourir, marié sa petite-fille *Jeanne* son héritière à *André*, frère du roi de Hongrie. Ce mariage, qui semblait devoir cimenter le bonheur de cette maison, en fit les infortunes. *André* prétendait régner de son chef; *Jeanne*, toute jeune qu'elle était, voulut qu'il ne fût que le mari de la reine. Un moine franciscain, nommé *Frère Robert*, qui gouvernait *André*, alluma la haine et la discorde entre les deux époux. Une cour de Napolitains auprès de la reine, une autre auprès d'*André*, composée de Hongrois, regardés comme des barbares par les naturels du

pays, augmentait l'antipathie. *Louis*, prince de Tarente, prince du sang qui bientôt après épousa la reine, d'autres princes du sang, les favoris de cette princesse, la fameuse *Catanoise* sa domestique si attachée à elle, résolvent la mort d'*André*. On l'étrangle † dans la ville d'Averse dans l'anti-chambre de sa femme, et presque sous ses yeux; on le jette par les fenêtres. On laisse trois jours le corps sans sépulture. La reine épouse au bout de l'an le prince de Tarente accusé par la voix publique. Que de raisons pour la croire coupable! Ceux qui la justifient alléguent qu'elle eut quatre maris, et qu'une reine qui se soumet toujours au joux du mariage ne doit pas être accusée des crimes que l'amour fait commettre. Mais l'amour seul inspire-t-il les attentats? *Jeanne* consentit au meurtre de son époux par faiblesse, et elle eut trois maris ensuite par une autre faiblesse plus pardonnable et plus ordinaire, celle de ne pouvoir régner seule.

Louis de Hongrie, frère d'*André*, écrivit à *Jeanne* qu'il vengerait la mort de son frère sur elle et sur ses complices. Il marcha vers Naples par Venise et par Rome, et fit accuser *Jeanne* juridiquement à Rome devant ce tribun *Cola Rienzi*, qui, dans sa puissance passagère et ridicule, vit pourtant des rois à son tribunal comme les anciens Romains. *Rienzi* n'osa rien décider, et en cela seul il montra de la prudence.

Cependant le roi *Louis* avança vers Naples fesant porter devant lui un étendard noir sur lequel on avait peint un roi étranglé. Il fait couper

† 1146.

la tête à un prince du sang †, *Charles de Durazzo*, complice du meurtre. Il poursuit la reine *Jeanne*, qui fuit avec son nouvel époux dans ses Etats de Provence. Mais ce qui est bien étrange, on a prétendu que l'ambition n'eut point de part à la vengeance de *Louis*. Il pouvait s'emparer du royaume, et il ne le fit pas. On trouve rarement de tels exemples. Ce prince avait, dit-on, une vertu austère qui le fit élire depuis roi de Pologne. Nous parlerons de lui quand nous traiterons particulièrement de la Hongrie.

Jeanne, coupable et punie avant l'âge de vingt ans d'un crime qui attira sur ses peuples autant de calamités que sur elle, abandonnée à la fois des Napolitains et des Provençaux, va trouver le pape *Clément VI* dans Avignon dont elle était souveraine; elle lui abandonne sa ville et son territoire pour quatre-vingt mille florins d'or qu'elle ne reçut point. Pendant qu'on négocie ce sacrifice, elle plaide elle-même sa cause devant le consistoire ††; et le consistoire la déclare innocente. *Clément VI*, pour faire sortir de Naples le roi de Hongrie, stipule que *Jeanne* lui payera trois cents mille florins. *Louis* répond qu'il n'est pas venu pour vendre le sang de son frère, qu'il l'a vengé en partie, et qu'il part satisfait. L'esprit de chevalerie qui régnait alors n'a produit jamais ni plus de dureté ni plus de générosité.

La reine, chassée par son beau-frère, et rétablie par la faveur du pape, perdit son second mari, et jouit seule du gouvernement quelques

† 1347. †† 1348.

années. Elle épousa un prince d'Arragon † qui mourut bientôt après. Enfin à l'âge de quarante-six ans, elle se remarie avec un cadet de la maison de *Brunswick*, nommé *Othon*. C'était choisir plutôt un mari qui pût lui plaire qu'un prince qui la pût défendre. Son héritier naturel était un autre *Charles de Durazzo* son cousin, seul reste alors de la première maison de France *Anjou* à Naples; ces princes se nommaient ainsi, parce que la ville de Durazzo, conquise par eux sur les Grecs, et enlevée ensuite par les Vénitiens, avait été leur apanage: elle reconnut ce *Durazzo* pour son héritier, elle l'adopta même. Cette adoption et le grand schisme d'Occident hâtèrent la mort malheureuse de la reine.

Déjà éclataient les suites sanglantes de ce schisme dont nous parlerons bientôt. *Brigano* qui prit le nom d'*Urbain VI*, et le comte de Genève qui s'appela *Clément VII*, se disputèrent la tiare avec fureur. Ils partageaient l'Europe. *Jeanne* prit le parti de *Clément* qui résidait dans Avignon. *Durazzo* ne voulant pas attendre la mort naturelle de sa mère adoptive pour régner, s'engagea avec *Brigano-Urbain*.

†† Ce pape couronne *Durazzo* dans Rome, à condition que son neveu *Brigano* aura la principauté de Capoue. Il excommunie, il dépose la reine *Jeanne*; et pour mieux assurer la principauté de Capoue à sa famille, il donne tous les biens de l'Eglise aux principales maisons napolitaines.

Le pape marche avec *Durazzo* vers Naples. L'or

† 1376. †† 1380.

et l'argent des églises fut employé à lever une armée. La reine ne peut être secourue, ni par le pape *Clément* qu'elle a reconnu, ni par le mari qu'elle a choisi; à peine a-t-elle des troupes: elle appelle contre l'ingrat *Durazzo* un frère de *Charles V*, roi de France aussi du nom *d'Anjou*, elle l'adopte à la place de *Durazzo*.

Ce nouvel héritier de *Jeanne*, *Louis d'Anjou*, arrive trop tard pour défendre sa bienfaitrice, et pour disputer le royaume qu'on lui donne.

Le choix que la reine a fait de lui aliène encore ses sujets. On craint de nouveaux étrangers. Le pape et *Charles Durazzo* avancent. *Othon de Brunswick* rassemble à la hâte quelques troupes; il est défait et prisonnier.

Durazzo entre dans Naples: six galères que la reine avait fait venir de son comté de Provence, et qui mouillaient sous le château de l'œuf, lui furent un secours inutile. Tout se fesait trop tard. La fuite n'était plus praticable. Elle tombe dans les mains de l'usurpateur. Ce prince, pour colorer sa barbarie, se déclara le vengeur de la mort d'*André*. Il consulta *Louis de Hongrie* qui, toujours inflexible, lui manda qu'il fallait faire périr la reine de la même mort qu'elle avait donnée à son premier mari. *Durazzo* la fit étouffer entre deux matelas †. On voit par-tout des crimes punis par d'autres crimes. Quelles horreurs dans la famille de *St Louis!*

La postérité, toujours juste quand elle est éclairée, a plaint cette reine, parce que le meurtre de son premier mari fut plutôt l'effet de sa faiblesse

† 1382.

que de sa méchanceté, vu qu'elle n'avait que dix-huit ans quand elle consentit à cet attentat, et que depuis ce temps on ne lui reprocha ni débauche, ni cruauté, ni injustice. Mais ce sont les peuples qu'il faut plaindre; ils furent les victimes de ces troubles. *Louis*, duc d'Anjou, enleva les trésors du roi *Charles V* son frère, et appauvrit la France pour aller tenter inutilement de venger la mort de *Jeanne*, et pour recueillir son héritage. Il mourut bientôt dans la Pouille sans succès et sans gloire, sans parti et sans argent.

Le royaume de Naples, qui avait commencé à sortir de la barbarie sous le roi *Robert*, y fut replongé par tous ces malheurs que le grand schisme aggravait encore. Avant de considérer ce grand schisme d'Occident que l'empereur *Sigismond* éteignit, représentons-nous quelle forme prit l'Empire.

CHAPITRE LXX.

De l'empereur Charles IV. De la bulle d'or. Du retour du St Siége d'Avignon à Rome. De Ste Catherine de Sienne, etc.

L'EMPIRE allemand (car dans les dissentions qui accompagnèrent les dernières années de *Louis de Bavière*, il n'était plus d'empire romain) prit enfin une forme un peu plus stable sous *Charles IV de Luxembourg*, roi de Bohême, petit-fils de *Henri VII*. Il fit à Nuremberg cette fameuse

conſtitution † qu'on appelle bulle d'or, à cauſe du ſceau d'or qu'on nommait *bulla* dans la baſſe latinité. On voit aiſément par-là pourquoi les édits des papes ſont appelés bulles. Le ſtyle de cette charte ſe reſſent bien de l'eſprit du temps. Le juriſconſulte *Bartole*, l'un de ces compilateurs d'opinions qui tiennent encore lieu de lois, rédigea cette bulle. Il commence par une apoſtrophe à l'orgueil, à Satan, à la colère, à la luxure. On y dit que le nombre des ſept électeurs eſt néceſſaire pour s'oppoſer aux ſept péchés mortels. On y parle de la chute des anges, du paradis terreſtre, de *Pompée* et de *Céſar*. On aſſure que l'Allemagne eſt fondée ſur les trois vertus théologales comme ſur la Trinité.

Cette loi de l'Empire fut faite en préſence et du conſentement de tous les princes, évêques, abbés, et même des députés des villes impériales, qui pour la première fois aſſiſtèrent à ces aſſemblées de la nation teutonique. Ces droits des villes, ces effets naturels de la liberté, avaient commencé à renaître en Italie, en Angleterre, en France et en Allemagne. On ſait que les électeurs furent alors fixés au nombre de ſept. Les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves, en poſſeſſion depuis long-temps d'élire des empereurs, ne ſouffrirent pas que d'autres évêques, quoiqu'auſſi puiſſans, partageaſſent cet honneur. Mais pourquoi le duché de Bavière ne fut-il pas mis au rang des électorats? et pourquoi la Bohême, qui originairement était un Etat ſéparé de l'Allemagne, et qui, par la bulle d'or, n'a point

† 1356.

d'entrée aux délibérations de l'Empire, a-t-elle pourtant droit de suffrage dans l'élection? On en voit la raison: *Charles IV* était roi de Bohème, et *Louis de Bavière* avait été son ennemi.

On dit dans cette bulle composée par *Bartole* que les sept électeurs étaient déjà établis; ils l'étaient donc, mais depuis fort peu de temps: tous les témoignages antérieurs du treizième siècle et du douzième font voir que jusqu'au temps de *Fréderic II* les seigneurs et les prélats possédant les fiefs éliſaient l'empereur; et ce vers d'*Hoved* en est une preuve manifeste:

Eligit unanimis cleri procerumque voluntas.

La volonté unanime des seigneurs et du clergé fait les empereurs.

Mais comme les principaux officiers de la maison étaient des princes puissans; comme ces officiers déclaraient celui que la pluralité avait élu; enfin, comme ces officiers étaient au nombre de sept, ils s'attribuèrent, à la mort de *Fréderic II*, le droit de nommer leur maître, et ce fut la seule origine des sept électeurs.

Auparavant, un maître-d'hôtel, un écuyer, un échanson étaient des principaux domestiques d'un homme; et avec le temps ils s'étaient érigés en maîtres-d'hôtel de l'empire romain, en échansons de l'empire romain. C'est ainsi qu'en France celui qui fournissait le vin du roi s'appela grand bouteillier de France; son panetier, son échanson devinrent grands panetiers, grands échansons de France, quoiqu'assurément ces officiers ne serviſſent ni pain, ni vin, ni viande à l'Empire et

à la France. L'Europe fut inondée de ces dignités héréditaires, de maréchaux, de grands veneurs, de chambellans d'une province. Il n'y eut pas jusqu'à la grande maîtrise des gueux de Champagne qui ne fût une prérogative de famille.

Au reste, la dignité impériale, qui par elle-même ne donnait alors aucune puissance réelle, ne reçut jamais plus de cet éclat qui impose aux peuples que dans la cérémonie de la promulgation de la bulle d'or. Les trois électeurs ecclésiastiques, tous trois archi-chanceliers, y parurent avec les sceaux de l'Empire. Mayence portait ceux d'Allemagne; Cologne ceux d'Italie; Trèves ceux des Gaules. Cependant l'Empire n'avait dans les Gaules que la vaine mouvance des restes du royaume d'Arles, de la Provence, du Dauphiné, bientôt après confondus dans le vaste royaume de France. La Savoie, qui était à la maison de *Maurienne*, relevait de l'Empire; la Franche-Comté, sous la protection impériale, était indépendante, et appartenait à la branche de Bourgogne de la maison de France.

L'empereur était nommé dans la bulle le chef du monde, *caput orbis*. Le dauphin de France, fils du malheureux *Jean de France*, assistait à cette cérémonie, et le cardinal d'*Albe* prit la place au-dessus de lui; tant il est vrai qu'alors on regardait l'Europe comme un corps à deux têtes, et ces deux têtes étaient l'empereur et le pape; les autres princes n'étaient regardés aux diètes de l'Empire et aux conclaves que comme des membres qui devaient être des vassaux. Mais observez

combien ces usages ont changé ; les électeurs alors cédaient aux cardinaux, ils ont depuis mieux senti le prix de leur dignité : nos chanceliers ont longtemps pris le pas sur ceux qui avaient osé précéder le dauphin de France. Jugez après cela s'il est quelque chose de fixe en Europe.

On a vu ce que l'empereur possédait en Italie. Il n'était en Allemagne que souverain de ses Etats héréditaires ; cependant il parle dans sa bulle en roi despotique ; il y fait tout *de sa certaine science et pleine puissance*, mots insoutenables à la liberté germanique, qui ne sont plus soufferts dans les diètes impériales, où l'empereur s'exprime ainsi : *Nous sommes demeurés d'accord avec les états, et les états avec nous.*

Pour donner quelqu'idée du faste qui accompagna la cérémonie de la bulle d'or, il suffira de savoir que le duc de Luxembourg et de Brabant, neveu de l'empereur, lui servait à boire ; que le duc de Saxe, comme grand maréchal, parut avec une mesure d'argent pleine d'avoine ; que l'électeur de Brandebourg donna à laver à l'empereur et à l'impératrice ; et que le comte Palatin posa les plats d'or sur la table, en présence de tous les grands de l'Empire.

On eût pris *Charles IV* pour le roi des rois. Jamais *Constantin*, le plus fastueux des empereurs, n'avait étalé des dehors plus éblouissans. Cependant *Charles IV*, tout empereur romain qu'il affectait d'être, avait fait serment au pape *Clément VI* †, avant d'être élu, que s'il allait jamais se faire

† 1346.

couronner à Rome, il n'y coucherait pas seulement une nuit, et qu'il ne rentrerait jamais en Italie sans la permission du St Père; et il y a encore une lettre de lui au cardinal *Colombier*, doyen du sacré collége, datée de l'an 1355, dans laquelle il appelle ce doyen *Votre Majesté*.

Aussi laissa-t-il à la maison de *Viscomti*, l'usurpation de Milan et de la Lombardie, aux Vénitiens Padoue, autrefois la souveraine de Venise, mais qui alors était sa sujette, ainsi que Vicence et Vérone. Il fut couronné roi d'Arles dans la ville de ce nom, mais c'était à condition qu'il n'y resterait pas plus que dans Rome. Tant de changemens dans les usages et dans les droits, cette opiniâtreté à se conserver un titre, avec si peu de pouvoir, forment l'histoire du bas Empire. Les papes l'érigèrent en appelant *Charlemagne* et ensuite les *Othons* dans la faible Italie. Les papes le détruisirent ensuite autant qu'ils le purent. Ce corps qui s'appelait, et qui s'appelle encore, le saint empire romain, n'était en aucune manière, ni saint, ni romain, ni empire.

Les électeurs, dont les droits avaient été affermis par la bulle d'or de *Charles IV*, les firent bientôt valoir contre son propre fils, l'empereur *Venceslas* roi de Bohême.

La France et l'Allemagne furent affligées à la fois d'un fléau sans exemple. Le roi de France et l'empereur avaient perdu presqu'en même temps l'usage de la raison. D'un côté *Charles VI*, par le dérangement de ses organes, causait celui de la France; de l'autre *Venceslas*, abruti par les

débauches de la table, laissait l'Empire dans l'anarchie. *Charles VI* ne fut point déposé. Ses parens désolèrent la France en son nom; mais les barons de Bohème enfermèrent *Venceslas* †, qui se sauva un jour tout nu de sa prison; et les électeurs en Allemagne le déposèrent juridiquement par une sentence publique ††. La sentence porte seulement qu'il est dépose comme *négligent*, *inutile*, *dissipateur et indigne*.

On dit que quand on lui annonça sa déposition, il écrivit aux villes impériales d'Allemagne qu'il n'exigeait d'elles d'autres preuves de leur fidélité que quelques tonneaux de leur meilleur vin.

L'état déplorable de l'Allemagne semblait laisser le champ libre aux papes en Italie. Mais les républiques et les principautés qui s'étaient élevées avaient eu le temps de s'affermir. Depuis *Clément V*, Rome était étrangère aux papes. Le limousin, *Grégoire XI*, qui enfin transféra le St Siége à Rome, ne savait pas un mot d'italien.

††† Ce pape avait de grands démêlés avec la république de Florence, qui établissait alors son pouvoir en Italie. Florence s'était liguée avec Bologne: *Grégoire*, qui par l'ancienne concession de *Mathilde* se prétendait seigneur immédiat de Bologne, ne se borna pas à se venger par des censures, il épuisa ses trésors pour payer les *Condottieri*, qui louaient alors des troupes à qui voulait les acheter. Les Florentins voulurent s'accommoder et mettre les papes dans leurs intérêts. Ils crurent qu'il leur importait que le pontife résidât

† 1393. †† 1400. ††† 1376.

à Rome. Il fallut donc persuader *Grégoire* de quitter Avignon. On ne peut concevoir comment dans des temps où les esprits étaient si éclairés sur leurs intérêts, on employait des ressorts qui paraissent aujourd'hui si ridicules. On députa au pape *Ste Catherine* de Sienne, non-seulement femme à révélations, mais qui prétendait avoir épousé JESUS-CHRIST solennellement, et avoir reçu de lui à son mariage un anneau et un diamant. *Pierre de Capoue* son confesseur, qui a écrit sa vie, avait vu la plupart de ses miracles: *J'ai été témoin*, dit-il, *qu'elle fut un jour transformée en homme, avec une petite barbe au menton; et cette figure, en laquelle elle fut subitement changée, était celle de* JESUS-CHRIST *même*. Telle était l'ambassadrice que les Florentins députèrent. On employa d'un autre côté les révélations de *Ste Brigite* née en Suède, mais établie à Rome, et à laquelle un ange dicta plusieurs lettres pour le pontife. Ces deux saintes, divisées sur tout le reste, se réunirent pour ramener le pape à Rome. *Brigite* était la sainte des cordeliers, et la Vierge lui révélait qu'elle était née immaculée; mais *Catherine* était la sainte des dominicains, et la Vierge lui révélait qu'elle était née dans le péché. Tous les papes n'ont pas été des hommes de génie. *Grégoire* était-il simple? fut-il ému par des machines proportionnées à son entendement? se conduisit-il par politique ou par faiblesse? Il céda enfin, et le St Siége fut transféré d'Avignon à Rome au bout de 72 ans; mais ce ne fut que pour plonger l'Europe dans de nouvelles dissentions.

CHAPITRE LXXI.

Grand schisme d'Occident.

Le St Siége ne possédait alors que le patrimoine de *St Pierre* en Toscane, la campagne de Rome, le pays de Viterbe et d'Orviète, le duché de Spolète, Bénévent, une petite partie de la Marche d'Ancone. Toutes les contrées réunies depuis à son domaine étaient à des seigneurs vicaires de l'Empire ou du siége papal. Les cardinaux s'étaient mis depuis 1138 en possession d'exclure le peuple et le clergé de l'élection des pontifes, et depuis 1216 il fallait avoir les deux tiers des voix pour être canoniquement élu. Il n'y avait à Rome au temps dont je parle que seize cardinaux, onze français, un espagnol et quatre italiens. Le peuple romain, malgré son goût pour la liberté, malgré son aversion pour ses maîtres, voulait un pape qui résidât à Rome parce qu'il haïssait beaucoup plus les ultramontains que les papes, et sur-tout parce que la présence d'un pontife attirait à Rome des richesses. Les Romains menacèrent les cardinaux de les exterminer, s'ils leur donnaient un pontife étranger. Les électeurs épouvantés nommèrent pour pape *Brigano* † évêque de Barri, napolitain, qui prit le nom d'*Urbain*, et dont nous avons fait mention en parlant de la reine *Jeanne*. C'était un homme impétueux et farouche, et par cela même peu propre à une telle place. A peine fut-il intronisé qu'il déclara dans un

† 1378.

consistoire qu'il ferait justice des rois de France et d'Angleterre, qui troublaient, disait-il, la chrétienté par leurs querelles. Ces rois étaient *Charles le Sage* et *Edouard III.* Le cardinal de *la Grange*, non moins impétueux que le pape, le menaçant de la main, lui dit, *qu'il avait menti;* et ces trois paroles plongèrent l'Europe dans une discorde de quarante années.

La plupart des cardinaux, les Italiens mêmes, choqués de l'humeur féroce d'un homme si peu fait pour gouverner, se retirèrent dans le royaume de Naples. Là ils déclarent que l'élection du pape, faite avec violence, est nulle de plein droit. Ils procèdent unanimement à l'élection d'un nouveau pontife. Les cardinaux français eurent alors la satisfaction assez rare de tromper les cardinaux italiens. On promit la tiare à chaque italien en particulier, et ensuite on élut *Robert*, fils d'*Amédée*, comte de Genève, qui prit le nom de *Clément VII.* Alors l'Europe se partagea. L'empereur *Charles IV*, l'Angleterre, la Flandre et la Hongrie reconnurent *Urbain*, à qui Rome et l'Italie obéissaient. La France, l'Ecosse, la Savoie, la Lorraine furent pour *Clément.* Tous les ordres religieux se divisèrent, tous les docteurs écrivirent, toutes les universités donnèrent des décrets. Les deux papes se traitaient mutuellement d'usurpateurs et d'*Ante-Christs;* ils s'excommuniaient réciproquement. Mais ce qui devint réellement funeste, on se battit avec la double fureur d'une guerre civile, et d'une guerre de religion †. Des troupes gasconnes et bretonnes, levées par le neveu de *Clément*, marchent en Italie,

† 1379.

surprennent Rome ; ils y tuent dans leur première furie tout ce qu'ils rencontrent : mais bientôt le peuple romain, se ralliant contr'eux, les extermine dans ses murs, et on y égorge tout ce qu'on trouve de prêtres français. Peu de temps après, une armée du pape *Clément*, levée dans le royaume de Naples, se présente à quelques lieues de Rome d[illegible]nt les troupes d'*Urbain*.

Chacune de[illegible]rmées portait les clefs de *St Pierre* sur ses drapeaux. Les Clémentins furent vaincus. Il ne s'agissait pas seulement de l'intérêt de ces deux pontifes. *Urbain*, vainqueur, qui destinait une partie du royaume de Naples à son neveu, en dépossédа la reine *Jeanne* protectrice de *Clément*, laquelle régnait depuis long-temps dans Naples avec des succès divers, et une gloire souillée.

Nous avons vu cette reine assassinée par son cousin *Charles de Durazzo*, avec qui *Urbain* voulait partager le royaume de Naples. Cet usurpateur, devenu possesseur tranquille, n'eut garde de tenir ce qu'il avait promis à un pape qui n'était pas assez puissant pour l'y contraindre.

Urbain, plus ardent que politique, eut l'imprudence d'aller trouver son vassal sans être le plus fort. L'ancien cérémonial obligeait le roi de baiser les pieds du pape et de tenir la bride de son cheval. *Durazzo* ne fit qu'une de ces deux fonctions ; il prit la bride, mais ce fut pour conduire lui-même le pape en prison. *Urbain* fut gardé quelque temps prisonnier à Naples, négociant continuellement avec son vassal, et traité tantôt

tantôt avec respect, tantôt avec mépris. Le pape s'enfuit de sa prison, et se retira dans la petite ville de Nocéra. Là il assembla bientôt les débris de sa cour. Ses cardinaux et quelques évêques, lassés de son humeur farouche, et plus encore de ses infortunes, prirent dans Nocéra des mesures pour le quitter, et pour élire à Rome un pape plus digne de l'être. *Urbain*, informé de leur dessein, les fit tous appliquer en sa présence à la torture. Bientôt obligé de s'enfuir de Naples et de se retirer dans la ville de Gènes, qui lui envoya quelques galères, il traîna à sa suite ces cardinaux et ces évêques estropiés et enchaînés. Un des évêques, demi-mort de la question qu'il avait soufferte, ne pouvant gagner le rivage assez tôt au gré du pape, il se fit égorger sur le chemin. Arrivé à Gènes, il se délivra par divers supplices de cinq de ces cardinaux prisonniers. Les *Caligula* et les *Néron* avaient fait des actions à peu près semblables; mais ils furent punis, et *Urbain* mourut paisiblement à Rome. Sa créature et son persécuteur, *Charles de Durazzo*, fut plus malheureux, car étant allé en Hongrie pour envahir la couronne qui ne lui appartenait point, il y fut assassiné †.

Après la mort d'*Urbain*, cette guerre civile paraissait devoir s'éteindre; mais les Romains étaient bien loin de reconnaître *Clément*. Le schisme se perpétua des deux côtés. Les cardinaux *Urbanistes* élurent *Perin Tomasel*; et ce *Perin Tomasel* étant mort, ils prirent le cardinal

† 1389.

Méliorati. Les *Clémentins* firent succéder à *Clément*, mort en 1394, *Pierre Luna* arragonais. Jamais pape n'eut moins de pouvoir à Rome que *Méliorati*; et *Pierre Luna* ne fut bientôt dans Avignon qu'un fantôme. Les Romains, qui voulurent encore rétablir leur gouvernement municipal, chassèrent *Méliorati*, après bien du sang répandu, quoiqu'ils le reconnussent pour pape; et les Français, qui avaient reconnu *Pierre Luna*, l'assiégèrent dans Avignon même †, et l'y tinrent prisonnier.

Cependant, tous ces misérables se disaient hautement les *vicaires de* DIEU, *et les maîtres des rois*; ils trouvaient des prêtres qui les servaient à genoux, comme des vendeurs d'orviétan trouvent des *gilles*.

Les états-généraux de France avaient pris dans ces temps funestes une résolution si sensée qu'il est surprenant que toutes les autres nations ne l'imitassent pas. Ils ne reconnurent aucun pape. Chaque diocèse se gouverna par son évêque: on ne paya point d'annates, on ne reconnut ni réserves ni exemptions. Rome alors dut craindre que cette administration, qui dura quelques années, ne subsistât toujours. Mais ces lueurs de raison ne jetèrent pas un éclat durable. Le clergé, les moines avaient tellement gravé dans les têtes des princes et des peuples l'idée qu'il fallait un pape, que la terre fut long-temps troublée pour savoir quel ambitieux obtiendrait par l'intrigue le droit d'ouvrir les portes du ciel.

Luna, avant son élection, avait promis de

† 1403.

se démettre pour le bien de la paix, et n'en voulait rien faire. Un noble vénitien, nommé *Corario*, qu'on élut à Rome, fit le même serment, qu'il ne garda pas mieux. Les cardinaux de l'un et de l'autre parti, fatigués des querelles générales et particulières que la dispute de la tiare traînait après elle, convinrent enfin d'assembler à Pise un concile général. Vingt-quatre cardinaux, vingt-six archevêques, cent quatre-vingt-douze évêques, deux cents quatre-vingt-neuf abbés, les députés de toutes les universités, ceux des chapitres de cent deux métropoles, trois cents docteurs de théologie, le grand-maître de Malthe et les ambassadeurs de tous les rois, assistèrent à cette assemblée. On y créa un nouveau pape nommé *Pierre Philargi*, *Alexandre V.* Le fruit de ce grand concile fut d'avoir trois papes, ou anti-papes, au lieu de deux. L'empereur *Robert* ne voulut point reconnaître ce concile, et tout fut plus brouillé qu'auparavant.

On ne peut s'empêcher de plaindre le sort de Rome. On lui donnait un évêque et un prince malgré elle: des troupes françaises, sous le commandement de *Tanneguy du Châtel*, vinrent encore la ravager pour lui faire accepter son troisième pape. Le vénitien *Corario* porta sa tiare à Gaiète, sous la protection du fils de *Charles de Durazzo* que nous nommons *Lancelot*, qui régnait alors à Naples; et *Pierre Luna* transféra son siége à Perpignan. Rome fut saccagée, mais sans fruit, pour le troisième pape; il mourut en chemin, et la politique qui régnait alors fut cause qu'on le crut empoisonné.

Les cardinaux du concile de Pise, qui l'avaient élu, s'étant rendus maîtres de Rome, mirent à sa place *Balthazar Cozza* napolitain. C'était un homme de guerre; il avait été corsaire, et s'était signalé dans les troubles que la querelle de *Charles de Durazzo* et de la maison d'*Anjou* excitait encore; depuis légat en Allemagne, il s'y était enrichi en vendant des indulgences. Il avait ensuite acheté assez cher le chapeau de cardinal, et n'avait point acheté moins chèrement sa concubine *Catherine*, qu'il avait enlevée à son mari. Dans les conjonctures où était Rome, il lui fallait peut-être un tel pape. Elle avait plus besoin d'un soldat que d'un théologien.

Depuis *Urbain VI*, les papes rivaux négociaient, excommuniaient et bornaient leur politique à tirer quelqu'argent. Celui-ci fit la guerre. Il était reconnu de la France et de la plus grande partie de l'Europe sous le nom de *Jean XXIII*. Le pape de Perpignan n'était pas à craindre, celui de Gaïète l'était, parce que le roi de Naples le protégeait. *Jean XXIII* assemble des troupes, publie une croisade contre *Lancelot*, roi de Naples, arme le prince *Louis d'Anjou*, auquel il donne l'investiture de Naples. On se bat auprès de Garillan. Le parti du pape est victorieux; mais la reconnaissance n'étant pas une vertu de souverain, et la raison d'Etat étant plus forte que tout le reste, le pape ôte l'investiture à son bienfaiteur et à son vengeur, *Louis d'Anjou*. Il reconnaît *Lancelot* son ennemi pour roi, à condition qu'on lui livrera le vénitien *Corario*.

Lancelot, qui ne voulait pas que *Jean XXIII* fût trop puissant, laissa échapper le pape *Corario*. Ce pontife errant se retira dans le château de Rimini chez *Malatesta*, l'un des petits tyrans d'Italie. C'est là que, ne subsistant que des aumônes de ce seigneur, et n'étant reconnu que du duc de Bavière, il excommuniait tous les rois, et parlait en maître de la terre.

Le corsaire *Jean XXIII*, seul pape de droit, puisqu'il avait été créé, reconnu à Rome par les cardinaux du concile de Pise, et qu'il avait succédé au pontife élu par le même concile, était encore le seul pape en effet. Mais comme il avait trahi son bienfaiteur *Louis d'Anjou*, le roi de Naples *Lancelot*, dont il était le bienfaiteur, le trahit de même.

Lancelot victorieux voulut régner à Rome. Il surprit cette malheureuse ville. *Jean XXIII* eut à peine le temps de se sauver. Il fut heureux qu'il y eût alors en Italie des villes libres. Se mettre, comme *Corario*, entre les mains d'un des tyrans, c'était se rendre esclave; il se jeta entre les bras des Florentins, qui combattirent à la fois contre *Lancelot* pour leur liberté et pour le pape.

Lancelot allait prévaloir. Le pape se voyait assiégé dans Bologne. Il eut recours alors à l'empereur *Sigismond*, qui était descendu en Italie pour conclure un traité avec les Vénitiens. *Sigismond*, comme empereur, devait s'agrandir par l'abaissement des papes, et était l'ennemi naturel de *Lancelot*, tyran de l'Italie. *Jean XXIII* propose à l'empereur une ligue et un concile; la ligue pour chasser l'ennemi commun, le concile pour affermir son

droit au pontificat. Ce concile était même devenu nécessaire. Celui de Pise l'avait indiqué au bout de trois ans. *Sigismond* et *Jean XXIII* le convoquent dans la petite ville de Constance ; mais *Lancelot* opposait ses armes victorieuses à toutes ces négociations. Il n'y avait qu'un coup extraordinaire qui en pût délivrer le pape et l'empereur. *Lancelot* mourut à l'âge de trente ans † dans des douleurs aiguës et subites ; et l'usage du poison passait alors pour fréquent.

Jean XXIII défait de son ennemi, n'avait plus que l'empereur et le concile à craindre. Il eût voulu éloigner ce Sénat de l'Europe, qui peut juger les pontifes. La convocation était annoncée, l'empereur la pressait ; et tous ceux qui avaient droit d'y assister se hâtaient d'y venir jouir du titre d'arbitres de la chrétienté.

CHAPITRE LXXII.

Concile de Constance.

Sur le bord occidental du lac de Constance, la ville de ce nom fut bâtie, dit-on, par *Constantin*. *Sigismond* la choisit pour être le théâtre où cette scène devait se passer. Jamais assemblée n'avait été plus nombreuse que celle de Pise. Le concile de Constance le fut davantage.

Outre la foule de prélats et de docteurs, il y eut cent vingt-huit grands vassaux de l'Empire. L'empereur y fut presque toujours présent. Les

† 1414.

électeurs de Mayence, de Saxe, du Palatinat, de Brandebourg, les ducs de Bavière, d'Autriche et de Silésie y assistèrent; vingt-sept ambassadeurs y représentèrent leurs souverains; chacun y disputa de luxe et de magnificence; on en peut juger par le nombre de cinquante orfèvres qui vinrent s'y établir avec leurs ouvriers pendant la tenue du concile. On y compta cinq cents joueurs d'instrumens, qu'on appelait alors ménétriers, et sept cents dix-huit courtisannes, sous la protection du magistrat. Il fallut bâtir des cabanes de bois pour loger tous ces esclaves du luxe et de l'incontinence, que les seigneurs, et, dit-on, les pères du concile trainaient après eux. On ne rougissait point de cette coutume; elle était autorisée dans tous les Etats, comme elle le fut autrefois chez presque tous les peuples de l'antiquité. Au reste l'Eglise de France donnait à chaque archevêque député au concile dix francs par jour, (qui reviennent environ à soixante-dix de nos livres) huit à un évêque, cinq à un abbé, et trois à un docteur.

Avant de voir ce qui se passa dans ces Etats de la chrétienté, je dois vous rappeller en peu de mots quels étaient alors les principaux princes de l'Europe, et en quel état étaient leurs dominations.

Sigismond joignait le royaume de Hongrie à la dignité d'empereur. Il avait été malheureux contre le fameux *Bajazet*, sultan des Turcs. La Hongrie épuisée, et l'Allemagne divisée, étaient menacées du joug mahométan. Il avait encore eu plus à souffrir de ses sujets que des Turcs,

Les Hongrois l'avaient mis en prison, et avaient offert la couronne à *Lancelot*, roi de Naples. Echappé de sa prison, il s'était rétabli en Hongrie, et enfin avait été choisi pour chef de l'Empire.

En France le malheureux *Charles VI*, tombé en frénésie, avait le nom de roi; ses parens, occupés à déchirer la France, en étaient moins attentifs au concile; mais ils avaient intérêt que l'empereur ne parût pas le maître de l'Europe.

Ferdinand régnait en Arragon, et s'intéressait pour son pape *Pierre Luna*.

Jean II, roi de Castille, n'avait aucune influence dans les affaires de l'Europe; mais il suivait encore le parti de *Luna*. La Navarre s'était aussi rangée sous son obédience.

Henri V, roi d'Angleterre, occupé, comme nous le verrons, de la conquête de la France, souhaitait que le pontificat déchiré et avili ne pût jamais ni rançonner l'Angleterre, ni se mêler des droits des couronnes; et il avait assez d'esprit pour désirer que le nom de *pape* fût aboli pour jamais.

Rome délivrée des troupes françaises, maîtresses pourtant encore du château St Ange, et retournée sous l'obéissance de *Jean XXIII*, n'aimait point son pape, et craignait l'empereur.

Les villes d'Italie divisées ne mettaient presque point de poids dans la balance. Venise, qui aspirait à la domination de l'Italie, profitait de ses troubles et de ceux de l'Eglise.

Le duc de Bavière, pour jouer un rôle, protégeait le pape *Corario* réfugié à Rimini; et *Fréderic*,

Frédéric, duc d'Autriche, ennemi secret de l'empereur, ne songeait qu'à le traverser.

Sigismond se rendit maître du concile, en mettant des soldats autour de Constance pour la sureté des pères. Le pape corsaire *Jean XXIII* eût bien mieux fait de retourner à Rome, où il pouvait être le maître, que de s'aller mettre entre les mains d'un empereur qui pouvait le perdre. Il se ligua avec le duc d'*Autriche*, l'archevêque de Mayence et le duc de *Bourgogne*; et ce fut ce qui le perdit. L'empereur devint son ennemi. Tout pape légitime qu'il était, on exigea de lui qu'il cédât la tiare, aussi-bien que *Luna* et *Corario*. Il le promit solennellement, et s'en repentit le moment d'après. Il se trouvait prisonnier au milieu du concile même auquel il présidait †. Il n'avait plus de ressource que dans la fuite. L'empereur le fesait observer de près. Le duc d'*Autriche* ne trouva pas de meilleur moyen pour favoriser l'évasion du pape que de donner au concile le spectacle d'un tournoi. Le pape, au milieu du tumulte de la fête, s'enfuit, déguisé en postillon. Le duc d'*Autriche* part un moment après lui. Tous deux se retirent dans une partie de la Suisse, qui appartenait encore à la maison autrichienne. Le pape devait être protégé par le duc de *Bourgogne*, puissant par ses Etats et par l'autorité qu'il avait en France. Un nouveau schisme allait recommencer. Les chefs d'ordre, attachés au pape, se retiraient déjà de Constance; et le concile, par le sort des événemens, pouvait devenir une assemblée de

† 1415.

rebelles. *Sigiſmond*, malheureux en tant d'occaſions, réuſſit en celle-ci. Il avait des troupes prêtes. Il ſe ſaiſit des terres du duc d'*Autriche* en Alſace, dans le Tirol, en Suiſſe. Ce prince, retourné au concile, y demande à genoux ſa grâce à l'empereur. Il lui promet, en joignant les mains, de ne rien entreprendre jamais contre ſa volonté. Il lui remet tous ſes Etats, pour que l'empereur en diſpoſe en cas d'infidélité. L'empereur tendit enfin la main au duc d'*Autriche*, et lui pardonna à condition qu'il lui livrerait la perſonne du pape.

Le pontife fugitif eſt ſaiſi dans Fribourg en Briſgau, et transféré dans un château voiſin. Cependant le concile inſtruit ſon procès.

On l'accuſe d'avoir vendu les bénéfices et des reliques, d'avoir empoiſonné le pape ſon prédéceſſeur, d'avoir fait maſſacrer pluſieurs perſonnes; l'impiété la plus licencieuſe, la débauche la plus outrée, la ſodomie, le blaſphème, lui furent imputés; mais on ſupprima cinquante articles du procès verbal, trop injurieux au pontificat. Enfin, en préſence de l'empereur, on lut la ſentence de dépoſition. Cette ſentence † porte que *le concile ſe réſerve le droit de punir le pape pour ſes crimes ſuivant la juſtice ou la miſéricorde.*

Jean XXIII, qui avait eu tant de courage quand il s'était battu autrefois ſur mer et ſur terre, n'eut que de la réſignation quand on lui vint lire ſon arrêt dans ſa priſon. L'empereur le garda trois ans priſonnier dans Manheim, avec une rigueur qui attira plus de compaſſion ſur ce pontife que ſes crimes n'avaient excité de haine contre lui.

† 29 mai 1415.

On avait dépoſé le vrai pape. On voulut avoir les renonciations de ceux qui prétendaient l'être. *Corario* envoya la ſienne; mais le fier eſpagnol *Luna* ne voulut jamais plier. Sa dépoſition dans le concile n'était pas une affaire; mais c'en était une de choiſir un pape. Les cardinaux réclamaient le droit d'élection; et le concile repréſentant la chrétienté voulait jouir de ce droit. Il fallait donner un chef à l'Egliſe, et un ſouverain à Rome. Il était juſte que les cardinaux, qui ſont le conſeil du prince de Rome, et les pères du concile, qui avec eux repréſentent l'Egliſe, jouiſſent tous du droit de ſuffrage. Trente députés du concile, joints aux cardinaux, élurent d'une commune voix *Othon Colonne* †, de cette même maiſon de *Colonne* excommuniée par *Boniface VIII* juſqu'à la cinquième génération. Ce pape, qui changea ſon beau nom contre celui de *Martin*, avait les qualités d'un prince, et les vertus d'un évêque.

Jamais pontife ne fut inauguré plus pompeuſement. Il marcha vers l'égliſe, monté ſur un cheval blanc, dont l'empereur et l'électeur palatin à pieds tenaient les rênes. Une foule de princes et un concile entier fermaient la marche. On le couronna de la triple couronne, que les papes portaient depuis environ deux ſiècles.

Les pères du concile ne s'étaient pas d'abord aſſemblés pour détrôner un pontife; mais leur principal objet avait parû être de réformer toute l'Egliſe. C'était ſur-tout le but du fameux *Gerſon*, et des autres députés de l'univerſité de Paris.

On avait crié pendant deux ans dans le concile

† 1417.

contre les annates, les exemptions, les réserves, les impôts des papes sur le clergé au profit de la cour de Rome, contre tous les vices dont l'Eglise était inondée. Quelle fut la réforme tant attendue? Le pape *Martin* déclara 1°. qu'il ne fallait pas donner d'exemptions sans connaissance de cause; 2°. qu'on examinerait les bénéfices réunis; 3°. qu'on devait disposer selon le droit public des revenus des églises vacantes. 4°. Il défendit inutilement la simonie; 5°. il voulut que ceux qui auraient des bénéfices fussent tonsurés; 6°. il défendit qu'on dît la messe en habit séculier. Ce sont-là les lois qui furent promulguées par l'assemblée la plus solennelle du monde. Le concile déclara qu'il était au-dessus du pape; cette vérité était bien claire, puisqu'il lui fesait son procès: mais un concile passe, la papauté reste, et l'autorité lui demeure.

Gerson eut même beaucoup de peine à obtenir la condamnation de ces propositions, qu'il y a des cas où l'assassinat est une action vertueuse, beaucoup plus méritoire *dans un chevalier que dans un écuyer, et beaucoup plus dans un prince que dans un chevalier.* Cette doctrine de l'assassinat avait été soutenue par un nommé *Jean Petit*, docteur de l'université de Paris, à l'occasion du meurtre du duc d'*Orléans*, propre frère du roi. Le concile éluda long-temps la requête de *Gerson*. Enfin il fallut condamner cette doctrine du meurtre; mais ce fut sans nommer le cordelier *Jean Petit* ni *Jean de Rocha*, aussi cordelier, son apologiste. (12)

(12) *Jean Hus*, moins coupable, fut brûlé vif; mais *Jean*

Voilà l'idée que j'ai cru devoir vous donner de tous les objets politiques qui occupèrent le concile de Conſtance. Les bûchers que le zèle de la religion alluma ſont d'une autre eſpèce.

CHAPITRE LXXIII.

De Jean Hus et de Jérôme de Prague.

TOUT ce que nous avons vu dans ce tableau de l'*hiſtoire générale* montre dans quelle ignorance avaient croupi les peuples de l'Occident. Les nations ſoumiſes aux Romains étaient devenues barbares dans le déchirement de l'Empire et les autres l'avaient toujours été. Lire et écrire était une ſcience bien peu commune avant *Frédéric II*; et le fameux bénéfice de clergie, par lequel un criminel condamné à mort obtenait ſa grâce en cas qu'il ſût lire, eſt la plus grande preuve de l'abrutiſſement de ces temps. Plus les hommes étaient groſſiers, plus la ſcience, et ſur-tout la ſcience de la religion, avait donné ſur eux au clergé et aux religieux cette autorité naturelle que la ſupériorité des lumières donne aux maîtres ſur les diſciples. De cette autorité naquit la puiſſance. Il n'y eut point d'évêque en Allemagne et dans le Nord qui ne fût ſouverain; nul en Eſpagne, en France, en Angleterre, qui n'eût, ou ne diſputât les droits régaliens. Preſque tout abbé devint prince; et les papes, quoique perſécutés,

Hus avait attaqué les prétentions des prêtres, et les deux cordeliers n'avaient attaqué que les droits des hommes.

étaient les rois de tous ces souverains. Les vices attachés à l'opulence, et les désastres qui suivent l'ambition ramenèrent enfin la plupart des évêques et des abbés à l'ignorance des laïques. Les universités de Bologne, de Paris, d'Oxford, fondées vers le treizième siècle, cultivèrent cette science qu'un clergé trop riche abandonnait.

Les docteurs de ces universités, qui n'étaient que docteurs, éclatèrent bientôt contre les scandales du reste du clergé; et l'envie de se signaler les porta à examiner des mystères qui pour le bien de la paix devaient être toujours derrière un voile.

Celui qui déchira le voile avec le plus d'emportement fut *Jean Wiclef*, docteur de l'université d'Oxford. Il prêcha, il écrivit, tandis qu'*Urbain V* et *Clément* désolaient l'Eglise par leur schisme, et publiaient des croisades l'un contre l'autre. Il prétendit qu'on devait faire pour toujours ce que la France avait fait un temps, ne reconnaître jamais de pape. Cette idée fut embrassée par beaucoup de seigneurs indignés dès long-temps de voir l'Angleterre traitée comme une province de Rome; mais elle fut combattue par tous ceux qui partageaient le fruit de cette soumission.

Wiclef fut moins protégé dans sa théologie que dans sa politique. Il renouvela les anciens sentimens proscrits dans *Bérenger*. Il soutint qu'il ne faut rien croire d'impossible et de contradictoire, qu'un accident ne peut subsister sans sujet, qu'un même corps ne peut être à la fois tout entier en cent mille endroits, que ces idées monstrueuses étaient capables de détruire le christianisme dans

l'esprit de quiconque a conservé une étincelle de raison, qu'en un mot le pain et le vin de l'eucharistie demeurent du pain et du vin. Il voulut détruire la confession introduite dans l'Occident, les indulgences par lesquelles on vendait la justice de DIEU, la hiérarchie éloignée de sa simplicité primitive. Ce que les Vaudois enseignaient alors en secret, il l'enseignait en public, et à peu de chose près, sa doctrine était celle des protestans qui parurent plus d'un siècle après lui, et de plus d'une société établie long-temps auparavant.

Sa doctrine fut réprimée par l'université d'Oxford, par les évêques et le clergé, mais non étouffée. Ses manuscrits, quoique mal digérés et obscurs, se répandirent par la seule curiosité qu'inspiraient le sujet de la querelle et la hardiesse de l'auteur, de qui les mœurs irrépréhensibles donnaient du poids à ses opinions. Ces ouvrages pénétrèrent en Bohème, pays naguère barbare, qui de l'ignorance la plus grossière commençait à passer à cette autre espèce d'ignorance qu'on appelait alors *érudition*.

L'empereur *Charles IV*, législateur d'Allemagne et de la Bohème, avait fondé une université dans Prague, sur le modèle de celle de Paris. Déjà on y comptait, à ce qu'on dit, près de vingt mille étudians au commencement du quinzième siècle. Les Allemands avaient trois voix dans les délibérations de l'académie, et les Bohémiens une seule. *Jean Hus*, né en Bohème, devenu bachelier de cette académie, et confesseur de la reine *Sophie de Bavière*, femme de *Venceslas*, obtint de

cette reine que ses compatriotes au contraire eussent trois voix, et les Allemands une seule. Les Allemands irrités se retirèrent ; et ce furent autant d'ennemis irréconciliables que se fit *Jean Hus*. Il reçut dans ce temps-là quelques ouvrages de *Wiclef* ; il en rejeta constamment la doctrine, mais il en adopta tout ce que la bile de cet anglais avait répandu contre les scandales des papes et des évêques, contre celui des excommunications lancées avec tant de légèreté et de fureur ; enfin contre toute puissance ecclésiastique, que *Wiclef* regardait comme une usurpation. Par-là il se fit de bien plus grands ennemis, mais aussi il se concilia beaucoup de protecteurs, et sur-tout la reine qu'il dirigeait. On l'accusa devant le pape *Jean XXIII*, et on le cita à comparaître vers l'an 1411. Il ne comparut point. On assembla cependant le concile de Constance, qui devait juger les papes et les opinions des hommes. Il y fut cité †. L'empereur lui-même écrivit en Bohème qu'on le fît partir pour venir rendre compte de sa doctrine.

Jean Hus, plein de confiance, alla au concile, où ni lui ni le pape n'auraient dû aller. Il y arriva, accompagné de quelques gentilshommes Bohémiens et de plusieurs de ses disciples ; et ce qui est très-essentiel, il ne s'y rendit que muni d'un sauf-conduit de l'empereur, daté du 18 octobre 1414, sauf-conduit le plus favorable et le plus ample qu'on puisse jamais donner, et par lequel l'empereur le prenait sous sa sauvegarde *pour son voyage, son séjour et son retour*.

† 1414.

A peine fut-il arrivé qu'on l'empriſonna ; et on inſtruiſit ſon procès en même temps que celui du pape. Il s'enfuit comme ce pontife, et fut arrêté comme lui. L'un et l'autre furent gardés quelque temps dans la même priſon. (13)

† Enfin il comparut pluſieurs fois, chargé de chaînes. On l'interrogea ſur quelques paſſages de ſes écrits. Il faut l'avouer, il n'y a perſonne qu'on ne puiſſe perdre en interprétant ſes paroles. Quel docteur, quel écrivain eſt en ſureté de ſa vie, ſi on condamne au bûcher quiconque dit " qu'il n'y a „ qu'une égliſe catholique qui renferme dans ſon „ ſein tous les prédeſtinés ; qu'un réprouvé n'eſt „ pas de cette égliſe ; que les ſeigneurs temporels „ doivent obliger les prêtres à obſerver la loi ; „ qu'un mauvais pape n'eſt pas le vicaire de „ JESUS-CHRIST."

(13) Dans un ouvrage intitulé, *Dictionnaire des héréſies*, par un profeſſeur de morale au collége royal, on a fait l'apologie de *Sigiſmond* ; il eſt certain cependant que ſon ſauf-conduit fut violé par les pères du concile, que lui-même s'en plaignit, mais qu'il n'eut le courage ni de remplir ce qu'il devait à un de ſes ſujets arrêté contre la foi publique, ni de venger l'outrage fait à ſa perſonne et à tous les ſouverains. De longs malheurs furent la punition de ſa faibleſſe, car il ne fut que faible ; les pères du concile furent ſeuls fourbes et barbares. Une choſe aſſez remarquable, c'eſt que, dans le dix-huitième ſiècle, la première chaire de morale qui ait été fondée en France ait eu pour premier profeſſeur un homme qui a fait l'apologie de la conduite de *Sigiſmond* et du concile de Conſtance. Que dirions-nous des Turcs, s'ils s'aviſaient de créer une chaire de géométrie, et qu'ils la donnaſſent à un homme qui aurait eu le malheur de trouver la quadrature du cercle ?

† 1415.

Voilà quelles étaient les propositions de *Jean Hus*. Il les expliqua toutes d'une manière qui pouvait obtenir sa grâce ; mais on les entendait de la manière qu'il fallait pour le condamner. Un père du concile lui dit : *Si vous ne croyez pas l'universel* à parte rei, *vous ne croyez pas la présence réelle.* Quel raisonnement, et de quoi dépendait alors la vie des hommes ! Un autre lui dit : *Si le sacré concile prononçait que vous êtes borgne, en vain seriez-vous pourvu de deux bons yeux, il faudrait vous confesser borgne.*

Jean Hus n'adoptait aucune des propositions de *Wiclef*, qui séparent aujourd'hui les protestans de l'Eglise romaine ; cependant il fut condamné à expirer dans les flammes. En cherchant la cause d'une telle atrocité, je n'ai jamais pu en trouver d'autre que cet esprit d'opiniâtreté qu'on puise dans les écoles. Les pères du concile voulaient absolument que *Jean Hus* se rétractât ; et *Jean Hus*, persuadé qu'il avait raison, ne voulait point avouer qu'il s'était trompé. L'empereur, touché de compassion, lui dit : " Que vous coûte-t-il d'abjurer „ des erreurs qui vous sont faussement attribuées ? „ Je suis prêt d'abjurer à l'instant toutes sortes „ d'erreurs, s'ensuit-il que je les aye tenuées ? " *Jean Hus* fut inflexible. Il fit voir la différence entre abjurer des erreurs en général, et se rétracter d'une erreur. Il aima mieux être brûlé que de convenir qu'il avait eu tort.

Le concile fut aussi inflexible que lui ; mais l'opiniâtreté de courir à la mort avait quelque chose d'héroïque ; celle de l'y condamner était

bien cruelle. L'empereur, malgré la foi du sauf-conduit, ordonna à l'électeur palatin de le faire traîner au supplice. Il fut brûlé vif, en présence de l'électeur même, et loua DIEU jusqu'à ce que la flamme étouffât sa voix.

Quelques mois après, le concile exerça encore la même sévérité contre *Hiéronyme*, disciple et ami de *Jean Hus*, que nous appelons *Jérôme de Prague*. C'était un homme bien supérieur à *Jean Hus* en esprit et en éloquence. Il avait d'abord souscrit à la condamnation de la doctrine de son maître; mais ayant appris avec quelle grandeur d'ame *Jean Hus* était mort, il eut honte de vivre. Il se rétracta publiquement, et fut envoyé au bûcher. *Poggio*, florentin, secrétaire de *Jean XXIII*, et l'un des premiers restaurateurs des lettres, présent à ses interrogatoires et à son supplice, dit qu'il n'avait jamais rien entendu qui approchât autant de l'éloquence des Grecs et des Romains que les discours de *Jérôme* à ses juges. "Il parla, dit-il, comme *Socrate*, et „ marcha au bûcher avec autant d'alégresse que „ *Socrate* avait bû la coupe de ciguë."

Puisque *Poggio* a fait cette comparaison, qu'il me soit permis d'ajouter que *Socrate* fut en effet condamné comme *Jean Hus* et *Jérôme de Prague*, pour s'être attiré l'inimitié des sophistes et des prêtres de son temps; mais quelle différence entre les mœurs d'Athènes et celles du concile de Constance, entre la coupe d'un poison doux, qui loin de tout appareil horrible et infame laissait expirer tranquillement un citoyen au milieu de ses

amis, et le supplice épouvantable du feu, dans lequel des prêtres, ministres de clémence et de paix, jetaient d'autres prêtres, trop opiniâtres sans doute, mais d'une vie pure et d'un courage admirable. (14)

Puis-je encore observer que dans ce concile un homme accusé de tous les crimes ne perdit que des honneurs; et que deux hommes accusés d'avoir fait de faux argumens furent livrés aux flammes?

Tel fut ce fameux concile de Constance, qui dura depuis le premier novembre 1413, jusqu'au 20 mai 1418.

Ni l'empereur ni les pères du concile n'avaient prévu les suites du supplice de *Jean Hus* et d'*Hiéronyme*. Il sortit de leur cendre une guerre civile. Les Bohémiens crurent leur nation outragée. Ils imputèrent la mort de leurs compatriotes à la vengeance des Allemands retirés de l'université de Prague. Ils reprochèrent à l'empereur la violation du droit des gens. Enfin, peu de temps après †, quand *Sigismond* voulut succéder en Bohème à *Venceslas* son frère, il trouva, tout empereur,

(14) La mort de *Socrate* est le seul exemple qu'offre l'antiquité d'un homme condamné à mort pour ses opinions; mais le peuple d'Athènes se repentit peu de temps après. Les accusateurs de *Socrate* furent punis; on rendit des honneurs à sa mémoire. L'assassinat juridique de *Jean Hus* au contraire a été suivi de dix mille assassinats semblables, dont aucun n'a été ni puni ni réparé même par un repentir inutile. Les grands crimes, les usages barbares que nous reprochons aux anciens, tenaient à cette férocité qui est l'abus de la force. Les usages barbares des nations modernes sont nés au contraire de la superstition, c'est-à-dire de la peur et de la sottise.

† 1419.

tout roi de Hongrie qu'il était, que le bûcher de deux citoyens lui fermait le chemin du trône de Prague. Les vengeurs de *Jean Hus* étaient au nombre de quarante mille. C'étaient des animaux sauvages que la sévérité du concile avait effarouchés et déchaînés.

Les prêtres qu'ils rencontraient payaient de leur sang la cruauté des pères de Constance. *Jean*, surnommé *Ziska*, qui veut dire *borgne*, chef barbare de ces barbares, battit *Sigismond* plus d'une fois. Ce *Jean Ziska*, ayant perdu dans une bataille l'œil qui lui restait, marchait encore à la tête de ses troupes, donnait ses conseils aux généraux et assistait aux victoires. Il ordonna qu'après sa mort on fît un tambour de sa peau ; on lui obéit. Ce reste de lui-même fut encore long-temps fatal à *Sigismond*, qui put à peine en seize années réduire la Bohême avec les forces de l'Allemagne et la terreur des croisades. Ce fut pour avoir violé son sauf-conduit qu'il essuya ces seize années de désolations.

CHAPITRE LXXIV.

De l'état de l'Europe vers le temps du concile de Constance. De l'Italie.

En réfléchissant sur ce concile même, tenu sous les yeux d'un empereur, de tant de princes et de tant d'ambassadeurs, sur la déposition du souverain pontife, sur celle de *Venceslas*, on voit que l'Europe catholique était en effet une immense

et tumultueuse république, dont les chefs étaient le pape et l'empereur, et dont les membres désunis sont des royaumes, des provinces, des villes libres sous vingt gouvernemens différens. Il n'y avait aucune affaire dans laquelle l'empereur et le pape n'entrassent. Toutes les parties de la chrétienté se correspondaient même au milieu des discordes. L'Europe était en grand ce qu'avait été la Grèce, à la politesse près.

Rome et Rhodes étaient deux villes communes à tous les chrétiens du rite latin, et ils avaient un commun ennemi dans le sultan des Turcs. Les deux chefs du monde catholique, l'empereur et le pape, n'avaient précisément qu'une grandeur d'opinion, nulle puissance réelle. Si *Sigismond* n'avait pas eu la Bohème et la Hongrie dont il tirait encore très-peu de chose, le titre d'empereur n'eût été pour lui qu'onéreux. Les domaines de l'Empire étaient tous aliénés. Les princes et les villes d'Allemagne ne payaient point de redevance. Le corps Germanique était aussi libre, mais non si bien réglé qu'il l'a été par la paix de Vestphalie. Le titre de roi d'Italie était aussi vain que celui de roi d'Allemagne. L'empereur ne possédait pas une ville au-delà des Alpes.

C'est toujours le même problème à résoudre, comment l'Italie n'a pas affermi sa liberté, et n'a pas fermé pour jamais l'entrée aux étrangers. Elle y travailla toujours, et dut se flatter alors d'y parvenir. Elle était florissante. La maison de *Savoie* s'agrandissait sans être encore puissante. Les souverains de ce pays, feudataires de l'Empire,

étaient des comtes. *Sigiſmond*, qui donnait au moins des titres, les fit ducs en 1416. Aujourd'hui ils ſont rois indépendans malgré le titre de feudataires. Les *Viſcontis* poſſédaient tout le Milanais; et ce pays devint depuis encore plus conſidérable ſous les *Sforzes*.

Les Florentins induſtrieux étaient recommandables par la liberté, le génie et le commerce. On ne voit que de petits Etats juſqu'aux frontières du royaume de Naples, qui tous aſpirent à la liberté. Ce ſyſtème de l'Italie dure depuis la mort de *Fréderic II* juſqu'aux temps des papes *Alexandre VI* et *Jules II*, ce qui fait une période d'environ trois cents années. Mais ces trois cents années ſe ſont paſſées en factions, en jalouſies, en petites entrepriſes d'une ville ſur une autre, et de tyrans qui s'emparaient de ces villes. C'eſt l'image de l'ancienne Grèce, mais image barbare. On cultivait les arts, et on conſpirait; mais on ne ſavait pas combattre comme aux Thermopyles, et à Marathon.

Voyez dans *Machiavel* l'hiſtoire de *Caſtracani*, tyran de Lucques et de Piſtoie, du temps de l'empereur *Louis de Bavière*. De pareils deſſeins, heureux ou malheureux, ſont l'hiſtoire de toute l'Italie. Liſez la vie d'*Ezzelino d'Aromano*, tyran de Padoue, très-naïvement et très-bien écrite par *Pietro Gerardo* ſon contemporain: cet écrivain affirme que le tyran fit périr plus de douze mille citoyens de Padoue au treizième ſiècle. Le légat qui le combattit en fit mourir autant de Vicence, de Vérone et de Ferrare. *Ezzelin* fut enfin fait pri-

sonnier, et toute sa famille mourut dans les plus affreux supplices. Une famille de citoyens de Vérone, nommée *Scala*, que nous appelons l'*Escale*, s'empara du gouvernement sur la fin du treizième siècle, et y régna cent années Cette famille soumit, vers l'an 1330, Padoue, Vicence, Trévize, Parme, Brescia et d'autres territoires. Mais au quinzième siècle il ne resta pas la plus légère trace de cette puissance. Les *Viscontis*, *Sforzes*, ducs de Milan, ont passé plus tard et sans retour. De tous les seigneurs qui partageaient la Romagne, l'Ombrie, l'Emilie, il ne reste aujourd'hui que deux ou trois familles devenues sujettes du pape.

Si vous recherchez les annales des villes d'Italie, vous n'en trouverez pas une dans laquelle il n'y ait eu des conspirations conduites avec autant d'art que celle de *Catilina*. On ne pouvait dans de si petits Etats ni s'élever ni se défendre avec des armées. Les assassinats, les empoisonnemens y suppléèrent souvent. Une émeute du peuple faisait un prince, une autre émeute le faisait tomber; c'est ainsi que Mantoue, par exemple, passa de tyrans en tyrans jusqu'à la maison de *Gonzague*, qui s'y établit en 1328.

Venise seule a toujours conservé sa liberté, qu'elle doit à la mer qui l'environne, et à la prudence de son gouvernement. Gènes sa rivale lui fit la guerre, et triompha d'elle sur la fin du quatorzième siècle; mais Gènes ensuite déclina de jour en jour, et Venise s'éleva toujours jusqu'au temps de *Louis XII* et de l'empereur *Maximilien*, où nous la verrons intimider l'Italie, et donner de la jalousie

jalousie à toutes les puissances qui conspirent pour la détruire. Parmi tous ces gouvernemens, celui de Venise était le seul réglé, stable et uniforme: il n'avait qu'un vice radical, qui n'en était pas un aux yeux du Sénat; c'est qu'il manquait un contre-poids à la puissance patricienne, et un encouragement aux plébéïens. Le mérite ne put jamais dans Venise élever un simple citoyen, comme dans l'ancienne Rome. La beauté du gouvernement d'Angleterre, depuis que la chambre des communes a part à la législation, consiste dans ce contre-poids et dans ce chemin toujours ouvert aux honneurs pour quiconque en est digne. (*t*)

Pise qui n'est aujourd'hui qu'une ville dépeuplée, dépendante de la Toscane, était aux treizième et quatorzième siècles une république célèbre, et mettait en mer des flottes aussi considérables que Gènes.

Parme et Plaisance appartenaient aux *Viscontis*. Les papes réconciliés avec eux leur en donnèrent l'investiture, parce que les *Viscontis* ne voulurent pas alors la demander aux empereurs, dont la puissance s'anéantissait en Italie. La maison d'*Est*, qui avait produit cette fameuse comtesse *Mathilde*, bienfaitrice du St Siége, possédait Ferrare et Modène. Elle tenait Ferrare de l'empereur *Othon III* et cependant le St Siége prétendait des droits sur Ferrare, et en donnait quelquefois l'investiture, ainsi que de plusieurs Etats de la Romagne; source intarissable de confusion et de trouble.

(*t*) Voyez une note des éditeurs sur l'article *gouvernement d'Angleterre*, dans le *Dictionnaire philosophique*.

Il arriva que pendant la transmigration du St Siége, des bords du Tibre à ceux du Rhône, il y eut deux puissances imaginaires en Italie, les empereurs et les papes, dont toutes les autres recevaient des diplomes pour légitimer leurs usurpations; et quand la chaire pontificale fut rétablie dans Rome, elle y fut sans pouvoir réel, et les empereurs furent oubliés jusqu'à *Maximilien I.* Nul étranger ne possédait alors de terrain en Italie. On ne pouvait plus appeler étrangères la maison d'*Anjou* établie à Naples en 1266, et celle d'*Arragon*, souveraine de Sicile depuis 1287. Ainsi l'Italie riche, remplie de villes florissantes, féconde en hommes de génie, pouvait se mettre en état de ne recevoir jamais la loi d'aucune nation. Elle avait même un avantage sur l'Allemagne, c'est qu'aucun évêque, excepté le pape, ne s'était fait souverain, et que tous ces différens états gouvernés par des séculiers en devaient être plus propres à la guerre.

Si les divisions dont naît quelquefois la liberté publique troublaient l'Italie, elles n'éclataient pas moins en Allemagne, où les seigneurs ont tous des prétentions à la charge les uns des autres. Mais, comme vous l'avez déjà remarqué, l'Italie ne fit jamais un corps, et l'Allemagne en fit un. Le flegme germanique a conservé jusqu'ici la constitution de l'Etat saine et entière. L'Italie, moins grande que l'Allemagne, n'a jamais pu seulement se former une constitution; et à force d'esprit et de finesse elle s'est trouvée partagée en plusieurs Etats affaiblis, subjugués et ensanglantés par des nations étrangères.

Naples et Sicile, qui avaient formé une puissance formidable sous les conquérans Normands, n'étaient plus, depuis les vêpres siciliennes, que deux Etats jaloux l'un de l'autre, qui se nuisaient mutuellement. Les faiblesses de *Jeanne I* ruinèrent Naples, et la Provence dont elle était souveraine. Les faiblesses plus honteuses encore de *Jeanne II* achevèrent la ruine. Cette reine, la dernière de la race que le frère de *St Louis* avait transplantée en Italie, fut sans aucun crédit, ainsi que son royaume, tout le temps qu'elle régna. Elle était sœur de ce *Lancelot* qui avait fait trembler Rome dans le temps de l'anarchie qui précéda le concile de Constance: mais *Jeanne II* fut bien loin d'être redoutable. Des intrigues d'amour et de cour firent la honte et le malheur de ses Etats. *Jacques de Bourbon* son second mari essuya ses infidélités, et quand il voulut s'en plaindre, on le mit en prison. Il fut trop heureux de s'échapper, et d'aller cacher sa douleur, et ce qu'on appelait sa honte, dans un couvent de cordeliers à Besançon.

Cette *Jeanne II* ou *Jeannette*, fut, sans le prévoir, la cause de deux grands événemens. Le premier fut l'élévation des *Sforzes* au duché de Milan; le second, la guerre portée par *Charles VIII* et par *Louis XII* en Italie. L'élévation des *Sforzes* est un de ces jeux de la fortune qui font voir que la terre n'appartient qu'à ceux qui peuvent s'en emparer. Un paysan nommé *Jacomuzio*, qui se fit soldat, et qui changea son nom en celui de *Sforza*,

devint le favori de la reine, connétable de Naples, gonfalonnier de l'église, et acquit assez de richesses pour laisser à un de ses bâtards de quoi conquérir le duché de Milan.

Le second événement, si funeste à l'Italie et à la France, fut causé par des adoptions. On a déjà vu *Jeanne I* adopter *Louis I*, de la seconde branche d'*Anjou*, frère du roi de France *Charles V*. Ces adoptions étaient un reste des anciennes lois romaines; elles donnaient le droit de succéder, et le prince adopté tenait lieu de fils; mais le consentement des barons y était nécessaire. *Jeanne II* adopta d'abord *Alfonse V* d'*Arragon*, surnommé par les Espagnols *le sage* et *le magnanime*. Ce sage et magnanime prince ne fut pas plutôt reconnu l'héritier de *Jeanne* qu'il la dépouilla de toute autorité, la mit en prison, et voulut lui ôter la vie. *François Sforze*, le fils de cet illustre villageois *Jacomuzio*, signala ses premières armes, et mérita la grandeur où il monta depuis, en délivrant la bienfaitrice de son père. La reine alors adopta un *Louis d'Anjou*, petit-fils de celui qui avait été si vainement adopté par *Jeanne I*. Ce prince étant mort †, elle institua pour son héritier *René d'Anjou*, frère du décédé. Cette double adoption fut long-temps un double flambeau de discorde entre la France et l'Espagne. Ce *René d'Anjou*, appelé pour régner dans Naples par une mère adoptive, et en Lorraine par sa femme, fut également malheureux en Lorraine et à Naples. On l'intitule *roi de Naples*, *de Sicile*, *de Jérusalem*, *d'Arragon*, *de*

† 1435.

Valence, *de Majorque*, *duc de Lorraine et de Bar*. Il ne fut rien de tout cela. C'eſt une ſource de la confuſion qui rend nos hiſtoriens modernes ſouvent déſagréables, et peut-être ridicules, que cette multiplicité de titres inutiles fondés ſur des prétentions qui n'ont point eu d'effet. L'hiſtoire de l'Europe eſt devenue un immenſe procès-verbal de contrats de mariage, de généalogies et de titres diſputés, qui répandent par-tout autant d'obſcurité que de ſéchereſſe, et qui étouffent les grands événemens, la connaiſſance des lois et celle des mœurs, objets plus dignes d'attention.

CHAPITRE LXXV.

De la France et de l'Angleterre, du temps de Philippe de Valois, d'Edouard II et d'Edouard III. Dépoſition du roi Edouard II par le parlement. Edouard III vainqueur de la France. Examen de la loi ſalique. De l'artillerie, etc.

L'ANGLETERRE reprit ſa force ſous *Edouard I*, vers la fin du treizième ſiècle. *Edouard*, ſucceſſeur de *Henri III* ſon père, fut obligé à la vérité de renoncer à la Normandie, à l'Anjou, à la Touraine, patrimoines de ſes ancêtres; mais il conſerva la Guienne; il s'empara du pays de Galles †; il ſut contenir l'humeur des Anglais, et les animer. Il fit fleurir leur commerce, autant qu'on le pouvait alors. La maiſon d'*Ecoſſe* étant éteinte, il eut la gloire d'être choiſi pour arbitre †† entre

† 1283. †† 1291.

les prétendans. Il obligea d'abord les parlemens d'Ecosse à reconnaître que la couronne de ce pays relevait de celle d'Angleterre; ensuite il nomma pour roi *Baillol*, qu'il fit son vassal. *Edouard* prit enfin pour lui ce royaume d'Ecosse, et le conquit après plusieurs batailles; mais il ne put la garder. Ce fut alors que commença cette antipathie entre les Anglais et les Ecossais, qui aujourd'hui, malgré la réunion des deux peuples, n'est pas encore tout à fait éteinte.

Sous ce prince, on commençait à s'apercevoir que les Anglais ne seraient pas long-temps tributaires de Rome; on se servait de prétextes pour mal payer, et on éludait une autorité qu'on n'osait attaquer de front.

Le parlement d'Angleterre prit, vers l'an 1300, une nouvelle forme, telle qu'elle est à peu près de nos jours. Le titre de barons et de pairs ne fut affecté qu'à ceux qui entraient dans la chambre haute. La chambre des communes commença à régler les subsides, parce que le peuple seul les payait. *Edouard I* donna du poids à la chambre des communes pour pouvoir balancer le pouvoir des barons. Ce prince, assez ferme et assez habile pour les ménager et ne les point craindre, forma cette espèce de gouvernement qui rassemble tous les avantages de la royauté, de l'aristocratie et de la démocratie, mais qui a aussi les inconvéniens de toutes les trois, et qui ne peut subsister que sous un roi sage. Son fils ne le fut pas, et l'Angleterre fut déchirée.

Edouard I mourut lorsqu'il allait conquérir

l'Ecosse, trois fois subjuguée et trois fois soulevée. Son fils, âgé de vingt-trois ans, à la tête d'une nombreuse armée, abandonna les projets du père pour se livrer à des plaisirs qui paraissaient plus indignes d'un roi en Angleterre qu'ailleurs. Ses favoris irritèrent la nation, et sur-tout l'épouse du roi, *Isabelle*, fille de *Philippe le bel*, femme galante et impérieuse, jalouse de son mari qu'elle trahissait. Ce ne fut plus dans l'administration publique que fureur, confusion et faiblesse. Une partie du parlement fait trancher la tête † à un favori du monarque, nommé *Gaveston*. Les Ecossais profitent de ces troubles. Ils battent les Anglais; et *Robert Bruss*, devenu roi d'Ecosse, le rétablit par la faiblesse de l'Angleterre.

†† On ne peut se conduire avec plus d'imprudence, et par conséquent avec plus de malheur qu'*Edouard II*. Il souffre que sa femme *Isabelle*, irritée contre lui, passe en France avec son fils, qui fut depuis l'heureux et le célèbre *Edouard III*.

Charles le bel, frère d'*Isabelle*, régnait en France. Il suivait cette politique de tous les rois, de semer la discorde chez ses voisins; il encouragea sa sœur *Isabelle* à lever l'étendard contre son mari.

Ainsi donc, sous prétexte qu'un jeune favori, nommé *Spencer*, gouvernait indignement le roi d'Angleterre, sa femme se prépare à faire la guerre. Elle marie son fils à la fille du comte de Hainaut et de Hollande. Elle engage ce comte à lui donner des troupes. Elle repasse en Angleterre, et se joint à main armée aux ennemis de

† 1312. †† 1316.

son époux. Son amant *Mortimer* était avec elle à la tête de ses troupes, tandis que le roi fuyait avec son favori *Spencer*.

† La reine fait pendre à Bristol le père du favori, âgé de quatre-vingt-dix ans. Cette cruauté, qui ne respecta point l'extrême vieillesse, est un exemple unique. Elle punit ensuite du même supplice dans Herford le favori lui-même, tombé dans ses mains: mais elle exerça dans ce supplice une vengeance que la bienséance de de notre siècle ne permettrait pas; elle fit mettre dans l'arrêt qu'on arracherait au jeune *Spencer* les parties dont il avait fait un coupable usage avec le monarque: l'arrêt fut exécuté à la potence; elle ne craignit point de voir l'exécution. *Froissard* ne fait point difficulté d'appeler ces parties par leur nom propre. Ainsi cette cour rassemblait à la fois toutes les dissolutions des temps les plus efféminés, et toutes les barbaries des temps les plus sauvages.

Enfin le roi abandonné, fugitif dans son royaume, est pris, conduit à Londres, insulté par le peuple, enfermé dans la tour, jugé par le parlement, et dépose par un jugement solennel. Un nommé *Trussel* lui signifia sa déposition en ces mots rédigés dans les actes publics: " Moi *Guillaume* „ *Trussel*, procureur du parlement et de la nation, „ je vous déclare en leur nom et en leur autorité „ que je renonce, que je révoque, et rétracte „ l'hommage à vous fait, et que je vous prive de „ la puissance royale. " On donna la couronne à son fils, âgé de quatorze ans, et la régence à la

† 1326.

mère

mère assistée d'un conseil. Une pension d'environ soixante mille livres de notre monnaie fut assignée au roi pour vivre.

† *Edouard II* survécut à peine une année à sa disgrace. On ne trouva sur son corps aucune marque de mort violente. Il passe pour constant qu'on lui avait enfoncé un fer brûlant dans les entrailles à travers un tuyau de corne.

Le fils punit bientôt la mère. *Edouard III* mineur encore, mais impatient et capable de régner, saisit un jour aux yeux de sa mère son amant *Mortimer*, comte de la Marche. Le parlement juge ce favori sans l'entendre ††, comme les *Spencers* l'avaient été. Il périt par le supplice de la potence, non pour avoir déshonoré le lit de son roi, l'avoir détrôné et l'avoir fait assassiner, mais pour les concussions, les malversations dont sont toujours accusés ceux qui gouvernent. La reine, enfermée dans le château de Risin avec cinq cents livres sterling de pension, différemment malheureuse, pleura dans la solitude ses infortunes plus que ses faiblesses et ses barbaries.

†††*Edouard III*, maître, et bientôt maître absolu, commence par conquérir l'Ecosse; mais alors une nouvelle scène s'ouvrait en France. L'Europe en suspend ne savait si *Edouard* aurait ce royaume par les droits du sang ou par ceux des armes.

La France qui ne comprenait ni la Provence ni le Dauphiné, ni la Franche-Comté, était pourtant un royaume puissant; mais son roi ne l'était pas encore. De grands Etats, tel que la Bourgogne,

† 1327. †† 1331. ††† 1332.

l'Artois, la Flandre, la Bretagne, la Guienne, relevans de la couronne, fesaient toujours l'inquiétude du prince beaucoup plus que sa grandeur.

Les domaines de *Philippe le bel*, avec les impôts sur ses sujets immédiats, avaient monté à cent soixante mille livres de poids. Quand *Philippe le bel* fit la guerre aux Flamands †, et que presque tous les vassaux de la France contribuèrent à cette guerre, on fit payer le cinquième des revenus à tous les séculiers que leur état dispensait de faire la campagne. Les peuples étaient malheureux, et la famille royale l'était davantage.

Rien n'est plus connu que l'opprobre dont les trois enfans de *Philippe le bel* se couvrirent à la fois, en accusant leurs femmes d'adultère en plein parlement. Toutes trois furent condamnées à être enfermées. *Louis Hutin* l'aîné fit périr la sienne, *Marguerite de Bourgogne*, par le cordeau. Les amans de ces princesses furent condamnés à un nouveau genre de supplice; on les écorcha vifs. Quels temps! et nous nous plaignons encore du nôtre!

†† Après la mort de *Louis Hutin*, qui avait joint la Navarre à la France comme son père, la question de la loi salique émut tous les esprits. Ce roi ne laissait qu'une fille. On n'avait encore jamais examiné en France si les filles devaient hériter de la couronne; les lois ne s'étaient jamais faites que selon le besoin présent. Les anciennes lois saliques étaient ignorées; l'usage en tenait lieu, et cet usage variait toujours en France. Le parlement sous *Philippe le bel* avait adjugé l'Ar-

† 1303. †† 1316.

tois à une fille, au préjudice du plus prochain mâle. La succession de la Champagne avait tantôt été donnée aux filles, et tantôt elle leur avait été ravie. *Philippe le bel* n'eut la Champagne que par sa femme, qui en avait exclu les princes. On voit par-là que le droit changeait comme la fortune, et qu'il s'en fallait beaucoup que ce fût une loi fondamentale de l'Etat d'exclure une fille du trône de son père.

Dire, comme tant d'auteurs, *que la couronne de France est si noble qu'elle ne peut admettre de femmes*, c'est une grande puérilité. Dire avec *Mézerai* que *l'imbécillité du sexe ne permet pas aux femmes de régner*, c'est être doublement injuste. La régence de la reine *Blanche*, et le règne glorieux de tant de femmes, dans presque tous les pays de l'Europe, réfutent assez la grossièreté de *Mézerai*. D'ailleurs l'article de cette ancienne loi, qui ôte toute hérédité aux filles en terre salique, semble ne la leur ravir que parce que tout seigneur salien était obligé de se trouver en armes aux assemblées de la nation. Or une reine n'est point obligée de porter les armes, la nation les porte pour elle. Ainsi on peut dire que la loi salique, d'ailleurs si peu connue, regardait les autres fiefs, et non la couronne. C'était si peu une loi pour les rois qu'elle ne se trouve que sous le titre *de allodiis, des alleuds*. Si c'est une loi des anciens Saliens, elle a donc été faite avant qu'il y eût des rois de France. Elle ne regardait donc point ces rois. (*u*)

(*u*) Voyez l'article *loi salique*, dans le Dictionnaire philosophique.

De plus il est indubitable que plusieurs fiefs n'étaient point soumis à cette loi; à plus forte raison pouvait-on alléguer que la couronne n'y devait pas être assujettie.

On a toujours voulu fortifier ses opinions, quelles qu'elles fussent, par l'autorité des livres sacrés. Les partisans de la loi salique ont cité ce passage, *que les lis ne travaillent ni ne filent*; et de-là ils ont conclu que les filles qui doivent filer ne doivent pas régner dans le royaume des lis, Cependant les lis ne travaillent point, et un prince doit travailler. Les léopards d'Angleterre, et les tours de Castille ne filent pas plus que les lis de France, et les filles peuvent régner en Castille et en Angleterre. De plus, les armoiries des rois de France ne ressemblèrent jamais à des lis; c'était évidemment le bout d'une hallebarde, telles qu'elles sont décrites dans les mauvais vers de *Guillaume le breton. Cuspidis in medio uncum emittit acutum.* L'écu de France est un fer pointu au milieu de la hallebarde.

Toutes les raisons contre la loi salique furent opiniâtrement soutenues par le duc de Bourgogne, oncle de la princesse, fille de *Hutin*, et par plusieurs princesses du sang. *Louis Hutin* avait deux frères, qui en peu de temps lui succédèrent, comme on sait, l'un après l'autre; l'aîné, *Philippe le long*, et *Charles le bel* le cadet. *Charles*, alors ne croyant pas qu'il touchait à la couronne, combattit la loi salique, par jalousie contre son frère.

Philippe le long ne manqua pas de faire déclarer dans une assemblée de quelques barons, de prélats et de bourgeois de Paris, que les filles

devaient être exclues de la couronne de France. Mais si le parti opposé avait prévalu, on eût bientôt fait une loi fondamentale toute contraire.

Philippe le long, qui n'est guère connu que pour avoir interdit l'entrée du parlement aux évêques, étant mort après un règne fort court, ne laissa encore que des filles. La loi salique fut confirmée alors une seconde fois. *Charles le bel*, qui s'y était opposé, prit inconteſtablement la couronne, et exclut les filles de son frère.

Charles le bel, en mourant, laissa encore le même procès à décider. Sa femme était grosse. Il fallait un régent au royaume. *Edouard III* prétendit la régence en qualité de petit-fils de *Philippe le bel* par sa mère, et *Philippe de Valois* s'en saisit en qualité de premier prince du sang. Cette régence lui fut solennellement déférée, et la reine douairière ayant accouché d'une fille, il prit la couronne du consentement de la nation. La loi salique, qui exclut les filles du trône, était donc dans les cœurs; elle était fondamentale par une ancienne convention universelle. Il n'y en a point d'autre. Les hommes les font et les abolissent. Qui peut douter que si jamais il ne restait du sang de la maison de *France* qu'une princesse digne de régner, la nation ne pût et ne dût lui décerner la couronne?

Non-seulement les filles étaient exclues, mais le représentant d'une fille l'était aussi: on prétendait que le roi *Edouard* ne pouvait avoir par sa mère un droit que sa mère n'avait pas. Une raison plus forte encore faisait préférer un prince du sang à un étranger, à un prince né dans une nation naturellement ennemie de la France. Les

peuples donnèrent alors à *Philippe de Valois* le nom de *fortuné*. Il put y joindre quelque temps celui de *victorieux* et de *juste*; car le comte de Flandre son vassal ayant maltraité ses sujets, et les sujets s'étant soulevés, il marcha au secours de ce prince; et ayant tout pacifié, il dit au comte de Flandre: " Ne vous attirez plus tant de ré-„ voltes par une mauvaise conduite. "

On pouvait le nommer *fortuné* encore, lorsqu'il reçut dans Amiens l'hommage solennel que lui vint rendre *Edouard III*. Mais bientôt cet hommage fut suivi de la guerre. *Edouard* disputa la couronne à celui dont il s'était déclaré le vassal.

Un brasseur de bière de la ville de Gand fut le grand moteur de cette guerre fameuse, et celui qui détermina *Edouard* à prendre le titre de roi de France. Ce brasseur, nommé *Jacques d'Artevelt*, était un de ces citoyens que les souverains doivent perdre ou ménager. Le prodigieux crédit qu'il avait le rendit nécessaire à *Edouard*; mais il ne voulut employer ce crédit en faveur du roi anglais qu'à condition qu'*Edouard* prendrait le titre de roi de France, afin de rendre les deux rois irréconciliables. Le roi d'Angleterre et le brasseur signèrent le traité à Gand, long-temps après avoir commencé les hostilités contre la France. L'empereur *Louis de Bavière* se ligua avec le roi d'Angleterre avec plus d'appareil que le brasseur, mais avec moins d'utilité pour *Edouard*.

Remarquez avec une grande attention le préjugé qui régna si long-temps dans la république

allemande, revêtue du titre d'empire romain. Cet empereur *Louis*, qui poſſédait ſeulement la Bavière, inveſtit le roi *Edouard III*, dans Cologne †, de la dignité de vicaire de l'Empire, en préſence de preſque tous les princes et de tous les chevaliers allemands et anglais. Là il prononce que le roi de France eſt déloyal et perfide, qu'il a forfait la protection de l'Empire, déclarant tacitement par cet acte *Philippe de Valois* et *Edouard* ſes vaſſaux.

L'anglais s'aperçut bientôt que le titre de vicaire était auſſi vain par lui-même que celui d'empereur, quand l'Allemagne ne le ſecondait pas; et il conçut un tel dégoût pour l'anarchie allemande que depuis, lorſqu'on lui offrit l'empire, il ne daigna pas l'accepter.

Cette guerre commença par montrer quelle ſupériorité la nation anglaiſe pouvait un jour avoir ſur mer. Il fallait d'abord qu'*Edouard III* tentât de débarquer en France avec une grande armée, et que *Philippe* l'en empêchât. L'un et l'autre équipèrent en très peu de temps chacun une flotte de plus de cent vaiſſeaux. Ces navires n'étaient que de groſſes barques. *Edouard* n'était pas comme le roi de France, aſſez riche pour les conſtruire à ſes dépens; des cent vaiſſeaux anglais, vingt lui appartenaient, le reſte lui était fourni par toutes les villes maritimes d'Angleterre. Le pays était ſi peu riche en eſpèces que le prince de Galles n'avait que vingt ſchellings par jour pour ſa paye. L'évêque de Derham, un des amiraux de la flotte,

† 1338.

n'en avait que six, et les barons quatre. Les plus pauvres vainquirent les plus riches, comme il arrive presque toujours. Les batailles navales étaient alors plus meurtrières qu'aujourd'hui; on ne se servait pas du canon qui fait tant de bruit; mais on tuait beaucoup plus de monde. Les vaisseaux s'abordaient par la proue, on abaissait de part et d'autre des ponts levis, et on se battait comme en terre ferme. Les amiraux de *Philippe de Valois* perdirent soixante-dix vaisseaux † et près de vingt mille combattans. Ce fut-là le prélude de la gloire d'*Edouard*, et du célèbre *Prince noir* son fils, qui gagnèrent en personne cette bataille mémorable.

Je vous épargne ici les détails des guerres, qui se ressemblent presque toutes; mais insistant toujours sur ce qui caractérise les mœurs du temps, j'observerai qu'*Edouard* défia *Philippe de Valois* à un combat singulier. Le roi de France le refusa, disant qu'un souverain ne s'abaissait pas à se battre contre son vassal.

†† Cependant un nouvel événement semblait renverser encore la loi salique. La Bretagne, fief de France, venait d'être adjugée par la cour des pairs à *Charles de Blois*, qui avait épousé la fille du dernier duc; et le comte de *Montfort*, oncle de ce duc, avait été exclu. Les lois et les intérêts étaient autant de contradictions. Le roi de France, qui semblait devoir soutenir la loi salique dans la cause du comte de *Montfort* héritier mâle de la Bretagne, prenait le parti de *Charles de Blois*, qui tirait son droit des femmes; et le roi d'Angleterre,

† 1340. †† 1341.

qui devait maintenir le droit des femmes dans *Charles de Blois*, se déclarait pour le comte de *Montfort*.

La guerre recommence à cette occasion entre la France et l'Angleterre. On surprend d'abord *Montfort* dans Nantes, et on l'amène prisonnier à Paris dans la tour du louvre. Sa femme, fille du comte de Flandre, était une de ces héroïnes singulières qui ont paru rarement dans le monde, et sur lesquelles on a sans doute imaginé les fables des Amazones. Elle se montra, l'épée à la main, le casque en tête, aux troupes de son mari, portant son fils entre ses bras. Elle soutint le siége de Henebon, fit des sorties, combattit sur la brèche, et enfin, à l'aide de la flotte anglaise qui vint à son secours, elle fit lever le siége.

† Cependant la faction anglaise et le parti français se battirent long-temps en Guienne, en Bretagne, en Normandie. Enfin, près de la rivière de Somme, se donne cette sanglante bataille de Créci entre *Edouard* et *Philippe de Valois*. *Edouard* avait auprès de lui son fils le prince de Galles, qu'on nommait *le Prince noir*, à cause de sa cuirasse brune et de l'aigrette noire de son casque. Ce jeune prince eut presque tout l'honneur de cettte journée. Plusieurs historiens ont attribué la défaite des Français à quelques petites pièces de canon dont les Anglais étaient munis. Il y avait dix ou douze années que l'artillerie commençait à être en usage.

Cette invention des Chinois fut-elle apportée en Europe par les Arabes qui trafiquaient sur les

† Août 1346.

mers des Indes ? il n'y a pas d'apparence. C'eſt un bénédictin allemand, nommé *Berthold Schwartz*, qui trouva ce ſecret fatal. Il y avait long-temps qu'on y touchait. Un autre bénédictin anglais, *Roger Bacon*, avait long-temps auparavant parlé des grandes exploſions que le ſalpêtre enfermé pouvait produire. Mais pourquoi le roi de France n'avait-il pas de canon dans ſon armée, auſſi-bien que le roi d'Angleterre ? et ſi l'anglais eut cette ſupériorité, pourquoi tous nos hiſtoriens rejettent-ils la perte de la bataille ſur les arbalétriers génois que *Philippe* avait à ſa ſolde ? La pluie mouilla, dit-on, la corde de leurs arcs ; mais cette pluie ne mouilla pas moins les cordes des Anglais. Ce que les hiſtoriens auraient peut-être mieux fait d'obſerver, c'eſt qu'un roi de France, qui avait des archers de Gènes au lieu de diſcipliner ſa nation, et qui n'avait point de canon quand ſon ennemi en avait, ne méritait pas de vaincre.

Il eſt bien étrange que cet uſage de la poudre ayant dû changer abſolument l'art de la guerre, on ne voie point l'époque de ce changement. Une nation qui aurait ſu ſe procurer une bonne artillerie était ſûre de l'emporter ſur toutes les autres. C'était de tous les arts le plus funeſte, mais celui qu'il fallait le plus perfectionner. Cependant juſqu'au temps de *Charles VIII* il reſte dans ſon enfance ; tant les anciens uſages prévalent, tant la lenteur arrête l'induſtrie humaine. On ne ſe ſervit d'artillerie aux ſiéges des places que ſous le roi de France *Charles V* ; et les lances firent toujours

le fort de la bataille dans presque toutes les actions, jusqu'aux derniers temps de *Henri IV*.

On prétend qu'à la journée de Créci, les Anglais n'avaient que deux mille cinq cents hommes de gendarmerie et quarante mille fantassins, et que les Français avaient quarante mille fantassins et près d'environ vingt mille gendarmes. Ceux qui diminuent la perte des Français disent qu'elle ne monta qu'à vingt mille hommes. Le comte de Blois, qui était l'une des causes apparentes de la guerre, y fut tué, et le lendemain les troupes des communes du royaume furent encore défaites. *Edouard*, après deux victoires remportées en deux jours, prit Calais, qui resta aux Anglais deux cents dix années.

On dit que pendant ce siége, *Philippe de Valois* ne pouvant attaquer les lignes des assiégeans, et désespéré de n'être que le témoin de ses pertes, proposa au roi *Edouard* de vider cette grande querelle par un combat de six contre six. *Edouard*, ne voulant pas remettre à un combat incertain la prise certaine de Calais, refusa ce duel, comme *Philippe de Valois* l'avait d'abord refusé. Jamais les princes n'ont terminé eux seuls leurs différends; c'est toujours le sang des nations qui a coulé.

Ce qu'on a le plus remarqué dans ce fameux siége qui donna à l'Angleterre la clef de la France, et ce qui était peut-être le moins mémorable, c'est qu'*Edouard* exigea, par la capitulation, que six bourgeois vinssent lui demander pardon à moitié nus, et la corde au cou. C'était ainsi qu'on en usait avec des sujets rébelles. *Edouard* était

intéreſſé à faire ſentir qu'il ſe regardait comme roi de France. Des hiſtoriens et des poëtes ſe ſont efforcés de célébrer les ſix bourgeois qui vinrent demander pardon, comme des *Codrus* qui ſe dévouaient pour la patrie; mais il eſt faux qu'*Edouard* demandât ces pauvres gens pour les faire pendre. La capitulation portait *que ſix bourgeois pieds nus et tête nue viendraient hart au col lui apporter les clefs de la ville, et que d'iceux le roi d'Angleterre et de France en ferait à ſa volonté.*

Certainement *Edouard* n'avait nul deſſein de faire ferrer la corde que les ſix Calaiſiens avaient au cou, puiſqu'il fit préſent à chacun de ſix écus d'or et d'une robe. Celui qui avait ſi généreuſement nourri toutes les bouches inutiles chaſſées de Calais par le commandant *Jean de Vienne*, celui qui pardonna ſi généreuſement au traître *Aimeri* de Pavie, nommé par lui gouverneur de Calais, convaincu d'avoir vendu la place aux Français; celui qui étant venu lui-même battre les Français venus pour la prendre, au lieu de faire trancher la tête à *Charni* et à *Ribaumont*, coupables d'avoir fait ce marché pendant une trève, leur donna à ſouper après les avoir pris de ſa main, et leur fit les plus nobles préſens; enfin celui qui traita avec tant de grandeur et de politeſſe ſon malheureux captif le roi de France *Jean*, n'était pas un barbare. L'idée de réparer les déſaſtres de la France par la grandeur d'ame de ſix habitans de Calais, et de mettre au théâtre d'aſſez mauvaiſes raiſons en aſſez mauvais vers en faveur de la loi ſalique, eſt d'un énorme ridicule.

Cette guerre, qui se fesait à la fois en Guienne, en Bretagne, en Normandie, en Picardie, épuisait la France et l'Angleterre d'hommes et d'argent. Ce n'était pourtant pas alors le temps de se détruire pour l'intérêt de l'ambition. Il eût fallu se réunir contre un fléau d'une autre espèce. Une peste mortelle, qui avait fait le tour du monde, et qui avait dépeuplé l'Asie et l'Afrique †, vint alors ravager l'Europe, et particulièrement la France et l'Angleterre.

Elle enleva, dit-on, la quatrième partie des hommes. C'est une des causes qui ont fait que dans nos climats le genre humain ne s'est point multiplié dans la proportion où l'on croit qu'il devrait l'être.

Mézerai a dit après d'autres que cette peste vint de la Chine, et qu'il était sorti de la terre une exhalaison enflammée en globes de feu, laquelle en crevant répandit son infection sur l'hémisphère. C'est donner une origine trop fabuleuse à un malheur trop certain. Premièrement, on ne voit pas que jamais un tel météore ait donné la peste; secondement, les annales chinoises ne parlent d'aucune maladie contagieuse que vers l'an 1504. La peste, proprement dite, est une maladie attachée au climat du milieu de l'Afrique, comme la petite vérole à l'Arabie, et comme le venin qui empoisonne la source de la vie est originaire chez les Caraïbes. Chaque climat a son poison dans ce malheureux globe, où la nature a mêlé un peu de bien avec beaucoup de

† 1347 et 1348.

mal. Cette peste du quatorzième siècle était semblable à celles qui dépeuplèrent la terre sous *Justinien*, et du temps d'*Hippocrate*. C'était dans la violence de ce fléau qu'*Edouard* et *Philippe* avaient combattu pour régner sur des mourans.

Après l'enchaînement de tant de calamités, après que les élémens et les fureurs des hommes ont ainsi conspiré pour désoler la terre, on s'étonne que l'Europe soit aujourd'hui si florissante. La seule ressource du genre humain était dans des villes que les grands souverains méprisaient. Le commerce et l'industrie de ces villes a réparé sourdement le mal que les princes faisaient avec tant de fracas. L'Angleterre, sous *Edouard III*, se dédommagea avec usure des trésors que lui coûtèrent les entreprises de son monarque: elle vendit ses laines; *Bruges* les mit en œuvre. Les Flamands s'exerçaient aux manufactures; les villes anséatiques formaient une république utile au monde; et les arts se soutenaient toujours dans les villes libres et commerçantes d'Italie. Ces arts ne demandent qu'à s'étendre et à croître; et après les grands orages ils se transplantent comme d'eux-mêmes dans les pays dévastés qui en ont besoin.

† *Philippe de Valois* mourut dans ces circonstances, bien éloigné de porter au tombeau le beau titre de *fortuné*. Cependant il venait de réunir le Dauphiné à la France. Le dernier prince de ce pays, ayant perdu ses enfans, lassé de guerres qu'il avait soutenues contre la Savoie, donna le

† 1350.

Dauphiné au roi de France †, et se fit dominicain à Paris.

Cette province s'appelait Dauphiné, parce qu'un de ses souverains avait mis un dauphin dans ses armoiries. Elle faisait partie du royaume d'Arles, domaine de l'Empire. Le roi de France devenait par cette acquisition feudataire de l'empereur *Charles IV*. Il est certain que les empereurs ont toujours réclamé leurs droits sur cette province jusqu'à *Maximilien I*. Les publicistes allemands prétendent encore qu'elle doit être une mouvance de l'Empire. Les souverains du Dauphiné pensent autrement. Rien n'est plus vain que ces recherches ; il vaudrait autant faire valoir les droits des empereurs sur l'Egypte, parce qu'*Auguste* en était le maître.

Philippe de Valois ajouta encore à son domaine le Roussillon et la Cerdagne, en prêtant de l'argent au roi de Majorque, de la maison d'*Arragon*, qui lui donna ces provinces en nantissement ; provinces que *Charles VIII* rendit depuis sans être remboursé. Il acquit aussi Montpellier, qui est demeuré à la France. Il est surprenant que dans un règne si malheureux, il ait pu acheter ces provinces, et payer encore beaucoup pour le Dauphiné. L'impôt du sel, qu'on appela sa *loi salique*, le haussement des tailles, les infidélités sur les monnaies, le mirent en état de faire ces acquisitions. L'Etat fut augmenté, mais il fut appauvri ; et si ce roi eut d'abord le nom de *fortuné*, le peuple ne put jamais pré-

† 1349.

tendre à ce titre. Mais sous *Jean*, son fils, on regretta encore le temps de *Philippe de Valois*.

Ce qu'il y eut de plus intéressant pour les peuples sous ce règne, fut l'appel comme d'abus que le parlement introduisit peu à peu par les soins de l'avocat général *Pierre Cugnières*. Le clergé s'en plaignit hautement, et le roi se contenta de conniver à cet usage, et de ne pas s'opposer à un remède qui soutenait son autorité et les lois de l'Etat. Cet appel comme d'abus, interjeté aux parlemens du royaume, est une plainte contre les sentences ou injustes ou incompétentes que peuvent rendre les tribunaux ecclésiastiques, une dénonciation des entreprises qui ruinent la juridiction royale, une opposition aux bulles de Rome qui peuvent être contraires aux droits du roi et du royaume. (*x*)

Ce remède, ou plutôt ce palliatif, n'était qu'une faible imitation de la fameuse loi *Præmunire*, publiée sous *Edouard III* par le parlement d'Angleterre; loi par laquelle quiconque portait à des cours ecclésiastiques des causes dont la connaissance appartenait aux tribunaux royaux, était mis en prison. Les Anglais, dans tout ce qui concerne les libertés de l'Etat, ont donné plus d'une fois l'exemple.

(*x*) Voyez l'article *abus*, dans le Dictionnaire philosophique.

CHAPITRE

CHAPITRE LXXVI.

De la France sous le roi Jean. Célèbre tenue des états-généraux. Bataille de Poitiers. Captivité de Jean. Ruine de la France. Chevalerie, etc.

LE règne de *Jean* est encore plus malheureux † que celui de *Philippe*. *Jean*, qu'on a surnommé *le bon*, commence par faire assassiner son connétable le comte d'*Eu* ††. Quelque temps après, le roi de Navarre son cousin et son gendre fait assassiner le nouveau connétable dom *la Cerda*, prince de la maison d'*Espagne*. Ce roi de Navarre *Charles*, petit-fils de *Louis Hutin*, et roi de Navarre par sa mère, prince du sang du côté de son père, fut ainsi que le roi *Jean*, un des fléaux de la France, et mérita bien le nom de *Charles le mauvais*.

††† Le roi, ayant été forcé de lui pardonner en plein parlement, vient l'arrêter lui-même pour de moindres crimes, et sans aucune forme de procès fait trancher la tête à quatre seigneurs de ses amis. Des exécutions si cruelles étaient la suite d'un gouvernement faible. Il produisait des cabales, et ces cabales attiraient des vengeances atroces que suivait le repentir.

Jean dès le commencement de son règne avait augmenté l'altération de la monnaie, déjà altérée du temps de son père, et avait menacé de mort les officiers chargés de ce secret. Cet abus était l'effet et la preuve d'un temps très-

† 1350. †† 1354. ††† 1355.

malheureux. Les calamités et les abus produisent enfin les lois. La France fut quelque temps gouvernée comme l'Angleterre. Les rois convoquaient les états-généraux substitués aux anciens parlemens de la nation. Ces états-généraux étaient entièrement semblables aux parlemens anglais, composés des nobles, des évêques, et des députés des villes; et ce qu'on appelait le nouveau parlement sédentaire à Paris était à peu près ce que la cour du banc du roi était à Londres. Le chancelier était le second officier de la couronne dans les deux états; il portait en Angleterre la parole pour le roi dans les états-généraux d'Angleterre, et avait inspection sur la cour du banc. Il en était de même en France; et ce qui achève de montrer qu'on se conduisait alors à Paris et à Londres sur les mêmes principes, c'est que les états-généraux de 1355 proposèrent et firent signer au roi *Jean* de France presque les mêmes règlemens, presque la même charte qu'avait signée *Jean* d'Angleterre. Les subsides, la nature des subsides, leur durée, le prix des espèces, tout fut réglé par l'assemblée. Le roi s'engagea à ne plus forcer les sujets de fournir des vivres à sa maison, à ne se servir de leurs voitures et de leurs lits qu'en payant, à ne jamais changer la monnaie, etc.

Ces états-généraux de 1355, les plus mémorables qu'on ait jamais tenus, sont ceux dont nos histoires parlent le moins. *Daniel* dit seulement qu'ils furent tenus dans la salle du nouveau parlement; il devait ajouter que le parlement,

qui n'était point alors perpétuel, n'eut point entrée dans cette grande assemblée. En effet le prévôt des marchands de Paris, comme député né de la première ville du royaume, porta la parole au nom du tiers-état. Mais un point essentiel de l'histoire, qu'on a passé sous silence, c'est que les états imposèrent un subside d'environ cent quatre-vingt-dix mille marcs d'argent, pour payer trente mille gendarmes; ce sont dix millions quatre cents mille livres d'aujourd'hui; ces trente mille gendarmes composaient au moins une armée de quatre-vingt mille hommes, à laquelle on devait joindre les communes du royaume; et au bout de l'année on devait établir encore un nouveau subside pour l'entretien de la même armée. Enfin ce qu'il faut observer, c'est que cette espèce de grande charte ne fut qu'un règlement passager, au lieu que celle des Anglais fut une loi perpétuelle. Cela prouve que le caractère des Anglais est plus constant et plus ferme que celui des Français.

Mais le *Prince noir*, avec une armée redoutable quoique petite, s'avançait jusqu'à Poitiers, et ravageait ces terres qui étaient autrefois du domaine de sa maison. Le roi *Jean* accourut † à la tête de près de soixante mille hommes. Personne n'ignore qu'il pouvait, en temporisant, prendre toute l'armée anglaise par famine.

Si le *Prince noir* avait fait une grande faute de s'être engagé si avant, le roi *Jean* en fit une plus grande de l'attaquer. Cette bataille de

† Sept. 1356.

Maupertuis ou de Poitiers ressembla beaucoup à celle que *Philippe de Valois* avait perdue. Il y eut de l'ordre dans la petite armée du *Prince noir ;* il n'y eut que de la bravoure chez les Français ; mais la bravoure des Anglais et des Gascons qui servaient sous le prince de Galles l'emporta. Il n'est point dit qu'on eût fait usage du canon dans aucune des deux armées. Ce silence peut faire douter qu'on s'en soit servi à Créci ; ou bien il fait voir que l'artillerie ayant fait peu d'effet dans la bataille de Créci, on en avait discontinué l'usage ; ou il montre combien les hommes négligeaient des avantages nouveaux pour les coutumes anciennes ; ou enfin il accuse la négligence des historiens contemporains. Les principaux chevaliers de France périrent ; et cela prouve que l'armure n'était pas alors si pesante et si complète qu'autrefois ; le reste s'enfuit. Le roi, blessé au visage, fut fait prisonnier avec un de ses fils. C'est une particularité digne d'attention que ce monarque se rendit à un de ses sujets qu'il avait banni, et qui servait chez ses ennemis. La même chose arriva depuis à *François I.* Le *Prince noir* mena ses deux prisonniers à Bordeaux, et ensuite à Londres. On sait avec quelle politesse, avec quel respect il traita le roi captif, et comme il augmenta sa gloire par sa modestie. Il entra dans Londres sur un petit cheval noir, marchant à la gauche de son prisonnier monté sur un cheval remarquable par sa beauté et par son harnois ; nouvelle manière d'augmenter la pompe du triomphe.

La prison du roi fut dans Paris le signal d'une guerre civile. Chacun pense alors à se faire un parti. On ne voit que faction sous prétexte de réforme. *Charles* dauphin de France, qui fut depuis le sage roi *Charles V*, n'est déclaré régent du royaume que pour le voir presque révolté contre lui.

Paris commençait à être une ville redoutable; il y avait cinquante mille hommes capables de porter les armes. On invente alors l'usage des chaînes dans les rues, et on les fait servir de retranchement contre les séditieux. Le dauphin *Charles* est obligé de rappeler le roi de Navarre, que le roi son père avait fait emprisonner. C'était déchaîner son ennemi. Le roi de Navarre arrive à Paris † pour attiser le feu de la discorde. *Marcel*, prévôt des marchands de Paris, entre au louvre, suivi des séditieux. Il fait massacrer *Robert de Clermont*, maréchal de France, et le maréchal de Champagne, aux yeux du dauphin. Cependant les paysans s'attroupent de tous côtés; et dans cette confusion ils se jettent sur tous les gentilshommes qu'ils rencontrent. Ils les traitent comme des esclaves révoltés, qui ont entre leurs mains des maîtres trop durs et trop farouches. Ils se vengent par mille supplices de leur bassesse et de leurs misères. Ils portent leur fureur jusqu'à faire rôtir un seigneur dans son château, et à contraindre sa femme et ses filles de manger la chair de leur époux et de leur père.

Dans ces convulsions de l'Etat, *Charles de*

† 1357.

Navarre aſpire à la couronne. Le dauphin et lui ſe font une guerre, qui ne finit que par une paix ſimulée. La France eſt ainſi bouleverſée pendant quatre ans depuis la bataille de Poitiers. Comment *Edouard* et le prince de Galles ne profitaient-ils pas de leur victoire et des malheurs des vaincus ? Il ſemble que les Anglais redoutaſſent la grandeur de leurs maîtres ; ils leur fourniſſaient peu de ſecours ; et *Edouard* traitait de la rançon de ſon priſonnier, tandis que le *Prince noir* acceptait une trève.

Il paraît que de tous côtés on feſait des fautes. Mais on ne peut comprendre comment tous nos hiſtoriens ont eu la ſimplicité d'aſſurer que le roi *Edouard III*, étant venu pour recueillir le fruit des deux victoires de Créci et de Poitiers †, s'étant avancé juſqu'à quelques lieues de Paris, fut ſaiſi tout-à-coup d'une ſi ſainte frayeur, à cauſe d'une grande pluie, qu'il ſe jeta à genoux, et qu'il fit vœu à la Ste Vierge d'accorder la paix. Rarement la pluie a décidé de la volonté des vainqueurs et du deſtin des Etats ; et ſi *Edouard III* fit un vœu à la Ste Vierge, ce vœu était aſſez avantageux pour lui. Il exige pour la rançon du roi de France le Poitou, la Saintonge, l'Agenois, le Périgord, le Limouſin, le Quercy, l'Angoumois, le Rouergue, et tout ce qu'il a pris autour de Calais, le tout en ſouveraineté ſans hommage. Je m'étonne qu'il ne demandât pas la Normandie et l'Anjou ſon ancien patrimoine. Il voulut encore trois millions d'écus d'or.

† 1360.

† *Edouard* cédait par ce traité à *Jean* le titre de roi de France, et ſes droits ſur la Normandie, la Touraine et l'Anjou. Il eſt vrai que les anciens domaines du roi d'Angleterre en France étaient beaucoup plus conſidérables que ce qu'on donnait à *Edouard* par cette paix; cependant ce qu'on cédait, était un quart de la France. *Jean* ſortit enfin de la tour de Londres après quatre ans, en donnant en otage ſon frère et deux de ſes fils. Une des plus grandes difficultés était de payer la rançon. Il fallait donner comptant ſix cents mille écus d'or pour le premier payement. La France s'épuiſa, et ne put fournir la ſomme. On fut obligé de rappeler les Juifs, et de leur vendre le droit de vivre et de commercer. Le roi même fut réduit à payer ce qu'il achetait pour ſa maiſon en une monnaie de cuir, qui avait au milieu un petit clou d'argent. Sa pauvreté et ſes malheurs le privèrent de toute autorité, et le royaume de toute police.

Les ſoldats licenciés, et les payſans devenus guerriers, s'attroupèrent par-tout, mais principalement par-delà la Loire. Un de leurs chefs ſe fit nommer l'*ami de* DIEU *et l'ennemi de tout le monde*. Un nommé *Jean de Gouge*, bourgeois de Sens, ſe fit reconnaître roi par ces brigands, et fit preſque autant de mal par ſes ravages que le véritable roi en avait produit par ſes malheurs. Enfin ce qui n'eſt pas moins étrange, c'eſt que le roi dans cette déſolation générale alla renouveler dans Avignon, où étaient les papes, les anciens projets des croiſades.

† 1360.

Un roi de Chypre était venu solliciter cette entreprise contre les Turcs, répandus déjà dans l'Europe. Apparemment le roi *Jean* ne songeait qu'à quitter sa patrie; mais au lieu d'aller faire ce voyage chimérique contre les Turcs, n'ayant pas de quoi payer le reste de sa rançon aux Anglais, il retourna se mettre en otage à Londres à la place de son frère et de ses enfans. Il y mourut, et sa rançon ne fut pas payée. On disait pour comble d'humiliation, qu'il n'était retourné en Angleterre que pour y voir une femme dont il était amoureux à l'âge de cinquante-six ans.

La Bretagne, qui avait été la cause de cette guerre, fut abandonnée à son sort. Le comte de *Blois* et le comte de *Montfort* se disputèrent cette province. *Montfort*, sorti de la prison de Paris, et *Blois*, sorti de celle de Londres, décidèrent la querelle près d'Avray en bataille rangée †. Les Anglais prévalurent encore. Le comte de *Blois* fut tué.

Ces temps de grossièreté, de séditions, de rapines et de meurtres, furent cependant le plus brillant de la chevalerie. Elle servait de contre-poids à la férocité générale des mœurs, nous en traiterons à part. L'honneur, la générosité, jointes à la galanterie, étaient ses principes. Le plus célèbre fait-d'armes dans la chevalerie est le combat de trente bretons contre vingt anglais, six bretons et quatre allemands, quand la comtesse de *Blois* au nom de son mari, et la veuve de *Montfort* au nom de son fils, se faisaient la guerre en Bretagne ††. Le point d'honneur fut le sujet de

† 1364. †† 1351.

ce

ce combart ; car il fut réſolu dans une conférence tenue pour la paix. Au lieu de traiter, on ſe brava, et *Beaumanoir*, qui était à la tête des Bretons pour la comteſſe de *Blois*, dit qu'il fallait combattre pour ſavoir *qui avait la plus belle amie*. On combattit en champ clos. Il n'y eut des ſoixante combattans que cinq chevaliers de tués, un ſeul du côté des bretons, et quatre du côté des anglais. Tous ces faits-d'armes ne ſervaient à rien, et ne remédiaient pas ſur-tout à l'indiſcipline des armées, à une adminiſtration preſque toute ſauvage. Si les *Paul-Emile* et les *Scipions* avaient combattu en champ clos pour ſavoir qui avait la plus belle amie, les Romains n'auraient pas été les vainqueurs et les légiſlateurs des nations.

Edouard après ſes victoires et ſes conquêtes ne fit plus que des tournois. Amoureux d'une femme indigne de ſa tendreſſe, il lui ſacrifia ſes intérêts et ſa gloire, et perdit enfin tout le fruit de ſes travaux en France. Il n'était plus occupé que de jeux, de tournois, des cérémonies de ſon ordre de la jarretière ; la grande table ronde, établie par lui à Vindſor, à laquelle ſe rendaient tous les chevaliers de l'Europe, fut le modèle ſur lequel les romanciers imaginèrent toutes les hiſtoires des chevaliers de la table ronde, dont ils attribuèrent l'inſtitution fabuleuſe au roi *Arthus*. Enfin *Edouard III* ſurvécut à ſon bonheur et à ſa gloire, et mourut † entre les bras d'*Alix Perſe* ſa maîtreſſe, qui lui ferma les yeux en volant ſes pierreries, et en lui arrachant la bague qu'il

† 1377.

portait au doigt. On ne sait qui mourut le plus misérablement, ou du vainqueur, ou du vaincu.

Cependant, après la mort de *Jean de France*, *Charles V* son fils, justement surnommé *le sage*, réparait les ruines de son pays par la patience et par les négociations. Nous verrons comment il chassa les Anglais de presque toute la France. Mais tandis qu'il se préparait à cette grande entreprise, le *Prince noir*, vers l'an 1366, ajoutait une nouvelle gloire à celle de Créci et de Poitiers. Jamais les Anglais ne firent des actions plus mémorables et plus inutiles.

CHAPITRE LXXVII.

Du Prince noir, du roi de Castille dom Pèdre le cruel, et du connétable du Guesclin.

La Castille était presqu'aussi désolée que la France. *Pierre* ou Dom *Pèdre*, qu'on nomme *le cruel*, y régnait. On nous le représente comme un tigre altéré de sang humain, et qui sentait de la joie à le répandre. Un tel caractère est bien rarement dans la nature. Les hommes sanguinaires ne le sont que dans la fureur de la vengeance, ou dans les sévérités de cette politique atroce, qui fait croire la cruauté nécessaire; mais personne ne répand le sang pour son plaisir.

Il monta sur le trône de Castille, étant encore mineur, et dans des circonstances fâcheuses. Son père *Alfonse XI* avait eu sept bâtards de sa maîtresse *Eléonore de Gusman*. Ces sept bâtards,

puissamment établis, bravaient l'autorité de Dom *Pèdre*; et leur mère, encore plus puissante qu'eux, insultait à la mère du roi. La Castille était partagée entre le parti de la reine-mère et celui d'*Eléonore*. A peine le roi eut-il atteint l'âge de vingt-un ans qu'il lui fallut soutenir contre la faction des bâtards une guerre civile. Il combattit, fut vainqueur, et accorda la mort d'*Eléonore* à la vengeance de sa mère. On peut le nommer jusque-là courageux et trop sévère. Il épouse *Blanche de Bourbon* †; et la première nouvelle qu'il apprend de sa femme, quand elle est arrivée à Valladolid, c'est qu'elle est amoureuse du grand-maître de *St Jacques*, l'un de ces mêmes bâtards qui lui avaient fait la guerre. Je sais que de telles intrigues sont rarement prouvées, qu'un roi sage doit plutôt les ignorer que s'en venger; mais enfin le roi fut excusable, puisqu'il y a encore une famille en Espagne qui se vante d'être issue de ce commerce. C'est celle des *Henriques*.

Blanche de Bourbon eut au moins l'imprudence d'être trop unie avec la faction des bâtards, ennemis de son mari. Faut-il après cela s'étonner que le roi la laissât dans un château, et se consolât dans d'autres amours ?

Dom *Pèdre* eut à la fois à combattre et les Arragonois et ses frères rebelles. Il fut encore vainqueur, et rendit sa victoire inhumaine. Il ne pardonna guère. Ses proches, qui avaient pris parti contre lui, furent immolés à ses ressentimens. Enfin ce grand-maître de *St Jacques* fut tué par ses

† 1351.

ordres. C'eſt ce qui lui mérita le nom de *cruel*, tandis que *Jean*, roi de France, qui avait aſſaſſiné ſon connétable et quatre ſeigneurs de Normandie, était nommé *Jean le bon*.

Dans ces troubles, la femme de Dom *Pèdre* mourut. Elle avait été coupable, il fallait bien qu'on dît qu'elle mourut empoiſonnée. Mais, encore une fois, on ne doit point intenter cette accuſation de poiſon ſans preuve.

C'était ſans doute l'intérêt des ennemis de Dom *Pèdre* de répandre dans l'Europe qu'il avait empoiſonné ſa femme. *Henri de Tranſtamare*, l'un de ces ſept bâtards, qui avait d'ailleurs ſon frère et ſa mère à venger et ſur-tout ſes intérêts à ſoutenir, profita de la conjoncture. La France était infeſtée par des brigands réunis, nommés *Malandrins*; ils feſaient tout le mal qu'*Edouard* n'avait pu faire. *Henri de Tranſtamare* négocia avec le roi de France *Charles V* pour délivrer la France de ces brigands, et les avoir à ſon ſervice. L'Arragonais, toujours ennemi du Caſtillan, promit de livrer paſſage. *Bertrand du Gueſclin*, chevalier d'une grande réputation, qui ne cherchait qu'à ſe ſignaler et à s'enrichir par les armes, engagea les Malandrins à le reconnaître pour chef, et à le ſuivre en Caſtille. On a regardé cette entrepriſe de *Bertrand du Gueſclin* comme une action ſainte, et qu'il feſait, dit-il, pour le bien de ſon ame. Cette action ſainte conſiſtait à conduire des brigands au ſecours d'un rebelle contre un roi cruel, mais légitime.

On ſait qu'en paſſant près d'Avignon, *du*

Gueſclin, manquant d'argent pour payer ſes troupes, rançonna le pape et ſa cour. Cette extorſion était néceſſaire, mais je n'oſe prononcer le nom qu'on lui donnerait ſi elle n'eût pas été faite à la tête d'une troupe qui pouvait paſſer pour une armée.

† Le bâtard *Henri*, ſecondé de ces troupes groſſies dans leur marche, et appuyé de l'Arragon, commença par ſe faire déclarer roi dans Burgos. Dom *Pèdre*, attaqué ainſi par les Français, eut recours au *Prince noir* leur vainqueur. Ce prince était ſouverain de la Guienne; le roi ſon père la lui avait cédée pour prix de ſes actions héroïques. Il devait voir d'un œil jaloux le ſuccès des armes françaiſes en Eſpagne, et prendre par intérêt et par honneur le parti le plus juſte. Il marcha en Eſpagne avec ſes Gaſcons et quelques anglais. Bientôt, ſur les bords de l'Ebre et près du village de Navarette, Dom *Pèdre* et le *Prince noir* d'un côté, de l'autre *Henri de Tranſtamare* et *du Gueſclin*, donnèrent la ſanglante bataille qu'on nomme *de Navarette*. Elle fut plus glorieuſe au *Prince noir* que celle de Créci et de Poitiers, parce qu'elle fut plus diſputée. Sa victoire fut complète; il prit *Bertrand du Gueſclin* et le maréchal d'*Andrehen*, qui ne ſe rendirent qu'à lui. *Henri de Tranſtamare* fut obligé de fuir en Arragon, et le *Prince noir* rétablit Dom *Pèdre* ſur le trône. Ce roi traita pluſieurs rebelles avec une cruauté que les lois de tous les Etats autoriſent du nom de juſtice. Dom *Pèdre* uſait dans toute ſon étendue du malheureux droit de ſe venger. †† Le *Prince noir*,

† 1366. †† 1368.

qui avait eu la gloire de le rétablir, eut encore celle d'arrêter le cours de ses cruautés. Il est après *Alfred* celui de tous les héros que l'Angleterre a le plus en vénération.

Quand celui qui soutenait Dom *Pèdre* se fut retiré, et que *Bertrand du Guesclin* se fut racheté, alors le bâtard *Transtamare* réveilla le parti des mécontens, et *Bertrand du Guesclin*, que le roi *Charles V* employait secrètement, leva de nouvelles troupes.

Transtamare avait pour lui l'Arragon, les révoltés de Castille et les secours de la France. Dom *Pèdre* avait la meilleure partie des Castillans, le Portugal, et enfin les musulmans d'Espagne: ce nouveau secours le rendit plus odieux, et le défendit mal. *Transtamare* et *du Guesclin*, n'ayant plus à combattre le génie et l'ascendant du *Prince noir*, vainquirent enfin Dom *Pèdre* auprès de Tolède. Retiré et assiégé dans un château après sa défaite, il est pris, † en voulant s'échapper, par un gentilhomme français qu'on appelait *le bègue de Vilaines*. Conduit dans la tente de ce chevalier, le premier objet qu'il y aperçoit est le comte de *Transtamare*. On dit que, transporté de fureur, il se jeta, quoique désarmé, sur son frère; ce qui est vrai, c'est que ce frère lui arracha la vie d'un coup de poignard.

Ainsi périt Dom *Pèdre* à l'âge de trente-quatre ans, et avec lui s'éteignit la race de Castille. Son ennemi, son frère, son assassin, parvint à la couronne sans autre droit que celui du meurtre: c'est

† 1368.

de lui que sont descendus les rois de Castille, qui ont régné en Espagne jusqu'à *Jeanne*, qui fit passer ce sceptre dans la maison d'*Autriche*, par son mariage avec *Philippe le beau*, père de *Charles-Quint*.

CHAPITRE LXXVIII.

De la France et de l'Angleterre du temps du roi Charles V. Comment ce prince habile dépouille les Anglais de leurs conquêtes. Son gouvernement. Le roi d'Angleterre Richard II, fils du prince noir, détrôné.

LA dextérité de *Charles V* sauvait la France du naufrage. La nécessité d'affaiblir les vainqueurs, *Edouard III* et le *Prince noir*, lui tint lieu de justice. Il profita de la vieillesse du père et de la maladie du fils attaqué de l'hydropisie. Il sut d'abord semer la division entre ce prince souverain de Guienne et ses vassaux, éluder les traités, refuser le reste du payement de la rançon de son père sur des prétextes plausibles; s'attacher le nouveau roi de Castille, et même ce roi de Navarre, *Charles*, surnommé *le mauvais*, qui avait tant de terres en France; susciter le nouveau roi d'Ecosse, *Robert Stuart*, contre les Anglais; remettre l'ordre dans les finances, faire contribuer les peuples sans murmures, et réussir enfin, sans sortir de son cabinet, autant que le roi *Edouard* qui avait passé la mer et gagné des batailles.

Quand il vit toutes les machines que sa politique arrangeait bien affermies, il fit une de ces

démarches audacieuses, qui pourraient passer pour des témérités en politique, si les mesures bien prises et l'événement ne les justifiaient. Il envoie un chevalier † et un juge de Toulouse citer le *Prince noir* à comparaître devant lui dans la cour des pairs, et à venir rendre compte de sa conduite. C'était agir en juge souverain avec le vainqueur de son père et de son grand-père, qui possédait la Guienne et les lieux circonvoisins en souveraineté absolue par le droit de conquête et par un traité solennel. Non-seulement on le cite comme un sujet ††, mais on fait rendre un arrêt du parlement de Paris, par lequel on confisque la Guienne, et tout ce qui appartient en France à la maison d'*Angleterre*. L'usage était de déclarer la guerre par un héraut d'armes, et on envoie à Londres un valet de pied faire cette cérémonie. *Edouard* n'était donc plus à craindre.

La valeur et l'habileté de *Bertrand du Guesclin*, devenu connétable de France; et sur-tout le bon ordre que *Charles V* avait mis à tout, annoblirent l'irrégularité de ces procédés, et firent voir que dans les affaires publiques, *où est le profit, là est la gloire*; comme disait *Louis XI*.

Le *Prince noir* mourant ne pouvait plus paraître en campagne. Son père ne put lui envoyer que de faibles secours. Les Anglais, auparavant victorieux dans tous les combats, furent battus par-tout. *Bertrand du Guesclin*, sans remporter de ces grandes victoires, telles que celles de Créci et de Poitiers, fit une campagne entièrement semblable

† 1369. †† 1370.

à celle qui dans les derniers temps a fait passer le vicomte de *Turenne* pour le plus grand général de l'Europe. Il tomba dans le Maine † et dans l'Anjou sur les quartiers des troupes anglaises, les défit toutes les unes après les autres, et prit de sa main leur général *Grandson*. Il rangea le Poitou, la Saintonge, sous l'obéissance de la France. Les villes se rendaient les unes par la force, les autres par l'intrigue. Les saisons combattaient encore pour *Charles V*. Une flotte formidable, équipée en Angleterre, fut toujours repoussée par les vents contraires. Des trèves adroitement ménagées préparèrent encore de nouveaux succès.

†† *Charles*, qui vingt ans auparavant n'avait pas eu de quoi entretenir une garde pour sa personne, eut à la fois cinq armées et une flotte. Ses vaisseaux portèrent la guerre jusqu'en Angleterre, dont on ravagea les côtes, tandis qu'après la mort d'*Edouard III* l'Angleterre ne prenait aucunes mesures pour se venger. Il ne restait aux Anglais que la ville de Bordeaux, celle de Calais et quelques fortereſſes.

††† Ce fut alors que la France perdit *Bertrand du Gueſclin*. On sait quels honneurs son roi rendit à sa mémoire. Il fut, je crois, le premier dont on fit l'oraison funèbre, et le premier qu'on enterra dans l'église destinée aux tombeaux des rois de France. Son corps fut porté avec les mêmes cérémonies que ceux des souverains. Quatre princes du sang le suivaient. Ses chevaux, selon la coutume du

† 1370. †† 1378. ††† 1380.

temps, furent préſentés dans l'égliſe à l'évêque qui officiait, et qui les bénit en leur impoſant les mains. Ces détails ſont peu importans, mais ils font connaître l'eſprit de chevalerie. L'attention que s'attiraient les grands chevaliers, célèbres par leurs faits d'armes, s'étendait ſur les chevaux qui avaient combattu ſous eux. *Charles* ſuivit bientôt *du Gueſclin*. On le fait encore mourir d'un poiſon lent †, qui lui avait été donné il y avait plus de dix années, et qui le conſuma à l'âge de quarante-quatre ans, comme s'il y avait dans la nature des alimens qui puſſent donner la mort au bout d'un certain temps. Il eſt bien vrai qu'un poiſon qui n'a pu donner une mort prompte laiſſe une langueur dans le corps, ainſi que toute maladie violente; mais il n'eſt point vrai qu'il faſſe de ces effets lents que le vulgaire croit inévitables. Le véritable poiſon qui tua *Charles V* était une mauvaiſe conſtitution.

Perſonne n'ignore que la majorité des rois de France fut fixée par lui à l'âge de quatorze ans commencés, et que cette ordonnance ſage, mais encore trop inutile pour prévenir les troubles, fut enregiſtrée dans un lit de juſtice. Il avait voulu déraciner l'ancien abus†† des guerres particulières des ſeigneurs, abus qui paſſait pour une loi de l'Etat. Elles furent défendues ſous ſon règne, quand il fut le maître. Il interdit même juſqu'au port d'armes; mais c'était une de ces lois dont l'exécution était alors impoſſible.

On fait monter les tréſors qu'il amaſſa juſqu'à

† 1380. †† 1374.

la somme de dix-sept millions de livres de son temps. La livre monnaie d'argent équivalait alors à environ 8 livres actuelles et $\frac{4}{5}$, et la livre monnaie d'or à 12 livres et demie. (x) Il est certain qu'il avait accumulé, et que tout le fruit de son économie fut ravi et dissipé par son frère le duc d'*Anjou*, dans sa malheureuse expédition de Naples dont j'ai parlé.

Après la mort d'*Edouard III* vainqueur de la France, et après celle de *Charles V* son restaurateur, on vit bien que la supériorité d'une nation ne dépend que de ceux qui la conduisent.

Le fils du *Prince noir*, *Richard II*, succéda à son grand-père *Edouard III* à l'âge d'onze ans; et quelque temps après *Charles VI* fut roi de France à l'âge de douze. Ces deux minorités ne furent pas heureuses, mais l'Angleterre fut d'abord la plus à plaindre.

On a vu quel esprit de vertige et de fureur avait saisi en France les habitans de la campagne du temps du roi *Jean*, et comme ils vengèrent leur avilissement et leur misère sur tout ce qu'ils rencontrèrent de gentilshommes, qui en effet étaient leurs oppresseurs. La même furie saisit les Anglais †. On vit renouveler la guerre que Rome eut autrefois contre les esclaves. Un couvreur de tuiles et un prêtre firent autant de mal à l'Angleterre que les querelles des rois et des parlemens peuvent en faire. Ils assemblent les peuples de trois provinces, et leur persuadent aisément que les riches avaient

(x) Voyez ci-dessus note 8. En général, nous entendons toujours par livre numéraire la livre numéraire, monnaie d'argent.

† 1381.

joui assez long-temps de la terre, et qu'il est temps que les pauvres se vengent. Ils les mènent droit à Londres, pillent une partie de la ville, et font couper la tête à l'archevêque de Cantorbéri et au grand trésorier du royaume. Il est vrai que cette fureur finit par la mort des chefs et par la dispersion des révoltés. Mais de telles tempêtes, assez communes en Europe, font voir sous quel malheureux gouvernement on vivait alors. On était encore loin du véritable but de la politique, qui consiste à enchaîner au bien commun tous les ordres de l'Etat.

On peut dire qu'alors les Anglais ne savaient pas jusqu'où devaient s'étendre les prérogatives des rois et l'autorité des parlemens. *Richard II*, à l'âge de dix-huit ans, voulut être despotique, et les Anglais trop libres. Bientôt il y eut une guerre civile. Presque toujours dans les autres Etats les guerres civiles sont fatales aux conjurés; mais en Angleterre elles le sont aux rois. *Richard*, après avoir disputé dix ans son autorité contre ses sujets, fut enfin abandonné de son propre parti. Son cousin le duc de *Lancastre*, petit-fils d'*Edouard III*, exilé depuis long-temps du royaume, y revint seulement avec trois vaisseaux. Il n'avait pas besoin d'un plus grand secours; la nation se déclara pour lui. *Richard II* demanda seulement qu'on lui laissât la vie et une pension pour subsister.

† Un parlement lui fait son procès, comme il l'avait fait à *Edouard II*. Les accusations juridi-

† 1399.

quement portées contre lui ont été conservées : un des griefs est qu'il a emprunté de l'argent sans payer, qu'il a entretenu des espions, et qu'il avait dit qu'il était le maître des biens de ses sujets. On le condamna comme ennemi de la liberté naturelle, et comme coupable de trahison. *Richard*, enfermé dans la tour, remit au duc de *Lancastre* les marques de la royauté, avec un écrit signé de sa main, par lequel il se reconnaissait indigne de régner. Il l'était en effet, puisqu'il s'abaissait à le dire.

Ainsi le même siècle vit déposer solennellement deux rois d'Angleterre, *Edouard II* et *Richard II*, l'empereur *Venceslas* et le pape *Jean XXIII*, tous quatre jugés et condamnés avec les formalités juridiques.

Le parlement d'Angleterre, ayant enfermé son roi, décerna que si quelqu'un entreprenait de le délivrer, dès-lors *Richard II* serait digne de mort. Au premier mouvement qui se fit en sa faveur, huit scélérats allèrent assassiner le roi dans sa prison †. Il défendit sa vie mieux qu'il n'avait défendu son trône ; il arracha la hache d'armes à un des meurtriers ; il en tua quatre avant de succomber. Le duc de *Lancastre* régna cependant sous le nom de *Henri IV*. L'Angleterre ne fut ni tranquille ni en état de rien entreprendre contre ses voisins ; mais son fils *Henri V* contribua à la plus grande révolution qui fut arrivée en France depuis *Charlemagne*.

† 1400.

CHAPITRE LXXIX.

Du roi de France Charles VI. De sa maladie. De la nouvelle invasion de la France par Henri V, roi d'Angleterre.

UNE partie des soins que le roi *Charles V* avait pris pour rétablir la France fut précisément ce qui précipita sa subversion. Ses trésors amassés furent dissipés, et les impôts qu'il avait mis, révoltèrent sa nation. On remarque que ce prince dépensait pour toute sa maison quinze cents marcs d'or par an, environ 1,200,000 de nos livres. Ses frères, régens du royaume, en dépensaient sept mille marcs ou 5,600,000 livres pour *Charles VI*, âgé de treize ans, qui malgré cette dissipation manquait du nécessaire. Il ne faut pas mépriser de tels détails, qui sont la source cachée de la ruine des Etats, comme des familles.

Louis d'Anjou, le même qui fut adopté par *Jeanne I*, reine de Naples, l'un des oncles de *Charles VI*, non content d'avoir ravi le trésor de son pupille, chargeait le peuple d'exactions. Paris, Rouen, la plupart des villes se soulevèrent; les mêmes fureurs qui ont depuis désolé Paris, du temps de la fronde, dans la jeunesse de *Louis XIV*, parurent sous *Charles VI*. Les punitions publiques et secrètes furent aussi cruelles que le soulèvement avait été orageux. Le grand schisme des papes, dont j'ai parlé, augmentait encore le désordre. Les papes d'Avignon reconnus en

France achevaient de la piller par tous les artifices que l'avarice déguisée en religion peut inventer. On espérait que le roi majeur réparerait tant de maux par un gouvernement plus heureux.

† Il avait vengé en personne le comte de Flandre, son vassal, des Flamands rebelles, toujours soutenus par l'Angleterre. Il profita des troubles où cette île était plongée sous *Richard II*. On équipa même plus de douze cents vaisseaux pour faire une descente. Ce nombre ne doit pas paraître incroyable ; *St Louis* en eut davantage : il est vrai que ce n'était que des vaisseaux de transport ; mais la facilité avec laquelle on prépara cette flotte montre qu'il y avait alors plus de bois de construction qu'aujourd'hui, et qu'on n'était pas sans industrie. La jalousie, qui divisait les oncles du roi, empêcha que la flotte ne fût employée. Elle ne servit qu'à faire voir quelle ressource aurait eu la France sous un bon gouvernement, puisque malgré les trésors que le duc d'*Anjou* avait emportés pour sa malheureuse expédition de Naples, on pouvait faire de si grandes entreprises.

Enfin on respirait, lorsque le roi, allant en Bretagne faire la guerre au duc, dont il avait à se plaindre, fut attaqué d'une frénésie horrible. Cette maladie commença par des assoupissemens, suivis d'aliénation d'esprit, et enfin d'accès de fureur. Il tua quatre hommes dans son premier accès, continua de frapper tout ce qui était autour de lui, jusqu'à ce qu'épuisé de ces mouvemens convulsifs, il tomba dans une léthargie profonde.

Je ne m'étonne point que toute la France le

† 1384.

crut empoisonné et ensorcelé. Nous avons été témoins dans notre siècle, tout éclairé qu'il est, de préjugés populaires aussi injustes. Son frère, le duc d'*Orléans*, avait épousé *Valentine de Milan*. On accuse *Valentine* de cet accident. Ce qui prouve seulement que les Français alors fort grossiers pensaient que les Italiens en savaient plus qu'eux.

Le soupçon redoubla quelque temps après dans une aventure digne de la rusticité de ce temps. On fit à la cour une mascarade dans laquelle le roi, déguisé en satyre, traînait quatre autres satyres enchaînés. Ils étaient vêtus d'une toile enduite de poix résine, à laquelle on avait attaché des étoupes. Le duc d'*Orléans* eut le malheur † d'approcher un flambeau d'un de ces habits, qui en furent enflammés en un moment. Les quatre seigneurs furent brûlés, et à peine put-on sauver la vie au roi par la présence d'esprit de sa tante la duchesse de Berri, qui l'enveloppa dans son manteau. Cet accident hâta une de ses rechutes ††. On eût pu le guérir peut-être par des saignées, par des bains, et par du régime; mais on fit venir un magicien de Montpellier. Le magicien vint. (15) Le roi avait quelques relâches, qu'on ne manqua pas d'attribuer au pouvoir de la magie. Les fréquentes rechutes fortifièrent bientôt le mal, qui devint incurable. Pour comble de malheur, le roi reprenait quelquefois sa raison. S'il eût été malade sans retour, on aurait pu pourvoir au gouvernement du royaume.

† 1393. †† 1393.

(15) Après ce magicien, on vit des moines Augustins, des confréries de sorciers se présenter pour guérir le roi. Plusieurs de ces misérables furent condamnés au feu, ce qui était

royaume. Le peu de raison qui resta au roi fut plus fatal que ses accès. On n'assembla point les états, on ne régla rien ; le roi restait roi, et confiait son autorité méprisée et sa tutelle tantôt à son frère, tantôt à ses oncles le duc de *Bourgogne* et le duc de *Berri*. C'était un surcroît d'infortune pour l'Etat, que ces princes eussent de puissans apanages. Paris devint nécessairement le théâtre d'une guerre civile, tantôt sourde, tantôt déclarée. Tout était faction, tout jusqu'à l'université se mêlait du gouvernement.

† Personne n'ignore que *Jean*, duc de Bourgogne, fit assassiner son cousin le duc d'*Orléans* frère du roi, dans la rue Barbette. Le roi n'était ni assez maître de son esprit, ni assez puissant pour faire justice du coupable. Le duc de *Bourgogne* daigna cependant prendre des lettres d'abolition. Ensuite il vint à la cour faire trophée de son crime. Il assembla tout ce qu'il avait de princes et de grands ; et en leur présence le docteur *Jean-Petit* †† non-seulement justifia la mort du duc d'*Orléans*, mais il établit la doctrine de l'*homicide*, qu'il fonda sur l'exemple de tous les assassinats dont il est parlé dans les livres historiques de l'écriture. Il osait faire un dogme de ce qui n'est écrit dans ces livres que comme un événement, au lieu d'apprendre aux hommes, comme on l'aurait toujours dû faire, qu'un assassinat rapporté dans l'écriture est aussi détestable que s'il se trouvait dans les histoires des

absurde et cruel : car en admettant les principes de la superstition de ces temps-là, puisque ces pauvres gens manquaient leur coup, il était bien clair qu'ils pouvaient être des fripons ou des fous, mais qu'à coup sûr ils n'étaient pas des magiciens.

† 1407. †† 1408.

Sauvages, ou dans celle du temps dont je parle. Cette doctrine fut condamnée, comme on a vu, au concile de Conſtance, et n'a pas moins été renouvelée depuis.

C'eſt vers ce temps-là que le maréchal de *Boucicaut* laiſſa perdre Gènes qui s'était miſe ſous la protection de la France. Les Français y furent maſſacrés comme en Sicile. L'élite de la nobleſſe qui avait couru ſe ſignaler en Hongrie contre *Bajazet*, l'empereur des Turcs, avait été tuée dans la bataille malheureuſe † que les chrétiens perdirent. Mais ces malheurs étrangers étaient peu de choſe en comparaiſon de ceux de l'Etat.

La femme du roi, *Iſabelle de Bavière*, avait un parti dans Paris, le duc de *Bourgogne* avait le ſien; celui des enfans du duc d'*Orléans* était puiſſant. Le roi ſeul n'en avait point. Mais ce qui fait voir combien Paris était conſidérable, et comme il était le premier mobile du royaume, c'eſt que le duc de Bourgogne, qui joignait à l'Etat dont il portait le nom la Flandre et l'Artois, mettait toute ſon ambition à être le maître de Paris. Sa faction s'appelait celle des *Bourguignons*; celle d'*Orléans* était nommée des *Armagnacs*, du nom du comte d'*Armagnac*, beau-père du duc d'*Orléans*, fils de celui qui avait été aſſaſſiné dans Paris. Celle des deux qui dominait feſait tour-à-tour conduire au gibet, aſſaſſiner, brûler ceux de la faction contraire. Perſonne ne pouvait s'aſſurer d'un jour de vie. On ſe battait dans les rues, dans les égliſes, dans les maiſons, à la campagne. (16)

† 1410.

(16) Ce ſiècle d'horreur a cependant produit un magiſtrat

C'était une occasion bien favorable pour l'Angleterre de recouvrer ses patrimoines de France,

dont la vie eût honoré des temps plus heureux. Il était de ce petit nombre d'hommes qui doivent leur vertu à leur conscience et à leur raison, et non aux opinions de leur siècle. C'est de *Jean Juvenel des Ursins* que nous parlons. Né sans fortune, il fut d'abord avocat; (car, soit qu'il descendît réellement des *Ursins* d'Italie, soit que cette origine fût une fable dont on a flatté depuis la vanité de ses enfans, il est certain qu'il subsista long-temps de cette profession) sa réputation de probité et de courage lui fit donner par *Charles VI*, alors gouverné par des ministres vertueux, la place de prévôt des marchands, long-temps supprimée et qu'on crut devoir rétablir. A peine revêtu de cette charge, il voit que des moulins, construits par des seigneurs sur les rivières de Marne et de Seine, gênent la navigation; la puissance de ces seigneurs, leur crédit dans le parlement, ne l'arrêtent point; il sollicite un arrêt, qui ordonne la destruction des moulins et le remboursement de leur valeur au denier dix; il l'obtient, parce qu'on espère faire naître des obstacles à l'exécution. Mais la nuit même tous les moulins sont abattus, et la subsistance du peuple assurée. Pendant la première attaque de folie de *Charles VI*, les princes s'emparèrent du gouvernement; on persécuta les ministres. On ôta l'épée de connétable à *Clisson*; *Nogent* et *la Rivière* furent empriſonnés. *Juvenel* prit leur défense et les sauva. Le duc de Bourgogne, *Philippe*, irrité contre lui, veut le faire décapiter dans les halles; c'était alors le sort des gens en place disgraciés, comme l'exil, il y a quelque temps, et maintenant l'oubli. On suborne des témoins contre lui; *Juvenel* était cher au peuple. Un cabaretier qui avait surpris le cahier des informations, (car c'était au cabaret que se traitaient les intrigues du gouvernement) s'expose à tout pour l'avertir; *Juvenel* instruit ne laisse pas le temps d'accomplir le projet, se présente hardiment aux princes, et réduit ses adversaires au silence. Echappé de ce danger, il conserve tout son courage; attaché au roi et à l'Etat, au milieu des factions des Orléanais et des Bourguignons, il ose reprocher au duc d'Orléans ses dissipations, sa légèreté et ses débauches, et lui en prédire les suites. Il reproche avec la même franchise au duc de *Bourgogne* ses liaisons avec des scélérats,

et ce que les traités lui avaient donné. *Henri V*, prince rempli de prudence et de courage, négocie

et son obstination à tirer vanité de l'assassinat du duc d'*Orléans*.

En 1410 il devient avocat du roi au parlement; c'était dans le temps où le grand schisme d'Occident agitait toute l'Europe. *Juvenel* soutient que le roi a droit d'assembler son clergé, d'y présider, et après l'avoir consulté, de choisir le pape qu'il voudra reconnaître; maximes qui annoncent des idées supérieures à son siècle.

Le duc de *Lorraine* avait fait abattre les armes de France placées dans des terres qui relevaient du roi; le parlement de Paris le condamna par contumace à la confiscation de ces terres et au bannissement. Cependant le duc arrive à la cour, protégé par le duc de *Bourgogne*, alors tout-puissant. Le parlement députe au roi pour lui faire sentir la nécessité de maintenir son arrêt. *Juvenel* arrive avec la députation au palais du roi, à l'instant même où le duc de *Bourgogne* allait lui présenter le duc de *Lorraine*. Il expose avec force les motifs du parlement. Le duc de *Bourgogne*, indigné de se voir arrêté par l'activité et le courage de *Juvenel*: *Jean Juvenel*, lui dit-il, *ce n'est pas ainsi qu'on agit. Si fait, Monseigneur*, dit *Jean Juvenel*; et il ajouta: *Que tous ceux qui sont bons citoyens se joignent à moi, et que les autres restent avec M. de Lorraine.* Le duc étonné quitta la main du duc de *Lorraine*, se joint à *Juvenel*; et le duc de *Lorraine* est obligé d'implorer la clémence du roi. Avouons que ce trait vaut bien celui de *Popilius*.

Après l'assassinat du duc d'*Orléans*, le duc de *Bourgogne*, maître de Paris, livrait aux bourreaux ceux des *Armagnacs* qui n'avaient pu s'échapper; une troupe de scélérats à ses ordres emprisonnait, forçait à des rançons, assassinait ceux qu'on n'osait ou qu'on ne daignait pas livrer à un supplice public. Le roi, la reine, le dauphin, *Louis*, gendre du duc de *Bourgogne*, étaient prisonniers et exposés à l'insolence des satellites Bourguignons. *Juvenel* ose concevoir seul l'idée de les délivrer et de sauver l'Etat. Il était aimé du peuple, et sur-tout de celui de son quartier. Il sait à la fois relever leur courage, exciter leur zèle et le contenir; et cette révolution faite par le peuple s'exécute sans qu'il en coûte un seul homme. Peu de jours après il sauve le roi, que le duc de

et arme à la fois. Il descend en Normandie avec une armée de près de cinquante mille hommes.

Bourgogne voulait enlever, sous prétexte de le mener à la chasse. Ainsi, au milieu d'un peuple révolté, de princes, de grands accompagnés de troupes armées, agités par l'ambition et par la haine, un seul homme rétablit la paix, et tout lui obéit sans qu'il ait d'autre force que celle que donne la vertu.

Le dauphin, *Louis*, fut à la tête des affaires, et *Juvenel* devint son chancelier. On déclara la guerre au duc de *Bourgogne*, à qui *Juvenel* avait eu la générosité de laisser la liberté lors du tumulte de Paris. On reprit sur lui tout le pays dont il s'était emparé, depuis Compiègne jusqu'à Arras. Le roi fit en personne le siége de cette ville; et le duc de *Bourgogne*, battu en voulant la secourir, demanda la paix en consentant de remettre Arras. *Juvenel* fit conclure cette paix. Ce fut le dernier service qu'il rendit à son pays. Il était chancelier du dauphin; on lui présenta des lettres qui contenaient des dons excessifs accordés par ce prince, il refusa de les sceller, et perdit sa place.

Lors de la prise de Paris par le duc de *Bourgogne*, *Juvenel* était dans la ville, attaché au parti du roi contre la cabale du duc; il s'attendait à périr. Il était douteux même que le duc de *Bourgogne*, qui lui devait la vie, l'eût épargné. Jamais tyran peut-être n'a uni tant de fausseté, de noirceur et de férocité, et il est difficile de supposer qu'un mouvement de vertu ait pu lui échapper. Mais *Juvenel* avait également sauvé *Debar*, l'un des généraux du duc de *Bourgogne*, le même qui avec *Chatelus* et *l'Isle Adam* s'étaient rendus si célèbres par leurs pillages, leurs exactions et leurs cruautés. *Debar* avertit *Juvenel* de se sauver.

On ne parle plus de lui après cette époque. Ses services furent récompensés dans ses enfans. L'un fut chancelier; un autre, archevêque de Reims, a donné une histoire de ces temps malheureux, où il y a plus de patriotisme et moins de superstition qu'on ne devait en attendre. Il a le courage de louer son père de ce qu'il avait osé dire contre les prétentions du clergé.

Cette famille est éteinte; les deux dernières héritières se sont alliées dans les maisons de *Harville* et de *St Chamans du Peschè*.

Il prend Harfleur, et s'avance dans un pays désolé par les factions; mais une dyssenterie contagieuse fait périr les trois quarts de son armée. Cette grande invasion réunit cependant contre l'anglais tous les partis. Le Bourguignon même, quoiqu'il traitât déjà secrètement avec le roi d'Angleterre, envoie cinq cents hommes d'armes et quelques arbalétriers au secours de sa patrie. Toute la noblesse monte à cheval; les communes marchent sous leurs bannières. Le connétable d'*Albret* se trouva bientôt à la tête de plus de soixante mille combattans. Ce qui était arrivé à *Edouard III* arrivait à *Henri V* †; mais la principale ressemblance fut dans la bataille d'Azincourt, qui fut telle que celle de Créci. Les Anglais la gagnèrent aussi tôt qu'elle commença. Leurs grands arcs de la hauteur d'un homme dont ils se servaient avec force et avec adresse, leur donnèrent d'abord la victoire. Ils n'avaient ni canons ni fusils; et c'est une nouvelle raison de croire qu'ils n'en avaient point eu à la bataille de Créci. Peut-être que ces arcs sont une arme plus formidable: j'en ai vu qui portaient plus loin que les fusils; on peut s'en servir plus vîte et plus long-temps: cependant ils sont devenus entièrement hors d'usage. On peut remarquer encore que la gendarmerie de France combattit à pied à Azincourt, à Créci et à Poitiers; elle avait été auparavant invincible à cheval. Il arriva dans cette journée une chose qui est horrible, même dans la guerre. Tandis qu'on se battait encore, quelques

† 1415.

milices de Picardie vinrent par derrière piller le camp des Anglais. *Henri* ordonna qu'on tuât tous les prisonniers qu'on avait faits. On les passa au fil de l'épée ; et après ce carnage on en prit encore quatorze mille, à qui on laissa la vie. Sept princes de France périrent dans cette journée avec le connétable. Cinq princes furent pris ; plus de dix mille français restèrent sur le champ de bataille.

Il semble qu'après une victoire si entière il n'y avait plus qu'à marcher à Paris, et à subjuguer un royaume divisé, épuisé, qui n'était qu'une vaste ruine. Mais ces ruines mêmes étaient un peu fortifiées. Enfin il est constant que cette bataille d'Azincourt, qui mit la France en deuil, et qui ne coûta pas trois hommes de marque aux Anglais, ne produisit aux victorieux que de la gloire. *Henri V* fut obligé de repasser en Angleterre pour amasser de l'argent et de nouvelles troupes.

† L'esprit de vertige, qui troublait les Français au moins autant que leur roi, fit ce que la défaite d'Azincourt n'avait pu faire. Deux dauphins étaient morts ; le troisième, qui fut depuis le roi *Charles VII*, âgé alors de seize ans, tâchait déjà de ramasser les débris de ce grand naufrage. La reine sa mère avait arraché de son mari des lettres patentes qui lui laissaient les rênes du royaume. Elle avait à la fois la passion de s'enrichir, de gouverner et d'avoir des amans. Ce qu'elle avait pris à l'Etat et à son mari était en dépôt en plusieurs endroits, et sur-tout dans les églises. Le dauphin

† 1415.

et les *Armagnacs*, qui déterrèrent ces trésors, s'en servirent dans le pressant besoin où l'on était. A cet affront qu'elle reçut de son fils, le roi, alors gouverné par le parti du dauphin, en joignit un plus cruel. Un soir, en rentrant chez la reine, il trouva le seigneur de *Boisbourdon* qui en revenait; il le fait prendre sur le champ. On lui donne la question, et, cousu dans un sac on le jette dans la Seine. On envoie incontinent la reine prisonnière à Blois, de là à Tours, sans qu'elle puisse voir son mari. Ce fut cet accident, et non la bataille d'Azincourt, qui mit la couronne de France sur la tête du roi d'Angleterre. La reine implore le secours du duc de *Bourgogne*. Ce prince saisit cette occasion d'établir son autorité sur de nouveaux désastres.

† Il enlève la reine à Tours, ravage tout sur son passage, et conclut enfin sa ligue avec le roi d'Angleterre. Sans cette ligue il n'y eût point eu de révolution. *Henri V* assemble enfin vingt-cinq mille hommes, et débarque une seconde fois en Normandie. Il avance du côté de Paris, tandis que le duc *Jean de Bourgogne* est aux portes de cette ville, dans laquelle un roi insensé est en proie à toutes les séditions. La faction du duc de *Bourgogne* y massacre en un jour le connétable d'*Armagnac*, les archevêques de Reims et de Tours, cinq évêques, l'abbé de St Denis, et quarante magistrats. La reine et le duc de *Bourgogne* font à Paris une entrée triomphante au milieu du carnage. Le dauphin fuit au-delà de la

† 1418.

Loire

Loire, et *Henri V* est déjà maître de toute la Normandie †. Le parti qui tenait pour le roi, la reine, le duc de *Bourgogne*, le dauphin, tous négocient avec l'Angleterre à la fois; et la fourberie est égale de tous côtés.

†† Le jeune dauphin, gouverné alors par *Tanneguy du Châtel*, ménage enfin cette funeste entrevue avec le duc de *Bourgogne* sur le pont de Montereau. Chacun d'eux arrive avec dix chevaliers. *Tanneguy du Châtel* y assassine le duc de *Bourgogne* aux yeux du dauphin. Ainsi le meurtre du duc d'*Orléans* est vengé enfin par un autre meurtre, d'autant plus odieux que l'assassinat était joint à la violation de la foi publique. (17)

† 1418. †† 1419.

(17) Peu de jours avant l'assassinat du duc d'*Orléans*, le duc de *Bourgogne* et lui avaient communié de la même hostie sur laquelle ils s'étaient jurés une amitié éternelle.

La mort de ce duc de *Bourgogne Jean* fut-elle l'effet d'une trahison ou du hasard?

Nous croyons la seconde opinion plus vraisemblable, et voici nos raisons:

Charles VII a été un prince faible; mais on ne lui a reproché aucune action atroce. Le duc de *Bourgogne* s'était souillé de toutes les espèces de crimes.

Il est donc plus naturel de soupçonner le duc d'avoir voulu se saisir du dauphin, que le dauphin d'avoir formé le complot de l'assassiner.

Charles nia que le meurtre du duc de *Bourgogne* fût prémédité. *Tanneguy du Châtel* fit faire la même déclaration sur sa foi de chevalier au fils et à la veuve du duc de *Bourgogne*. Il s'offrit à le maintenir par les armes contre deux chevaliers, et personne n'accepta le défi. Jamais ni l'un ni l'autre ne varièrent dans leurs déclarations.

Parmi le grand nombre de chevaliers attachés au duc de *Bourgogne*, aucun n'osa entreprendre de le venger; et il est bien vraisemblable que c'était non par lâcheté, mais d'après

On ferait presque tenté de dire que ce meurtre ne fut point prémédité, tant on avait mal pris ses

l'idée superstitieuse qui fesait croire que DIEU accordait la victoire à la cause de la vérité.

Le duc de *Bourgogne* avait cependant avoué hautement l'assassinat du duc d'*Orléans ;* il avait fait soutenir, par le cordelier *Jean Petit*, que c'était une bonne action.

Pourquoi, si le dauphin eût vengé ce crime par un crime semblable, n'eût-il pas avoué qu'il avait traité le duc de *Bourgogne* suivant ses propres principes. *Tanneguy du Châtel* était un homme d'une grande générosité. *Charles VII* fut obligé de le sacrifier au connétable de *Richemond. Tanneguy* se retira dans la ville d'Avignon sans se plaindre; après avoir même exhorté le roi à faire à ses dépens cette réconciliation nécessaire. Dans ce temps de barbarie, un homme de ce caractère pouvait tramer un assassinat ; mais il n'est pas vraisemblable qu'il l'eût nié. Au contraire, il eût mis de la hauteur à s'en charger pour disculper le dauphin. Attaché au duc d'*Orléans*, assassiné par *Jean de Bourgogne*, il eût déclaré qu'il avait vengé son ami.

On a prétendu que *Tanneguy* s'était vanté de ce meurtre, qu'il portait la hache avec laquelle il avait frappé le duc. Mais ou la pièce qui rapporte ce fait ne regarde pas *du Châtel*, ou elle n'est digne d'aucune créance. *Tanneguy du Châtel* qui avait, en 1404, fait une descente en Angleterre, à la tête de quatre cents gentilshommes, pour venger la mort de son frère qui, la même année, en repoussant les Anglais qui étaient venus à leur tour en Bretagne, avait tué leur général de sa main, peut-il être désigné, vers 1420, comme un *bâtard naguères varlet de cuisine et de chevaux à Paris?*

On a compté la dame de *Gyac*, maîtresse du duc de *Bourgogne*, parmi les complices ; parce qu'après la mort du duc, elle se retira dans les terres du dauphin, pour échapper à la vengeance de la duchesse. Cette accusation n'est-elle pas absurde? Que pouvait offrir le dauphin à cette femme, pour la dédommager de ce qu'il lui fesait perdre?

La dame de *Gyac* avait conseillé au duc de *Bourgogne* d'accepter la conférence de Montereau ; c'en était assez pour que la duchesse la crût coupable : mais cela ne prouve rien contre elle.

On a instruit une espèce de procès contre les meurtriers; devant qui? devant les officiers de la maison du duc de *Bourgogne :* qui a-t-on entendu?

mesures pour en soutenir les suites. *Philippe le bon*, nouveau duc de Bourgogne, successeur de

1°. Trois des dix seigneurs qui l'ont accompagné; et de ces trois, deux disent ne pas savoir comment la chose s'est passée. Un seul dit avoir vu frapper le duc par *du Châtel*; mais aucun des trois ne parle des circonstances qui ont pu occasionner le tumulte.

2°. *Seguinat*, secrétaire du duc, long-temps retenu à Bourges par le dauphin comme prisonnier; il était entré dans les barrières: son récit est très-détaillé, et il est le seul qui charge le dauphin.

3°. Deux écuyers du sire de *Noailles* de la maison de *Foix*; ces écuyers n'ont rien vu, mais ils déposent ce qu'ils ont entendu dire au sire de *Noailles*, qui, blessé en même temps que le duc, mourut trois jours après. Cette déposition n'est pas faite comme les autres, devant une espèce de tribunal; c'est une simple déclaration pardevant notaire; déclaration écrite en latin, tandis que les autres sont en français, ce qui prouve qu'elle n'a pas été dictée par les deux écuyers. Pourquoi, au lieu de ces discours tenus à ses écuyers, n'a-t-on pas son testament de mort? S'il existe, est-il conforme à la déclaration des deux écuyers?

Le dauphin et le duc devaient être accompagnés chacun de dix personnes; le dauphin était faible, peu accoutumé aux armes; le duc de *Bourgogne* était très-fort. Cependant le dauphin mena avec lui, parmi les dix, trois hommes de robe sans armes. Ce serait la première fois que dans un assassinat prémédité on aurait pris volontairement des gens inutiles.

Le duc *Philippe* voulait faire périr sur un échafaud les meurtriers de son père; le roi d'Angleterre *Henri V* avait entre ses mains *Barbasan* et *Tanneguy du Châtel*, les deux hommes que la faction bourguignone haïssait le plus; jamais il ne voulut consentir à les livrer au duc, et il les relâcha, quoique les meurtriers du duc de *Bourgogne* fussent exceptés de toute capitulation. *Henri V* était fourbe et féroce; il avait besoin du duc de *Bourgogne*; il fallait donc que lui et les Anglais qui l'accompagnaient fussent bien convaincus de l'innocence de ces deux hommes.

son père, devint un ennemi nécessaire du dauphin

Charles, duc de *Bourbon*, gendre du duc, était avec lui; il suivit le dauphin, et combattit pour lui dans la même année en Languedoc, où il prit Beziers. Est-il vraisemblable qu'il eût tenu cette conduite, s'il eût vu le dauphin faire assassiner son beau-père sous ses yeux?

Les partisans du dauphin ont prétendu que le duc de *Bourgogne* ayant proposé au dauphin de venir vers son père, et que le dauphin l'ayant refusé, après quelques discours le sire de *Noailles* saisit le dauphin, et mit la main sur son épée; qu'alors *Tanneguy* emporta le dauphin dans ses bras, et lui sauva une seconde fois la liberté et la vie; (car ce fut lui qui, lorsque le duc de *Bourgogne* entra dans Paris et fit le massacre des *Armagnacs*, prit le dauphin dans son lit et l'emporta sur son cheval à Vincennes) que les autres suivans du dauphin se retirèrent, excepté quatre qui tuèrent le duc de *Bourgogne* et le sire de *Noailles*. Ce récit est beaucoup plus vraisemblable que ceux de la faction bourguignone.

De ces quatre, trois avouèrent qu'ils avaient tué le duc de *Bourgogne*, parce qu'ils avaient vu qu'il voulait faire violence au dauphin. Un d'eux, ancien domestique du duc d'*Orléans*, se vantait d'avoir coupé la main du duc *Jean*, comme il avait coupé celle de son maître. Le quatrième avoua qu'il avait tué le sire de *Noailles*, parce qu'il lui avait vu tirer à demi son épée. Voyez l'histoire de *Charles VI*, par *Juvenel des Ursins*.

Nous croyons donc que l'on doit regarder le dauphin et *Tanneguy du Châtel* comme absolument innocens, non-seulement de l'assassinat prémédité, mais même du meurtre du duc *Jean*; qu'il n'y eut rien de prémédité dans cet assassinat, qui n'eut, pour cause que l'imprudente trahison du duc de *Bourgogne*, qui voulait profiter de la faiblesse du dauphin pour le forcer de le suivre, et la haine violente que lui portaient d'anciens serviteurs du duc d'*Orléans*, qui saisirent ce prétexte pour le tuer.

Nos historiens ont presque tous accusé le dauphin et *du Châtel*, parce que, si on en excepte *Juvenel des Ursins*, tous les historiens du temps étaient ou sujets ou partisans de la maison de *Bourgogne*.

Voyez dans les *Essais historiques sur Paris*, par M. *de Saint-Foix*, une dissertation très-intéressante sur ce point de notre histoire.

par devoir et par politique. La reine sa mère outragée devint une marâtre implacable; et le roi anglais, profitant de tant d'horreurs, disait que DIEU l'amenait par la main pour punir les Français. *Isabelle de Bavière* et le nouveau duc *Philippe* conclurent à Troyes une paix † plus funeste que toutes les guerres précédentes, par laquelle on donna *Catherine*, fille de *Charles VI*, pour épouse au roi d'Angleterre, avec la France en dot.

Il fut stipulé dès-lors même que *Henri V* serait reconnu pour roi, mais qu'il ne prendrait que le nom de régent pendant le reste de la vie malheureuse du roi de France devenu entièrement imbécille. Enfin, le contrat portait qu'on poursuivrait sans relâche celui qui se disait dauphin de France. *Isabelle de Bavière* conduisit son malheureux mari et sa fille à Troyes, où le mariage s'accomplit. *Henri*, devenu roi de France, entra dans Paris paisiblement, et y régna sans contradiction, tandis que *Charles VI* était enfermé avec ses domestiques à l'hôtel de St Paul, et que la reine *Isabelle de Bavière* commençait déjà à se repentir.

†† *Philippe*, duc de Bourgogne, fit demander solennellement justice du meurtre de son père aux deux rois, à l'hôtel de St Paul, dans une assemblée de tout ce qui restait de grands. Le procureur général de Bourgogne, *Nicolas Raulin*, un docteur de l'université nommé *Jean Larcher*, accusent le dauphin. Le premier président du parlement de Paris et quelques députés de son corps assistaient à cette assemblée. L'avocat général

† 1420. †† 1420.

Marigni prend des conclusions contre l'héritier et le défenseur de la couronne, comme s'il parlait contre un assassin ordinaire. Le parlement fait citer le dauphin à ce qu'on appelle la *table de marbre*. C'était une grande table qui servait du temps de *St Louis* à recevoir les redevances en nature des vassaux de la tour du louvre, et qui resta depuis comme une marque de juridiction. Le dauphin y fut condamné par contumace. En vain le président *Hénaut*, qui n'avait pas le courage du président *de Thou*, a voulu déguiser ce fait; il n'est que trop avéré. (*y*)

C'était une de ces questions délicates et difficiles à résoudre, de savoir par qui le dauphin devait être jugé, si on pouvait détruire la loi salique, si le meurtre du duc d'*Orléans* n'ayant point été vengé, l'assassinat du meurtrier devait l'être. On a vu longtemps après en Espagne *Philippe II* faire périr son fils. *Cosme I*, duc de Florence, tua l'un de ses enfans qui avait assassiné l'autre. Ce fait est très-vrai; on a contesté très-mal à propos à *Varillas* cette aventure; le président *de Thou* fait assez entendre qu'il en fut informé sur les lieux. Le czar *Pierre* a fait de nos jours condamner son fils à la mort; exemples affreux, dans lesquels il ne s'agissait pas de donner l'héritage du fils à un étranger!

Voilà donc la loi salique abolie, l'héritier du trône déshérité et proscrit, le gendre régnant paisiblement, en enlevant l'héritage de son beau-frère, comme depuis on vit en Angleterre *Guillaume*,

(*y*) L'archevêque de Reims, *des Ursins*, l'avoue dans son histoire. Voyez le chapitre 55 de l'histoire du parlement de Paris.

prince d'Orange, étranger, dépossséder le père de sa femme. Si cette révolution avait duré comme tant d'autres, si les successeurs de *Henri V* avaient soutenu l'édifice élevé par leur père, s'ils étaient aujourd'hui rois de France, y aurait-il un seul historien qui ne trouvât leur cause juste? *Mézerai* n'eût point dit en ce cas que *Henri V* mourut des hémorrhoïdes, en punition de s'être assis sur le trône des rois de France. Les papes ne leur auraient-ils pas envoyé bulles sur bulles? n'auraient-ils pas été les oints du Seigneur? La loi salique n'aurait-elle pas été regardée comme une chimère? Que de bénédictins auraient présenté aux rois de la race de *Henri V* de vieux diplomes contre cette loi salique! que de beaux esprits l'eussent tournée en ridicule! que de prédicateurs eussent élevé jusqu'au ciel *Henri V*, vengeur de l'assassinat, et libérateur de la France!

Le dauphin, retiré dans l'Anjou, ne paraissait qu'un exilé. *Henri V*, roi de France et d'Angleterre, fit voile vers Londres, pour avoir encore de nouveaux subsides et de nouvelles troupes. Ce n'était pas l'intérêt du peuple anglais, amoureux de sa liberté, que son roi fût maître de la France. L'Angleterre était en danger de devenir une province d'un royaume étranger; et après s'être épuisée pour affermir son roi dans Paris, elle eût été réduite en servitude par les forces du pays même qu'elle aurait vaincu, et que son roi aurait eues dans sa main.

Cependant *Henri V* retourna bientôt à Paris, plus maître que jamais. Il avait des trésors et des

armées ; il était jeune encore. Tout fesait croire que le trône de France passait pour toujours à la maison de *Lancastre*. La destinée renversa tant de prospérités et d'espérances. *Henri V* fut attaqué d'une fistule. On l'eût guéri dans des temps plus éclairés. L'ignorance de son siècle causa sa mort †. Il expira au château de Vincennes à l'âge de trente-quatre ans. Son corps fut exposé à St Denis, comme celui d'un roi de France, et ensuite porté à Vestminster parmi ceux d'Angleterre.

Charles VI, à qui on avait encore laissé par pitié le vain titre de roi, finit bientôt après sa triste vie, après avoir passé trente années dans des rechutes continuelles de frénésie. Il mourut le plus malheureux des rois, †† et le roi du peuple le plus malheureux de l'Europe.

Le frère de *Henri V*, le duc *de Betford*, fut le seul qui assista à ses funérailles. On n'y vit aucun seigneur. Les uns étaient morts à la bataille d'Azincourt, les autres captifs en Angleterre. Et le duc *de Bourgogne* ne voulait pas céder le pas au duc *de Betford* : il fallait bien pourtant lui céder tout. *Betford* fut déclaré régent de France, et on proclama roi à Paris et à Londres *Henri VI* fils de *Henri V*, enfant de neuf mois. La ville de Paris envoya même jusqu'à Londres des députés pour prêter serment de fidélité à cet enfant.

† 1422. †† 1422.

CHAPITRE LXXX.

De la France, du temps de Charles VII. De la Pucelle et de Jacques Cœur.

Ce débordement de l'Angleterre en France fut enfin semblable à celui qui avait inondé l'Angleterre, du temps de *Louis VIII*; mais il fut plus long et plus orageux. Il fallut que *Charles VII* regagnât pied à pied son royaume. Il avait à combattre le régent *Betford*, aussi absolu que *Henri V*, et le duc de *Bourgogne* devenu l'un des plus puissans princes de l'Europe, par l'union du Hainaut, du Brabant et de la Hollande à ses domaines. Les amis de *Charles VII* étaient pour lui aussi dangereux que ses ennemis. La plupart abusaient de ses malheurs, au point que le comte *de Richemont* son connétable, frère du duc *de Bretagne*, fit étrangler deux de ses favoris.

On peut juger de l'état déplorable où *Charles* était réduit, par la nécessité où il fut de baisser dans les pays de son obéissance la livre numéraire qui valait plus de 8 de nos livres, à la fin du règne de *Charles V*, à moins de $\frac{15}{100}$ de ces mêmes livres actuelles; en sorte qu'elle ne désignait alors qu'un 50e de la valeur qu'elle avait désignée peu d'années auparavant.

Il fallut bientôt recourir à un expédient plus étrange, à un miracle. Un gentilhomme des frontières de Lorraine, nommé *Baudricourt*,

crut trouver dans une jeune servante d'un cabaret de Vaucouleurs un personnage propre à jouer le rôle de guerrière et d'inspirée. Cette *Jeanne d'Arc*, que le vulgaire croit une bergère, était en effet une jeune servante d'hôtellerie, *robuste, montant chevaux à poil*, comme dit *Monstrelet, et fesant autres apertises que jeunes filles n'ont point accoutumé de faire.* On la fit passer pour une bergère de dix-huit ans. Il est cependant avéré, par sa propre confession, qu'elle avait alors vingt-sept années. Elle eut assez de courage et assez d'esprit pour se charger de cette entreprise, qui devint héroïque. On la mena devant le roi à Bourges. Elle fut examinée par des femmes, qui ne manquèrent pas de la trouver vierge, et par une partie des docteurs de l'université, et quelques conseillers du parlement, qui ne balancèrent pas à la déclarer inspirée ; soit qu'elle les trompât, soit qu'ils fussent eux-mêmes assez habiles pour entrer dans cet artifice : le vulgaire le crut, et ce fut assez.

† Les Anglais assiégeaient alors la ville d'Orléans, la seule ressource de *Charles*; et étaient prêts de s'en rendre maîtres. Cette fille guerrière, vêtue en homme, conduite par d'habiles capitaines, entreprend de jeter du secours dans la place. Elle parle aux soldats de la part de DIEU, et leur inspire ce courage d'enthousiasme, qu'ont tous les hommes qui croient voir la divinité combattre pour eux. Elle marche à leur tête et délivre Orléans, bat les Anglais, prédit à *Charles* qu'elle le

† 1429.

fera sacrer dans Reims, et accomplit sa promesse l'épée à la main. Elle assista au sacre tenant l'étendard avec lequel elle avait combattu.

† Ces victoires rapides d'une fille, les apparences d'un miracle, le sacre du roi qui rendait sa personne plus vénérable, allaient bientôt rétablir le roi légitime, et chasser l'étranger : mais l'instrument de ces merveilles, *Jeanne d'Arc*, fut blessée et prise en défendant Compiègne. Un homme tel que le *Prince noir* eût honoré et respecté son courage. Le régent *Betford* crut nécessaire de la flétrir pour ranimer ses anglais. Elle avait feint un miracle, *Betford* feignit de la croire sorcière. Mon but est toujours d'observer l'esprit du temps ; c'est lui qui dirige les grands événemens du monde. L'université de Paris présenta requête contre *Jeanne d'Arc*, l'accusant d'hérésie et de magie. Ou l'université pensait ce que le régent voulait qu'on crût ; ou si elle ne le pensait pas, elle commettait une lâcheté détestable. Cette héroïne, digne du miracle qu'elle avait feint, fut jugée à Rouen, par *Cauchon* évêque de Beauvais, cinq autres évêques français, un seul évêque d'Angleterre, assistés d'un moine dominicain vicaire de l'inquisition, et par des docteurs de l'université. Elle fut qualifiée " de „ superstitieuse, devineresse du diable, blasphé- „ meresse en DIEU et en ses saints et saintes, errant „ par moult de fors en la foi de CHRIST. " Comme telle, elle fut condamnée à jeûner au pain et à l'eau dans une prison perpétuelle. Elle fit à ses juges une réponse digne d'une mémoire éternelle. Interrogée

† 1429.

pourquoi elle avait osé assister au sacre de *Charles* avec son étendard? elle répondit: *Il est juste que qui a eu part au travail en ait à l'honneur.*

† Enfin, accusée d'avoir repris une fois l'habit d'homme, qu'on lui avait laissé exprès pour la tenter, ses juges, qui n'étaient pas assurément en droit de la juger, puisqu'elle était prisonnière de guerre, la déclarèrent hérétique relapse, et firent mourir par le feu celle qui, ayant sauvé son roi, aurait eu des autels dans les temps héroïques où les hommes en élevaient à leurs libérateurs. *Charles VII* rétablit depuis sa mémoire, assez honorée par son supplice même.

Ce n'est pas assez de la cruauté pour porter les hommes à de telles exécutions, il faut encore ce fanatisme composé de superstition et d'ignorance, qui a été la maladie de presque tous les siècles. Quelque temps auparavant, les Anglais condamnèrent la princesse de *Glocester* à faire amende honorable dans l'église de St Paul, et une de ses amies à être brûlée vive, sous prétexte de je ne sais quel sortilége employé contre la vie du roi. On avait brûlé le baron de *Cobham* en qualité d'hérétique; et en Bretagne on fit mourir par le même supplice le maréchal de *Retz*, accusé de magie, et d'avoir égorgé des enfans pour faire avec leur sang de prétendus enchantemens.

Que les citoyens d'une ville immense, où les arts, les plaisirs et la paix règnent aujourd'hui, où la raison même commence à s'introduire, comparent les temps, et qu'ils se plaignent

† 1431.

s'ils l'osent. C'est une réflexion qu'il faut faire, presqu'à chaque page de cette histoire.

Dans ces tristes temps, la communication des provinces était si interrompue, les peuples limitrophes étaient si étrangers les uns aux autres, qu'une aventurière osa quelques années après la mort de la pucelle prendre son nom en Lorraine, et soutenir hardiment qu'elle avait échappé au supplice, et qu'on avait brûlé un fantôme à sa place. Ce qui est plus étrange, c'est qu'on la crut. On la combla d'honneurs et de biens; et un homme de la maison des *Armoises* l'épousa en 1436, pensant en effet épouser la véritable héroïne, qui, quoique née dans l'obscurité, eût été pour le moins égale à lui par ses grandes actions. (2)

Pendant cette guerre, plus longue que décisive, qui causait tant de malheurs, un autre événement fut le salut de la France. Le duc de Bourgogne, *Philippe le bon*, mérita ce nom, en pardonnant enfin au roi la mort de son père, et en s'unissant avec le chef de sa maison contre l'étranger. Il fit à la vérité payer cher au roi cet ancien assassinat, en se donnant par le traité toutes les villes sur la rivière de Somme, avec Roye, Montdidier et le comté de Boulogne. Il se libéra de tout hommage pendant sa vie, et devint un très-grand souverain; mais il eut la générosité de délivrer de sa longue prison de Londres le duc d'*Orléans*, le fils de celui qui avait été assassiné dans Paris. Il paya sa rançon. On la fait monter à trois cents mille

(2) Voyez l'article *Arc, Jeanne d'Arc*, dans le *Dictionnaire philosophique*.

écus d'or; exagération ordinaire aux écrivains de ces temps. Mais cette conduite montre une grande vertu. Il y a eu toujours de belles ames dans les temps les plus corrompus. La vertu de ce prince n'excluait pas en lui la volupté et l'amour des femmes, qui ne peut jamais être un vice que quand il conduit aux méchantes actions. C'eſt ce même *Philippe* qui avait en 1300 inſtitué la toiſon d'or en l'honneur d'une de ſes maîtreſſes. Il eut quinze bâtards qui eurent tous du mérite. Sa cour était la plus brillante de l'Europe. Anvers, Bruges, feſaient un grand commerce, et répandaient l'abondance dans ſes Etats. La France lui dut enfin ſa paix et ſa grandeur, qui augmentèrent toujours depuis, malgré les adverſités, et malgré les guerres civiles et étrangères.

Charles VII regagna ſon royaume à peu près comme *Henri IV* le conquit cent cinquante ans après. *Charles* n'avait pas à la vérité ce courage brillant, cet eſprit prompt et actif, et ce caractère héroïque de *Henri IV*; mais obligé comme lui de ménager ſouvent ſes amis et ſes ennemis, de donner de petits combats, de ſurprendre des villes et d'en acheter, il entra dans Paris comme y entra depuis *Henri IV*, par intrigue et par force. Tous deux ont été déclarés incapables de poſſéder la couronne, et tous deux ont pardonné. Ils avaient encore une faibleſſe commune, celle de ſe livrer trop à l'amour; car l'amour influe preſque toujours ſur les affaires d'Etat, chez les princes chrétiens, ce qui n'arrive point dans le reſte du monde.

Charles ne fit ſon entrée dans Paris qu'en 1437.

Ces bourgeois qui s'étaient signalés par tant de massacres allèrent au-devant de lui avec toutes les démonstrations d'affection et de joie qui étaient en usage chez ce peuple grossier. Sept filles représentant les sept péchés qu'on nomme mortels, et sept autres figurant les vertus théologales et cardinales, avec des écriteaux, le reçurent vers la porte St Denis. Il s'arrêtait quelques minutes dans les carrefours à voir les mystères de la religion, que des bateleurs jouaient sur des tréteaux. Les habitans de cette capitale étaient alors aussi pauvres que rustiques; les provinces l'étaient davantage. Il fallut plus de vingt ans pour réformer l'Etat. Ce ne fut que vers l'an 1450 que les Anglais furent entièrement chassés de la France. Ils ne gardèrent que Calais et Guines, et perdirent pour jamais tous ces vastes domaines que les trois victoires de Créci, de Poitiers et d'Azincourt ne purent leur conserver. Les divisions de l'Angleterre contribuèrent autant que *Charles VII* à la réunion de la France. Cet *Henri VI* qui avait porté les deux couronnes, et qui même était venu se faire sacrer à Paris, détrôné à Londres par ses parens, fut rétabli et détrôné encore.

Charles VII, maître enfin paisible de la France, y établit un ordre qui n'y avait jamais été depuis la décadence de la famille de *Charlemagne*. Il conserva des compagnies réglées de quinze cents gendarmes. Chacun de ses gendarmes devait servir avec six chevaux; de sorte que cette troupe composait neuf mille cavaliers. Le capitaine de cent hommes avait mille sept cents livres de compte

par an, ce qui revient à environ dix mille livres numéraires d'aujourd'hui. Chaque gendarme avait trois cents soixante livres de paye annuelle, et chacun des cinq hommes qui l'accompagnaient avait quatre livres de ce temps-là par mois. Il établit aussi quatre mille cinq cents archers, qui avaient cette même paye de quatre livres, c'est-à dire environ vingt-quatre des nôtres. Ainsi en temps de paix il en coûtait environ six millions de notre monnaie présente pour l'entretien des soldats. Les choses ont bien changé dans l'Europe. Cet établissement des archers fait voir que les mousquets n'étaient pas encore d'un fréquent usage. Cet instrument de destruction ne fut commun que du temps de *Louis XI.*

Outre ces troupes, tenues continuellement sous le drapeau, chaque village entretenait un franc-archer exempt de taille; et c'est par cette exemption, attachée d'ailleurs à la noblesse, que tant de personnes s'attribuèrent bientôt la qualité de gentilhomme de nom et d'armes. Les possesseurs des fiefs immédiats furent dispensés du ban, qui ne fut plus convoqué. Il n'y eut que l'arrière-ban, composé des arrière-petits vassaux, qui resta sujet encore à servir dans les occasions.

On s'étonne qu'après tant de désastres la France eût tant de ressources et d'argent. Mais un pays riche par ses denrées ne cesse jamais de l'être, quand la culture n'est pas abandonnée. Les guerres civiles ébranlent le corps de l'Etat, et ne le détruisent point. Les meurtres et les saccagemens qui désolent des familles en enrichissent

d'autres.

d'autres. Les négocians deviennent d'autant plus habiles qu'il faut plus d'art pour se sauver parmi tant d'orages. *Jacques Cœur* en est un grand exemple. Il avait établi le plus grand commerce qu'aucun particulier de l'Europe eût jamais embrassé. Il n'y eut depuis lui que *Cosme Médici*, que nous appelons *de Médicis*, qui l'égalât. *Jacques Cœur* avait trois cents facteurs en Italie et dans le Levant. Il prêta deux cents mille écus d'or au roi, sans quoi on n'aurait jamais repris la Normandie. Son industrie était plus utile pendant la paix que *Dunois* et la *Pucelle* ne l'avaient été pendant la guerre. C'est une grande tache peut-être à la mémoire de *Charles VII*, qu'on ait persécuté un homme si nécessaire. On n'en sait point le sujet : car qui sait les secrets ressorts des fautes et des injustices des hommes ?

Le roi le fit mettre en prison, et le parlement de Paris lui fit son procès. On ne put rien prouver contre lui, sinon qu'il avait fait rendre à un turc un esclave chrétien, lequel avait quitté et trahi son maître, et qu'il avait fait vendre des armes au soudan d'Egypte. Sur ces deux actions, dont l'une était permise, et l'autre vertueuse, il fut condamné à perdre tous ses biens. Il trouva dans ses commis plus de droiture que dans les courtisans qui l'avaient perdu. Ils se cotisèrent presque tous pour l'aider dans sa disgrace. On dit que *Jacques Cœur* alla continuer son commerce en Chypre, et n'eut jamais la faiblesse de revenir dans son ingrate patrie, quoiqu'il y fût rappelé. Mais cette anecdote n'est pas bien avérée.

Au reste, la fin du règne de *Charles VII* fut assez heureuse pour la France quoique très-malheureuse pour le roi, dont les jours finirent avec amertume par les rebellions de son fils dénaturé, qui fut depuis le roi *Louis XI.*

CHAPITRE LXXXI.

Mœurs, usages, commerce, richesses, vers les treizième et quatorzième siècles.

Je voudrais découvrir quelle était alors la société des hommes, comment on vivait dans l'intérieur des familles, quels arts étaient cultivés, plutôt que de répéter tant de malheurs et tant de combats, funestes objets de l'histoire, et lieux communs de la méchanceté humaine.

Vers la fin du treizième siècle, et dans le commencement du quatorzième, il me semble qu'on commençait en Italie, malgré tant de dissentions, à sortir de cette grossièreté dont la rouille avait couvert l'Europe depuis la chute de l'empire romain. Les arts nécessaires n'avaient point péri. Les artisans et les marchands, que leur obscurité dérobe à la fureur ambitieuse des grands, sont des fourmis qui se creusent des habitations en silence, tandis que les aigles et les vautours se déchirent.

On trouva même dans ces siècles grossiers des inventions utiles, fruits de ce génie de méchanique que la nature donne à de certains hommes, très-indépendamment de la philosophie. Le se-

oret, par exemple, de secourir la vue affaiblie des vieillards par des lunettes, qu'on nomme *besicles*, est de la fin du treizième siècle. Ce beau secret fut trouvé par *Alexandre Spina*. Les machines qui agissent par le secours du vent sont connues en Italie dans le même temps. *La Flamma*, qui vivait au quatorzième siècle, en parle; et avant lui on n'en parle point. Mais c'est un art connu long-temps auparavant chez les Grecs et chez les Arabes; il en est parlé dans des poëtes arabes du septième siècle. La faïence, qu'on fesait principalement à Faenza, tenait lieu de porcelaine. On connaissait depuis long-temps l'usage des vitres, mais il était fort rare: c'était un luxe de s'en servir. Cet art, porté en Angleterre par les Français vers l'an 1180, y fut regardé comme une grande magnificence.

Les Vénitiens eurent seuls au treizième siècle le secret des miroirs de cristal. Il y avait en Italie quelques horloges à roues: celle de Bologne était fameuse. La merveille plus utile de la boussole était due au hasard, et les vues des hommes n'étaient point encore assez étendues pour qu'on fît usage de cette découverte. L'invention du papier, fait avec du linge pillé et bouilli, est du commencement du quatorzième siècle. *Cortusius*, historien de Padoue, parle d'un certain *Paz*, qui en établit à Padoue la première manufacture, plus d'un siècle avant l'invention de l'imprimerie. C'est ainsi que les arts utiles se font peu à peu établis, et la plupart par des inventeurs ignorés.

Il s'en fallait beaucoup que le reste de l'Europe

eût des villes telles que Veniſe, Gènes, Bologne, Sienne, Piſe, Florence. Preſque toutes les maiſons dans les villes de France, d'Allemagne, d'Angleterre étaient couvertes de chaume. Il en était même ainſi en Italie dans les villes moins riches, comme Alexandrie de la paille, Nice de la paille, etc.

Quoique les forêts euſſent couvert tant de terrains demeurés long-temps ſans culture, cependant on ne ſavait pas encore ſe garantir du froid à l'aide de ces cheminées, qui ſont aujourd'hui dans tous nos appartemens un ſecours et un ornement. Une famille entière s'aſſemblait au milieu d'une ſalle commune enfumée, autour d'un large foyer rond, dont le tuyau allait percer le plafond.

La Flamma ſe plaint au quatorzième ſiècle, ſelon l'uſage des auteurs peu judicieux, que la frugale ſimplicité a fait place au luxe. Il regrette le temps de *Fréderic Barberouſſe*, et de *Fréderic II*, lorſque dans Milan, capitale de la Lombardie, on ne mangeait de la viande que trois fois par ſemaine. Le vin alors était rare, la bougie était inconnue, et la chandelle un luxe. On ſe ſervait, dit-il, chez les meilleurs citoyens de morceaux de bois ſec, allumés pour s'éclairer. On ne mangeait de la viande chaude que trois fois par ſemaine; les chemiſes étaient de ſerge et non de linge; la dot des bourgeoiſes les plus conſidérables était de cent livres tout au plus. Les choſes ont bien changé, ajoute-t-il; on porte à préſent du linge; les femmes ſe couvrent d'étoffes de ſoie, et même

il y entre quelquefois de l'or et de l'argent; elles ont jusqu'à deux mille livres de dot, et ornent même leurs oreilles de pendans d'or. Cependant ce luxe dont il se plaint était encore loin à quelques égards de ce qui est aujourd'hui le nécessaire des peuples riches et industrieux.

Le linge de table était très-rare en Angleterre. Le vin ne s'y vendait que chez les apothicaires comme un cordial. Toutes les maisons des particuliers étaient d'un bois grossier, recouvert d'une espèce de mortier qu'on appelle torchis; les portes basses et étroites, les fenêtres petites et presque sans jour. Se faire traîner en charrette dans les rues de Paris, à peine pavées et couvertes de fange, était un luxe; et ce luxe fut défendu, par *Philippe le bel*, aux bourgeoises. On connaît ce règlement fait sous *Charles VI. Nemo audeat dare præter duo fercula cum potagio*; " Que personne n'ose „ donner plus de deux plats avec le potage. "

Un seul trait suffira pour faire connaître la disette d'argent en Ecosse et même en Angleterre, aussi-bien que la rusticité de ces temps-là, appelée simplicité. On lit dans les actes publics que quand les rois d'Ecosse venaient à Londres, la cour d'Angleterre leur assignait trente schellings par jour, douze pains, douze gâteaux et trente bouteilles de vin.

Cependant il y eut toujours chez les seigneurs de fief, et chez les principaux prélats, toute la magnificence que le temps permettait. Elle devait nécessairement s'introduire chez les possesseurs

des grandes terres. Dès long-temps auparavant les évêques ne marchaient qu'avec un nombre prodigieux de domestiques et de chevaux. Un concile de Latran tenu en 1179, sous *Alexandre III*, leur reproche que souvent on était obligé de vendre les vases d'or et d'argent, dans les églises des monastères, pour les recevoir et pour les défrayer dans leurs visites. Le cortége des archevêques fut réduit par les canons de ces conciles à cinquante chevaux, celui des évêques à trente, celui des cardinaux à vingt-cinq; car un cardinal qui n'avait pas d'évêché, et qui par conséquent n'avait point de terres, ne pouvait pas avoir le luxe d'un évêque. Cette magnificence des prélats était plus odieuse alors qu'aujourd'hui, parce qu'il n'y avait point d'état mitoyen entre les grands et les petits, entre les riches et les pauvres. Le commerce et l'industrie n'ont pu former qu'avec le temps cet état mitoyen, qui fait la richesse d'une nation. La vaisselle d'argent était presque inconnue dans la plupart des villes. *Mussus*, écrivain lombard du quatorzième siècle, regarde comme un grand luxe les fourchettes, les cuillers et les tasses d'argent.

Un père de famille, dit-il, qui a neuf à dix personnes à nourrir avec deux chevaux, est obligé de dépenser par an jusqu'à trois cents florins d'or. C'était tout au plus deux mille livres de la monnaie de France, courante de nos jours.

L'argent était donc très-rare en beaucoup d'endroits d'Italie, et bien plus en France aux douzième, treizième et quatorzième siècles. Les

Florentins, les Lombards, qui fesaient seuls le commerce en France et en Angleterre, les Juifs leurs courtiers, étaient en possession de tirer des Français et des Anglais vingt pour cent par an pour l'intérêt ordinaire du prêt. Le haut intérêt de l'argent est la marque infaillible de la pauvreté publique.

Le roi *Charles V* amassa quelques trésors par économie, par la sage administration de ses domaines (alors le plus grand revenu des rois) et par des impôts inventés sous *Philippe de Valois*, qui quoique faibles firent beaucoup murmurer un peuple pauvre. Son ministre le cardinal de *la Grange* ne s'était que trop enrichi. Mais tous ces trésors furent dissipés dans d'autres pays. Le cardinal porta les siens dans Avignon. Le duc d'*Anjou*, frère de *Charles V*, alla perdre ceux du roi dans sa malheureuse expédition d'Italie. La France resta dans la misère jusqu'aux derniers temps de *Charles VII*.

Il n'en était pas ainsi dans les belles villes commerçantes de l'Italie. On y vivait avec commodité, avec opulence. Ce n'était que dans leur sein qu'on jouissait des douceurs de la vie. Les richesses et la liberté y excitèrent enfin le génie, comme elles élevèrent le courage.

CHAPITRE LXXXII.

Sciences et beaux arts, aux treizième et quatorzième siècles.

LA langue italienne n'était pas encore formée du temps de *Fréderic II.* On le voit par les vers de cet empereur, qui sont le dernier exemple de la langue romance, dégagée de la dureté tudesque.

Plas me el cavalier Frances,
E la donna Catalana,
E l'ovrar Genoes,
E la danza Trevisana,
E lou cantar Provensales,
Las man e cara d'Angles,
E lou donzel de Toscana.

Ce monument est plus précieux qu'on ne pense, et est fort au-dessus de tous ces décombres des bâtimens du moyen âge, qu'une curiosité grossière et sans goût recherche avec avidité. Il fait voir que la nature ne s'est démentie chez aucune des nations dont *Fréderic* parle. Les Catalanes sont, comme au temps de cet empereur, les plus belles femmes de l'Espagne. La noblesse française a les mêmes grâces martiales qu'on estimait alors. Une peau douce et blanche, de belles mains sont encore une chose commune en Angleterre. La jeunesse a plus d'agrémens en Toscane qu'ailleurs. Les Génois ont conservé leur industrie, les Provençaux leur goût pour la poésie et pour le chant. C'était en Provence et en Languedoc qu'on avait adouci la langue romance. Les Provençaux furent les

maîtres

maîtres des Italiens. Rien n'eſt ſi connu des amateurs de ces recherches que les vers ſur les Vaudois de l'année 1100.

Que nou voglia maudir ne jura ne mentir,
N'occir, ne avoutrar, ne prence de altrui,
Ne s'avengear deli ſuo ennemi,
Lor diſon qu'es vaudes et los feſon morir.

Cette citation a encore ſon utilité, en ce qu'elle eſt une preuve que tous les réformateurs ont toujours affecté des mœurs ſévères. (18)

Ce jargon ſe maintint malheureuſement tel qu'il était en Provence et en Languedoc, tandis que ſous la plume de *Pétrarque* la langue italienne atteignit à cette force et à cette grâce qui loin de dégénérer ſe perfectionna encore. L'italien prit ſa forme à la fin du treizième ſiècle, du temps du bon roi *Robert*, grand-père de la malheureuſe *Jeanne* Déjà le *Dante* florentin avait illuſtré la langue toſcane par ſon poëme bizarre, mais brillant de beautés naturelles, intitulé *Comédie*; ouvrage dans lequel l'auteur s'éleva dans les détails au-deſſus du mauvais goût de ſon ſiècle et de ſon

(18) Ces vers montrent également que dès ce temps les hommes qui cultivaient leur eſprit ſavaient ſe moquer des préjugés, et ſentaient combien ces perſécutions étaient injuſtes et atroces On en trouve pluſieurs autres preuves dans le *Recueil des fabliaux*, par M. *le Grand* Cependant le fanatiſme a duré encore ſix ſiècles, ſoit parce que la première et la dernière claſſe d'une nation ſont toujours celles où la lumière arrive le plus tard, ſoit parce que tant qu'un pays n'a point de bonnes lois, ou que le progrès des lumières n'y ſupplée point, c'eſt toujours entre les mains de la populace que réſide véritablement le pouvoir.

sujet, et rempli de morceaux écrits aussi purement que s'ils étaient du temps de l'*Arioste* et du *Tasse*. On ne doit pas s'étonner que l'auteur, l'un des principaux de la faction *gibeline*, persécuté par *Boniface VIII* et par *Charles de Valois*, ait dans son poëme exhalé sa douleur sur les querelles de l'empire et du sacerdoce. Qu'il soit permis d'insérer ici une faible traduction d'un des passages du *Dante*, concernant ces dissentions. Ces monumens de l'esprit humain délassent de la longue attention aux malheurs qui ont troublé la terre.

Jadis on vit dans une paix profonde
De deux soleils les flambeaux luire au monde,
Qui sans se nuire éclairant les humains,
Du vrai devoir enseignaient les chemins,
Et nous montraient, de l'aigle impériale
Et de l'agneau les droits et l'intervale.
Ce temps n'est plus, et nos cieux ont changé.
L'un des soleils de vapeurs surchargé,
En s'échappant de sa sainte carrière,
Voulut de l'autre absorber la lumière.
La règle alors devint confusion;
Et l'humble agneau parut un fier lion,
Qui tout brillant de la pourpre usurpée
Voulut porter la houlette et l'épée.

Après le *Dante*, *Pétrarque*, né en 1304 dans Arezzo patrie de *Gui Arrétin*, mit dans la langue italienne plus de pureté, avec toute la douceur dont elle était susceptible. On trouve dans ces deux poëtes, et sur-tout dans *Pétrarque*, un grand nombre de ces traits semblables à ces beaux

ouvrages des anciens, qui ont à la fois la force de l'antiquité et la fraîcheur du moderne. S'il y a de la témérité à l'imiter, vous la pardonnerez au désir de vous faire connaître autant que je le puis le genre dans lequel il écrivait. Voici à peu près le commencement de sa belle ode à la Fontaine de Vaucluse, en vers croisés:

Claire fontaine, onde aimable, onde pure,
Où la beauté qui consume mon cœur,
Seule beauté qui soit dans la nature,
Des feux du jour évitait la chaleur;
Arbre heureux dont le feuillage
Agité par les zéphyrs
La couvrit de son ombrage,
Qui rappelles mes soupirs,
En rappelant son image;
Ornemens de ces bords, et filles du matin,
Vous dont je suis jaloux, vous moins brillantes qu'elle,
Fleurs qu'elle embellissait quand vous touchiez son sein,
Rossignol dont la voix est moins douce et moins belle,
Air devenu plus pur, adorable séjour,
Immortalisé par ses charmes,
Lieux dangereux et chers, où de ses tendres armes
L'amour a blessé tous mes sens;
Ecoutez mes derniers accens,
Recevez mes dernières larmes.

Ces pièces, qu'on appelle *Canzoni*, sont regardées comme ses chefs-d'œuvre. Ses autres ouvrages lui firent moins d'honneur; il immortalisa la Fontaine de Vaucluse, *Laure* et lui-même S'il n'avait point aimé, il serait beaucoup moins connu. Quelqu'imparfaite que soit cette imitation,

elle fait entrevoir la distance immense qui était alors entre les Italiens et toutes les autres nations. J'ai mieux aimé vous donner quelque légère idée du génie de *Pétrarque*, de cette douceur et de cette mollesse élégante qui fait son caractère, que de vous répéter ce que tant d'autres ont dit des honneurs qu'on lui offrit à Paris, de ceux qu'il reçut à Rome, de ce triomphe au capitole en 1341, célèbre hommage que l'étonnement de son siècle payait à son génie alors unique, mais surpassé depuis par l'*Arioste* et par le *Tasse*. Je ne passerai pas sous silence que sa famille avait été bannie de Toscane, et dépouillée de ses biens, pendant les dissentions des *Guelfes* et des *Gibelins*, et que les Florentins lui députèrent *Bocace*, pour le prier de venir honorer sa patrie de sa présence, et y jouir de la restitution de son patrimoine. La Grèce dans ses plus beaux jours ne montra jamais plus de goût et plus d'estime pour les talens.

Ce *Bocace* fixa la langue toscane ; il est encore le premier modèle en prose pour l'exactitude et pour la pureté du style, ainsi que pour le naturel de la narration. La langue perfectionnée par ces deux écrivains ne reçut plus d'altération, tandis que tous les autres peuples de l'Europe, jusqu'aux Grecs mêmes, ont changé leur idiome.

Il y eut une suite non interrompue de poëtes italiens qui ont tous passé à la postérité ; car *le Pulci* écrivit après *Pétrarque* ; le *Boyardo* comte de *Scandiano*, succéda au *Pulci*, et l'*Arioste* les surpassa tous par la fécondité de son imagination. N'oublions pas que *Pétrarque* et *Bocace* avaient

célébré cette infortunée *Jeanne de Naples*, dont l'esprit cultivé sentait tout leur mérite, et qui fut même une de leurs disciples. Elle était alors dévouée toute entière aux beaux arts, dont les charmes fesaient oublier les temps criminels de son premier mariage. Ses mœurs changées par la culture de l'esprit devaient la défendre de la cruauté tragique qui finit ses jours.

Les beaux arts, qui se tiennent comme par la main, et qui d'ordinaire périssent et renaissent ensemble, sortaient en Italie des ruines de la barbarie. *Cimmabué* sans aucun secours était comme un nouvel inventeur de la peinture au treizième siècle. Le *Giotto* fit des tableaux qu'on voit encore avec plaisir. Il reste sur-tout de lui cette fameuse peinture qu'on a mise en mosaïque, et qui représente le premier apôtre marchant sur les eaux; on la voit au-dessus de la grande porte de St Pierre de Rome. *Brunelleschi* commença à réformer l'architecture gothique. *Gui d'Arezzo* long-temps auparavant avait inventé les nouvelles notes de la musique à la fin de l'onzième siècle, et rendu cet art plus facile et plus commun.

On fut redevable de toutes ces belles nouveautés aux Toscans. Ils firent tout renaître par leur seul génie, avant que le peu de science qui était resté à Constantinople refluât en Italie avec la langue grecque, par les conquêtes des Ottomans. Florence était alors une nouvelle Athènes; et parmi les orateurs qui vinrent de la part des villes d'Italie haranguer *Boniface VIII* sur son exaltation, on compta dix-huit florentins. On voit par-là que ce

n'eſt point aux fugitifs de Conſtantinople qu'on a dû la renaiſſance des arts. Ces Grecs ne purent enſeigner aux Italiens que le grec. Ils n'avaient preſqu'aucune teinture des véritables ſciences ; et c'eſt des Arabes que l'on tenait le peu de phyſique et de mathématique que l'on ſavait alors.

Il peut paraître étonnant que tant de grands génies ſe ſoient élevés dans l'Italie ſans protection comme ſans modèle, au milieu des diſſentions et des guerres ; mais *Lucrèce* chez les Romains avait fait ſon beau poëme de la nature, *Virgile* ſes bucoliques, *Cicéron* ſes livres de philoſophie dans les horreurs des guerres civiles. Quand une fois une langue commence à prendre ſa forme, c'eſt un inſtrument que les grands artiſtes trouvent tout préparé, et dont ils ſe ſervent ſans s'embarraſſer qui gouverne et qui trouble la terre.

Si cette lueur éclaira la ſeule Toſcane, ce n'eſt pas qu'il n'y eût ailleurs quelques talens. *St Bernard* et *Abelard* en France au douzième ſiècle auraient pu être regardés comme de beaux eſprits ; mais leur langue était un jargon barbare, et ils payèrent en latin tribut au mauvais goût du temps. La rime, à laquelle on aſſujettit ces hymnes latines des douzième et treizième ſiècles, eſt le ſceau de la barbarie. Ce n'était pas ainſi qu'*Horace* chantait les jeux ſéculaires. La théologie ſcholaſtique, fille bâtarde de la philoſophie d'*Ariſtote*, mal traduite et méconnue, fit plus de tort à la raiſon et aux bonnes études que n'en avaient fait les Huns et les Vandales.

L'art des *Sophocles* n'existait point; on ne connut d'abord en Italie que des représentations naïves de quelques histoires de l'ancien et du nouveau testament; et c'est de-là que la coutume de jouer les mystères passa en France. Ces spectacles étaient originaires de Constantinople. Le poëte *St Grégoire de Nazianze* les avait introduits pour les opposer aux ouvrages dramatiques des anciens Grecs et des anciens Romains; et comme les chœurs des tragédies grecques étaient des hymnes religieuses, et leurs théâtres une chose sacrée, *Grégoire de Nazianze* et ses successeurs firent des tragédies saintes; mais malheureusement le nouveau théâtre ne l'emporta pas sur celui d'Athènes, comme la religion chrétienne l'emporta sur celle des gentils. Il est resté de ces pieuses farces des théâtres ambulans, que promènent encore les bergers de la Calabre. Dans les temps de solennité, ils représentent la naissance et la mort de JESUS-CHRIST. La populace des nations septentrionales adopta aussi bientôt ces usages. On a depuis traité ces sujets avec plus de dignité. Nous en voyons de nos jours des exemples dans ces petits opéra qu'on appelle *oratorio*; et enfin les Français ont mis sur la scène des chefs-d'œuvre tirés de l'ancien testament.

Les confrères de la passion en France, vers le seizième siècle, firent paraître JESUS-CHRIST sur la scène. Si la langue française avait été alors aussi majestueuse qu'elle était naïve et grossière, si parmi tant d'hommes ignorans et lourds il s'était

trouvé un homme de génie, il eſt à croire que la mort d'un juſte perſécuté par des prêtres juifs, et condamné par un préteur romain, eût pu fournir un ouvrage ſublime; mais il eût fallu un temps éclairé, et dans ce temps éclairé on n'eût pas permis ces repréſentations.

Les beaux arts n'étaient pas tombés dans l'Orient; et puiſque les poéſies du Perſan *Sadi* ſont encore aujourd'hui dans la bouche des Perſans, des Turcs et des Arabes, il faut bien qu'elles aient du mérite. Il était contemporain de *Pétrarque*, et il a autant de réputation que lui. Il eſt vrai qu'en général le bon goût n'a guère été le partage des Orientaux. Leurs ouvrages reſſemblent aux titres de leurs ſouverains, dans leſquels il eſt ſouvent queſtion du ſoleil et de la lune. L'eſprit de ſervitude paraît naturellement ampoulé, comme celui de la liberté eſt nerveux, et celui de la vraie grandeur eſt ſimple. Les Orientaux n'ont point de délicateſſe, parce que les femmes ne ſont point admiſes dans la ſociété. Ils n'ont ni ordre ni méthode, parce que chacun s'abandonne à ſon imagination dans la ſolitude où ils paſſent une partie de leur vie, et que l'imagination par elle-même eſt déréglée. Ils n'ont jamais connu la véritable éloquence, telle que celle de *Démoſthènes* et de *Cicéron*. Qui aurait-on eu à perſuader en Orient? des eſclaves. Cependant ils ont de beaux éclats de lumière; ils peignent avec la parole; et quoique les figures ſoient ſouvent giganteſques et incohérentes, on y trouve du ſublime. Vous aimerez peut-être à revoir ici

ce passage de *Sadi* que j'avais traduit en vers blancs, et qui ressemble à quelques passages des prophètes hébreux. C'est une peinture de la grandeur de DIEU; lieu commun à la vérité, mais qui vous fera connaître le génie de la Perse.

Il sait distinctement ce qui ne fut jamais;
De ce qu'on n'entend point son oreille est remplie.
Prince, il n'a pas besoin qu'on le serve à genoux;
Juge, il n'a pas besoin que sa loi soit écrite.
De l'éternel burin de sa prévision
Il a tracé nos traits dans le sein de nos mères.
De l'aurore au couchant il porte le soleil;
Il sème de rubis les masses des montagnes.
Il prend deux gouttes d'eaux; de l'une il fait un homme;
De l'autre il arrondit la perle au fond des mers.
L'Etre au son de sa voix fut tiré du néant.
Qu'il parle, et dans l'instant l'univers va rentrer
Dans les immensités de l'espace et du vide;
Qu'il parle, et l'univers repasse en un clin d'œil
Des abymes du rien dans les plaines de l'être.

Si les belles-lettres étaient ainsi cultivées sur les bords du Tigre et de l'Euphrate, c'est une preuve que les autres arts, qui contribuent aux agrémens de la vie, étaient très-connus. On n'a le superflu qu'après le nécessaire; mais ce nécessaire manquait encore dans presque toute l'Europe. Que connaissait-on en Allemagne, en France, en Angleterre, en Espagne et dans la Lombardie septentrionale? les coutumes barbares et féodales, aussi incertaines que tumultueuses, les duels, les tournois, la théologie scholastique et les sortiléges.

On célébrait toujours dans plusieurs églises la fête de l'âne, ainsi que celle des innocens et des fous. On amenait un âne devant l'autel, et on lui chantait pour antienne, *Amen Amen Asine*; *eh eh eh sire âne*, *eh eh eh sire âne*.

Du Cange et ses continuateurs, les compilateurs les plus exacts, citent un manuscrit de cinq cents ans, qui contient l'hymne de l'âne.

Orientis partibus
Adventavit asinus
Pulcher et fortissimus.

Eh, sire âne! ça, chantez,
Belle bouche, rechignez,
Vous aurez du foin assez.

Une fille représentant la mère de DIEU, allant en Egypte, montée sur cet âne, et tenant un enfant entre ses bras, conduisait une longue procession; et à la fin de la messe, au lieu de dire, *Ite missa est*, le prêtre se mettait à braire trois fois de toutes ses forces, et le peuple répondait par les mêmes cris.

Cette superstition de sauvages venait pourtant d'Italie. Mais quoiqu'au treizième et au quatorzième siècles, quelques Italiens commençassent à sortir des ténèbres, toute la populace y était toujours plongée. On avait imaginé à Vérone que l'âne qui porta JESUS-CHRIST avait marché sur la mer, et était venu jusque sur les bords de l'Adige, par le golfe de Venise; que JESUS-CHRIST lui avait assigné un pré pour sa pâture, qu'il y avait vécu long-temps, qu'il y était mort. On enferma ses os dans un âne artificiel, qui fut

déposé dans l'église de Notre-Dame des Orgues, sous la garde de quatre chanoines; ces reliques furent portées en procession trois fois l'année, avec la plus grande solennité.

Ce fut cet âne de Vérone qui fit la fortune de Notre-Dame de Lorette. Le pape *Boniface VIII*, voyant que la procession de l'âne attirait beaucoup d'étrangers, crut que la maison de la vierge *Marie* en attirerait davantage, et ne se trompa point; il autorisa cette fable de son autorité apostolique. Si le peuple croyait qu'un âne avait marché sur la mer, de Jérusalem jusqu'à Vérone, il pouvait bien croire que la maison de *Marie* avait été transportée de Nazareth à Loretto. La petite maison fut bientôt enfermée dans une église superbe; les voyages des pélerins, et les présens des princes, rendirent ce temple aussi riche que celui d'Ephèse. Les Italiens s'enrichissent du moins de l'aveuglement des autres peuples; mais ailleurs on embrassait la superstition pour elle-même, et seulement en s'abandonnant à l'instinct grossier et à l'esprit du temps. Vous avez observé plus d'une fois que ce fanatisme auquel les hommes ont tant de penchant a toujours servi non-seulement à les rendre plus abrutis, mais plus méchans. La religion pure adoucit les mœurs en éclairant l'esprit; et la superstition, en l'aveuglant, inspire toutes les fureurs.

Il y avait en Normandie, qu'on appelle le pays de Sapience, un abbé des conards, qu'on promenait dans plusieurs villes sur un char à quatre chevaux, la mitre en tête, la crosse à la main, donnant des bénédictions et des mandemens.

Un roi des ribauds était établi à la cour par lettres-patentes. C'était dans son origine un chef, un juge d'une petite garde du palais, et ce fut ensuite un fou de cour qui prenait un droit sur les filous et sur les filles publiques. Point de ville qui n'eût des confréries d'artisans, de bourgeois, de femmes: les plus extravagantes cérémonies y étaient érigées en mystères sacrés; et c'est de-là que vient la société des francs-maçons, échappée au temps qui a détruit toutes les autres.

La plus méprisable de toutes ces confréries fut celle des flagellans, et ce fut la plus étendue. Elle avait commencé d'abord par l'insolence de quelques prêtres qui s'avisèrent d'abuser de la faiblesse des pénitens publics, jusqu'à les fustiger. On voit encore un reste de cet usage dans les baguettes dont sont armés les pénitenciers à Rome; ensuite les moines se fustigèrent, s'imaginant que rien n'était plus agréable à DIEU que le dos cicatrisé d'un moine. *Pierre Damien* dans l'onzième siècle excita les séculiers même à se fouetter tout nus. On vit en 1260 plusieurs confréries de pélerins courir toute l'Italie, armés de fouets. Ils parcoururent ensuite une partie de l'Europe. Cette association fit même une secte qu'il fallut enfin dissiper.

Tandis que des troupes de gueux couraient le monde en se fustigeant, des fous marchaient dans presque toutes les villes à la tête des processions, avec une robe plissée, des grelots, une marotte; et la mode s'en est encore conservée dans les villes des Pays-Bas, et en Allemagne. Nos nations

ſeptentrionales avaient pour toute littérature en langue vulgaire les farces nommées *moralités*, ſuivies de celles de la *mère ſotte* et du *prince des ſots*.

On n'entendait parler que de révélations, de poſſeſſions, de maléfices. On oſe accuſer la femme de *Philippe III* d'adultère, et le roi envoie conſulter une béguine pour ſavoir ſi ſa femme eſt innocente ou coupable. Les enfans de *Philippe le bel* font entr'eux une aſſociation par écrit, et ſe promettent un ſecours mutuel contre ceux qui voudront les faire périr par la magie. On brûle par arrêt du parlement une ſorcière qui a fabriqué avec le diable un acte en faveur de *Robert d'Artois*. La maladie de *Charles IV* eſt attribuée à un ſortilége, et on fait venir un magicien pour le guérir. La princeſſe de *Gloceſter* en Angleterre eſt condamnée à faire amende honorable devant l'égliſe de St Paul, ainſi qu'on l'a déjà remarqué ; et une baronne du royaume, ſa prétendue complice, eſt brûlée vive comme ſorcière.

Si ces horreurs enfantées par la crédulité tombaient ſur les premières perſonnes des royaumes de l'Europe, on voit aſſez à quoi étaient expoſés les ſimples citoyens. C'était encore là le moindre des malheurs.

L'Allemagne, la France, l'Eſpagne, tout ce qui n'était pas en Italie grande ville commerçante était abſolument ſans police. Les bourgades murées de la Germanie et de la France furent ſaccagées dans les guerres civiles. L'empire grec fut inondé par les Turcs. L'Eſpagne était encore partagée entre les chrétiens et les mahométans arabes;

et chaque parti était déchiré souvent par des guerres intestines. Enfin du temps de *Philippe de Valois*, d'*Edouard III*, de *Louis de Bavière*, de *Clément VI*, une peste générale enlève ce qui avait échappé au glaive et à la misère.

Immédiatement avant ces temps du quatorzième siècle, on a vu les croisades dépeupler et appauvrir notre Europe. Remontez depuis ces croisades aux temps qui s'écoulèrent après la mort de *Charlemagne*; ils ne sont pas moins malheureux, et sont encore plus grossiers. La comparaison de ces siècles avec le nôtre (quelques perversités et quelques malheurs que nous puissions éprouver) doit nous faire sentir notre bonheur, malgré ce penchant presqu'invincible que nous avons à louer le passé aux dépens du présent.

Il ne faut pas croire que tout ait été sauvage: il y eut de grandes vertus dans tous les Etats, sur le trône et dans les cloîtres, parmi les chevaliers, parmi les ecclésiastiques; mais ni un *St Louis* ni un *St Ferdinand* ne purent guérir les plaies du genre humain. La longue querelle des empereurs et des papes, la lutte opiniâtre de la liberté de Rome contre les *Césars* de l'Allemagne et contre les pontifes romains, les schismes fréquens, et enfin le grand schisme d'Occident ne permirent pas à des papes élus dans le trouble d'exercer des vertus que des temps paisibles leur auraient inspirées. La corruption des mœurs pouvait-elle ne se pas étendre jusqu'à eux? Tout homme est formé par son siècle; bien peu s'élèvent au-dessus des mœurs du temps. Les attentats dans lesquels plusieurs

papes furent entraînés, leurs scandales autorisés par un exemple général, ne peuvent pas être ensevelis dans l'oubli. A quoi sert la peinture de leurs vices et de leurs désastres? à faire voir combien Rome est heureuse depuis que la décence et la tranquillité y règnent. Quel plus grand fruit pouvons-nous retirer de toutes les vicissitudes recueillies dans cet *Essai sur les mœurs*, que de nous convaincre que toute nation a toujours été malheureuse, jusqu'à ce que les lois et le pouvoir législatif aient été établis sans contradiction?

De même que quelques monarques, quelques pontifes, dignes d'un meilleur temps, ne purent arrêter tant de désordres, quelques bons esprits nés dans les ténèbres des nations septentrionales ne purent y attirer les sciences et les arts.

Le roi de France *Charles V* qui rassembla environ neuf cents volumes, cent ans avant que la bibliothèque du Vatican fût fondée par *Nicolas V*, encouragea en vain les talens. Le terrain n'était pas préparé pour porter de ces fruits étrangers. On a recueilli quelques malheureuses compositions de ce temps. C'est faire un amas de cailloux tirés d'antiques masures quand on est entouré de palais. Il fut obligé de faire venir de Pise un astrologue; et *Catherine*, fille de cet astrologue, qui écrivit en français, prétend que *Charles* disait: *Tant que doctrine sera honorée en ce royaume, il continuera à prospérité.* Mais la doctrine fut inconnue, le goût encore plus. Un malheureux pays dépourvu de lois fixes, agité par des guerres civiles, sans commerce, sans police, sans coutumes écrites,

et gouverné par mille coutumes différentes ; un pays dont la moitié s'appelait la langue d'*Oui* ou d'*Oil*, et l'autre la langue d'*Oc*, pouvait-il n'être pas barbare ? La nobleſſe françaiſe eut ſeulement l'avantage d'un extérieur plus brillant que les autres nations.

Quand *Charles de Valois*, frère de *Philippe le bel*, avait paſſé en Italie, les Lombards, les Toſcans mêmes prirent les modes des Français. Ces modes étaient extravagantes ; c'était un corps qu'on laçait par derrière, comme aujourd'hui ceux des filles ; c'était de grandes manches pendantes, un capuchon dont la pointe traînait à terre. Les chevaliers français donnaient pourtant de la grâce à cette maſcarade, et juſtifiaient ce qu'avait dit *Frédéric II : Plus me el Cavalier Frances.* Il eût mieux valu connaître alors la diſcipline militaire ; la France n'eût pas été la proie de l'étranger ſous *Philippe de Valois*, *Jean* et *Charles VI.* Mais comment était-elle plus familière aux Anglais ? c'eſt peut-être que combattant loin de leur patrie ils ſentaient plus le beſoin de cette diſcipline, ou plutôt parce que la nation a un courage plus tranquille et plus réfléchi.

CHAPITRE

CHAPITRE LXXXIII.

Affranchissemens, priviléges des villes, états généraux.

De l'anarchie générale de l'Europe, de tant de désastres mêmes, naquit le bien inestimable de la liberté, qui a fait fleurir peu à peu les villes impériales, et tant d'autres cités.

Vous avez déjà observé que dans les commencemens de l'anarchie féodale presque toutes les villes étaient peuplées plutôt de serfs que de citoyens, comme on le voit encore en Pologne, où il n'y a que trois ou quatre villes qui puissent posséder des terres, et où les habitans appartiennent à leur seigneur, qui a sur eux droit de vie et de mort. Il en fut de même en Allemagne et en France. Les empereurs commencèrent par affranchir plusieurs villes; et dès le treizième siècle elles s'unirent pour leur défense commune contre les seigneurs de châteaux qui subsistaient de brigandage.

Louis le gros en France suivit cet exemple dans ses domaines, pour affaiblir les seigneurs qui lui faisaient la guerre. Les seigneurs eux-mêmes vendirent à leurs petites villes la liberté, pour avoir de quoi soutenir en Palestine l'honneur de la chevalerie.

Enfin en 1167 le pape *Alexandre III* déclare, au nom du concile, *que tous les chrétiens devaient être exempts de la servitude.* Cette loi seule doit

rendre sa mémoire chère à tous les peuples ; ainsi que ses efforts pour soutenir la liberté de l'Italie doivent rendre son nom précieux aux Italiens.

C'est en vertu de cette loi que long-temps après, le roi *Louis Hutin* dans ses chartes déclara que tous les serfs qui restaient encore en France devaient être affranchis, *parce que c'est*, dit-il, *le royaume des Francs*. Il fesait à la vérité payer cette liberté, mais pouvait-on l'acheter trop cher ?

Cependant les hommes ne rentrèrent que par degrés et très-difficilement dans leur droit naturel. *Louis Hutin* ne put forcer les seigneurs ses vassaux à faire pour les sujets de leurs domaines ce qu'il fesait pour les siens. Les cultivateurs, les bourgeois mêmes restèrent encore long-temps hommes de *poest*, hommes de puissance, attachés à la glèbe, ainsi qu'ils le sont encore en plusieurs provinces d'Allemagne. Ce ne fut guère en France que du temps de *Charles VII*, que la servitude fut abolie dans les principales villes. Enfin il est si difficile de faire le bien, qu'en 1778, temps auquel je revois ce chapitre, il est encore quelques cantons en France où le peuple est esclave ; et ce qui est aussi horrible que contradictoire, esclave de moines.

Le monde avec lenteur marche vers la sagesse.

Avant *Louis Hutin* les rois ennoblirent quelques citoyens. *Philippe le hardi* fils de *St Louis*, ennoblit *Raoul*, qu'on appelait *Raoul l'orfèvre*, non que ce fût un ouvrier, son ennoblissement eût été ridicule, c'était celui qui gardait l'argent du roi. On appelait *orfèvres* ces dépositaires, ainsi

qu'on les nomme encore à Londres, où l'on a retenu beaucoup de coutumes de l'ancienne France : et *St Louis* ennoblit sans doute son chirurgien *la Brosse*, puisqu'il le fit son chambellan.

Les communautés des villes avaient commencé en France sous *Philippe le bel* en 1301 à être admises dans les états-généraux, qui furent alors substitués aux anciens parlemens de la nation, composés auparavant des seigneurs et des prélats. Le tiers-état y forma son avis sous le nom de requête; cette requête fut présentée à genoux. L'usage a toujours subsisté que les députés du tiers-état parlassent aux rois un genou en terre, ainsi que les gens du parlement, du parquet, et le chancelier même, dans les lits de justice. Ces premiers états-généraux furent tenus pour s'opposer aux prétentions du pape *Boniface VIII*. Il faut avouer qu'il était triste pour l'humanité qu'il n'y eût que deux ordres dans l'Etat ; l'un composé des seigneurs des fiefs, qui ne faisaient pas la cinq-millième partie de la nation; l'autre du clergé, bien moins nombreux encore, et qui par son institution sacrée est destiné à un ministère supérieur, étranger aux affaires temporelles. Le corps de la nation avait donc été compté pour rien jusque-là. C'était une des véritables raisons qui avaient fait languir le royaume de France en étouffant toute industrie. Si en Hollande et en Angleterre le corps de l'Etat n'était formé que de barons séculiers et ecclésiastiques, ces peuples n'auraient pas dans la guerre de 1701 tenu la balance de l'Europe. Dans les républiques,

à Veniſe, à Gènes, le peuple n'eut jamais de part au gouvernement, mais il ne fut jamais eſclave. Les citadins d'Italie étaient fort différens des bourgeois des pays du Nord; les bourgeois en France, en Allemagne, étaient bourgeois d'un ſeigneur, d'un évêque ou du roi; ils appartenaient à un homme; les citadins n'appartenaient qu'à la république. Ce qu'il y a d'affreux, c'eſt qu'il eſt reſté encore en France trop de ſerfs de glèbe.

Philippe le bel, à qui on reproche ſon peu de fidélité ſur l'article des monnaies, ſa perſécution contre les templiers, et une animoſité peut être trop acharnée contre *Boniface VIII* et contre ſa mémoire, fit donc beaucoup de bien à la nation, en appelant le tiers-état aux aſſemblées générales de la France.

Il eſt eſſentiel de faire ſur les états-généraux de France une remarque que nos hiſtoriens auraient dû faire: c'eſt que la France eſt le ſeul pays du monde où le clergé faſſe un ordre de l'Etat. Partout ailleurs les prêtres ont du crédit, des richeſſes; ils ſont diſtingués du peuple par leurs vêtemens; mais ils ne compoſent point un ordre légal, une nation dans la nation. Ils ne ſont ordre de l'Etat ni à Rome ni à Conſtantinople. Ni le pape ni le grand turc n'aſſemblent jamais le clergé, la nobleſſe et le tiers-état. L'*Uléma*, qui eſt le clergé des Turcs, eſt un corps formidable, mais non pas ce que nous appelons un ordre de la nation. En Angleterre les évêques ſiégent en parlement, mais ils y ſiégent comme

barons et non comme prêtres. Les évêques, les abbés ont séance à la diète d'Allemagne, mais c'est en qualité d'électeurs, de princes, de comtes. La France est la seule où l'on dise, *le clergé, la noblesse et le peuple.*

La chambre des communes en Angleterre commençait à se former dans ce temps-là, et prit un grand crédit dès l'an 1300. Ainsi le chaos du gouvernement commençait à se débrouiller presque par-tout, par les malheurs mêmes que le gouvernement féodal trop anarchique avait par-tout occasionnés. Mais les peuples, en reprenant tant de liberté et tant de droits, ne purent de long-temps sortir de la barbarie où l'abrutissement, qui naît d'une longue servitude, les avait réduits. Ils acquirent la liberté; ils furent comptés pour des hommes, mais ils n'en furent ni plus polis ni plus industrieux. Les guerres cruelles d'*Edouard III* et de *Henri V* plongèrent le peuple en France dans un état pire que l'esclavage, et il ne respira que dans les dernières années de *Charles VII.* Il ne fut pas moins malheureux en Angleterre après le règne de *Henri V.* Son sort fut moins à plaindre en Allemagne du temps de *Venceslas* et de *Sigismond*, parce que les villes impériales étaient déjà puissantes.

CHAPITRE LXXXIV.

Tailles et monnaies.

Le tiers-état ne servit en 1345 aux états tenus par *Philippe de Valois*, qu'à donner son consentement au premier impôt des aides et des gabelles; mais il est certain que si les Etats avaient été assemblés plus souvent en France, ils eussent acquis plus d'autorité; car immédiatement après le gouvernement de ce même *Philippe de Valois*, devenu odieux par la fausse monnaie, et décrédité par ses malheurs, les Etats de 1355, dont nous avons déjà parlé, nommèrent eux-mêmes des commissaires des trois ordres pour recueillir l'argent qu'on accordait au roi. Ceux qui donnent ce qu'ils veulent, et comme ils veulent, partagent l'autorité souveraine: voilà pourquoi les rois n'ont convoqué de ces assemblées que quand ils n'ont pu s'en dispenser. Ainsi le peu d'habitude que la nation a eue d'examiner ses besoins, ses ressources et ses forces, a toujours laissé les états-généraux destitués de cet esprit de suite, et de cette connaissance de leurs affaires qu'ont les compagnies réglées. Convoqués de loin à loin, ils se demandaient les lois et les usages, au lieu d'en faire; ils étaient étonnés et incertains. Les parlemens d'Angleterre se sont donné plus de prérogatives; ils se sont établis et maintenus dans le droit d'être un corps nécessaire représentant la nation. C'est là qu'on connaît sur-tout la différence des deux peuples. Tous deux partis des mêmes principes, leur

gouvernement eſt devenu entièrement différent ; il était alors tout ſemblable. Les états d'Arragon, ceux de Hongrie, les diètes d'Allemagne avaient encore de plus grands priviléges.

Les états-généraux de France, ou plutôt de la partie de la France qui combattait pour ſon roi *Charles VII* contre l'uſurpateur *Henri V*, accorda généreuſement à ſon maître une taille générale en 1426, dans le fort de la guerre, dans la diſette, dans le temps même où l'on craignait de laiſſer les terres ſans culture. (Ce ſont les propres mots prononcés dans la harangue du tiers-état.) Cet impôt depuis ce temps fut perpétuel. Les rois auparavant vivaient de leurs domaines ; mais il ne reſtait preſque plus de domaines à *Charles VII*, et ſans les braves guerriers qui ſe ſacrifièrent pour lui et pour la patrie, ſans le connétable de *Richemont*, qui le maîtriſait, mais qui le ſervait à ſes dépens, il était perdu.

Bientôt après, les cultivateurs qui avaient payé auparavant des tailles à leurs ſeigneurs, dont ils avaient été ſerfs, payèrent ce tribut au roi ſeul dont ils furent ſujets. Ce n'eſt pas que les rois n'euſſent auſſi levé des tailles, même avant *St Louis*, dans les terres du patrimoine royal. On connaît la taille de *pain et vin* payée d'abord en nature, et enſuite en argent. Ce mot de *taille* venait de l'uſage des collecteurs, de marquer ſur une petite taille de bois ce que les contribuables avaient donné : rien n'était plus rare que d'écrire chez le commun peuple. Les coutumes mêmes

des villes n'étaient point écrites ; et ce fut ce même *Charles VII* qui ordonna qu'on les rédigeât en 1454, lorsqu'il eut remis dans le royaume la police et la tranquillité, dont il avait été privé depuis si long-temps, et lorsqu'une si longue suite d'infortunes eut fait naître une nouvelle forme de gouvernement.

Je considère donc ici en général le sort des hommes plutôt que les révolutions du trône. C'est au genre humain qu'il eût fallu faire attention dans l'histoire. C'est là que chaque écrivain eût dû dire, *homo sum* ; mais la plupart des historiens ont décrit des batailles.

Ce qui troublait encore en Europe l'ordre public, la tranquillité, la fortune des familles, c'était l'affaiblissement des monnaies. Chaque seigneur en fesait frapper, et altérait le titre et le poids, se fesant à lui-même un préjudice durable pour un bien passager. Les rois avaient été obligés par la nécessité des temps de donner ce funeste exemple. J'ai déjà remarqué que l'or d'une partie de l'Europe et sur-tout de la France, avait été englouti en Asie et en Afrique par les infortunes des croisades. Il fallut donc dans les besoins toujours renaissans augmenter la valeur numéraire des monnaies. La livre dans le temps du roi *Charles V*, après qu'il eut conquis son royaume, valait entre 8 et 9 de nos livres numéraires. Sous *Charlemagne* elle avait été réellement le poids d'une livre de douze onces. La livre de *Charles V* ne fut donc en effet qu'environ deux treizièmes de l'ancienne livre : donc une famille qui aurait eu

eu pour vivre une ancienne redevance, une inféodation, un droit payable en argent, était devenue six fois et demie plus pauvre.

Qu'on juge, par un exemple plus frappant encore, du peu d'argent qui roulait dans un royaume tel que la France. Ce même *Charles V* déclara que les fils de France auraient un apanage de douze mille livres de rente. Ces douze mille livres n'en valent aujourd'hui qu'environ cent mille. Quelle petite ressource pour le fils d'un roi ! Les espèces n'étaient pas moins rares en Allemagne, en Espagne, en Angleterre.

Le roi *Edouard III* fut le premier qui fit frapper des espèces d'or. Qu'on songe que les Romains n'en eurent que six cents cinquante ans après la fondation de Rome.

Henri V n'avait que cinquante-six mille livres sterling, environ douze cents vingt mille livres de notre monnaie d'aujourd'hui, pour tout revenu. C'est avec ce faible secours qu'il voulut conquérir la France. Aussi après la victoire d'Azincourt il était obligé d'aller emprunter de l'argent dans Londres, et de mettre tout en gage pour recommencer la guerre. Et enfin les conquêtes se faisaient avec le fer plus qu'avec l'or.

On ne connaissait alors en Suède que la monnaie de fer et de cuivre. Il n'y avait d'argent en Danemarck que celui qui avait passé dans ce pays par le commerce de Lubeck, en très-petite quantité.

Dans cette disette générale d'argent qu'on éprouvait en France après les croisades, le roi

Philippe le bel avait non-seulement haussé le prix fictif et idéal des espèces ; il en fit fabriquer de bas aloi, il y fit mêler trop d'alliage ; en un mot c'était de la fausse monnaie ; et les séditions qu'excita cette manœuvre, ne rendirent pas la nation plus heureuse. *Philippe de Valois* avait encore été plus loin que *Philippe le bel* ; il fesait jurer sur les évangiles aux officiers des monnaies de garder le secret. Il leur enjoint dans son ordonnance de tromper les marchands, *de façon*, dit-il, *qu'ils ne s'aperçoivent pas qu'il y ait mutation de poids*. Mais, comment pouvait-il se flatter que cette infidélité ne serait point découverte ? et quel temps que celui où l'on était forcé d'avoir recours à de tels artifices ! quel temps où presque tous les seigneurs de fiefs, depuis *St Louis*, fesaient ce qu'on reproche à *Philippe le bel* et à *Philippe de Valois* ! Ces seigneurs vendirent en France au souverain leur droit de battre monnaie : ils l'ont tous conservé en Allemagne ; et il en a résulté quelquefois de grands abus, mais non de si universels ni de si funestes.

CHAPITRE LXXXV.

Du parlement de Paris jusqu'à Charles VII.

Si *Philippe le bel*, qui fit tant de mal en altérant la bonne monnaie de *St Louis*, fit beaucoup de bien en appelant aux assemblées de la nation les citoyens, qui sont en effet le corps de la nation ; il n'en fit pas moins, en instituant sous le nom de parlement une cour souveraine de judicature sédentaire à Paris.

Ce qu'on a écrit sur l'origine et sur la nature du parlement de Paris ne donne que des lumières confuses, parce que tout passage des anciens usages aux nouveaux échappe à la vue. L'un veut que les chambres des enquêtes et des requêtes représentent précisément les anciens conquérans de la Gaule; l'autre prétend que le parlement n'a d'autre droit de rendre justice que parce que les anciens pairs étaient les juges de la nation, et que le parlement est appelé *la cour des pairs*.

Un peu d'attention rectifiera ces idées. Il se fit un grand changement en France sous *Philippe le bel* au commencement du quatorzième siècle; c'est que le grand gouvernement féodal et aristocratique était miné peu à peu dans les domaines du roi de France; c'est que *Philippe le bel* érigea presqu'en même temps ce qu'on appela les parlemens de Paris, de Toulouse, de Normandie, et les grands jours de Troyes, pour rendre la justice; c'est que le parlement de Paris était le plus considérable par son grand district, que *Philippe le bel* le rendit sédentaire à Paris, et que *Philippe le long* le rendit perpétuel. Il était le dépositaire et l'interprète des lois anciennes et nouvelles, le gardien des droits de la couronne, et l'oracle de la nation. Mais il ne représentait nullement la nation. Pour la représenter, il faut, ou être nommé par elle, ou en avoir le droit inhérent en sa personne. Les officiers de ce parlement (excepté les pairs) étaient nommés par le roi, payés par le roi, amovibles par le roi.

Le conseil étroit du roi, les états-généraux, le parlement, étaient trois choses très-différentes. Les états-généraux étaient véritablement l'ancien parlement de toute la nation, auxquels on ajouta les députés des communes. L'étroit conseil du roi était composé des grands officiers qu'il voulait y admettre, et sur-tout des pairs du royaume, qui étaient tous princes du sang, et la cour de justice nommée parlement, devenue sédentaire à Paris, était d'abord composée d'évêques et de chevaliers, assistés de légistes, soit tonsurés, soit laïques, instruits des procédures.

Il fallait bien que les pairs eussent droit de séance dans cette cour, puisqu'ils étaient originairement les juges de la nation. Mais, quand les pairs n'y auraient pas eu droit de séance, elle n'en eût pas moins été une cour suprême de judicature, comme la chambre impériale d'Allemagne est une cour suprême, quoique les électeurs, ni les autres princes de l'empire n'y aient jamais assisté; et comme le conseil de Castille est encore une juridiction suprême, quoique les grands d'Espagne n'aient pas le privilége d'y avoir séance.

Ce parlement n'était pas tel que les anciennes assemblées des champs de mars et de mai dont il retenait le nom. Les pairs eurent le droit à la vérité d'y assister; mais ces pairs n'étaient pas, comme ils le sont encore en Angleterre, les seuls nobles du royaume, c'étaient des princes relevans de la couronne; et quand on en créait de nouveaux, on n'osait les prendre que parmi les princes. La Champagne ayant cessé d'être une

pairie, parce que *Philippe le bel* l'avait acquise par son mariage, il érigea en pairie la Bretagne et l'Artois. Les souverains de ces Etats ne venaient pas sans doute juger des causes au parlement de Paris, mais plusieurs évêques y venaient.

Ce nouveau parlement s'assemblait d'abord deux fois l'an. On changeait souvent les membres de cette cour de justice, et le roi les payait de son trésor pour chacune de leurs séances.

On appela ces parlemens *cours souveraines*; le président s'appelait le souverain du corps, ce qui ne voulait dire que le chef; témoin ces mots exprès de l'ordonnance de *Philippe le bel: Que nul maître ne s'absente de la chambre sans le congé de son souverain.* Je dois encore remarquer qu'il n'était pas permis d'abord de plaider par procureur; il fallait venir *ester à droit* soi-même à moins d'une dispense expresse du roi.

Si les prélats avaient conservé leur droit d'assister aux séances de cette compagnie toujours subsistante, elle eût pu devenir à la longue une assemblée d'états-généraux perpétuelle. Les évêques en furent exclus sous *Philippe le long* en 1320. Ils avaient d'abord présidé au parlement, et précédé le chancelier. Le premier laïque qui présida dans cette compagnie par ordre du roi, en 1320, fut un haut-baron, comte de Boulogne, possédant les droits régaliens, en un mot un prince. Tous les hommes de loi ne prirent que le titre de conseiller, jusque vers l'an 1350. Ensuite les jurisconsultes étant devenus présidens, ils portèrent le manteau de cérémonie des chevaliers. Ils eurent les

priviléges de la nobleſſe : on les appela ſouvent *chevaliers ès lois*. Mais les nobles de nom et d'armes affectèrent toujours de mépriſer cette nobleſſe paiſible. Les deſcendans des hommes de loi ne ſont point encore reçus dans les chapitres d'Allemagne. C'eſt un reſte de l'ancienne barbarie, d'attacher de l'aviliſſement à la plus belle fonction de l'humanité, celle de rendre la juſtice.

On objecte que ce n'eſt pas la fonction de rendre la juſtice qui les aviliſſait, puiſque les pairs et les rois la rendaient, mais que des hommes nés dans une condition ſervile, introduits d'abord au parlement de Paris pour inſtruire les procès, et non pour donner leurs voix, et ayant prétendu depuis les droits de la nobleſſe, à qui ſeule il appartenait de juger la nation, ne devaient pas partager avec cette nobleſſe des honneurs incommunicables. Le célèbre *Fénélon*, archevêque de Cambrai, dans une lettre à notre académie françaiſe, nous écrit que pour être digne de faire l'hiſtoire de France, il faut être verſé dans nos anciens uſages ; qu'il faut ſavoir, par exemple, que les conſeillers du parlement furent originairement des ſerfs qui avaient étudié nos lois, et qui conſeillaient les nobles dans la cour du parlement. Cela peut être vrai de quelques-uns élevés à cet honneur par le mérite, mais il eſt plus vrai encore que la plupart n'étaient point ſerfs, qu'ils étaient fils de bons bourgeois dès long-temps affranchis, vivans librement ſous la protection des rois, dont ils étaient bourgeois. Cet ordre de citoyens, en tout temps et en tout

pays, à plus de facilités pour s'instruire que les hommes nés dans l'esclavage.

Ce tribunal était, comme vous savez, ce qu'est en Angleterre la cour appelée *du banc du roi*. Les rois anglais, vassaux de ceux de France, imitèrent en tout les usages de leurs suzerains. Il y avait un procureur du roi au parlement de Paris, il y en eut un au banc du roi d'Angleterre; le chancelier de France peut présider aux parlemens français, le chancelier d'Angleterre au banc de Londres. Le roi et les pairs anglais peuvent casser les jugemens du banc, comme le roi de France casse les arrêts du parlement en son conseil d'Etat, et comme il les casserait avec les pairs, les hauts-barons et la noblesse dans les états-généraux qui sont le parlement de la nation. La cour du banc ne peut faire de lois, de même que le parlement de Paris n'en peut faire. Ce même mot de *banc* prouve la ressemblance parfaite; le banc des présidens a retenu son nom chez nous, et nous l'appelons encore aujourd'hui *le grand banc*.

La forme du gouvernement anglais n'a point changé comme la nôtre, nous l'avons déjà remarqué. Les états-généraux anglais ont subsisté toujours. Ils ont partagé la législation; les nôtres rarement convoqués sont hors d'usage. Les cours de justice, appelées parmi nous *parlemens*, étant devenues perpétuelles, et s'étant enfin considérablement accrues, ont acquis insensiblement, tantôt par la concession des rois, tantôt par l'usage, tantôt même par le malheur des temps, des droits qu'ils n'avaient ni sous *Philippe le bel* ni sous ses fils, ni sous *Louis XI*.

Le plus grand lustre du parlement de Paris vint de la coutume que les rois de France introduisirent, de faire enregistrer leurs traités et leurs édits à cette chambre du parlement sédentaire, afin que le dépôt en fût plus authentique. D'ailleurs cette chambre n'entrait dans aucune affaire d'Etat ni dans celles des finances. Tout ce qui regardait les revenus du roi et les impôts était incontestablement du ressort de la chambre des comptes. Les premières remontrances du parlement sur les finances sont du temps de *François I.*

Tout change chez les Français, beaucoup plus que chez les autres peuples. Il y avait une ancienne coutume, par laquelle on n'exécutait aucun arrêt portant peine afflictive, que cet arrêt ne fût signé du souverain. Il en est encore ainsi en Angleterre, comme en beaucoup d'autres Etats: rien n'est plus humain et plus juste. Le fanatisme, l'esprit de parti, l'ignorance, ont fait condamner à mort plusieurs citoyens innocens. Ces citoyens appartiennent au roi, c'est-à-dire à l'Etat; on ôte un homme à la patrie, on flétrit sa famille, sans que celui qui représente la patrie le sache. Combien d'innocens accusés d'hérésie, de sorcellerie, et de mille crimes imaginaires, auraient dû la vie à un roi éclairé!

Loin que *Charles VI* fût éclairé, il était dans cet état déplorable qui rend un homme le jouet des hommes.

Ce fut dans ce parlement perpétuel, établi à Paris au palais de *St Louis*, que *Charles VI* tint le 23 décembre 1420 ce fameux lit de justice,

en présence du roi d'Angleterre *Henri V*; ce fut là qu'il nomma *son très-amé fils Henri héritier, régent du royaume.* Ce fut là que le propre fils du roi ne fut nommé que *Charles soi-disant dauphin*, et que tous les complices du meurtre de *Jean sans peur*, duc de Bourgogne, furent déclarés criminels de lèse-majesté, et privés de toute succession. Ce qui était en effet condamner le dauphin sans le nommer.

Il y a bien plus; on assure que les registres du parlement, sous l'année 1420, portent que précédemment le dauphin (depuis *Charles VII*) avait été ajourné trois fois à son de trompe au mois de janvier, et condamné par contumace au bannissement perpétuel: *de quoi*, ajoute ce registre, *il appela à* DIEU *et à son épée.* Si le registre est véritable, il se passa donc près d'une année entre la condamnation et le lit de justice, qui ne confirma que trop ce funeste arrêt. Il n'est point étonnant qu'il ait été porté. *Philippe*, duc de Bourgogne, fils du duc assassiné, était tout-puissant dans Paris; la mère du dauphin était devenue pour son fils une marâtre implacable; le roi privé de sa raison était entre des mains étrangères, et enfin le dauphin avait puni un crime par un crime encore plus horrible, puisqu'il avait fait assassiner à ses yeux son parent *Jean de Bourgogne*, attiré dans le piége sur la foi des sermens. Il faut encore considérer quel était l'esprit du temps. Ce même *Henri V*, roi d'Angleterre, et régent de France, avait été mis en prison à Londres étant prince de Galles, sur le simple ordre

d'un juge ordinaire auquel il avait donné un soufflet lorsque ce juge était sur son tribunal.

On vit dans le même siècle un exemple atroce de la justice poussée jusqu'à l'horreur. Un ban de Croatie ose juger à mort et faire noyer la régente de Hongrie *Elisabeth*, coupable du meurtre du roi *Charles de Durazzo*.

Le jugement du parlement contre le dauphin était d'une autre espèce ; il n'était que l'organe d'une force supérieure. On n'avait point procédé contre *Jean*, duc de Bourgogne, quand il assassina le duc d'*Orléans*, et on procéda contre le dauphin pour venger le meurtre d'un meurtrier.

On doit se souvenir, en lisant la déplorable histoire de ce temps-là, qu'après le fameux traité de Troyes qui donna la France au roi *Henri V* d'Angleterre, il y eut deux parlemens à la fois, comme on en vit deux du temps de la ligue, près de deux cents ans après ; mais tout était double dans la subversion qui arriva sous *Charles VI*. Il y avait deux rois, deux reines, deux parlemens, deux universités de Paris ; et chaque parti avait ses maréchaux et ses grands officiers.

J'observe encore que dans ces siècles, quand il fallait faire le procès à un pair du royaume, le roi était obligé de présider au jugement. *Charles VII*, la dernière année de sa vie, fut lui-même selon cette coutume à la tête des juges qui condamnèrent le duc d'*Alençon* ; coutume qui parut depuis indigne de la justice et de la majesté royale, puisque la présence du souverain semblait gêner les suffrages, et que dans une affaire criminelle

cette même préfence, qui ne doit annoncer que des grâces, pouvait commander les rigueurs.

Enfin je remarque que pour juger un pair il était eſſentiel d'aſſembler des pairs. Ils étaient ſes juges naturels. *Charles VII* y ajouta des grands officiers de la couronne dans l'affaire du duc d'*Alençon*; il fit plus, il admit dans cette aſſemblée des tréſoriers de France, avec les députés laïques du parlement. Ainſi tout change. L'hiſtoire des uſages, des lois, des priviléges, n'eſt en beaucoup de pays, et ſur-tout en France, qu'un tableau mouvant.

C'eſt donc une idée bien vaine, un travail bien ingrat, de vouloir tout rappeler aux uſages antiques, et de vouloir fixer cette roue que le temps fait tourner d'un mouvement irréſiſtible. A quelle époque faudrait-il avoir recours? eſt-ce à celle où le mot de *parlement* ſignifiait une aſſemblée de capitaines Francs, qui venaient en plein champ régler au 1er de mars les partages des dépouilles? eſt-ce à celle où tous les évêques avaient droit de ſéance dans une cour de judicature, nommée auſſi *parlement?* A quel ſiècle, à quelles lois faudrait-il remonter, à quel uſage s'en tenir? Un bourgeois de Rome ſerait auſſi bien fondé à demander au pape des conſuls, des tribuns, un ſénat, des comices, et le rétabliſſement entier de la république Romaine; et un bourgeois d'Athènes pourrait réclamer auprès du ſultan l'ancien aréopage et les aſſemblées du peuple, qui s'appelaient *égliſes*.

CHAPITRE LXXXVI.

Du concile de Basle tenu du temps de l'empereur Sigiſmond et de Charles VII, au quinzième ſiècle.

Ce que ſont des états-généraux pour les rois, les conciles le ſont pour les papes; mais ce qui ſe reſſemble le plus, diffère toujours. Dans les monarchies tempérées par l'eſprit le plus républicain, les états ne ſe ſont jamais crus au-deſſus des rois, quoiqu'ils aient dépoſé leurs ſouverains dans des néceſſités preſſantes ou dans des troubles. Les électeurs qui dépoſèrent l'empereur *Venceslas* ne ſe ſont jamais crus ſupérieurs à un empereur régnant. Les *cortes* d'Arragon diſaient au roi qu'ils éliſaient: *Nos que valemos tanto como vos, y que podemos mas que vos*; mais quand le roi était couronné, ils ne s'exprimaient plus ainſi, ils ne ſe diſaient plus ſupérieurs à celui qu'ils avaient fait leur ſouverain.

Mais il n'en eſt pas d'une aſſemblée d'évêques de tant d'égliſes également indépendantes, comme du corps d'un Etat monarchique. Ce corps a un ſouverain, et les égliſes n'ont qu'un premier métropolitain. Les matières de religion, la doctrine et la diſcipline ne peuvent être ſoumiſes à la déciſion d'un ſeul homme, au mépris du monde entier. Les conciles ſont donc ſupérieurs aux papes dans le même ſens que mille avis doivent l'emporter ſur un ſeul. Reſte à ſavoir, s'ils ont

le droit de le dépoſer comme les diètes de Pologne et les électeurs de l'empire allemand ont le droit de dépoſer leur ſouverain.

Cette queſtion eſt de celles que la raiſon du plus fort peut ſeule décider. Si d'un côté un ſimple concile provincial peut dépouiller un évêque, une aſſemblée du monde chrétien peut à plus forte raiſon dégrader l'évêque de Rome. Mais de l'autre côté cet évêque eſt ſouverain. Ce n'eſt pas un concile qui lui a donné ſon Etat ; comment des conciles peuvent-ils le lui ravir, quand ſes ſujets ſont contens de ſon adminiſtration ? Un électeur eccléſiaſtique, dont l'empire et ſon électorat ſeraient contens, ſerait en vain dépoſé comme évêque par tous les évêques de l'univers ; il reſterait électeur, avec le même droit qu'un roi excommunié par toute l'Egliſe, et maître chez lui, demeurerait ſouverain.

Le concile de Conſtance avait dépoſé le ſouverain de Rome, parce que Rome n'avait voulu ni pu s'y oppoſer. Le concile de Baſle, qui prétendit dix ans après ſuivre cet exemple, fit voir combien l'exemple eſt trompeur, combien ſont différentes les affaires qui ſemblent les mêmes, et que ce qui eſt grand et ſeulement hardi dans un temps eſt petit et téméraire dans un autre.

Le concile de Baſle n'était qu'une prolongation de pluſieurs autres indiqués par le pape *Martin V*, tantôt à Pavie, tantôt à Sienne : mais dès que le pape *Eugène IV* fut élu en 1431, les pères commencèrent par déclarer que le pape n'avait ni le droit de diſſoudre leur aſſemblée,

ni même celui de la transférer; et qu'il leur était soumis sous peine de punition. Le pape *Eugène* sur cet énoncé ordonna la dissolution du concile. Il paraît qu'il y eut dans cette démarche précipitée des pères plus de zèle que de prudence, et que ce zèle pouvait être funeste. L'empereur *Sigismond*, qui régnait encore, n'était pas le maître de la personne d'*Eugène*, comme il l'avait été de celle de *Jean XXIII*. Il ménageait à la fois le pape et le concile. Le scandale s'en tint long-temps aux négociations; on y fit entrer l'Orient et l'Occident. L'empire des Grecs ne pouvait plus se soutenir contre les Turcs que par les princes latins, et pour obtenir un faible secours très-incertain, il fallait que l'Eglise grecque se soumît à la romaine. Elle était bien éloignée de cette soumission. Plus le péril était proche, plus les Grecs étaient opiniâtres. Mais l'empereur *Jean Paléologue*, second du nom, que le péril intéressait davantage, consentait à faire par politique ce que tout son clergé refusait par opiniâtreté. Il était prêt d'accorder tout, pourvu qu'on le secourût. Il s'adressait à la foi au pape et au concile; et tous deux se disputaient l'honneur de faire fléchir les Grecs. Il envoya des ambassadeurs à Basle, où le pape avait quelques partisans qui furent plus adroits que les autres pères. Le concile avait décrété qu'on enverrait quelque argent à l'empereur et des galères pour l'amener en Italie, qu'ensuite on le recevrait à Basle. Les émissaires du pape firent un décret clandestin, par lequel il était dit, au nom

du concile même, que l'empereur ferait reçu à Florence où le pape transférait l'assemblée; ils enlevèrent la serrure de la cassette où l'on gardait les sceaux du concile, et scellèrent ainsi au nom des pères mêmes le contraire de ce que l'assemblée avait résolu. Cette ruse italienne réussit; et il était palpable que le pape devait en tout avoir l'avantage sur le concile.

Cette assemblée n'avait point de chef qui pût réunir les esprits et écraser le pape, comme il y en avait eu un à Constance. Elle n'avait point de but arrêté; elle se conduisait avec si peu de prudence que, dans un écrit que les pères délivrèrent aux ambassadeurs grecs, ils disaient qu'après avoir détruit l'hérésie des hussites, ils allaient détruire l'hérésie de l'Eglise grecque. Le pape plus habile, traitait avec plus d'adresse; il ne parlait aux Grecs que d'union et de fraternité, et épargnait les termes durs. C'était un homme très-prudent, qui avait pacifié les troubles de Rome, et qui était devenu puissant. Il eut des galères prêtes avant celles des pères.

† L'empereur défrayé par le pape s'embarque avec son patriarche et quelques évêques choisis, qui voulaient bien renoncer aux sentimens de toute l'Eglise grecque pour l'intérêt de la patrie. Le pape les reçut à Ferrare. L'empereur et les évêques dans leur soumission réelle gardèrent en apparence la majesté de l'Empire, et la dignité de l'Eglise grecque. Aucun ne baisa les pieds du pape; mais après quelques contestations sur le *filioque*, que Rome avait ajouté depuis long-

en 1439.

temps au ſymbole, ſur le pain azyme, ſur le purgatoire, on ſe réunit en tout au ſentiment des Romains.

Le pape transféra ſon concile de Ferrare à Florence. Ce fut là que les députés de l'Egliſe grecque adoptèrent le purgatoire. Il y fut décidé que *le S^t Eſprit procède du Père et du Fils par la production de ſpiration ; que le Père communique tout au Fils, excepté la paternité, et que le Fils a de toute éternité la vertu productive.*

Enfin l'empereur grec, ſon patriarche et preſque tous ſes prélats, ſignèrent dans Florence le point ſi long-temps débattu de la primatie de Rome. L'hiſtoire Bizantine aſſure que le pape acheta leur ſignature. Cela eſt vraiſemblable ; il importait au pape de gagner cet avantage à quelque prix que ce fût, et les évêques d'un pays déſolé par les Turcs étaient pauvres.

Cette union des Grecs et des Latins fut à la vérité paſſagère ; ce fut une comédie jouée par l'empereur *Jean Paléologue*. Toute l'Egliſe grecque la réprouva. Les évêques qui avaient ſigné à Florence en demandèrent pardon à Conſtantinople ; ils dirent qu'ils avaient trahi la foi. On les compara à *Judas qui trahit ſon maître*. Ils ne furent réconciliés à leur Egliſe qu'après avoir abjuré les innovations reprochées aux Latins.

L'Egliſe latine et la grecque furent plus diviſées que jamais. Les Grecs toujours fiers de leur ancienneté, de leurs premiers conciles univerſels, de leurs ſciences, ſe fortifièrent dans leur haine et dans leur mépris pour la communion romaine.

Ils

Ils rebaptisaient les Latins qui revenaient à eux; et de-là vient qu'aujourd'hui à Pétersbourg et à Riga, les prêtres russes donnent un second baptême à un catholique qui embrasse la religion grecque. Plusieurs retranchèrent la confirmation et l'extrême-onction du nombre des sacremens. Tous s'élevèrent de nouveau contre la procession du SAINT-ESPRIT, contre le purgatoire, contre la communion sous une seule espèce; et il est très-vrai enfin qu'ils diffèrent autant de l'Eglise de Rome que les réformés.

Cependant *Eugène IV* passait dans l'Occident pour avoir éteint ce grand schisme. Il avait soumis l'empereur grec et son église en apparence. Sa victoire était glorieuse, et jamais pontife avant lui n'avait paru rendre un si grand service à l'Eglise romaine, ni jouir d'un si beau triomphe.

Dans le temps même qu'il rend ce service aux Latins, et qu'il finit autant qu'il est en lui le schisme de l'Orient et de l'Occident †, le concile de Basle le dépose du pontificat, le déclare *rebelle*, *simoniaque*, *schismatique*, *hérétique* et *parjure*.

Si on considère le concile par ce décret, on n'y voit qu'une troupe de factieux; si on le regarde par les règles de discipline qu'il donna, on y verra des hommes très-sages. C'est que la passion n'avait point de part à ces règlemens, et qu'elle agissait seule dans la déposition d'*Eugène*. Le corps le plus auguste, quand la faction l'entraine, fait toujours plus de fautes qu'un seul homme. Le conseil du roi de France, *Charles VII*,

† 1439.

adopta les règles que l'on avait faites avec sagesse, et rejeta l'arrêt que l'esprit de parti avait dicté.

Ce sont ces règlemens qui servirent à faire la pragmatique sanction, si long-temps chère aux peuples de France. Celle qu'on attribue à *St Louis*, ne subsistait presque plus. Les usages en vain réclamés par la France étaient abolis par l'adresse des Romains. On les rétablit par cette célèbre pragmatique. Les élections par le clergé avec l'approbation du roi y sont confirmées; les annates déclarées simoniaques; les réserves, les expectatives y sont détestées. Mais d'un côté on n'ose jamais faire tout ce qu'on peut, et de l'autre on fait au-delà de ce que l'on doit. Cette loi si fameuse qui assure les libertés de l'Eglise gallicane permet qu'on appelle au pape en dernier ressort, et qu'il délègue des juges dans toutes les causes ecclésiastiques, que des évêques compatriotes pouvaient terminer si aisément. C'était en quelque sorte reconnaître le pape pour maître; et dans le temps même que la pragmatique lui laisse le premier des droits, elle lui défend de faire plus de vingt-quatre cardinaux, avec aussi peu de raison que le pape en aurait de fixer le nombre des ducs et pairs, ou des grands d'Espagne. Ainsi tout est contradiction. Il est vrai que le concile de Basle avait le premier fait cette défense aux papes. Il n'avait pas considéré qu'en diminuant le nombre, il augmentait le pouvoir; et que plus une dignité est rare, plus elle respectée.

Ce fut encore la discipline établie par ce concile qui produisit depuis le concordat germanique. Mais la pragmatique a été abolie en France;

le concordat germanique s'eſt ſoutenu. Tous les uſages d'Allemagne ont ſubſiſté. Elections des prélats, inveſtitures des princes, priviléges des villes, droits, rangs, ordre de ſéance, preſque rien n'a changé. On ne voit au contraire rien en France des uſages reçus du temps de *Charles VII.*

Le concile de Baſle, ayant dépoſé vainement un pape très-ſage que toute l'Europe continuait à reconnaître, lui oppoſa, comme on ſait, un fantôme, un duc de Savoie *Amédée VIII*, qui avait été le premier duc de ſa maiſon, et qui s'était fait hermite à Ripaille, par une dévotion que le *Poggio* eſt bien loin de croire réelle. Sa dévotion ne tint pas contre l'ambition d'être pape. On le déclara ſouverain pontife, tout ſéculier qu'il était. Ce qui avait cauſé de violentes guerres, du temps d'*Urbain VI*, ne produiſit alors que des querelles eccléſiaſtiques, des bulles, des cenſures, des excommunications réciproques, des injures atroces. Car ſi le concile appelait *Eugène* ſimoniaque, hérétique et parjure; le ſecrétaire d'*Eugène* traitait les pères de fous, d'enragés, de barbares, et nommait *Amédée* Cerbère et Ante-chriſt. Enfin ſous le pape *Nicolas V* le concile ſe diſſipa peu à peu de lui-même; et ce duc de Savoie hermite et pape ſe contenta d'être cardinal, laiſſant l'Egliſe dans l'ordre accoutumé. Ce fut-là le vingt-ſeptième et le dernier ſchiſme conſidérable †, excité pour la chaire de *St Pierre.* Le trône d'aucun royaume n'a jamais été ſi ſouvent diſputé.

Æneas Picolomini, florentin, poëte et orateur,

† 1449.

qui fut secrétaire de ce concile, avait écrit violemment pour soutenir la supériorité des conciles sur les papes. Mais lorsqu'ensuite il fut pape lui-même, sous le nom de *Pie II*, il censura encore plus violemment ses propres écrits, immolant tout à l'intérêt présent qui seul fait si souvent les principes de vérité et d'erreur. Il y avait d'autres écrits de lui, qui couraient dans le monde. La quinzième de ses lettres, imprimées depuis dans le recueil de ses aménités, recommande à son père un de ses bâtards qu'il avait eu d'une femme anglaise. Il ne condamna point ses amours comme il condamna ses sentimens sur la faillibilité du pape.

Ce concile fait voir en tout combien les choses changent selon les temps. Les pères de Constance avaient livré au bûcher *Jean Hus* et *Jérôme de Prague*, malgré leur protestation, qu'ils ne suivaient point les dogmes de *Wiclef*, malgré leur foi nettement expliquée sur la présence réelle, persistans seulement dans les sentimens de *Wiclef* sur la hiérarchie et sur la discipline de l'Eglise.

Les hussites du temps du concile de Basle allaient bien plus loin que leurs deux fondateurs. *Procope le rasé*, ce fameux capitaine, compagnon et successeur de *Jean Ziska*, vint disputer au concile de Basle à la tête de deux cents gentilshommes de son parti. Il soutint entr'autres choses *que les moines étaient une invention du diable.* " Oui, dit-il, je le » prouve. N'est-il pas vrai que JESUS CHRIST ne » les a point institués ? Nous n'en disconvenons » pas, dit le cardinal *Julien.* Hé bien, dit *Procope*, » il est donc clair que c'est le diable. " Raisonne-

ment digne d'un capitaine bohémien de ce temps-là. *Æneas Silvius* témoin de cette scène, dit qu'on ne répondit à *Procope* que par un éclat de rire ; on avait répondu aux infortunés *Jean Hus* et *Jérôme* par un arrêt de mort.

On a vu pendant ce concile quel était l'avilissement des empereurs grecs. Il fallait bien qu'ils touchassent à leur ruine, puisqu'ils allaient à Rome mendier de faibles secours, et faire le sacrifice de leur religion. Aussi succombèrent-ils quelques années après sous les Turcs, qui prirent Constantinople. Nous allons voir les causes et les suites de cette révolution.

CHAPITRE LXXXVII.

Décadence de l'empire grec, soi-disant empire romain. Sa faiblesse, sa superstition, etc.

Les croisades, en dépeuplant l'Occident, avaient ouvert la brèche par où les Turcs entrèrent enfin dans Constantinople ; car les princes croisés, en usurpant l'empire d'Orient, l'affaiblirent. Les Grecs ne le reprirent que déchiré et appauvri.

On doit se souvenir que cet empire retourna aux Grecs en 1261, et que *Michel Paléologue* l'arracha aux usurpateurs latins, pour le ravir à son pupille *Jean Lascaris*. Il faut encore se représenter que dans ce temps-là le frère de *St Louis*, *Charles d'Anjou* envahissait Naples et Sicile, et que sans les vêpres siciliennes il eût disputé au tyran *Paléologue* la ville de Constantinople, destinée à être la proie des usurpateurs.

Ce *Michel Paléologue* ménageait les papes pour détourner l'orage. Il les flatta de la soumission de l'Eglise grecque; mais sa basse politique ne put l'emporter contre l'esprit de parti et la superstition qui dominaient dans son pays. Il se rendit si odieux par ce manége, que son propre fils *Andronic*, schismatique, malheureusement zélé, n'osa, ou ne voulut pas lui donner les honneurs de la sépulture chrétienne †.

Ces malheureux grecs, pressés de tous côtés, et par les Turcs, et par les Latins, disputaient cependant sur la transfiguration de JESUS-CHRIST. La moitié de l'empire prétendait que la lumière du Tabor était éternelle, et l'autre que DIEU l'avait produite seulement pour la transfiguration. Une grande secte de moines et de dévots contemplatifs voyaient cette lumière à leur nombril, comme les faquirs des Indes voient la lumière céleste au bout de leur nez. Cependant les Turcs se fortifiaient dans l'Asie mineure, et bientôt inondèrent la Thrace.

Ottoman, de qui sont descendus tous les empereurs *Osmanlis*, avait établi le siége de sa domination à Burse en Bithynie. *Orcan* son fils vint jusqu'aux bords de la Propontide, et l'empereur *Jean Cantacusène* fut trop heureux de lui donner sa fille en mariage. Les noces furent célébrées à Scutari, vis-à-vis de Constantinople. Bientôt après, *Cantacusène*, ne pouvant plus garder l'empire qu'un autre lui disputait, s'enferma dans un monastère. Un empereur, beau-père du sultan

† 1283.

et moine, annonçait la chute de l'empire. Les Turcs n'avaient point encore de vaisseaux, et ils voulaient passer en Europe. Tel était l'abaissement de l'empire, que les Génois, moyennant une faible redevance, étaient les maîtres de Galata, qu'on regarde comme un faubourg de Constantinople, séparé par un canal qui forme le port. Le sultan *Amurat* fils d'*Orcan* engagea, dit-on, les Génois à passer ses soldats au-deçà du détroit. Le marché se conclut; et on tient que les Génois pour quelques milliers de besans d'or, livrèrent l'Europe. D'autres prétendent qu'on se servit de vaisseaux grecs. *Amurat* passe et va jusqu'à Andrinople, où les Turcs s'établissent, menaçant de-là toute la chrétienté. L'empereur *Jean Paléologue* court à Rome baiser les pieds du pape *Urbain V* †. Il reconnait sa primatie; il s'humilie pour obtenir par sa médiation des secours que la situation de l'Europe et les funestes exemples des croisades ne permettaient plus de donner. Après avoir inutilement fléchi devant le pape, il revient ramper sous *Amurat*. Il fait un traité avec lui, non comme un roi avec un roi, mais comme un esclave avec un maître. Il sert à la fois de lieutenant et d'otage au conquérant turc ††; et après que *Paléologue*, de concert avec *Amurat*, a fait crever les yeux à son fils aîné dont ils se défiaient également, l'empereur donne son second fils au sultan. Ce fils nommé *Manuel* sert *Amurat* contre les chrétiens, et le suit dans ses armées. Cet *Amurat* donna à la milice des janissaires, déjà instituée, la forme qui subsiste encore.

† 1357. †† 1374.

† Ayant été assassiné dans le cours de ses victoires, son fils *Bajazet Ilderim*, ou *Bajazet le foudre*, lui succéda. La honte et l'abaissement des empereurs grecs furent à leur comble. *Andronic*, ce malheureux fils de *Jean Paléologue*, à qui son père avait crevé les yeux, s'enfuit vers *Bajazet*, et implore sa protection contre son père, et contre *Manuel* son frère. *Bajazet* lui donne quatre mille chevaux; et les Génois, toujours maîtres de Galata, l'assistent d'hommes et d'argent. *Andronic*, avec les Turcs et les Génois, se rend maître de Constantinople et enferme son père.

Le père au bout de deux ans reprend la pourpre, et fait élever une citadelle près de Galata, pour arrêter *Bajazet*, qui déjà projetait le siége de la ville impériale. *Bajazet* lui ordonne de démolir la citadelle, et de recevoir un cadi turc dans la ville pour y juger les marchands turcs qui y étaient domiciliés. L'empereur obéit. Cependant *Bajazet*, laissant derrière lui Constantinople comme une proie sur laquelle il devait retomber, s'avance au milieu de la Hongrie. C'est là qu'il défait, comme je l'ai déjà dit, l'armée chrétienne ††, et ces braves Français commandés par l'empereur d'Occident *Sigismond*. Les Français avant la bataille avaient tué leurs prisonniers turcs: ainsi on ne doit pas s'étonner que *Bajazet*, après sa victoire, eût fait à son tour égorger les Français, qui lui avaient donné ce cruel exemple. Il n'en réserva que vingt-cinq chevaliers, parmi lesquels était le comte de Nevers, depuis duc de Bourgogne,

† 1389. †† 1396.

auquel

auquel il dit en recevant sa rançon: *Je pourrais t'obliger à faire serment de ne plus t'armer contre moi; mais je mépriſe tes ſermens et tes armes.* Ce duc de Bourgogne était ce même *Jean ſans peur*, aſſaſſin du duc d'*Orléans*, aſſaſſiné depuis par *Charles VII.* Et nous nous vantons d'être plus humains que les Turcs!

Après cette défaite, *Manuel Paléologue*, qui était devenu empereur de la ville de Conſtantinople, court chez les rois de l'Europe comme ſon père *Jean I* et ſon fils *Jean II.* Il vient en France chercher de vains ſecours. On ne pouvait prendre un temps moins propice: c'était celui de la frénéſie de *Charles VI*, et des déſolations de la France. *Manuel Paléologue* reſta deux ans entiers à Paris, tandis que la capitale des chrétiens d'Orient était bloquée par les Turcs. Enfin le ſiége eſt formé, et ſa perte ſemblait certaine, lorſqu'elle fut différée par un de ces grands événemens qui bouleverſent le monde.

La puiſſance des Tartares-Mogols, de laquelle nous avons vu l'origine, dominait du Volga aux frontières de la Chine et au Gange. *Tamerlan*, l'un de ces princes tartares, ſauva Conſtantinople en attaquant *Bajazet.*

CHAPITRE LXXXVIII.

De Tamerlan.

TIMOUR, que je nommerai *Tamerlan* pour me conformer à l'usage, descendait de *Gengis* par les femmes, selon les meilleurs historiens. Il naquit l'an 1357 dans la ville de Cash, territoire de l'ancienne Sogdiane, où les Grecs pénétrèrent autrefois sous *Alexandre*, et où ils fondèrent des colonies. C'est aujourd'hui le pays des Usbecs. Il commence à la rivière du Gion, ou de l'Oxus, dont la source est dans le petit Thibet, environ à sept cents lieues de la source du Tigre et de l'Euphrate. C'est ce même fleuve Gion dont il est parlé dans la Genèse, et qui coulait d'une même fontaine avec l'Euphrate et le Tigre: il faut que les choses aient bien changé.

Au nom de la ville de Cash, on se figure un pays affreux; il est pourtant dans le même climat que Naples et la Provence, dont il n'éprouve pas les chaleurs; c'est une contrée délicieuse.

Au nom de *Tamerlan*, on s'imagine aussi un barbare approchant de la brute: on a vu qu'il n'y a jamais de grand conquérant parmi les princes, non plus que de grandes fortunes chez les particuliers, sans cette espèce de mérite dont les succès sont la récompense. *Tamerlan* devait avoir d'autant plus de ce mérite propre à l'ambition qu'étant né sans Etats, il subjugua autant de pays qu'*Alexandre*, et presqu'autant que *Gengis*. Sa première

conquête fut celle de Balk, capitale de Coraſſan, ſur les frontières de la Perſe. De là il va ſe rendre maître de la province de Candahar. Il ſubjugue toute l'ancienne Perſe; il retourne ſur ſes pas pour ſoumettre les peuples de la Tranſoxane. Il revient prendre Bagdat. Il paſſe aux Indes, les ſoumet, ſe ſaiſit de Déli qui en était la capitale. Nous voyons que tous ceux qui ſe ſont rendus maîtres de la Perſe ont auſſi conquis ou déſolé les Indes. Ainſi *Darius Ochus*, après tant d'autres, en fit la conquête. *Alexandre*, *Gengis*, *Tamerlan* les envahirent aiſément. *Sha-Nadir* de nos jours n'a eu qu'à s'y préſenter; il y a donné la loi, et en a remporté des tréſors immenſes.

Tamerlan, vainqueur des Indes, retourne ſur ſes pas. Il ſe jette ſur la Syrie; il prend Damas. Il revole à Bagdat déjà ſoumiſe, et qui voulait ſecouer le joug. Il la livre au pillage et au glaive. On dit qu'il y périt près de huit cents mille habitans; elle fut entièrement détruite. Les villes de ces contrées étaient aiſément raſées, et ſe rebâtiſſaient de même. Elles n'étaient, comme on l'a déjà remarqué, que de briques ſéchées au ſoleil. C'eſt au milieu du cours de ces victoires que l'empereur grec, qui ne trouvait aucun ſecours chez les chrétiens, s'adreſſe enfin à ce tartare. Cinq princes mahométans, que *Bajazet* avait dépoſſédés vers les rives du Pont-Euxin, imploraient dans le même temps ſon ſecours. Il deſcendit dans l'Aſie mineure, appelé par les muſulmans et par les chrétiens.

Ce qui peut donner une idée avantageuſe de ſon caractère, c'eſt qu'on le voit dans cette guerre

observer au moins le droit des nations. Il commence par envoyer des ambassadeurs à *Bajazet*, et lui demande d'abandonner le siége de Constantinople, et de rendre justice aux princes musulmans dépossédés. *Bajazet* reçoit ces propositions avec colère et avec mépris. *Tamerlan* lui déclare la guerre; il marche à lui. *Bajazet* lève le siége de Constantinople †, et livre entre Césarée et Ancire cette grande bataille où il semblait que toutes les forces du monde fussent assemblées. Sans doute les troupes de *Tamerlan* étaient bien disciplinées, puisqu'après le combat le plus opiniâtre, elles vainquirent celles qui avaient défait les Grecs, les Hongrois, les Allemands, les Français, et tant de nations belliqueuses. On ne saurait douter que *Tamerlan*, qui jusque-là combattit toujours avec les flèches et le cimeterre, ne fit usage du canon contre les Ottomans, et que ce ne soit lui qui ait envoyé des pièces d'artillerie dans le Mogol, où l'on en voit encore, sur lesquelles sont gravés des caractères inconnus. Les Turcs se servirent contre lui dans la bataille de Césarée, non-seulement de canons, mais aussi de l'ancien feu grégeois. Ce double avantage eût donné aux Ottomans une victoire infaillible, si *Tamerlan* n'eût eu de l'artillerie.

Bajazet vit son fils aîné *Mustapha* tué en combattant auprès de lui, et tomba captif entre les mains de son vainqueur, avec un de ses autres fils nommé *Musa*, ou *Moïse*. On aime à savoir les suites de cette bataille mémorable entre deux

† 1401.

nations qui semblaient se disputer l'Europe et l'Asie, et entre deux conquérans dont les noms sont encore si célèbres; bataille qui d'ailleurs sauva pour un temps l'empire des Grecs, et qui pouvait aider à détruire celui des Turcs.

Aucun des auteurs persans et arabes qui ont écrit la vie de *Tamerlan* ne dit qu'il enferma *Bajazet* dans une cage de fer, mais les annales turques le disent. Est-ce pour rendre *Tamerlan* odieux? est-ce plutôt parce qu'ils ont copié des historiens grecs? Les auteurs arabes prétendent que *Tamerlan* se fesait verser à boire par l'épouse de *Bajazet* à demi-nue; et c'est ce qui a donné lieu à la fable reçue, que les sultans turcs ne se marièrent plus depuis cet outrage fait à une de leurs femmes. Cette fable est démentie par le mariage d'*Amurat II*, que nous verrons épouser la fille d'un despote de Servie, et par le mariage de *Mahomet II* avec la fille d'un prince de Turcomanie.

Il est difficile de concilier la cage de fer et l'affront brutal fait à la femme de *Bajazet* avec la générosité que les Turcs attribuent à *Tamerlan*. Ils rapportent que le vainqueur étant entré dans Burse, ou Prusе, capitale des Etats turcs asiatiques, écrivit à *Soliman*, fils de *Bajazet*, une lettre qui eût fait honneur à Alexandre. *Je veux oublier*, dit *Tamerlan* dans cette lettre, *que j'ai été l'ennemi de Bajazet. Je servirai de père à ses enfans, pourvu qu'ils attendent les effets de ma clémence. Mes conquêtes me suffisent, et de nouvelles faveurs de l'inconstante fortune ne me tentent point.*

Supposé qu'une telle lettre ait été écrite, elle pouvait n'être qu'un artifice. Les Turcs disent encore que *Tamerlan*, n'étant pas écouté de *Soliman*, déclara sultan dans Burse ce même *Musa*, fils de *Bajazet*, et qu'il lui dit: *Reçois l'héritage de ton père; une ame royale sait conquérir des royaumes, et les rendre.*

Les historiens orientaux, ainsi que les nôtres, mettent souvent dans la bouche des hommes célèbres des paroles qu'ils n'ont jamais prononcées. Tant de magnanimité avec le fils s'accorde mal avec la barbarie dont on dit qu'il usa avec le père. Mais ce qu'on peut recueillir de certain, et ce qui mérite notre attention, c'est que la grande victoire de *Tamerlan* n'ôta pas enfin une ville à l'empire des Turcs. Ce *Musa*, qu'il fit sultan, et qu'il protégea pour l'opposer et à *Soliman* et à *Mahomet I* ses frères, ne put leur résister malgré la protection du vainqueur. Il y eut une guerre civile de treize années entre les enfans de *Bajazet*; et on ne voit point que *Tamerlan* en ait profité. Il est prouvé, par le malheur même de ce sultan, que les Turcs étaient un peuple belliqueux qui avait pu être vaincu, sans pouvoir être asservi; et que le tartare, ne trouvant pas de facilité à s'étendre et à s'établir vers l'Asie mineure, porta ses armes en d'autres pays.

Sa prétendue magnanimité envers les fils de *Bajazet* n'était pas sans doute de la modération. On le voit bientôt après ravager encore la Syrie, qui appartenait aux mammelucs de l'Egypte. De là il repasse l'Euphrate, et retourna dans Samar-

cande, qu'il regardait comme la capitale de ses vastes Etats. Il avait conquis presqu'autant de terrain que *Gengis :* car si *Gengis* eut une partie de la Chine et de la Corée, *Tamerlan* eut quelque temps la Syrie et une partie de l'Asie mineure, où *Gengis* n'avait pu pénétrer. Il possédait encore presque tout l'Indoustan, dont *Gengis* n'eut que les provinces septentrionales. Possesseur mal affermi de cet empire immense, il méditait dans Samarcande la conquête de la Chine, dans un âge où sa mort était prochaine.

Ce fut à Samarcande qu'il reçut, à l'exemple de *Gengis*, l'hommage de plusieurs princes de l'Asie, et l'ambassade de plusieurs souverains. Non-seulement l'empereur grec *Manuel* y envoya ses ambassadeurs, mais il en vint de la part de *Henri III*, roi de Castille. Il y donna une de ces fêtes qui ressemblent à celles des premiers rois de Perse. Tous les ordres de l'Etat, tous les artisans passèrent en revue, chacun avec les marques de sa profession. Il maria tous ses petits-fils, et toutes ses petites-filles le même jour. Enfin il mourut † dans une extrême vieillesse, après avoir régné trente-six ans, plus heureux par sa longue vie, et par le bonheur de ses petits-fils, qu'*Alexandre*, auquel les Orientaux le comparent; mais fort inférieur au Macédonien, en ce qu'il naquit chez une nation barbare, et qu'il détruisit beaucoup de villes comme *Gengis*, sans en bâtir une seule; au lieu qu'*Alexandre*, dans une vie très-courte, et au milieu de ses conquêtes rapides,

† 1406.

conſtruiſit Alexandrie et Scanderon, rétablit cette même Samarcande, qui fut depuis le ſiége de l'empire de *Tamerlan*, et bâtit des villes juſque dans les Indes; établit des colonies grecques au-delà de l'Oxus, envoya en Grèce les obſervations de Babylone, et changea le commerce de l'Aſie, de l'Europe et de l'Afrique, dont Alexandrie devint le magaſin univerſel. Voilà, ce me ſemble, en quoi *Alexandre* l'emporte ſur *Tamerlan*, ſur *Gengis* et ſur tous les conquérans qu'on lui veut égaler.

Je ne crois point d'ailleurs que *Tamerlan* fût d'un naturel plus violent qu'*Alexandre*. S'il eſt permis d'égayer un peu ces événemens terribles, et de mêler le petit au grand, je répéterai ce que raconte un perſan contemporain de ce prince. Il dit, qu'un fameux poëte perſan, nommé *Hamédi Kermani*, étant dans le même bain que lui avec pluſieurs courtiſans, et jouant à un jeu d'eſprit, qui conſiſtait à eſtimer en argent ce que valait chacun d'eux : *je vous eſtime trente aſpres*, dit-il au grand kan. *La ſerviette dont je m'eſſuie les vaut*, répondit le monarque. *Mais c'eſt auſſi en comptant la ſerviette*, répondit *Hamédi*. Peut-être qu'un prince qui laiſſait prendre ces innocentes libertés n'avait pas un fonds de naturel entièrement féroce, mais on ſe familiariſe avec les petits, et on égorge les autres.

Il n'était ni muſulman ni de la ſecte du grand *Lama*; mais il reconnaiſſait un ſeul DIEU, comme les lettrés chinois, et en cela marquait un grand ſens, dont des peuples plus polis ont manqué.

On ne voit point de superstition ni chez lui ni dans ses armées. Il souffrait également les musulmans, les lamistes, les brames, les guèbres, les juifs et ceux qu'on nomme idolâtres. Il assista même en passant vers le mont Liban aux cérémonies religieuses des moines maronites qui habitent dans ces montagnes. Il avait seulement le faible de l'astrologie judiciaire, erreur commune à tous les hommes, et dont nous ne sesons que de sortir. Il n'était pas savant, mais il fit élever ses petits-fils dans les sciences. Le fameux *Oulougbeg*, qui lui succéda dans les Etats de la Transoxane, fonda dans Samarcande la première académie des sciences, fit mesurer la terre, et eut part à la composition des tables astronomiques qui portent son nom; semblable en cela au roi *Alfonse X de Castille* qui l'avait précédé de plus de cent années. Aujourd'hui la grandeur de Samarcande est tombée avec les sciences; et ce pays, occupé par les Tartares-Usbecs, est redevenu barbare pour refleurir peut-être un jour.

Sa postérité règne encore dans l'Indoustan, que l'on appelle Mogol, et qui tient ce nom des tartares Mogols de *Gengis*, dont *Tamerlan* descendait par les femmes. Une autre branche de sa race régna en Perse, jusqu'à ce qu'une autre dinastie de princes tartares de la faction du *mouton blanc* s'en empara en 1468. Si nous songeons que les Turcs sont aussi d'origine tartare; si nous nous souvenons qu'*Attila* descendait des mêmes peuples; tout cela confirmera ce que nous avons déjà dit, que les Tartares ont conquis presque

toute la terre. Nous en avons vu la raiſon. Ils n'avaient rien à perdre; ils étaient plus robuſtes, plus endurcis que les autres peuples. Mais depuis que les Tartares de l'Orient, ayant ſubjugué une ſeconde fois la Chine dans le dernier ſiècle, n'ont fait qu'un Etat de la Chine et de cette Tartarie orientale, depuis que l'empire de Ruſſie s'eſt étendu et civiliſé, depuis enfin que la terre eſt hériſſée de remparts bordés d'artillerie, ces grandes émigrations ne ſont plus à craindre. Les nations polies ſont à couvert des irruptions de ces ſauvages. Toute la Tartarie, excepté la chinoiſe, ne renferme plus que des hordes miſérables, qui feraient trop heureuſes d'être conquiſes à leur tour, s'il ne valait pas encore mieux être libre que civiliſé.

CHAPITRE LXXXIX.

Suite de l'hiſtoire des Turcs et des Grecs, juſqu'à la priſe de Conſtantinople.

CONSTANTINOPLE fut un temps hors de danger par la victoire de *Tamerlan*; mais les ſucceſſeurs de *Bajazet* rétablirent bientôt leur empire. Le ſort des conquêtes de *Tamerlan* était dans la Perſe, dans la Syrie et aux Indes, dans l'Arménie, et vers la Ruſſie. Les Turcs reprirent l'Aſie mineure, et conſervèrent tout ce qu'ils avaient en Europe. Il fallait alors qu'il y eût plus de correſpondance et moins d'averſion qu'aujourd'hui entre les muſulmans et les chrétiens. *Cantacuſène* n'avait fait nulle difficulté de donner ſa fille en

mariage à *Orcan*; et *Amurat II*, petit-fils de *Bajazet*, et fils de *Mahomet I*, n'en fit aucune d'épouser la fille d'un despote de Servie, nommée *Irène*.

Amurat II était un de ces princes turcs qui contribuèrent à la grandeur ottomane : mais il était très-détrompé du faste de cette grandeur qu'il accroissait par ses armes. Il n'avait d'autre but que la retraite. C'était une chose assez rare qu'un philosophe turc qui abdiquait la couronne. Il la résigna deux fois; et deux fois les instances de ses bachas et de ses janissaires l'engagèrent à la reprendre

Jean II Paléologue allait à Rome et au concile, que nous avons vu assemblé par *Eugène IV* à Florence. Il y disputait sur la procession du St ESPRIT, tandis que les Vénitiens, déjà maîtres d'une partie de la Grèce, achetaient Thessalonique, et que son empire était presque tout partagé entre les chrétiens et les musulmans. *Amurat* cependant prenait cette même Thessalonique à peine vendue. Les Vénitiens avaient cru mettre en sureté ce territoire, et défendre la Grèce par une muraille de huit mille pas de long, selon cet ancien usage que les Romains eux-mêmes avaient pratiqué au nord de l'Angleterre. C'est une défense contre des incursions de peuples encore sauvages; ce n'en fut pas une contre la milice victorieuse des Turcs. Ils détruisirent la muraille, et poussèrent leurs irruptions de tous côtés dans la Grèce, dans la Dalmatie, dans la Hongrie.

Les peuples de Hongrie s'étaient donnés au jeune *Ladislas IV*, roi de Pologne. *Amurat II* ayant

fait quelques années la guerre en Hongrie †, dans la Thrace, et dans tous les pays voisins avec des succès divers, conclut la paix la plus solennelle que les chrétiens et les musulmans eussent jamais contractée. *Amurat* et *Ladislas* la jurèrent tous deux solennellement, l'un sur l'alcoran, et l'autre sur l'évangile. Le turc promettait de ne pas avancer plus loin ses conquêtes; il en rendit même quelques-unes. On régla les limites des possessions ottomanes, de la Hongrie et de Venise.

Le cardinal *Julien Cesarini*, légat du pape en Allemagne, homme fameux par ses poursuites contre les partisans de *Jean Hus*, par le concile de Basle auquel il avait d'abord présidé, par la croisade qu'il prêchait contre les Turcs et fut alors, par un zèle trop aveugle, la cause de l'opprobre et du malheur des chrétiens.

A peine la paix est jurée que ce cardinal veut qu'on la rompe. Il se flattait d'avoir engagé les Vénitiens et les Génois à rassembler une flotte formidable, et que les Grecs réveillés allaient faire un dernier effort. L'occasion était favorable: c'était précisément le temps où *Amurat II* sur la foi de cette paix venait de se consacrer à la retraite, et de résigner l'empire à *Mahomet* son fils, jeune encore et sans expérience.

Le prétexte manquait pour violer le serment. *Amurat* avait observé toutes les conditions avec une exactitude qui ne laissait nul subterfuge aux infracteurs. Le légat n'eut d'autre ressource que de persuader à *Ladislas*, aux chefs hongrois, et

† 1444.

aux Polonais, qu'on pouvait violer ses sermens. Il harangua, il écrivit, il assura que la paix jurée sur l'évangile était nulle, parce qu'elle avait été faite malgré l'inclination du pape. En effet le pape, qui était alors *Eugène IV*, écrivit à *Ladislas* qu'il lui ordonnait de *rompre une paix qu'il n'avait pu faire à l'insçu du St Siége*. On a déjà vu que la maxime s'était introduite, *de ne pas garder la foi aux hérétiques*. On en concluait qu'il ne fallait pas la garder aux mahométans.

C'est ainsi que l'ancienne Rome viola la trève avec Carthage dans sa dernière guerre punique. Mais l'événement fut bien différent. L'infidélité du sénat fut celle d'un vainqueur qui opprime, et celle des chrétiens fut un effort des opprimés pour repousser un peuple d'usurpateurs. Enfin *Julien* prévalut : tous les chefs se laissèrent entraîner au torrent, sur-tout *Jean Corvin Huniade*, ce fameux général des armées hongroises qui combattit si souvent *Amurat* et *Mahomet II*.

Ladislas séduit par de fausses espérances, et par une morale que le succès seul pouvait justifier, entra dans les terres du sultan. Les janissaires alors allèrent prier *Amurat* de quitter sa solitude pour se mettre à leur tête. Il y consentit; les deux armées se rencontrèrent vers le Pont-Euxin † dans ce pays qu'on nomme aujourd'hui la Bulgarie, autrefois la Mésie. La bataille se donna près de la ville de Varnes. *Amurat* portait dans son sein le traité de paix qu'on venait de conclure. Il le tira au milieu de la mêlée dans un moment où ses troupes pliaient, et pria DIEU, qui punit les parjures,

† 1444.

de venger cet outrage fait aux lois des nations. Voilà ce qui donna lieu à la fable que la paix avait été jurée sur l'eucharistie, que l'hostie avait été remise aux mains d'*Amurat*, et que ce fut à cette hostie qu'il s'adressa dans la bataille. Le parjure reçut cette fois le châtiment qu'il méritait. Les chrétiens furent vaincus après une longue résistance. Le roi *Ladislas* fut percé de coups; sa tête coupée par un janissaire fut portée en triomphe de rang en rang dans l'armée turque, et ce spectacle acheva la déroute.

Amurat vainqueur fit enterrer ce roi dans le champ de bataille avec une pompe militaire. On dit qu'il éleva une colonne sur son tombeau, et même que l'inscription de cette colonne, loin d'insulter à la mémoire du vaincu, louait son courage, et plaignait son infortune.

Quelques-uns disent que le cardinal *Julien*, qui avait assisté à la bataille, voulant dans sa fuite passer une rivière, y fut abymé par le poids de l'or qu'il portait. D'autres disent que les Hongrois mêmes le tuèrent. Il est certain qu'il périt dans cette journée.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'*Amurat* après cette victoire retourna dans sa solitude, qu'il abdiqua une seconde fois la couronne, qu'il fut une seconde fois obligé de la reprendre pour combattre et pour vaincre. Enfin il mourut † à Andrinople, et laissa l'empire à son fils *Mahomet II*, qui songea plus à imiter la valeur de son père que sa philosophie.

† 1451.

CHAPITRE XC.

De Scanderbeg.

UN autre guerrier non moins célèbre, que je ne sais si je dois appeler *Osmanli* ou *Chrétien*, arrêta les progrès d'*Amurat*, et fut même long-temps depuis un rempart des chrétiens contre les victoires de *Mahomet II*; je veux parler de *Scanderbeg*, né dans l'Albanie, partie de l'Epire, pays illustre dans les temps qu'on nomme héroïques, et dans les temps vraiment héroïques des Romains. Son nom était *Jean Castriot*. Il était fils d'un despote ou d'un petit hospodar de cette contrée, c'est-à-dire d'un prince vassal; car c'est ce que signifiait *despote*; ce mot veut dire à la lettre maître de maison; et il est étrange que l'on ait depuis affecté le mot de *despotique* aux grands souverains qui se sont rendus absolus.

Jean Castriot était encore enfant, lorsqu'*Amurat*, plusieurs années avant la bataille de Varnes, dont je viens de parler, s'était saisi de l'Albanie après la mort du père de *Castriot*. Il éleva cet enfant qui restait seul de quatre frères. Les annales turques ne disent point du tout que ces quatre princes aient été immolés à la vengeance d'*Amurat*. Il ne paraît pas que ces barbaries fussent dans le caractère d'un sultan qui abdiqua deux fois la couronne, et il n'est guère vraisemblable qu'*Amurat* eût donné sa tendresse et sa confiance à celui dont il ne devait attendre qu'une haine implacable.

Il le chériſſait, il le feſait combattre auprès de ſa perſonne. *Jean Caſtriot* ſe diſtingua tellement que le ſultan et les janiſſaires lui donnèrent le nom de *Scanderbeg*, qui ſignifie le *ſeigneur Alexandre*.

Enfin l'amitié prévalut ſur la politique. *Amurat* lui confia le commandement d'une petite armée contre le deſpote de Servie qui s'était rangé du parti des chrétiens, et feſait la guerre au ſultan ſon gendre : c'était avant ſon abdication. *Scanderbeg*, qui n'avait pas alors vingt ans, conçut le deſſein de n'avoir plus de maître, et de régner.

Il ſut qu'un ſecrétaire qui portait les ſceaux du ſultan paſſait près de ſon camp. Il l'arrête, le met aux fers, le force à écrire et à ſceller un ordre au gouverneur de Croye capitale de l'Epire, de remettre la ville et la citadelle à *Scanderbeg*. Après avoir fait expédier cet ordre, il aſſaſſine le ſecrétaire et ſa ſuite †. Il marche à Croye; le gouverneur lui remet la place ſans difficulté. La nuit même il fait avancer les Albanois, avec leſquels il était d'intelligence. Il égorge le gouverneur et la garniſon. Son parti lui gagne toute l'Albanie. Les Albanois paſſent pour les meilleurs ſoldats de ces pays. *Scanderbeg* les conduiſit ſi bien, ſut tirer tant d'avantage de l'aſſiette du terrain âpre et montagneux, qu'avec peu de troupes il arrêta toujours de nombreuſes armées turques. Les muſulmans le regardaient comme un perfide; les chrétiens l'admiraient comme un héros qui, en trompant ſes ennemis et ſes maîtres, avait repris la couronne de ſon père, et la méritait par ſon courage.

† 1443.

CHAPITRE XCI.

De la prise de Constantinople par les Turcs.

Si les empereurs grecs avaient été des *Scanderbeg*, l'empire d'Orient se serait conservé; mais ce même esprit de cruauté, de faiblesse, de division, de superstition, qui l'avait ébranlé si longtemps, hâta le moment de sa chute.

On comptait trois empires d'Orient, et il n'y en avait réellement pas un. La ville de Constantinople entre les mains des Grecs faisait le premier. Andrinople, refuge des *Lascaris*, pris par *Amurat I* en 1362, et toujours demeuré aux sultans, était regardé comme le second empire; et une province barbare de l'ancienne Colchide, nommée Trébisonde, où les *Comnènes* s'étaient retirés, était réputée le troisième.

Ce déchirement de l'empire, comme on l'a vu, était l'unique effet considérable des croisades. Dévasté par les Francs, repris par ses anciens maîtres, mais repris pour être ravagé encore, il était étonnant qu'il subsistât. Il y avait deux partis dans Constantinople, acharnés l'un contre l'autre par la religion, à peu près comme dans Jérusalem, quand *Vespasien* et *Titus* l'assiégèrent. L'un était celui des empereurs, qui dans la vaine espérance d'être secourus, consentaient de soumettre l'Eglise grecque à la latine; l'autre celui des prêtres et du peuple, qui, se souvenant encore de l'invasion des croisés, avaient en exécration la réunion des

deux Eglises. On s'occupait toujours de controverses, et les Turcs étaient aux portes.

Jean II Paléologue, le même qui s'était soumis au pape dans la vaine espérance d'être secouru, avait régné vingt-sept ans sur les débris de l'empire romain-grec ; et après sa mort, arrivée en 1449, telle fut la faiblesse de l'empire, que *Constantin* l'un de ses fils fut obligé de recevoir du turc *Amurat II*, comme de son seigneur, la confirmation de la dignité impériale. Un frère de ce *Constantin* eut Lacédémone, un autre eut Corinthe, un troisième eut ce que les Vénitiens n'avaient pas dans le Péloponèse.

† Telle était la situation des Grecs, quand *Mahomet Bouyouk*, ou *Mahomet le grand*, succéda pour la seconde fois au sultan *Amurat* son père. Les moines ont peint ce *Mahomet* comme un barbare insensé, qui tantôt coupait la tête à sa prétendue maîtresse *Irène* pour appaiser les murmures de ses janissaires, tantôt fesait ouvrir le ventre à quatorze de ses pages pour voir qui d'entr'eux avait mangé un melon. On trouve encore ces histoires absurdes dans nos dictionnaires, qui ont été longtemps pour la plupart des archives alphabétiques du mensonge.

Toutes les annales turques nous apprennent que *Mahomet* avait été le prince le mieux élevé de son temps ; ce que nous venons de dire d'*Amurat* son père prouve assez qu'il n'avait pas négligé l'éducation de l'héritier de sa fortune. On ne peut encore disconvenir que *Mahomet* n'ait écouté le devoir

† 1451.

d'un fils, et n'ait étouffé son ambition, quand il fallut rendre le trône qu'*Amurat* lui avait cédé. Il redevint deux fois sujet, sans exciter le moindre trouble. C'est un fait unique dans l'histoire, et d'autant plus singulier que *Mahomet* joignait à son ambition la fougue d'un caractère violent.

Il parlait le grec, l'arabe, le persan; il entendait le latin; il dessinait; il savait ce qu'on pouvait savoir alors de géographie, et de mathématique; il aimait la peinture. Aucun amateur des arts n'ignore qu'il fit venir de Venise le fameux *Gentilli Bellino*, et qu'il le récompensa comme *Alexandre* avait payé *Apelles*, par des dons et par sa familiarité. Il lui fit présent d'une couronne d'or, d'un collier d'or, de trois mille ducats d'or, et le renvoya avec honneur. Je ne puis m'empêcher de ranger parmi les contes improbables celui de l'esclave auquel on prétend que *Mahomet* fit couper la tête, pour faire voir à *Bellino* l'effet des muscles et de la peau sur un col séparé de son tronc. Ces barbaries que nous exerçons sur les animaux, les hommes ne les exercent sur les hommes que dans la fureur des vengeances, ou dans ce qu'on appelle le droit de la guerre. *Mahomet II* fut souvent sanguinaire et féroce, comme tous les conquérans qui ont ravagé le monde; mais pourquoi lui imputer des cruautés si peu vraisemblables? à quoi bon multiplier les horreurs? *Philippe de Comines*, qui vivait sous le siècle de ce sultan, avoue qu'en mourant il demanda pardon à DIEU d'avoir mis un impôt sur ses sujets. Où sont les princes chrétiens qui manifestent un tel repentir?

Il était âgé de vingt-deux ans quand il monta sur le trône des sultans, et il se prépara dès-lors à se placer sur celui de Constantinople, tandis que cette ville était toute divisée pour savoir s'il fallait se servir ou non de pain azyme, et s'il fallait prier en grec ou en latin.

Mahomet II commença donc par serrer la ville du côté de l'Europe, et du côté de l'Asie. Enfin dès les premiers jours d'avril 1453, la campagne fut couverte de soldats que l'exagération fait monter à trois cents mille, et le détroit de la Propontide d'environ trois cents galères, et deux cents petits vaisseaux.

Un des faits les plus étranges et les plus attestés, c'est l'usage que *Mahomet* fit d'une partie de ces navires. Ils ne pouvaient entrer dans le port de la ville, fermé par les plus fortes chaînes de fer, et d'ailleurs apparemment défendu avec avantage. Il fait en une nuit couvrir une demi-lieue de chemin sur terre de planches de sapin enduites de suif et de graisse, disposées comme la crèche d'un vaisseau; il fait tirer à force de machines et de bras quatre-vingt galères, et soixante et dix allèges du détroit, et les fait couler sur ces planches. Tout ce grand travail s'exécuta en une seule nuit, et les assiégés sont surpris le lendemain matin de voir une flotte entière descendre de la terre dans le port. Un pont de bateaux dans ce jour même fut construit à leur vue, et servit à l'établissement d'une batterie de canon.

Il fallait ou que Constantinople n'eût point d'ar-

tillerie, ou qu'elle fût bien mal servie. Car comment le canon n'eût-il pas foudroyé ce pont de bateaux? Mais il est douteux que *Mahomet* se servit, comme on le dit, de canons de deux cents livres de balle. Les vaincus exagèrent tout. Il eût fallu environ cent cinquante livres de poudre pour bien chasser de tels boulets. Cette quantité de poudre ne peut s'allumer à la fois; le coup partirait avant que la quinzième partie prît feu; et le boulet aurait très-peu d'effet. Peut-être les Turcs par ignorance employaient de ces canons, et peut-être les Grecs par la même ignorance en étaient effrayés.

Dès le mois de mai on donna des assauts à la ville, qui se croyait la capitale du monde: elle était donc bien mal fortifiée; elle ne fut guère mieux défendue. L'empereur accompagné d'un cardinal de Rome, nommé *Isidore*, suivait le rit romain, ou feignait de le suivre pour engager le pape et les princes catholiques à le secourir; mais par cette triste manœuvre il irritait et décourageait les Grecs, qui ne voulaient pas seulement entrer dans les églises qu'il fréquentait. *Nous aimons mieux*, s'écriaient-ils, *voir ici le turban qu'un chapeau de cardinal.*

Dans d'autres temps, presque tous les princes chrétiens, sous prétexte d'une guerre sainte, se liguèrent pour envahir cette métropole et ce rempart de la chrétienté; et quand les Turcs l'attaquèrent, aucun ne la défendit.

L'empereur *Frédéric III* n'était ni assez puissant,

ni assez entreprenant. La Pologne était trop mal gouvernée. La France sortait à peine de l'abyme où la guerre civile et celle contre l'Anglais l'avaient plongée. L'Angleterre commençait à être divisée et faible. Le duc de Bourgogne, *Philippe le bon*, était un puissant prince, mais trop habile pour renouveler seul les croisades, et trop vieux pour de telles actions. Les princes italiens étaient en guerre. L'Arragon et la Castille n'étaient point encore unis, et les musulmans occupaient toujours une partie de l'Espagne.

Il n'y avait en Europe que deux princes dignes d'attaquer *Mahomet II*. L'un était *Huniade*, prince de Transilvanie, mais qui pouvait à peine se défendre : l'autre ce fameux *Scanderbeg*, qui ne pouvait que se soutenir dans les montagnes de l'Epire, à peu près comme autrefois Dom *Pélage* dans celles des Asturies, quand les mahométans subjuguèrent l'Espagne. Quatre vaisseaux de Gènes dont l'un appartenait à l'empereur *Fréderic III*, furent presque le seul secours que le monde chrétien fournit à Constantinople. Un étranger commandait dans la ville ; c'était un génois nommé *Giustiniani*. Tout bâtiment qui est réduit à des appuis étrangers menace ruine. Jamais les anciens Grecs n'eurent de persan à leur tête, et jamais gaulois ne commanda les troupes de la république romaine. Il fallait donc que Constantinople fût prise : aussi le fut-elle, mais d'une manière entièrement différente de celle dont tous nos auteurs, copistes de *Ducas* et de *Calcondile*, le racontent.

Cette conquête est une grande époque. C'est-là où commence véritablement l'empire turc au milieu des chrétiens d'Europe ; et c'est ce qui transporta parmi eux quelques arts des Grecs.

Les annales turques, rédigées à Constantinople par le feu prince *Démetrius Cantemir*, m'apprennent qu'après quarante-neuf jours de siége l'empereur *Constantin* fut obligé de capituler. Il envoya plusieurs grecs recevoir la loi du vainqueur. On convint de quelques articles. Ces annales turques paraissent très-vraies dans ce qu'elles disent de ce siége. *Ducas* lui-même, qu'on croit de la race impériale, et qui dans son enfance était dans la ville assiégée, avoue dans son histoire que le sultan offrit à l'empereur *Constantin* de lui donner le Péloponèse, et d'accorder quelques petites provinces à ses frères. Il voulait avoir la ville et ne la point saccager, la regardant déjà comme son bien qu'il ménageait ; mais dans le temps que les envoyés grecs retournaient à Constantinople pour y rapporter les propositions des assiégeans, *Mahomet*, qui voulut leur parler encore, fait courir à eux. Les assiégés, qui du haut des murs voient un gros de turcs courans après les leurs, tirent imprudemment sur ces turcs. Ceux-ci sont bientôt joints par un plus grand nombre. Les envoyés grecs rentraient déjà par une poterne. Les turcs entrent avec eux : ils se rendent maîtres de la haute ville séparée de la basse. L'empereur est tué dans la foule ; et *Mahomet* fait aussitôt du palais de *Constantin* celui des sultans, et de Ste Sophie sa principale mosquée.

Eſt-on plus touché de pitié que ſaiſi d'indignation lorſqu'on lit dans *Ducas* que le ſultan *envoya ordre dans le camp d'allumer par-tout des feux, ce qui fut fait avec ce cri impie, qui eſt le ſigne particulier de leur ſuperſtition déteſtable.* Ce cri impie eſt le nom de DIEU *Allah*, que les mahométans invoquent dans tous les combats. La ſuperſtition déteſtable était chez les Grecs qui ſe réfugièrent dans Ste Sophie, ſur la foi d'une prédiction qui les aſſurait qu'un ange deſcendrait dans l'égliſe pour les défendre.

On tua quelques grecs dans le parvis, on fit le reſte eſclave, et *Mahomet* n'alla remercier DIEU dans cette égliſe qu'après l'avoir lavée avec de l'eau-roſe.

Souverain par droit de conquête d'une moitié de Conſtantinople il eut l'humanité ou la politique d'offrir à l'autre partie la même capitulation qu'il avait voulu accorder à la ville entière, et il la garda religieuſement. Ce fait eſt ſi vrai que toutes les égliſes chrétiennes de la baſſe ville furent conſervées juſque ſous ſon petit-fils *Sélim*, qui en fit abattre pluſieurs. On les appelait *les moſquées d'Iſſévi. Iſſévi* eſt en turc le nom de *Jéſus*. Celle du patriarche grec ſubſiſte encore dans Conſtantinople ſur le canal de la mer noire. Les Ottomans ont permis qu'on fondât dans ce quartier une académie, où les grecs modernes enſeignent l'ancien grec qu'on ne parle plus guère en Grèce, la philoſophie d'*Ariſtote*, la théologie, la médecine; et c'eſt de cette école que ſont ſortis *Conſtantin Ducas*, *Mauro Cordato et Cantemir*, faits par

par les Turcs princes de Moldavie. J'avoue que *Démétrius Cantemir* a rapporté beaucoup de fables anciennes ; mais il ne peut s'être trompé sur les monumens modernes qu'il a vu de ses yeux, et sur l'académie où il a été élevé.

On a conservé encore aux chrétiens une église, et une rue entière qui leur appartient en propre, en faveur d'un architecte grec nommé *Christobule*. Cet architecte avait été employé par *Mahomet II* pour construire une mosquée sur les ruines de l'église des saints apôtres, ancien ouvrage de *Théodora*, femme de l'empereur *Justinien* ; et il avait réussi à en faire un édifice qui approche de la beauté de Ste Sophie. Il construisit aussi par ordre de *Mahomet* huit écoles et huit hôpitaux dépendans de cette mosquée : et c'est pour prix de ce service que le sultan lui accorda la rue dont je parle, dont la possession demeura à sa famille. Ce n'est pas un fait digne de l'histoire, qu'un architecte ait eu la propriété d'une rue ; mais il est important de connaître que les Turcs ne traitent pas toujours les chrétiens aussi barbarement que nous nous le figurons. Aucune nation chrétienne ne souffre que les Turcs aient chez elle une mosquée, et les Turcs permettent que tous les Grecs aient des églises. Plusieurs de ces églises sont des collégiales, et on voit dans l'archipel des chanoines sous la domination d'un bacha.

Les erreurs historiques séduisent les nations entières. Une foule d'écrivains occidentaux a prétendu que les mahométans adoraient *Vénus*, et qu'ils niaient la providence. *Grotius* lui-même a

répété que *Mahomet*, ce grand et faux prophète, avait instruit une colombe à voler auprès de son oreille, et avait fait accroire que l'esprit de DIEU venait l'instruire sous cette forme. On a prodigué sur le conquérant *Mahomet II* des contes non moins ridicules.

Ce qui montre évidemment, malgré les déclamations du cardinal *Isidore* et de tant d'autres, que *Mahomet* était un prince plus sage et plus poli qu'on ne croit, c'est qu'il laissa aux chrétiens vaincus la liberté d'élire un patriarche. Il l'installa lui-même avec la solennité ordinaire: il lui donna la crosse et l'anneau, que les empereurs d'Occident n'osaient plus donner depuis long-temps; et s'il s'écarta de l'usage, ce ne fut que pour reconduire jusqu'aux portes de son palais le patriarche élu, nommé *Gennadius*, qui lui dit, *qu'il était confus d'un honneur que jamais les empereurs chrétiens n'avaient fait à ses prédécesseurs*. Des auteurs ont eu l'imbécillité de rapporter que *Mahomet II* dit à ce patriarche: *La Ste Trinité te fait par l'autorité que j'ai reçue, patriarche œcuménique.* Ces auteurs connaissent bien mal les musulmans. Ils ne savent pas que notre dogme de la Trinité leur est en horreur; qu'ils se croiraient souillés d'avoir prononcé ce mot; qu'ils nous regardent comme des idolâtres, adorateurs de plusieurs dieux. Depuis ce temps les sultans *Osmanlis* ont toujours fait un patriarche qu'on nomme *œcuménique*; le pape en nomme un autre qu'on appelle le patriarche *latin*; chacun d'eux, taxé par le divan, rançonne à son tour son troupeau.

Ces deux Eglises également gémissantes sont irréconciliables, et le soin d'appaiser leurs querelles n'est pas aujourd'hui une des moindres occupations des sultans, devenus les modérateurs des chrétiens, aussi-bien que leurs vainqueurs.

Ces vainqueurs n'en usèrent point avec les Grecs, comme autrefois aux dixième et onzième siècles avec les Arabes, dont ils avaient adopté la langue, la religion et les mœurs. Quand les Turcs soumirent les Arabes, ils étaient encore entièrement barbares; mais quand ils subjuguèrent l'empire grec, la constitution de leur gouvernement était dès long-temps toute formée. Ils avaient respecté les Arabes, et ils méprisaient les Grecs. Ils n'ont eu d'autre commerce avec ces Grecs que celui des maîtres avec des peuples asservis.

Ils ont conservé tous les usages, toutes les lois qu'ils eurent au temps de leurs conquêtes. Le corps des *Gengi-Chéris*, que nous nommons *Janissaires*, subsista dans toute sa vigueur au même nombre d'environ quarante-cinq mille. Ce sont de tous les soldats de la terre ceux qui ont toujours été le mieux nourris. Chaque oda de janissaires avait et a encore un pourvoyeur, qui leur fournit du mouton, du riz, du beurre, des légumes, et du pain en abondance.

Les sultans ont conservé en Europe l'ancien usage qu'ils avaient pratiqué en Asie, de donner à leurs soldats des fiefs à vie, et quelques-uns héréditaires. Ils ne prirent point cette coutume des califes arabes qu'ils détrônèrent. Le

gouvernement des Arabes était fondé sur des principes différens. Les Tartares occidentaux partagèrent toujours les terres des vaincus. Ils établirent dès le cinquième siècle en Europe cette institution qui attache les vainqueurs à un gouvernement devenu leur patrimoine ; et les nations qui se mêlèrent à eux, comme les Lombards, les Francs, les Normands, suivirent ce plan. *Tamerlan* le porta dans les Indes, où sont aujourd'hui les plus grands seigneurs de fiefs, sous les noms d'*Omras*, de *Rayas*, de *Nabab*. Mais les Ottomans ne donnèrent jamais que de petites terres. Leurs *Zaimats* et leurs *Timariots* sont plutôt des métairies que des seigneuries. L'esprit guerrier paraît tout entier dans cet établissement. Si un zaim meurt les armes à la main, ses enfans partagent son fief ; s'il ne meurt point à la guerre, le béglierbeg, c'est-à-dire le commandant des armes de la province, peut nommer à ce bénéfice militaire. Nul droit pour ces zaims et pour ces timars que celui de fournir et de mener des soldats à l'armée, comme chez nos premiers Francs ; point de titres, point de juridiction, point de noblesse.

On a toujours tiré des mêmes écoles les cadis, les molla qui sont les juges ordinaires, et les deux cadi-leskers d'Asie et d'Europe, qui sont les juges des provinces et des armées, et qui président sous le muphti à la religion et aux lois. Le muphti et les cadi-leskers ont toujours été également soumis au divan. Les dervis qui sont les moines mendians chez les Turcs se sont multipliés,

et n'ont pas changé. La coutume d'établir des Caravenſerais pour les voyageurs, et des écoles avec des hôpitaux auprès de toutes les moſquées, n'a point dégénéré. En un mot les Turcs ſont ce qu'ils étaient, non-ſeulement quand ils prirent Conſtantinople, mais quand ils paſſèrent pour la première fois en Europe.

CHAPITRE XCII.

Entrepriſes de Mahomet II, et ſa mort.

PENDANT trente et une années de règne, *Mahomet II* marcha de conquête en conquête, ſans que les princes chrétiens ſe liguaſſent contre lui; car il ne faut pas appeler ligue un moment d'intelligence entre *Huniade* prince de Tranſilvanie, le roi de Hongrie, et un deſpote de la Ruſſie noire. Ce célèbre *Huniade* montra que s'il avait été mieux ſecouru les chrétiens n'auraient pas perdu tous les pays que les mahométans poſſèdent en Europe. Il repouſſa *Mahomet II* devant Belgrade trois ans après la priſe de Conſtantinople.

Dans ce temps-là même les Perſans tombaient ſur les Turcs, et détournaient ce torrent dont la chrétienté était inondée. *Uſſum-Caſſan*, de la branche de *Tamerlan*, qu'on nommait *le bélier blanc*, gouverneur d'Arménie, venait de ſubjuguer la Perſe. Il s'alliait aux chrétiens, et par-là il les avertiſſait de ſe réunir contre l'ennemi commun; car il épouſa la fille de *David Comnène*, empereur de Trébiſonde. Il n'était pas permis aux

chrétiens d'épouser leur commère ou leur cousine: mais on voit qu'en Grèce, en Espagne, en Asie, ils s'alliaient aux musulmans sans scrupule.

Le tartare *Ussum-Cassan*, gendre de l'empereur chrétien *David Comnène*, attaqua *Mahomet* vers l'Euphrate. C'était une occasion favorable pour la chrétienté: elle fut encore négligée. On laissa *Mahomet* après des fortunes diverses faire la paix avec le Persan, et prendre ensuite Trébisonde avec la partie de la Cappadoce qui en dépendait; tourner vers la Grèce, saisir le Nègrepont, retourner au fond de la mer noire, s'emparer de Caffa l'ancienne Théodosie rebâtie par les Génois; revenir réduire Scutari, Zante, Céphalonie; courir jusqu'à Trieste, à la porte de Venise, et établir enfin la puissance musulmane au milieu de la Calabre, d'où il menaçait le reste de l'Italie, et d'où ses lieutenans ne se retirèrent qu'après sa mort.

Sa fortune échoua contre Rhodes. Les chevaliers, qui sont aujourd'hui les chevaliers de Malthe, eurent, ainsi que *Scanderbeg*, la gloire de repousser les armes victorieuses de *Mahomet II.*

Ce fut en 1480 que ce conquérant fit attaquer cette île autrefois si célèbre, et cette ville fondée très-long-temps avant Rome dans le terrain le plus heureux, dans l'aspect le plus riant, et sous le ciel le plus pur, ville gouvernée par les enfans d'*Hercule*, par *Danaüs*, par *Cadmus*, fameuse dans toute la terre par son colosse d'airain, dédié au soleil, ouvrage immense, jeté en fonte par un indien, et qui s'élevant de cent pieds de hauteur, les pieds posés sur deux môles de marbre, laissait

voguer sous lui les plus gros navires. Rhodes avait passé au pouvoir des Sarrazins dans le milieu du septième siècle ; un chevalier français, *Foulques de Villaret*, grand-maître de l'ordre, l'avait reprise sur eux en 1310 ; et un autre chevalier français, *Pierre d'Aubusson*, la défendit contre les Turcs.

C'est une chose bien remarquable que *Mahomet II* employât dans cette entreprise une foule de chrétiens renégats. Le grand-visir lui-même, qui vint attaquer Rhodes, était un chrétien ; et ce qui est encore plus étrange, il était de la race impériale des *Paléologues*. Un autre chrétien *George Frupan* conduisait le siége sous les ordres du visir ; on ne vit jamais de mahométans quitter leur religion pour servir dans les armées chrétiennes. D'où vient cette différence ? Serait-ce qu'une religion qui a coûté une partie d'eux-mêmes à ceux qui la professent, et qu'on a scellée de son sang dans une opération très-douloureuse, en devient ensuite plus chère ? serait-ce parce que les vainqueurs de l'Asie s'attiraient plus de respect que les puissances de l'Europe ? serait-ce qu'on eût cru dans ces temps d'ignorance les armes des musulmans plus favorisées de DIEU que les armes chrétiennes, et que de-là on eût inféré que la cause triomphante était la meilleure ?

Pierre d'Aubusson fit alors triompher la sienne. Il força au bout de trois mois le grand-visir *Mesith Paléologue* à lever le siége. *Calcondile* dans son histoire des Turcs vous dit que les assiégeans, en montant sur la brèche, virent dans l'air une croix d'or entourée de lumière, et une très-belle femme

vêtue de blanc; que ce miracle les alarma, et qu'ils prirent la fuite saisis d'épouvante. Il y a pourtant quelqu'apparence que la vue d'une belle femme aurait plutôt encouragé qu'intimidé les Turcs, et que la valeur de *Pierre d'Aubusson* et des chevaliers fut le seul prodige auquel ils cédèrent. Mais c'est ainsi que les Grecs modernes écrivaient.

Cette petite île manquée ne rendait pas *Mahomet Bouyouk* moins terrible au reste de l'Occident. Il avait depuis long-temps conquis l'Epire après la mort de *Scanderbeg*. Les Vénitiens avaient eu le courage de défier ses armes. C'était le temps de la puissance vénitienne; elle était très-étendue en terre ferme, et ses flottes bravaient celles de *Mahomet*; elles s'emparèrent même d'Athènes: mais enfin cette république, n'étant point secourue, fut obligée de céder, de rendre Athènes, et d'acheter par un tribut annuel la liberté de commercer sur la mer noire, songeant toujours à réparer ses pertes par son commerce, qui avait fait les fondemens de sa grandeur. Nous verrons que bientôt après, le pape *Jules II* et presque tous les princes chrétiens firent plus de mal à cette république qu'elle n'en avait essuyé des Ottomans.

Cependant *Mahomet II* allait porter ses armes victorieuses contre les sultans mammelucs d'Egypte, tandis que ses lieutenans étaient dans le royaume de Naples; ensuite il se flattait de venir prendre Rome comme Constantinople; et en entendant parler de la cérémonie dans laquelle le doge

de Veniſe épouſe la mer adriatique, il diſait *qu'il l'enverrait bientôt au fond de cette mer conſommer ſon mariage.* Une colique arrêta les progrès et les deſſeins de ce conquérant. Il mourut † à Nicomédie à l'âge de cinquante-trois ans, lorſqu'il ſe préparait à faire encore le ſiége de Rhodes, et à conduire en Italie une armée formidable.

CHAPITRE XCIII.

Etat de la Grèce ſous le joug des Turcs. Leur gouvernement; leurs mœurs.

Si l'Italie reſpira par la mort de *Mahomet II*, les Ottomans n'ont pas moins conſervé en Europe un pays plus beau et plus grand que l'Italie entière. La patrie des *Miltiades*, des *Léonidas*, des *Alexandres*, des *Sophocles* et des *Platons*, devint bientôt barbare. La langue grecque dès-lors ſe corrompit. Il ne reſta preſque plus de trace des arts; car quoiqu'il y ait dans Conſtantinople une académie grecque, ce n'eſt pas aſſurément celle d'Athènes; et les beaux arts n'ont pas été rétablis par les trois mille moines que les ſultans laiſſent toujours ſubſiſter au mont Athos. Autrefois cette même Conſtantinople fut ſous la protection d'Athènes. Calcédoine fut ſa tributaire; le roi de Thrace briguait l'honneur d'être admis au rang de ſes bourgeois. Aujourd'hui les deſcendans des Tartares dominent dans ces belles régions, et à peine le nom de la Grèce ſubſiſte. Cependant

† 1481.

la seule petite ville d'Athènes aura toujours plus de réputation parmi nous que les Turcs ses oppresseurs, eussent-ils l'empire de la terre.

La plupart des grands monumens d'Athènes, que les Romains imitèrent et ne purent surpasser, ou sont en ruine, ou ont disparu : une petite mosquée est bâtie sur le tombeau de *Thémistocle*, ainsi qu'une chapelle de récollets est élevée à Rome sur les débris du capitole ; l'ancien temple de *Minerve* est aussi changé en mosquée; le port de Pirée n'est plus. Un lion antique de marbre subsiste encore auprès, et donne son nom au port du lion presque comblé. Le lieu où était l'académie est couvert de quelques huttes de jardiniers. Les beaux restes du Stadion inspirent de la vénération et des regrets ; et le temple de *Cérès*, qui n'a rien souffert des injures du temps, fait entrevoir ce que fut autrefois Athènes. Cette ville qui vainquit *Xerxès*, contient seize à dix-sept mille habitans, tremblans devant douze cents janissaires qui n'ont qu'un bâton blanc à la main. Les Spartiates, ces anciens rivaux et ces vainqueurs d'Athènes, sont confondus avec elle dans le même assujettissement. Ils ont combattu plus longtemps pour leur liberté, et semblent garder encore quelques restes de ces mœurs dures et altières que leur inspira *Lycurgue*.

Les Grecs restèrent dans l'oppression, mais non pas dans l'esclavage. On leur laissa leur religion et leurs lois ; et les Turcs se conduisirent comme s'étaient conduits les Arabes en Espagne. Les familles grecques subsistent dans leur patrie,

avilies, méprisées, mais tranquilles: elles ne payent qu'un léger tribut; elles font le commerce, et cultivent la terre; leurs villes et leurs bourgades ont encore leur *Protogeros*, qui juge leurs différends; leur patriarche est entretenu par elles honorablement. Il faut bien qu'il en tire des sommes assez considérables, puisqu'il paye à son installation quatre mille ducats au trésor impérial, et autant aux officiers de la Porte.

Le plus grand assujettissement des Grecs a été long-temps d'être obligés de livrer au sultan des enfans de tribut, pour servir dans le sérail, ou parmi les janissaires. Il fallait qu'un père de famille donnât un de ses fils, ou qu'il le rachetât. Il y a en Europe des provinces chrétiennes où la coutume de donner ses enfans, destinés à la guerre dès le berceau, est établie. Ces enfans de tribut, élevés par les Turcs, faisaient souvent dans le sérail une grande fortune. La condition même des janissaires est assez bonne. C'était une grande preuve de la force de l'éducation, et des bizarreries de ce monde, que la plupart de ces fiers ennemis des chrétiens fussent nés de chrétiens opprimés. Une plus grande preuve de cette fatale et invincible destinée, par qui l'Etre suprême enchaîne tous les événemens de l'univers, c'est que *Constantin* ait bâti Constantinople pour les Turcs, comme *Romulus* avait tant de siècles auparavant jeté les fondemens du capitole pour les pontifes de l'Eglise catholique.

Je crois devoir ici combattre un préjugé: que

le gouvernement turc est un gouvernement absurde, qu'on appelle *despotique*; que les peuples sont tous esclaves du sultan, qu'ils n'ont rien en propre, que leur vie et leurs biens appartiennent à leur maitre. Une telle administration se détruirait elle-même. Il serait bien étrange que les Grecs vaincus ne fussent point réellement esclaves, et que leurs vainqueurs le fussent. Quelques voyageurs ont cru que toutes les terres appartenaient au sultan, parce qu'il donne des timariots à vie, comme autrefois les rois francs donnaient des bénéfices militaires. Ces voyageurs devaient considérer qu'il y a des lois pour les héritages en Turquie, comme par-tout ailleurs. L'alcoran qui est la loi civile, aussi-bien que celle de la religion, pourvoit dès le quatrième chapitre aux héritages des hommes et des femmes; et la loi de tradition et de coutume supplée à ce que l'alcoran ne dit pas.

Il est vrai que le mobilier des bachas décédés appartient au sultan, et qu'il fait la part à la famille. Mais c'était une coutume établie en Europe dans le temps que les fiefs n'étaient point héréditaires; et long-temps après, les évêques mêmes héritèrent des meubles des ecclésiastiques inférieurs, et les papes exercèrent ce droit sur les cardinaux et sur tous les bénéficiers qui mouraient dans la résidence du premier pontife.

Non-seulement les Turcs sont tous libres, mais ils n'ont chez eux aucune distinction de noblesse. Ils ne connaissent de supériorité que celle des emplois.

Leurs mœurs sont à la fois féroces, altières et

efféminées; ils tiennent leur dureté des Scythes leurs ancêtres, et leur molleſſe de la Grèce et de l'Aſie. Leur orgueil eſt extrême. Ils ſont conquérans et ignorans; c'eſt pourquoi ils mépriſent toutes les nations.

L'empire ottoman n'eſt point un gouvernement monarchique, tempéré par des mœurs douces, comme le ſont aujourd'hui la France et l'Eſpagne; il reſſemble encore moins à l'Allemagne, devenue avec le temps une république de princes et de villes, ſous un chef ſuprême qui a le titre d'empereur. Il n'a rien de la Pologne, où les cultivateurs ſont eſclaves, et où les nobles ſont rois; il eſt auſſi éloigné de l'Angleterre par ſa conſtitution que par la diſtance des lieux. Mais il ne faut pas imaginer que ce ſoit un gouvernement arbitraire en tout, où la loi permette aux caprices d'un ſeul d'immoler à ſon gré des multitudes d'hommes, comme des bêtes fauves qu'on entretient dans un parc pour ſon plaiſir.

Il ſemble à nos préjugés qu'un chiaoux peut aller un hatichérif à la main demander de la part du ſultan tout l'argent des pères de famille d'une ville, et toutes les filles pour l'uſage de ſon maître. Il y a ſans doute d'horribles abus dans l'adminiſtration turque; mais en général ces abus ſont bien moins funeſtes au peuple qu'à ceux mêmes qui partagent le gouvernement: c'eſt ſur eux que tombe la rigueur du deſpotiſme. La ſentence ſecrète d'un divan ſuffit pour ſacrifier les principales têtes aux moindres ſoupçons. Nul grand corps légal, établi dans ce pays pour ren-

dre les lois respectables, et la personne du souverain sacrée. Nulle digue opposée par la constitution de l'Etat aux injustices du visir. Ainsi peu de ressource pour le sujet quand il est opprimé, et pour le maître quand on conspire contre lui. Le souverain qui passe pour le plus puissant de la terre est en même temps le moins affermi sur son trône. Il suffit d'un jour de révolution pour l'en faire tomber. Les Turcs ont en cela imité les mœurs de l'empire grec qu'ils ont détruit. Ils ont seulement plus de respect pour la maison *ottomane* que les Grecs n'en avaient pour la famille de leurs empereurs. Ils déposent, ils égorgent un sultan; mais c'est toujours en faveur d'un prince de la maison *ottomane*. L'empire grec au contraire avait passé par les assassinats dans vingt familles différentes.

La crainte d'être dépose est un plus grand frein pour les empereurs turcs que toutes les lois de l'alcoran. Maître absolu dans son sérail, maître de la vie de ses officiers, au moyen d'un fetfa du muphti, il ne l'est pas des usages de l'empire; il n'augmente point les impôts, il ne touche point aux monnaies; son trésor particulier est séparé du trésor public.

La place du sultan est quelquefois la plus oisive de la terre, et celle du grand visir la plus laborieuse: il est à la fois connétable, chancelier et premier président. Le prix de tant de peines a été souvent l'exil ou le cordeau.

Les places des bachas n'ont pas été moins dangereuses; et jusqu'à nos jours une mort violente

a été souvent leur destinée. Tout cela ne prouve que des mœurs dures et féroces, telles que l'ont été long-temps celles de l'Europe chrétienne, lorsque tant de têtes tombaient sur les échafauds, lorsqu'on pendait *la Brosse* le favori de *St Louis*; que le ministre *Laguette* mourait dans la question sous *Charles le bel*; que le connétable de France, *Charles de la Cerda* était exécuté sous le roi *Jean* sans forme de procès; qu'on voyait *Enguerran de Marigny* pendu au gibet de Montfaucon, que lui-même avait fait dresser; qu'on portait au même gibet le corps du premier ministre *Montagu*; que le grand maître des templiers et tant de chevaliers expiraient dans les flammes, et que de telles cruautés étaient ordinaires dans les Etats monarchiques. On se tromperait beaucoup si on pensait que ces barbaries fussent la suite du pouvoir absolu. Aucun prince chrétien n'était despotique, et le grand seigneur ne l'est pas davantage. Plusieurs sultans à la vérité ont fait plier toutes les lois à leurs volontés, comme un *Mahomet II*, un *Selim*, un *Soliman*... Les conquérans trouvent peu de contradictions dans leurs sujets; mais tous nos historiens nous ont bien trompés quand ils ont regardé l'empire ottoman comme un gouvernement dont l'essence est le despotisme.

Le comte de *Marsigli*, plus instruit qu'eux tous, s'exprime ainsi: *In tutte le nostre storie sentiamo esaltar la sovranità che così dispoticamente praticasi dal sultano: ma quanto si scostano elle dal vero!* La milice des janissaires, dit-il, qui reste à Constantinople, et qu'on nomme *Capiculi*, a

par ſes lois le pouvoir de mettre en priſon le ſultan, de le faire mourir et de lui donner un ſucceſſeur. Il ajoute que le grand ſeigneur eſt ſouvent obligé de conſulter l'Etat politique et militaire pour faire la guerre et la paix.

Les bachas ne ſont point abſolus dans leurs provinces, comme nous le croyons; ils dépendent de leur divan. Les principaux citoyens ont le droit de ſe plaindre de leur conduite, et d'envoyer contr'eux des mémoires au grand divan de Conſtantinople. Enfin *Marſigli* conclut par donner au gouvernement turc le nom de démocratie. C'en eſt une en effet à peu près dans la forme de celle de Tunis et d'Alger. Ces ſultans que le peuple n'oſe regarder, et qu'on n'aborde qu'avec des proſternemens qui ſemblent tenir de l'adoration, n'ont donc que le dehors du deſpotiſme; ils ne ſont abſolus que quand ils ſavent déployer heureuſement cette fureur de pouvoir arbitraire qui ſemble être née chez tous les hommes. *Louis XI*, *Henri VIII*, *Sixte-Quint*, d'autres princes ont été auſſi deſpotiques qu'aucun ſultan. Si on approfondiſſait ainſi le ſecret des trônes de l'Aſie preſque toujours inconnu aux étrangers, on verrait qu'il y a bien moins de deſpotiſme ſur la terre qu'on ne penſe. Notre Europe a vu des princes vaſſaux d'un autre prince qui n'eſt pas abſolu, prendre dans leurs Etats une autorité plus arbitraire que les empereurs de la Perſe et de l'Inde. Ce ſerait pourtant une grande erreur de penſer que les Etats de ces princes ſont par leur conſtitution un gouvernement deſpotique.

Toutes

Toutes les hiſtoires des peuples modernes, excepté peut-être celles d'Angleterre et d'Allemagne, nous donnent preſque toujours de fauſſes notions, parce qu'on a rarement diſtingué les temps et les perſonnes, les abus et les lois, les événemens paſſagers et les uſages.

On ſe tromperait encore ſi on croyait que le gouvernement turc eſt une adminiſtration uniforme; et que du fond du ſérail de Conſtantinople il part tous les jours des courriers qui portent les mêmes ordres à toutes les provinces. Ce vaſte empire, qui s'eſt formé par la victoire en divers temps, et que nous verrons toujours s'accroître juſqu'au dix-huitième ſiècle, eſt compoſé de trente peuples différens, qui n'ont ni la même langue ni la même religion, ni les mêmes mœurs. Ce ſont les Grecs de l'ancienne Ionie, des côtes de l'Aſie mineure et de l'Achaïe, les habitans de l'ancienne Colchide, ceux de la Cherſonèſe taurique: ce ſont les Gètes devenus chrétiens, et connus ſous le nom de Valaques et de Moldaves; des Arabes, des Arméniens, des Bulgares, des Illyriens, des juifs; ce ſont enfin les Egyptiens, et les peuples de l'ancienne Carthage, que nous verrons bientôt engloutis par la puiſſance ottomane. La ſeule milice des Turcs a vaincu tous ces peuples et les a contenus. Tous ſont différemment gouvernés: les uns reçoivent des princes nommés par la Porte, comme la Valachie, la Moldavie et la Crimée. Les Grecs vivent ſous l'adminiſtration municipale dépendante d'un bacha. Le nombre des ſubjugués eſt immenſe par rapport au nombre

des vainqueurs; il n'y a que très peu de Turcs naturels; presque aucun d'eux ne cultive la terre, très-peu s'adonnent aux arts. On pourrait dire d'eux ce que *Virgile* dit des Romains. *Leur art est de commander.* La grande différence entre les conquérans turcs et les anciens conquérans romains, c'est que Rome s'incorpora tous les peuples vaincus, et que les Turcs restent toujours séparés de ceux qu'ils ont soumis, et dont ils sont entourés.

Il est resté, à la vérité, deux cents mille grecs dans Constantinople; mais ce sont environ deux cents mille artisans ou marchands qui travaillent pour leurs dominateurs. C'est un peuple entier toujours conquis dans sa capitale, auquel il n'est pas même permis de s'habiller comme les Turcs.

Ajoutons à cette remarque qu'une seule puissance a subjugué tous ces pays, depuis l'Archipel jusqu'à l'Euphrate, et que vingt puissances conjurées n'avaient pu par les croisades établir que des dominations passagères dans ces mêmes contrées, avec vingt fois plus de soldats, et des travaux qui durèrent deux siècles entiers.

Ricault, qui a demeuré long-temps en Turquie, attribue la puissance permanente de l'empire ottoman *à quelque chose de surnaturel.* Il ne peut comprendre comment ce gouvernement, qui dépend si souvent du caprice des janissaires, peut se soutenir contre ses propres soldats et contre ses ennemis. Mais l'empire romain a duré cinq cents ans à Rome, et près de quatorze siècles

dans le Levant, au milieu des séditions des armées ; les possesseurs du trône furent renversés, et le trône ne le fut pas. Les Turcs ont pour la race *ottomane* une vénération qui leur tient lieu de loi fondamentale : l'empire est arraché souvent au sultan ; mais, comme nous l'avons remarqué, il ne passe jamais dans une maison étrangère. La constitution intérieure n'a donc eu rien à craindre, quoique le monarque et les visirs aient eu si souvent à trembler.

Jusqu'à présent cet empire n'a pas redouté d'invasions étrangères. Les Persans ont rarement entamé les frontières des Turcs. Vous verrez au contraire le sultan *Amurat IV* prendre Bagdat d'assaut sur les Persans en 1638, demeurer toujours le maître de la Mésopotamie, envoyer d'un côté des troupes au grand mogol contre la Perse, et de l'autre menacer Venise. Les Allemands ne se sont jamais présentés aux portes de Constantinople comme les Turcs à celles de Vienne. Les Russes ne sont devenus redoutables à la Turquie que depuis *Pierre le Grand*. Enfin la force et la rapine établirent l'empire ottoman, et les divisions des chrétiens l'ont maintenu. Il n'est rien là que de naturel. Nous verrons comment cet empire s'est accru dans sa puissance, et s'est conservé long-temps dans ses usages féroces, qui commencent enfin à s'adoucir.

CHAPITRE XCIV.

Du roi de France, Louis XI.

Le gouvernement féodal périt bientôt en France, quand *Charles VII* eut commencé à établir sa puissance par l'expulsion des Anglais, par la jouissance de tant de provinces réunies à la couronne, et enfin par des subsides rendus perpétuels.

L'ordre féodal s'affermissait en Allemagne, par une raison contraire, sous des empereurs électifs, qui en qualité d'empereurs n'avaient ni provinces ni subsides. L'Italie était toujours partagée en républiques et en principautés indépendantes. Le pouvoir absolu n'était connu ni en Espagne ni dans le Nord; et l'Angleterre jetait au milieu de ses divisions les semences de ce gouvernement singulier, dont les racines toujours coupées et toujours sanglantes ont enfin produit après des siècles, à l'étonnement des nations, le mélange égal de la liberté et de la royauté.

Il n'y avait plus en France que deux grands fiefs, la Bourgogne et la Bretagne: mais leur pouvoir les rendit indépendantes; et malgré les lois féodales, elles n'étaient pas regardées en Europe comme fesant partie du royaume. Le duc de Bourgogne *Philippe le bon* avait même stipulé qu'il ne rendrait point hommage à *Charles VII*, quand il lui pardonna l'assassinat du duc *Jean* son père.

Les princes du sang avaient en France des apanages en pairies, mais ressortissans au parlement

sédentaire. Les seigneurs, puissans dans leurs terres, ne l'étaient pas, comme autrefois, dans l'Etat: il n'y avait plus guère au-delà de la Loire que le comte de *Foix*, qui s'intitulât *Prince par la grâce de* DIEU, et qui fit battre monnaie; mais les seigneurs des fiefs, et les communautés des grandes villes avaient d'immenses priviléges.

Louis XI, fils de *Charles VII*, devint le premier roi absolu en Europe depuis la décadence de la maison de *Charlemagne*. Il ne parvint enfin à ce pouvoir tranquille que par des secousses violentes. Sa vie est un grand contraste. Faut-il pour humilier et pour confondre la vertu qu'il ait mérité d'être regardé comme un grand roi, lui qu'on peint comme un fils dénaturé, un frère barbare, un mauvais père et un voisin perfide? Il remplit d'amertume les dernières années de son père; il causa sa mort. Le malheureux *Charles VII* mourut, comme on sait, par la crainte que son fils ne le fît mourir; il choisit la faim pour éviter le poison qu'il redoutait. Cette seule crainte dans un père, d'être empoisonné par son fils, prouve trop que le fils passait pour être capable de ce crime.

Après avoir bien pesé toute la conduite de *Louis XI*, ne peut-on pas se le représenter comme un homme qui voulut effacer souvent ses violences imprudentes par des artifices, et soutenir des fourberies par des cruautés? D'où vient que dans les commencemens de son règne, tant de seigneurs attachés à son père, et sur-tout ce fameux comte de *Dunois*, dont l'épée avait soutenu la couronne,

entrèrent contre lui dans la ligue *du bien public*? Ils ne profitaient pas de la faibleſſe du trône, comme il eſt arrivé tant de fois. Mais *Louis XI* avait abuſé de ſa force. N'eſt-il pas évident que le père, inſtruit par ſes fautes et par ſes malheurs, avait très-bien gouverné, et que le fils trop enflé de ſa puiſſance commença par gouverner mal?

† Cette ligue le mit au haſard de perdre la couronne et ſa vie. La bataille donnée à Montlhéri contre le comte de *Charolais*, et tant d'autres princes, ne décida rien; mais il eſt certain qu'il la perdit, puiſque ſes ennemis eurent le champ de bataille, et qu'il fut obligé de leur accorder tout ce qu'ils demandèrent. Il ne ſe releva du traité honteux de Conflans qu'en le violant dans tous ſes points. Jamais il n'accomplit un ſerment, à moins qu'il ne jurât par un morceau de bois qu'on appelait *la vraie croix de S^t Lo*. Il croyait avec le peuple que le parjure ſur ce morceau de bois feſait mourir infailliblement dans l'année.

Le barbare après le traité fit jeter dans la rivière pluſieurs bourgeois de Paris, ſoupçonnés d'être partiſans de ſon ennemi. On les liait deux à deux dans un ſac. C'eſt la chronique de St Denis qui rend ce témoignage. Il ne déſunit enfin les confédérés qu'en donnant à chacun d'eux ce qu'il demandait. Ainſi juſque dans ſon habileté il y eut encore de la faibleſſe.

Il ſe fit un irréconciliable ennemi de *Charles* fils de *Philippe le bon*, maître de la Bourgogne,

† 1465.

de la Franche-Comté, de la Flandre, de l'Artois, des places sur la Somme, et de la Hollande. Il excite les Liégeois à faire une perfidie à ce duc de Bourgogne, et à prendre les armes contre lui. Il se remet en même temps entre ses mains à Péronne, croyant le mieux tromper. Quelle plus mauvaise politique! Mais aussi étant découvert, il se vit prisonnier dans le château de Péronne †, et forcé de marcher à la suite de son vassal contre ces Liégeois mêmes qu'il avait armés. Quelle plus grande humiliation!

Non-seulement il fut toujours perfide, mais il força le duc *Charles de Bourgogne* à l'être; car ce prince était né emporté, violent, téméraire, mais éloigné de la fraude. *Louis XI* en trompant tous ses voisins les invitait tous à le tromper. A ce commerce de fraudes se joignirent les barbaries les plus sauvages. Ce fut sur-tout alors qu'on regarda comme un droit de la guerre de faire pendre, de noyer ou d'égorger les prisonniers faits dans les batailles, et de tuer les vieillards, les enfans et les femmes dans les villes conquises. *Maximilien* depuis empereur fit pendre, par représailles après sa victoire de Guinegaste, un capitaine gascon qui avait défendu avec bravoure un château contre toute son armée; et *Louis XI*, par une autre représaille, fit mourir par le gibet cinquante gentilshommes de l'armée de *Maximilien*, tombés entre ses mains. *Charles de Bourgogne* se vengea de quelques autres cruautés du roi en tuant tout dans la ville de Dinant prise à discrétion, et en la réduisant en cendres.

† 1468.

Louis XI craint son frère le duc *de Berri*, et ce prince est empoisonné par un moine bénédictin †, nommé *Favre Véfois*, son confesseur. Ce n'est pas ici un de ces empoisonnemens équivoques adoptés sans preuves par la maligne crédulité des hommes. Le duc *de Berri* soupait entre la dame de *Montsorau* sa maîtresse, et son confesseur. Celui-ci leur fait apporter une pêche d'une grosseur singulière. La dame expire immédiatement après en avoir mangé. Le prince après de cruelles convulsions meurt au bout de quelques temps.

Odet Daidie, brave seigneur, veut venger le mort auquel il avait été toujours attaché. Il conduit loin de *Louis* en Bretagne le moine empoisonneur. On lui fait son procès en liberté, et le jour qu'on doit prononcer la sentence à ce moine, on le trouve mort dans son lit. *Louis XI*, pour appaiser le cri public, se fait apporter les pièces du procès, et nomme des commissaires; mais ils ne décident rien, et le roi les comble de bienfaits. On ne douta guère dans l'Europe que *Louis* n'eût commis ce crime, lui qui étant dauphin, avait fait craindre un parricide à *Charles VII* son père. L'histoire ne doit point l'en accuser sans preuves; mais elle doit le plaindre d'avoir mérité qu'on l'en soupçonnât. Elle doit sur-tout observer que tout prince coupable d'un attentat avéré, est coupable aussi des jugemens téméraires qu'on porte toutes ses actions.

Telle est la conduite de *Louis XI* avec ses vassaux et ses proches. Voici celle qu'il tient avec ses

† 1472.

voisins.

voisins. Le roi d'Angleterre, *Edouard IV*, débarque en France † pour tenter de rentrer dans les conquêtes de ses pères. *Louis* peut le combattre, mais il aime mieux être son tributaire. Il gagne les principaux officiers anglais : il fait des présens de vins à toute l'armée ; il achète le retour de cette armée en Angleterre. N'eût-il pas été plus digne d'un roi de France, d'employer à se mettre en état de résister et de vaincre l'argent qu'il mit à séduire un prince très-mal affermi, qu'il craignait, et qu'il ne devait pas craindre?

Les grandes ames choisissent hardiment des favoris illustres, et des ministres approuvés. *Louis XI* n'eut guère pour ses confidens et pour ses ministres que des hommes nés dans la fange, et dont le cœur était au-dessous de leur état.

Il y a peu de tyrans qui aient fait mourir plus de citoyens par les mains des bourreaux, et par des supplices plus recherchés. Les chroniques du temps comptent quatre mille sujets exécutés sous son règne en public ou en secret. Les cachots, les cages de fer, les chaînes dont on chargeait ses victimes, sont les monumens qu'a laissés ce monarque, et qu'on voit avec horreur.

Il est étonnant que le père *Daniel* indique à peine le supplice de *Jacques d'Armagnac*, duc de *Nemours*, descendant reconnu de *Clovis*. Les circonstances et l'appareil de sa mort, le partage de ses dépouilles, les cachots où ses jeunes enfans furent enfermés jusqu'à la mort de *Louis XI* ††, sont de tristes et intéressans objets de la curiosité.

† 1475. †† 1477.

On ne sait point précisément quel était le crime de ce prince. Il fut jugé par des commissaires, ce qui peut faire présumer qu'il n'était point coupable. Quelques historiens lui imputent vaguement d'avoir voulu se saisir de la personne du roi, et faire tuer le dauphin. Une telle accusation n'est pas croyable. Un petit prince ne pouvait guère, du pied des Pyrenées où il était réfugié, prendre prisonnier *Louis XI* en pleine paix, tout-puissant et absolu dans son royaume. L'idée de tuer le dauphin encore enfant, et de conserver le père, est encore une de ces extravagances qui ne tombent point dans la tête d'un homme d'Etat. Tout ce qui est bien avéré, c'est que *Louis XI* avait en exécration la maison des *Armagnacs*, qu'il fit saisir le duc de *Nemours* dans Carlat en 1477, qu'il le fit enfermer dans une cage de fer à la Bastille; qu'ayant dressé lui-même toute l'instruction du procès, il lui envoya des juges, parmi lesquels était ce *Philippe de Comines*, célèbre traître, qui, ayant long-temps vendu les secrets de la maison de *Bourgogne* au roi, passa enfin au service de la France, et dont on estime les mémoires, quoiqu'écrits avec la retenue d'un courtisan qui craignait encore de dire la vérité, même après la mort de *Louis XI*.

Le roi voulut que le duc de *Nemours* fût interrogé dans sa cage de fer, qu'il y subît la question, et qu'il y reçût son arrêt. On le confessa ensuite dans une salle tendue de noir. La confession commençait à devenir une grâce accordée aux condamnés. L'appareil noir était en usage pour les

princes. C'eſt ainſi qu'on avait exécuté *Conradin* à Naples, et qu'on traita depuis *Marie Stuart* en Angleterre. On était barbare en cérémonie chez les peuples chrétiens occidentaux, et ce rafinement d'inhumanité n'a jamais été connu que d'eux. Toute la grâce que ce malheureux prince put obtenir, ce fut d'être enterré en habit de cordelier, grâce digne de la ſuperſtition de ces temps atroces, qui égalait leur barbarie.

Mais ce qui ne fut jamais en uſage, et ce que pratiqua *Louis XI*, ce fut de faire mettre ſous l'échafaud dans les halles de Paris les jeunes enfans du duc, pour recevoir ſur eux le ſang de leur père. Ils en ſortirent tout couverts; et en cet état on les conduiſit à la Baſtille dans des cachots faits en forme de hottes, où la gêne que leurs corps éprouvaient était un continuel ſupplice. On leur arrachait les dents à pluſieurs intervalles. Ce genre de torture, auſſi petit qu'odieux, était en uſage. C'eſt ainſi que du temps de *Jean*, roi de France, d'*Edouard III*, roi d'Angleterre, et de l'empereur *Charles IV*, on traitait les Juifs en France, en Angleterre et dans pluſieurs villes d'Allemagne, pour avoir leur argent. Le détail des tourmens inouïs que ſouffrirent les princes de *Nemours-Armagnac* ſerait incroyable, s'il n'était atteſté par la requête que ces princes infortunés préſentèrent aux états après la mort de *Louis XI*, en 1483.

Jamais il n'y eut moins d'honneur que ſous ce règne. Les juges ne rougirent point de partager les biens de celui qu'ils avaient condamné. Le

traître *Philippe de Comines* qui avait trahi le duc de *Bourgogne* en lâche, et qui fut plus lâchement l'un des commissaires du duc de *Nemours*, eut les terres du duc dans le Tournaisis.

Les temps précédens avaient inspiré des mœurs fières et barbares, dans lesquelles ont vit éclater quelquefois de l'héroïsme. Le règne de *Charles VII* avait eu des *Dunois*, des *la Trimouille*, des *Clissons*, des *Richemonts*, des *Saintraille*, des *la Hire* et des magistrats d'un grand mérite; mais sous *Louis XI*, pas un grand homme. Il avilit la nation. Il n'y eut nulle vertu : l'obéissance tint lieu de tout, et le peuple fut enfin tranquille comme les forçats le sont dans une galère.

Ce cœur artificieux et dur avait pourtant deux penchans qui auraient dû mettre de l'humanité dans ses mœurs ; c'etait l'amour et la dévotion. Il eut des maîtresses ; il eut trois bâtards ; il fit des neuvaines et des pélerinages. Mais son amour tenait de son caractère, et sa dévotion n'était que la crainte superstitieuse d'une ame timide et égarée. Toujours couvert de reliques, et portant à son bonnet sa Notre-Dame de plomb, on prétend qu'il lui demandait pardon de ses assassinats avant de les commettre. Il donna par contrat le comté de Boulogne à la Ste Vierge. La piété ne consiste pas à faire la vierge comtesse, mais à s'abstenir des actions que la conscience reproche, que DIEU doit punir, et que la vierge ne protége point.

Il introduisit la coutume italienne de sonner la cloche à midi, et de dire un *Ave Maria*. Il demanda au pape le droit de porter le surplis et

l'aumuſſe, et de ſe faire oindre une ſeconde fois de l'ampoule de Reims.

Enfin ſentant la mort approcher, renfermé au château du Pleſſis-les-Tours, inacceſſible à ſes ſujets, entouré de gardes, dévoré d'inquiétudes, il fait venir de Calabre un hermite, nommé *François Martorillo*, révéré depuis ſous le nom de *St François de Paule*. Il ſe jette à ſes pieds; il le ſupplie en pleurant d'intercéder auprès de DIEU, et de lui prolonger la vie; comme ſi l'ordre éternel eût dû changer à la voix d'un calabrois dans un village de France, pour laiſſer dans un corps uſé une ame faible et perverſe plus long-temps que ne comportait la nature. Tandis qu'il demande ainſi la vie à un hermite étranger, il croit en ranimer les reſtes en s'abreuvant du ſang qu'on tire à des enfans, dans la fauſſe eſpérance de corriger l'âcreté du ſien. C'était un des excès de l'ignorante médecine de ces temps, médecine introduite par les Juifs, de faire boire du ſang d'un enfant aux vieillards apoplectiques, aux lépreux, aux épileptiques.

On ne peut éprouver un ſort plus triſte dans le ſein des proſpérités, n'ayant d'autres ſentimens que l'ennui, les remords, la crainte et la douleur d'être déteſté.

C'eſt cependant lui qui le premier des rois de France prit toujours le nom de *très-chrétien*, à peu près dans le temps que *Ferdinand d'Arragon*, illuſtre par des perfidies autant que par des conquêtes, prenait le nom de *catholique*. Tant de vices n'ôtèrent pas à *Louis XI* ſes bonnes qualités.

† 1483.

Il avait du courage; il savait donner en roi; il connaissait les hommes et les affaires; il voulait que la justice fût rendue, et qu'au moins lui seul pût être injuste.

Paris, désolé par une contagion, fut repeuplé par ses soins : il le fut à la vérité de beaucoup de brigands, mais qu'une police sévère contraignit de devenir citoyens. De son temps il y eut, dit-on, dans cette ville quatre-vingt mille bourgeois capables de porter les armes. C'est à lui que le peuple doit le premier abaissement des grands. Environ cinquante familles en ont murmuré, et plus de cinq cents mille ont dû s'en féliciter. Il empêcha que le parlement et l'université de Paris, deux corps alors également ignorans, parce que tous les Français l'étaient, ne poursuivissent comme sorciers les premiers imprimeurs qui vinrent d'Allemagne en France.

De lui vient l'établissement des postes, non tel qu'il est aujourd'hui en Europe; il ne fit que rétablir les *Veredarii* de *Charlemagne* et de l'ancien empire romain. Deux cents trente courriers à ses gages portaient ses ordres incessamment. Les particuliers pouvaient courir avec les chevaux destinés à ces courriers, en payant dix sous par cheval pour chaque traite de quatre lieues. Les lettres étaient rendues de ville en ville par les courriers du roi. Cette police ne fut long-temps connue qu'en France. Il voulait rendre les poids et les mesures uniformes dans ses Etats, comme ils l'avaient été du temps de *Charlemagne*. Enfin il prouva qu'un méchant homme peut faire le bien public, quand son intérêt particulier n'y est pas contraire.

Les impositions sous *Charles VII*, indépendamment du domaine, étaient de dix-sept cents mille livres de compte. Sous *Louis XI* elles se montèrent jusqu'à quatre millions sept cents mille livres ; et la livre étant alors de dix au marc, cette somme revenait à vingt-trois millions cinq cents mille livres d'aujourd'hui. Si en suivant ces proportions on examine les prix des denrées, et sur-tout celui du blé qui en est la base, on trouve qu'il valait la moitié moins qu'aujourd'hui. Ainsi avec vingt-trois millions numéraires, on faisait précisément ce qu'on fait à présent avec quarante-six.

Telle était la puissance de la France avant que la Bourgogne, l'Artois, le territoire de Boulogne, les villes sur la Somme, la Provence, l'Anjou, fussent incorporés par *Louis XI* à la monarchie française. Ce royaume devint bientôt le plus puissant de l'Europe. C'était un fleuve grossi par vingt rivières, et épuré de la fange qui avait si long-temps troublé son cours.

Les titres commencèrent alors à être donnés au pouvoir. *Louis XI* fut le premier roi de France à qui on donna quelquefois le titre de *majesté*, que jusque-là l'empereur seul avait porté, mais que la chancellerie allemande n'a jamais donné à aucun roi, jusqu'à nos derniers temps. Les rois d'Arragon, de Castille, de Portugal, avaient le titre d'*altesse*. On disait à celui d'Angleterre *votre grâce*. On aurait pu dire à *Louis XI votre despotisme*.

Nous avons vu par combien d'attentats heu-

reux il fut le premier roi de l'Europe absolu, depuis l'établissement du grand gouvernement féodal. *Ferdinand le catholique* ne put jamais l'être en Arragon. *Isabelle*, par son adresse, prépara les Castillans à l'obéissance passive, mais elle ne régna point despotiquement. Chaque Etat, chaque province, chaque ville avait ses priviléges dans toute l'Europe. Les seigneurs féodaux combattaient souvent ces priviléges, et les rois cherchaient à soumettre également à leur puissance les seigneurs féodaux et les villes. Nul n'y parvint alors que *Louis XI*; mais ce fut en fesant couler sur les échafauds le sang d'*Armagnac* et de *Luxembourg*, en sacrifiant tout à ses soupçons, en payant chèrement les exécuteurs de ses vengeances. *Isabelle de Castille* s'y prenait avec plus de finesse sans cruauté. Il s'agissait, par exemple, de réunir à la couronne le duché de Placentia. Que fait-elle? Ses insinuations et son argent soulèvent les vassaux du duc de Placentia contre lui. Ils s'assemblent, ils demandent à être les vassaux de la reine, et elle y consent par complaisance.

Louis XI, en augmentant son pouvoir sur ses peuples par ses rigueurs, augmenta son royaume par son industrie. Il se fit donner la Provence par le dernier comte souverain de cet Etat, et arracha ainsi un feudataire à l'Empire, comme *Philippe de Valois* s'était fait donner le Dauphiné. L'Anjou et le Maine, qui appartenaient au comte de Provence, furent encore réunis à la couronne. L'habileté, l'argent et le bonheur accrurent

petit à petit le royaume de France, qui depuis *Hugues Capet* avait été peu de chose, et que les Anglais avaient presque détruit. Ce même bonheur rejoignit la Bourgogne à la France, et les fautes du dernier duc rendirent au corps de l'Etat une province qui en avait été imprudemment séparée.

Ce temps fut en France le passage de l'anarchie à la tyrannie. Ces changemens ne se font point sans de grandes convulsions. Auparavant les seigneurs féodaux opprimaient, et sous *Louis XI* ils furent opprimés. Les mœurs ne furent pas meilleures ni en France ni en Angleterre, ni en Allemagne, ni dans le Nord. La barbarie, la superstition, l'ignorance, couvraient la face du monde, excepté en Italie. La puissance papale asservissait toujours toutes les autres puissances; et l'abrutissement de tous les peuples qui sont au-delà des Alpes était le véritable soutien de ce prodigieux pouvoir contre lequel tant de princes s'étaient inutilement élevés de siècle en siècle. *Louis XI* baissa la tête sous ce joug, pour être plus le maître chez lui. C'était sans doute l'intérêt de Rome que les peuples fussent imbécilles, et en cela elle était par-tout bien servie. On était assez sot à Cologne, pour croire posséder les os pourris de trois prétendus rois qui vinrent, dit-on, du fond de l'Orient apporter de l'or à l'enfant JESUS dans une étable. On envoya à *Louis XI* quelques restes de ces cadavres, qu'on fesait passer pour ceux de ces trois monarques, dont il n'est pas même parlé dans les évangiles; et l'on fit accroire à ce prince qu'il n'y avait que les os pourris des rois qui pussent guérir un roi.

On a conservé une de ses lettres à je ne sais quel prieur de Notre-Dame de Salles, par laquelle il demande à cette Notre-Dame de lui accorder la fièvre quarte, attendu, dit-il, que les médecins l'assurent qu'il n'y a que la fièvre quarte qui soit bonne pour sa santé. L'impudent charlatanisme des médecins était donc aussi grand que l'imbécillité de *Louis XI*, et son imbécillité était égale à sa tyrannie. Ce portrait n'est pas seulement celui de ce monarque, c'est celui de presque toute l'Europe. Il ne faut connaître l'histoire de ces temps-là que pour la mépriser. Si les princes et les particuliers n'avaient pas quelque intérêt à s'instruire des révolutions de tant de barbares gouvernemens, on ne pourrait plus mal employer son temps qu'en lisant l'histoire.

CHAPITRE XCV.

De la Bourgogne et des Suisses ou Helvétiens, du temps de Louis XI, au quinzième siècle.

CHARLES *le téméraire*, issu en droite ligne de *Jean*, roi de France, possédait le duché de Bourgogne, comme l'apanage de sa maison, avec les villes sur la Somme, que *Charles VII* avait cédées. Il avait par droit de succession la Franche-Comté, l'Artois, la Flandre, et presque toute la Hollande. Ses villes des Pays-Bas florissaient par un commerce qui commençait à approcher de celui de Venise. Anvers était l'entrepôt des nations septentrionales. Cinquante mille ouvriers travaillaient dans Gand aux étoffes de laine. Bruges était

aussi commerçante qu'Anvers. Arras était renommée pour ses belles tapisseries, qu'on nomme encore de son nom en Allemagne, en Angleterre et en Italie.

Les princes étaient alors dans l'usage de vendre leurs Etats quand ils avaient besoin d'argent, comme aujourd'hui on vend sa terre et sa maison. Cet usage subsistait depuis le temps des croisades. *Ferdinand*, roi d'Arragon, vendit le Roussillon à *Louis XI* avec faculté de rachat. *Charles*, duc de Bourgogne, venait d'acheter la Gueldre. Un duc d'Autriche lui vendit encore tous les domaines qu'il possédait en Alsace et dans le voisinage des Suisses. Cette acquisition était bien au-dessus du prix que *Charles* en avait payé. Il se voyait maître d'un Etat contigu des bords de la Somme jusqu'aux portes de Strasbourg : il n'avait qu'à jouir. Peu de rois dans l'Europe étaient aussi puissans que lui : aucun n'était plus riche et plus magnifique. Son dessein était de faire ériger ses Etats en royaume : ce qui pouvait devenir un jour très-préjudiciable à la France. Il ne s'agissait d'abord que d'acheter le diplome de l'empereur *Fréderic III*. L'usage subsistait encore de demander le titre de roi aux empereurs ; c'était un hommage qu'on rendait à l'ancienne grandeur romaine. La négociation manqua : et *Charles de Bourgogne*, qui voulait ajouter à ses Etats la Lorraine et la Suisse, était bien sûr, s'il eût réussi, de se faire roi sans la permission de personne.

Son ambition ne se couvrait d'aucun voile, et c'est principalement ce qui lui fit donner le

surnom de *téméraire*. On peut juger de son orgueil par la réception qu'il fit à des députés de Suisse†. Des écrivains de ce pays assurent que le duc obligea ces députés de lui parler à genoux. C'est une étrange contradiction dans les mœurs d'un peuple libre, qui fut bientôt après son vainqueur.

Voici sur quoi était fondée la prétention du duc de *Bourgogne*, à laquelle les Helvétiens se soumirent. Plusieurs bourgades suisses étaient enclavées dans les domaines vendus à *Charles* par le duc d'*Autriche*. Il croyait avoir acheté des esclaves. Les députés des communes parlaient à genoux au roi de France; le duc de *Bourgogne* avait conservé l'étiquette des chefs de sa maison. Nous avons d'ailleurs remarqué que plusieurs rois, à l'exemple de l'empereur, avaient exigé qu'on fléchît un genou en leur parlant, ou en les servant; que cet usage asiatique avait été introduit par *Constantin*, et précédemment par *Dioclétien*. De-là même venait la coutume qu'un vassal fit hommage à son seigneur, les deux genoux en terre. De-là encore l'usage de baiser le pied droit du pape. C'est l'histoire de la vanité humaine.

Philippe de Comines et la foule des historiens qui l'ont suivi prétendent que la guerre contre les Suisses, si fatale au duc de *Bourgogne*, fut excitée pour une charrette de peaux de mouton. Le plus léger sujet de querelle produit une guerre, quand on a envie de la faire: mais il y avait déjà longtemps que *Louis XI* animait les Suisses contre le duc de *Bourgogne*, et qu'on avait commis beau-

† 1474.

coup d'hostilités de part et d'autre avant l'aventure de la charrette : il est très-sûr que l'ambition de *Charles* était l'unique sujet de la guerre.

Il n'y avait alors que huit cantons suisses confédérés. Fribourg, Soleure, Schaffouse et Appenzel n'étaient pas encore entrés dans l'union. Basle, ville impériale, que sa situation sur le Rhin rendait puissante et riche, ne fesait pas partie de cette république naissante, connue seulement par sa pauvreté, sa simplicité et sa valeur. Les députés de Berne vinrent remontrer à cet ambitieux que tout leur pays ne valait pas les éperons de ses chevaliers. Ces bernois ne se mirent point à genoux ; ils parlèrent avec humilité, et se défendirent avec courage.

† La gendarmerie du duc, couverte d'or, fut battue et mise deux fois dans la plus grande déroute par ces hommes simples, qui furent étonnés des richesses trouvées dans le camp des vaincus.

Aurait-on prévu, lorsque le plus gros diamant de l'Europe, pris par un suisse à la bataille de Granson, fut vendu au général pour un écu, aurait-on prévu alors qu'il y aurait un jour en Suisse des villes aussi belles et aussi opulentes que l'était la capitale du duché de Bourgogne ? Le luxe des diamans, des étoffes d'or y fut long-temps ignoré ; et quand il a été connu, il a été prohibé : mais les solides richesses, qui consistent dans la culture de la terre, y ont été recueillies par des mains libres et victorieuses. Les commodités de la vie y ont été recherchées de nos jours. Toutes les douceurs

† 1476.

de la société, et la saine philosophie sans laquelle la société n'a point de charme durable, ont pénétré dans les parties de la Suisse où le climat est le plus doux, et où règne l'abondance. Enfin dans ces pays autrefois si agrestes, on est parvenu en quelques endroits à joindre la politesse d'Athènes à la simplicité de Lacédémone.

Cependant *Charles le téméraire* voulut se venger sur la Lorraine, et arracher au duc *René*, légitime possesseur, la ville de Nanci qu'il avait déjà prise une fois. Mais ces mêmes Suisses vainqueurs, assistés de ceux de Fribourg et de Soleure, dignes par-là d'entrer dans leur alliance, défirent encore l'usurpateur †, qui paya de son sang le nom de *téméraire* que la postérité lui donne.

Ce fut alors que *Louis XI* s'empara de l'Artois et des villes sur la Somme, du duché de Bourgogne comme d'un fief mâle, et de la ville de Besançon par droit de bienséance.

La princesse *Marie*, fille de *Charles le téméraire*, unique héritière de tant de provinces, se vit donc tout d'un coup dépouillée des deux tiers de ses Etats. On aurait pu joindre encore au royaume de France les dix-sept provinces qui restaient à peu près à cette princesse, en lui faisant épouser le fils de *Louis XI*. Ce roi se flatta vainement d'avoir pour bru celle qu'il dépouillait; et ce grand politique manqua l'occasion d'unir au royaume la Franche-Comté et tous les Pays-Bas.

Les Gantois et le reste des Flamands, plus libres alors sous leurs souverains que les Anglais

† 1477.

mêmes ne le sont aujourd'hui sous leurs rois, destinèrent à leur princesse *Maximilien*, fils de l'empereur *Fréderic III*.

Aujourd'hui les peuples apprennent les mariages de leurs princes, la paix et la guerre, les établissemens des impôts, et toute leur destinée, par une déclaration de leurs maîtres; il n'en était pas ainsi en Flandre. Les Gantois voulurent que leur princesse épousât un allemand, et ils firent couper la tête au chancelier de *Marie de Bourgogne*, et à *Imbercourt* son chambellan, parce qu'ils négociaient pour lui donner le dauphin de France. Ces deux ministres furent exécutés aux yeux de la jeune princesse, qui demandait en vain leur grâce à ce peuple féroce.

Maximilien, appelé par les Gantois plus que par la princesse, vint conclure ce mariage comme un simple gentilhomme qui fait sa fortune avec une héritière; sa femme fournit aux frais de son voyage, à son équipage, à son entretien. Il eut cette princesse, mais non ses Etats: il ne fut que le mari d'une souveraine; et même lorsqu'après la mort de sa femme on lui donna la tutelle de son fils, lorsqu'il eut l'administration des Pays-Bas, lorsqu'il venait d'être élu roi des Romains et *César*, les habitans de Bruges le mirent quatre mois en prison en 1488, pour avoir violé leurs priviléges. Si les princes ont abusé souvent de leur pouvoir, les peuples n'ont pas moins abusé de leurs droits.

Ce mariage de l'héritière de *Bourgogne* avec *Maximilien* fut la source de toutes les guerres qui ont mis pendant tant d'années la maison de *France*

aux mains avec celle d'*Autriche*. C'eſt ce qui produiſit la grandeur de *Charles-Quint* ; c'eſt ce qui mit l'Europe ſur le point d'être aſſervie : et tous ces grands événemens arrivèrent, parce que des bourgeois de Gand s'étaient opiniâtrés à marier leur princeſſe.

CHAPITRE XCVI.

Du gouvernement féodal après Louis XI, au quinzième ſiècle.

Vous avez vu en Italie, en France, en Allemagne, l'anarchie ſe tourner en deſpotiſme ſous *Charlemagne*, et le deſpotiſme détruit par l'anarchie ſous ſes deſcendans.

Vous ſavez que c'eſt une erreur de penſer que les fiefs n'euſſent jamais été héréditaires avant les temps de *Hugues Capet*. La Normandie eſt une aſſez grande preuve du contraire. La Bavière et l'Aquitaine avaient été héréditaites avant *Charlemagne*. Preſque tous les fiefs l'étaient en Italie ſous les rois lombards. Du temps de *Charles le gros* et de *Charles le ſimple*, les grands-officiers s'arrogèrent les droits régaliens, ainſi que quelques évêques. Mais il y avait toujours eu des poſſeſſeurs de grandes terres, des *Sires* en France, des *Herren* en Allemagne, des *Ricos hombres* en Eſpagne. Il y a toujours eu auſſi quelques grandes villes gouvernées par leurs magiſtrats, comme Rome, Milan, Lyon, Reims, etc. Les limites des libertés de ces villes, celles du pouvoir des ſeigneurs particuliers, ont toujours changé.

La

La force et la fortune ont toujours décidé de tout. Si les grands-officiers devinrent des usurpateurs, le père de *Charlemagne* l'avait été. Ce *Pepin*, petit-fils d'un *Arnoud*, précepteur de *Dagobert* et évêque de Metz, avait dépouillé la race de *Clovis*. *Hugues Capet* détrôna la postérité de *Pepin*; et les descendans de *Hugues* ne purent réunir tous les membres épars de cette ancienne monarchie française, laquelle avant *Clovis* n'avait été jamais une monarchie.

Louis XI avait porté un coup mortel en France à la puissance féodale. *Ferdinand* et *Isabelle* la combattaient dans la Castille et dans l'Arragon. Elle avait cédé en Angleterre au gouvernement mixte. Elle subsistait en Pologne sous une autre forme. Mais c'était en Allemagne qu'elle avait conservé et augmenté toute sa vigueur. Le comte de *Boulainvilliers* appelle cette constitution *l'effort de l'esprit humain*. *Loiseau* et d'autres gens de loi l'appellent une *institution bizarre*, *un monstre composé de membres sans tête*.

On pourrait croire que ce n'est point un puissant effort du génie, mais un effet très-naturel et très-commun de la raison et de la cupidité humaine, que les possesseurs des terres aient voulu être les maîtres chez eux. Du fond de la Moscovie aux montagnes de la Castille, tous les grands terriens eurent toujours la même idée sans se l'être communiquée: tous voulurent que ni leurs vies ni leurs biens ne dépendissent du pouvoir suprême d'un roi; tous s'associèrent dans chaque pays contre ce pouvoir, et tous l'exer-

cèrent autant qu'ils le purent sur leurs propres sujets. L'Europe fut ainsi gouvernée pendant plus de cinq cents ans. Cette administration était inconnue aux Grecs et aux Romains, mais elle n'est point bizarre, puisqu'elle est si universelle dans l'Europe. Elle paraît injuste en ce que le plus grand nombre des hommes est écrasé par le plus petit, et que jamais le simple citoyen ne peut s'élever que par un bouleversement général. Nulle grande ville, point de commerce, point de beaux arts sous un gouvernement purement féodal. Les villes puissantes n'ont fleuri en Allemagne, en Flandre, qu'à l'ombre d'un peu de liberté; car la ville de Gand, par exemple, celles de Bruges et d'Anvers étaient bien plutôt des républiques sous la protection des ducs de *Bourgogne* qu'elles n'étaient soumises à la puissance arbitraire de ces ducs : il en était de même des villes impériales.

Vous avez vu s'établir dans une grande partie de l'Europe l'anarchie féodale sous les successeurs de *Charlemagne*. Mais avant lui il y avait eu une forme plus régulière de fiefs sous les rois lombards en Italie. Les Francs qui entrèrent dans les Gaules partageaient les dépouilles avec *Clovis*. Le comte de *Boulainvilliers* veut par cette raison que les seigneurs de châteaux soient tous souverains en France. Mais quel homme peut dire dans sa terre : Je descends d'un conquérant des Gaules? et quand il serait sorti en droite ligne d'un de ces usurpateurs, les villes et les communes n'auraient-elles pas plus de droit de reprendre

leur liberté que ce franc ou ce visigoth n'en avait eu de la leur ravir?

On ne peut pas dire qu'en Allemagne la puissance féodale se soit établie par droit de conquête, ainsi qu'en Lombardie et en France. Jamais toute l'Allemagne n'a été conquise par des étrangers; c'est cependant aujourd'hui de tous les pays de la terre le seul où la loi des fiefs subsiste véritablement. Les *Boyards* de Russie ont leurs sujets, mais ils sont sujets eux-mêmes, et ils ne composent point un corps comme les princes allemands. Les kans des Tartares, les princes de Valachie et de Moldavie, sont de véritables seigneurs féodaux qui relèvent du sultan turc; mais ils sont déposés par un ordre du divan, au lieu que les seigneurs allemands ne peuvent l'être que par un jugement de toute la nation. Les nobles Polonais sont plus égaux entr'eux que les possesseurs des terres en Allemagne; et ce n'est pas là encore l'administration des fiefs. Il n'y a point d'arrière-vassaux en Pologne. Un noble n'y est pas sujet d'un autre noble comme en Allemagne. Il est quelquefois son domestique, mais non son vassal. La Pologne est une république aristocratique, où le peuple est esclave.

La loi féodale subsiste en Italie d'une manière différente. Tout est réputé fief de l'empire en Lombardie; et c'est encore une source d'incertitudes, car les empereurs n'ont été dominateurs suprêmes de ces fiefs qu'en qualité de rois d'Italie, de successeurs des rois lombards: et certainement une diète de Ratisbonne n'est pas roi

d'Italie. Mais qu'eſt-il arrivé? La liberté germanique ayant prévalu ſur l'autorité impériale en Allemagne, l'empire étant devenu une choſe différente de l'empereur, les fiefs italiens ſe ſont dits vaſſaux de l'empire et non de l'empereur. Ainſi une adminiſtration féodale eſt devenue dépendante d'une autre adminiſtration féodale. Le fief de Naples eſt encore d'une eſpèce toute différente. C'eſt un hommage que le fort a rendu au faible; c'eſt une cérémonie que l'uſage a conſervé.

Tout a été fief dans l'Europe; et les lois de fief étaient par-tout différentes. Que la branche mâle de *Bourgogne* s'éteigne, le roi *Louis XI* ſe croit en droit d'hériter de cet Etat; que la branche de *Saxe* ou de *Bavière* eût manqué, l'empereur n'eût pas été en droit de s'emparer de ces provinces. Le pape pourrait encore moins prendre pour lui le royaume de Naples, à l'extinction d'une maiſon régnante. La force, l'uſage, les conventions donnent de tels droits: la force les donna en effet à *Louis XI*; car il reſtait un prince de la maiſon de *Bourgogne*, un comte de *Nevers* deſcendant de l'inſtitué; et ce prince n'oſa pas ſeulement réclamer ſes droits. Il était encore fort douteux que *Marie de Bourgogne* ne dût pas ſuccéder à ſon père. La donation de la Bourgogne, par le roi *Jean*, portait que les *héritiers ſuccèderaient*; et une fille eſt héritière.

La queſtion des fiefs maſculins et féminins, le droit d'hommage lige ou d'hommage ſimple, l'embarras où ſe trouvaient des ſeigneurs vaſſaux de deux ſuzerains à la fois pour des terres différentes, ou vaſſaux de ſuzerains qui ſe diſputaient

le domaine suprême, mille difficultés pareilles firent naître de ces procès que la guerre seule peut juger. Les fortunes des simples citoyens furent souvent encore plus incertaines.

Quel état pour un cultivateur que de se trouver sujet d'un seigneur qui est lui-même sujet d'un autre dépendant encore d'un troisième! Il faut qu'il plaide devant tous ces tribunaux; et il perd son bien avant d'avoir pu obtenir un jugement définitif. Il est sûr que ce ne sont pas les peuples qui ont de leur gré choisi cette forme de gouvernement. Il n'y a de pays digne d'être habité par des hommes que ceux où toutes les conditions sont également soumises aux lois.

CHAPITRE XCVII.

De la chevalerie.

L'EXTINCTION de la maison de *Bourgogne*, le gouvernement de *Louis XI*, et sur-tout la nouvelle manière de faire la guerre, introduite dans toute l'Europe, contribuèrent à abolir peu à peu ce qu'on appelait *la chevalerie*, espèce de dignité et de confraternité, dont il ne resta plus qu'une faible image.

Cette chevalerie était un établissement guerrier qui s'était fait de lui-même parmi les seigneurs, comme les confréries dévotes s'étaient établies parmi les bourgeois. L'anarchie et le brigandage, qui désolaient l'Europe dans le temps de la décadence de la maison de *Charlemagne*, donnèrent naissance à cette institution. Ducs, comtes, vicom-

tes, vidames, châtelains, étant devenus souverains dans leurs terres, tous se firent la guerre ; et au lieu de ces grandes armées de *Charles-Martel*, de *Pepin* et de *Charlemagne*, presque toute l'Europe fut partagée en petites troupes de sept à huit cents hommes, quelquefois de beaucoup moins. Deux ou trois bourgades composaient un petit Etat combattant sans cesse contre son voisin. Plus de communication entre les provinces, plus de grands chemins, plus de sureté pour les marchands, dont pourtant on ne pouvait se passer; chaque possesseur d'un donjon les rançonnait sur la route; beaucoup de châteaux sur les bords des rivières et aux passages des montagnes ne furent que de vraies cavernes de voleurs. On enlevait les femmes, ainsi qu'on pillait les marchands.

Plusieurs seigneurs s'associèrent insensiblement pour protéger la sureté publique, et pour défendre les dames: ils en firent vœu ; et cette institution vertueuse devint un devoir plus étroit, en devenant un acte de religion. On s'associa ainsi dans presque toutes les provinces. Chaque seigneur de grand fief tint à honneur d'être chevalier et d'entrer dans l'ordre.

On établit vers l'onzième siècle des cérémonies religieuses et profanes, qui semblaient donner un nouveau caractère au récipiendaire: il jeûnait, se confessait, communiait, passait une nuit tout armé : on le faisait dîner seul à une table séparée, pendant que ses parrains et les dames qui devaient l'armer chevalier mangeaient à une autre. Pour lui, vêtu d'une tunique blanche, il était

à sa petite table, où il lui était défendu de parler, de rire, et même de manger. Le lendemain il entrait dans l'église avec son épée pendue au cou ; le prêtre le bénissait ; ensuite il allait se mettre à genoux devant le seigneur ou la dame qui devait l'armer chevalier. Les plus qualifiés qui assistaient à la cérémonie lui chaussaient des éperons, le revêtaient d'une cuirasse, de brassards, de cuissards, de gantelets et d'une cotte de maille appelée *haubert*. Le parrain qui l'installait lui donnait trois coups de plat d'épée sur le cou au nom de DIEU, de *St Michel* et de *St George*. Depuis ce moment toutes les fois qu'il entendait la messe, il tirait son épée à l'évangile, et la tenait haute.

Cette installation était suivie de grandes fêtes, et souvent de tournois ; mais c'était le peuple qui les payait. Les seigneurs des grands fiefs imposaient une taxe sur leurs sujets pour le jour où ils armaient leurs enfans chevaliers. C'était d'ordinaire à l'âge de vingt et un ans que les jeunes gens recevaient ce titre. Ils étaient auparavant bacheliers, ce qui voulait dire bas chevaliers, ou varlets et écuyers ; et les seigneurs qui étaient en confraternité se donnaient mutuellement leurs enfans les uns aux autres, pour être élevés loin de la maison paternelle, sous le nom de varlets, dans l'apprentissage de la chevalerie.

Le temps des croisades fut celui de la plus grande vogue des chevaliers. Les seigneurs de fief, qui amenaient leurs vassaux sous leur bannière, furent appelés *chevaliers bannerets ;* non que ce titre seul de chevalier leur donnât le droit de

paraître en campagne avec des bannières. La puissance seule, et non la cérémonie de l'accolade, pouvait les mettre en état d'avoir des troupes sous leurs enseignes. Ils étaient bannerets en vertu de leurs fiefs, et non de la chevalerie. Jamais ce titre ne fut qu'une distinction introduite par l'usage, et non un honneur de convention, une dignité réelle dans l'Etat: il n'influa en rien dans la forme des gouvernemens. Les élections des empereurs et des rois ne se faisaient point par des chevaliers; il ne fallait point avoir reçu l'accolade pour entrer aux diètes de l'Empire, aux parlemens de France, aux *cortes* d'Espagne. Les inféodations, les droits de ressort et de mouvance, les héritages, les lois, rien d'essentiel n'avait rapport à cette chevalerie: c'est en quoi se sont trompés tous ceux qui ont écrit de la chevalerie. Ils ont écrit, sur la foi des romans, que cet honneur était une charge, un emploi; qu'il y avait des lois concernant la chevalerie. Jamais la jurisprudence d'aucun peuple n'a connu ces prétendues lois, ce n'étaient que des usages. Les grands priviléges de cette institution consistaient dans les jeux sanglans des tournois. Il n'était pas permis ordinairement à un bachelier, à un écuyer, de *jouster* contre un chevalier.

Les rois voulurent être eux-mêmes armés chevaliers, mais ils n'en étaient ni plus rois ni plus puissans; ils voulaient seulement encourager la chevalerie et la valeur par leur exemple. On portait un grand respect dans la société à ceux qui étaient chevaliers, c'est à quoi tout se réduisait.

Ensuite quand le roi *Edouard III* eut institué l'ordre

l'ordre de la jarretière; *Philippe le bon*, duc de Bourgogne, l'ordre de la toiſon d'or; *Louis XI* l'ordre de *St Michel*, d'abord auſſi brillant que les deux autres, et aujourd'hui ſi ridiculement avili; (19) alors tomba l'ancienne chevalerie. Elle n'avait point de marque diſtinctive; elle n'avait point de chef qui lui conférât des honneurs et des priviléges particuliers. Il n'y eut plus de chevaliers bannerets, quand les rois et les grands princes eurent établi des compagnies d'ordonnance; et l'ancienne chevalerie ne fut plus qu'un nom. On ſe fit toujours un honneur de recevoir l'accolade d'un grand prince ou d'un guerrier renommé. Les ſeigneurs conſtitués en quelque dignité prirent dans leurs titres la qualité de chevalier; et tous ceux qui feſaient profeſſion des armes prirent celle d'écuyer.

Les ordres militaires de chevalerie, comme ceux du Temple, ceux de Malthe, l'ordre teutonique et tant d'autres, ſont une imitation de l'ancienne chevalerie qui joignait les cérémonies religieuſes aux fonctions de la guerre. Mais cette eſpèce de chevalerie fut abſolument différente de l'ancienne: elle

(19) On a fait de cet ordre la récompenſe du mérite dans l'ordre civil; mais on a pris toutes les précautions poſſibles pour empêcher qu'il ne parût trop honorable, comme ſi l'on eût craint que le public ne s'imaginât qu'il eſt plus glorieux d'avoir des talens que des ancêtres. Si jamais les hommes deviennent raiſonnables, ils auront bien de la peine à concevoir l'importance attachée aux ordres, aux chapitres à preuves, et à la fonction de généalogiſte. Ils ſeront étonnés que des hommes de bon ſens, et même aſſez éclairés, aient fait gravement ce ridicule métier. Ils riront en voyant un immenſe *in-folio* rempli par la généalogie d'un gentilhomme dont la famille ne mérite pas d'occuper une demi-page dans l'hiſtoire.

produisit en effet des ordres monastiques militaires, fondés par les papes, possédans des bénéfices, astreints aux trois vœux des moines. De ces ordres singuliers les uns ont été de grands conquérans, les autres ont été abolis sous prétexte de débauches, d'autres ont subsisté avec éclat.

L'ordre teutonique fut souverain; l'ordre de Malthe l'est encore, et le sera long-temps.

Il n'y a guère de prince en Europe qui n'ait voulu instituer un ordre de chevalerie. Le simple titre de chevalier que les rois d'Angleterre donnent aux citoyens, sans les agréger à aucun ordre particulier, est une dérivation de la chevalerie ancienne, et bien éloignée de sa source. Sa vraie filiation ne s'est conservée que dans la cérémonie par laquelle les rois de France créent toujours chevaliers les ambassadeurs qu'on leur envoie de Venise; et l'accolade est la seule cérémonie qu'on ait conservée dans cette installation.

Les chevaliers ès lois s'instituèrent d'eux-mêmes, comme les vrais chevaliers d'armes; et cela même annonçait la décadence de la chevalerie. Les étudians prirent le nom de bacheliers, après avoir soutenu une thèse; et les docteurs en droit s'intitulèrent chevaliers: titre ridicule, puisqu'originairement chevalier était l'homme combattant à cheval, ce qui ne pouvait convenir au juriste.

Tout cela présente un tableau bien varié; et si l'on suit attentivement la chaîne de tous les usages de l'Europe depuis *Charlemagne*, dans le gouvernement, dans l'Eglise, dans la guerre, dans les

dignités, dans les finances, dans la société, enfin jusque dans les habillemens, on ne verra qu'une vicissitude perpétuelle.

CHAPITRE XCVIII.

De la noblesse.

Après ce que nous avons dit des fiefs, il faut débrouiller, autant qu'on le pourra, ce qui regarde la noblesse, qui seule posséda long-temps ces fiefs.

Le mot de noble ne fut point d'abord un titre qui donnât des droits et qui fût héréditaire. *Nobilitas* chez les Romains signifiait ce qui est notable, et non pas un ordre de citoyens. Le sénat fut institué pour gouverner, les chevaliers pour combattre à cheval quand ils étaient assez riches pour avoir un cheval; les plébéiens devinrent chevaliers, et souvent même sénateurs, soit qu'on voulût augmenter le sénat, soit qu'ils eussent obtenu le droit d'être élus pour les magistratures qui en donnaient l'entrée. Cette dignité et le titre de chevalier étaient héréditaires.

Chez les Gaulois, les principaux officiers des villes et les druides gouvernaient, et le peuple obéissait; dans tout pays il y a eu des distinctions d'état. Ceux qui disent que tous les hommes sont égaux disent la plus grande vérité, s'ils entendent que tous les hommes ont un droit égal à la liberté, à la propriété de leurs biens, à la protection des lois. Ils se tromperaient beaucoup, s'ils croyaient

que les hommes doivent être égaux par les emplois, puisqu'ils ne le sont point par leurs talens. Dans cette inégalité nécessaire entre les conditions il n'y a jamais eu, ni chez les anciens ni dans les neuf parties de la terre habitable, rien de semblable à l'établissement de la noblesse dans la dixième partie qui est notre Europe. (20)

Ses lois, ses usages ont varié comme tout le reste. Nous vous avons déjà fait voir que la plus ancienne noblesse héréditaire était celle des patriciens de Venise, qui entraient au conseil avant qu'il y eût un doge, dès les cinquième et sixième siècles; et s'il est encore des descendans de ces premiers échevins, comme on le dit, ils sont sans contre-

(20) Il a existé, et il existe encore plusieurs nations où l'on ne connaît ni dignités ni prérogatives héréditaires: mais les familles qui ont été riches et puissantes durant plusieurs générations, les descendans des grands hommes en tout genre, de ceux qui ont rendu ou qui passent pour avoir rendu de grands services à la patrie, de ceux enfin à qui l'on attribue des actions extraordinaires, obtiennent dans tous les pays une considération héréditaire. Voilà ce qui est dans la nature; le reste est l'ouvrage des préjugés. Les prérogatives héréditaires éteignent l'émulation, restreignent le choix pour les places importantes entre un plus petit nombre d'hommes, rendent inutiles les talens de ceux qui, assez riches pour avoir reçu une bonne éducation, manquent de l'illustration nécessaire pour arriver aux places: les priviléges en argent, comme ceux de la noblesse française, sont une des principales causes de la mauvaise administration des finances et de la misère du peuple. Ces priviléges, ces prérogatives, obtenus par la force ou par l'intrigue, ont trouvé au bout d'un certain temps des hommes qui en ont fait l'apologie et ont voulu en prouver l'utilité. C'est le sort de toutes les mauvaises institutions; ceux qui les ont faites seraient bien étonnés des motifs qu'on leur prête, et de tout l'esprit qu'on leur suppose.

dit les premiers nobles de l'Europe. Il en fut de même des anciennes républiques d'Italie. Cette noblesse était attachée à la dignité, à l'emploi, et non aux terres.

Par-tout ailleurs la noblesse devint le partage des possesseurs de terres. Les *Herren* d'Allemagne, les *Ricos hombres* d'Espagne, les barons en France, en Angleterre, jouirent d'une noblesse héréditaire, par cela seul que leurs terres féodales ou non féodales demeurèrent dans leurs familles. Les titres de duc, de comte, de vicomte, de marquis, étaient d'abord des dignités, des offices à vie, qui ensuite passèrent de père en fils, les uns plus tôt, les autres plus tard.

Dans la décadence de la race de *Charlemagne*, presque tous les Etats de l'Europe, hors les républiques, furent gouvernés comme l'Allemagne l'est aujourd'hui : et nous avons déjà vu que chaque possesseur de fief devint souverain dans sa terre autant qu'il le put.

Il est clair que des souverains ne devaient rien à personne, sinon ce que les petits s'étaient engagés de payer aux grands. Ainsi un châtelain payait une paire d'éperons à un vicomte, qui payait un faucon à un comte, qui payait à un duc une autre marque de vassalité. Tous reconnaissaient le roi du pays pour leur seigneur suzerain ; mais aucun d'eux ne pouvait être imposé à aucune taxe. Ils devaient le service de leur personne, parce qu'ils combattaient pour leurs terres et pour eux-mêmes, en combattant pour l'Etat et pour le chef de l'Etat ; et de-là vient qu'encore aujourd'hui les nouveaux nobles,

les ennoblis qui ne poſſèdent même aucun terrain ne payent point l'impôt appelé *taille*.

Les maîtres des châteaux et des terres qui compoſaient le corps de la nobleſſe en tout pays, excepté dans les républiques, aſſervirent autant qu'ils le purent les habitans de leurs terres. Mais les grandes villes leur réſiſtèrent toujours : les magiſtrats de ces villes ne voulurent point du tout être les ſerfs d'un comte, d'un baron, ni d'un évêque, encore moins d'un abbé qui s'arrogeait les mêmes prétentions que ces barons et que ces comtes. Les villes du Rhin et du Rhône, quelques autres plus anciennes, comme Autun, Arles, et ſur-tout Marſeille, floriſſaient avant qu'il y eût des ſeigneurs et des prélats. Leur magiſtrature exiſtait pluſieurs ſiècles avant les fiefs ; mais bientôt les barons et les châtelains l'emportèrent preſque par-tout ſur les citoyens. Si les magiſtrats ne furent pas les ſerfs du ſeigneur, ils furent au moins ſes bourgeois ; et de-là vient que dans tant d'anciennes chartes on voit des échevins, des maires ſe qualifier bourgeois d'un comte, ou d'un évêque, bourgeois du roi. Ces bourgeois ne pouvaient choiſir un nouveau domicile ſans la permiſſion de leur ſeigneur, et ſans payer d'aſſez gros droits ; eſpèce de ſervitude qui eſt encore en uſage en Allemagne.

De même que les fiefs furent diſtingués en francs-fiefs qui ne devaient rien au ſeigneur ſuzerain, en grands fiefs, et en petits redevables, il y eut auſſi des *francs bourgeois*, c'eſt-à-dire, ceux qui achetèrent le droit d'être exempts de toute

redevance à leur seigneur ; il y eut de *grands bourgeois*, qui étaient dans les emplois municipaux, et de *petits bourgeois*, qui en plusieurs points étaient esclaves.

Cette administration, qui s'était formée insensiblement, s'altéra de même en plusieurs pays, et fut détruite entièrement dans d'autres.

Les rois de France, par exemple, commencèrent par ennoblir des bourgeois en leur conférant des titres sans terres. On prétend qu'on a trouvé dans le trésor des chartes de France les lettres d'ennoblissement que *Philippe I* donna † à un bourgeois de Paris nommé *Eudes le Maire*. Il faut bien que *St Louis* eût ennobli son barbier *la Brosse*, puisqu'il le fit son chambellan. *Philippe III*, qui ennoblit *Raoul* son argentier, n'est donc pas, comme on le dit, le premier roi qui se soit arrogé le droit de changer l'état des hommes. *Philippe le bel* donna de même le titre de noble et d'écuyer, de *miles*, au bourgeois *Bertrand* et à quelques autres ; tous les rois suivirent cet exemple. *Philippe de Valois* ennoblit *Simon de Buci* ††, présidents au parlement, et *Nicole Taupin* sa femme.

††† Le roi *Jean* ennoblit son chancelier *Guillaume de Dormans* ; car alors aucun office de clerc, d'homme de lois, d'homme de robe longue, ne donnait rang parmi la noblesse, malgré le titre de chevalier ès lois, et de bachelier ès lois, que prenaient les clercs. Ainsi *Jean Pastourel*, avocat du roi, fut ennobli †††† par *Charles V* avec sa femme *Sédille*.

† 1075.
†† 1339.
††† 1350.
†††† 1354.

Les rois d'Angleterre de leur côté créèrent des comtes, des barons qui n'avaient ni comté ni baronnie. Les empereurs usèrent de ce privilége en Italie : à leur exemple les possesseurs de grands fiefs s'arrogèrent le pouvoir d'ennoblir et de corriger ainsi le hasard de la naissance. Un comte *de Foix* donna des lettres de noblesse à maître *Bertrand* son chancelier ; et les descendans de *Bertrand* se dirent nobles ; mais il dépendait du roi et des autres seigneurs de reconnaître ou non cette noblesse. De simples seigneurs d'Orange, de Saluces et beaucoup d'autres, se donnèrent la même licence.

La milice des francs-archers et des *Taupins*, sous *Charles VII*, étant exempte de la contribution des tailles, prit sans aucune permission le titre de noble et d'écuyer, confirmé depuis par le temps qui établit et qui détruit tous les usages et les priviléges ; et plusieurs grandes maisons de France descendent de ces *Taupins*, qui se firent nobles, et qui méritaient de l'être, puisqu'ils avaient servi la patrie.

Les empereurs créèrent non-seulement des nobles sans terres, mais des comtes-palatins. Ces titres de comtes-palatins furent donnés à des docteurs dans les universités. L'empereur *Charles IV* introduisit cet usage ; et *Bartole* fut le premier auquel il donna ce titre de comte, titre avec lequel ses enfans ne seraient point entrés dans les chapitres, non plus que les enfans des *Taupins*.

Les papes, qui prétendaient être au-dessus des empereurs, crurent qu'il était de leur dignité de faire aussi des palatins, des marquis. Les légats

du pape, qui gouvernent les provinces du St Siége, firent par-tout de ces prétendus nobles : et de-là vient qu'en Italie il y a beaucoup plus de marquis et de comtes que de seigneurs féodaux.

En France, quand *Philippe le bel* eut établi le tribunal appelé *parlement*, les seigneurs de fief, qui siégeaient en cette cour, furent obligés de s'aider du secours des clercs tirés ou de la condition servile, ou du corps des francs, grands et petits bourgeois. Ces clercs prirent bientôt les titres de chevaliers et de bacheliers, à l'imitation de la noblesse; mais ce nom de chevalier, qui leur était donné par les plaideurs, ne les rendait pas nobles à la cour, puisque l'avocat-général *Pastourel* et le chancelier *Dormans* furent obligés de prendre des lettres de noblesse. Les étudians des universités s'intitulaient bacheliers après un examen, et prirent la qualité de licenciés après un autre examen, n'osant prendre celui de chevaliers.

Il paraît que c'eût été une grande contradiction que les gens de loi qui jugeaient les nobles ne jouissent pas des droits de la noblesse : cependant cette contradiction subsistait par-tout; mais en France ils jouirent des mêmes exemptions que les nobles pendant leur vie. Il est vrai que leurs droits ne s'étendaient pas jusqu'à prendre séance aux états-généraux en qualité de seigneurs de fiefs, de porter un oiseau sur le poing, de servir de leur personne à la guerre, mais seulement de ne point payer la taille, de s'intituler *messire*.

Le défaut de lois bien claires et bien connues, la variation des usages et des lois fut toujours ce

qui caractérisa la France. L'état de la robe fut long-temps incertain. Les cours de justice, que les Français ont appelé *parlemens*, jugèrent souvent des procès concernant le droit de noblesse que prétendaient les enfans des officiers de robe. Le parlement de Paris jugea † que les enfans de *Jean le Maitre*, avocat du roi, devaient partager noblement. Il rendit ensuite †† un arrêt semblable en faveur d'un conseiller nommé *Ménager*: mais les jurisconsultes eurent des opinions différentes sur ces droits que l'usage attachait insensiblement à la robe. *Louet*, conseiller au parlement, prétendit que les enfans des magistrats devaient partager en roture; qu'il n'y avait que les petits-fils qui pussent jouir du droit d'aînesse des gentilshommes.

Les avis des jurisconsultes ne furent pas des décisions pour la cour. *Henri III* déclara par un édit ††† qu'aucun, *sinon ceux de maison et race noble, ne prendrait dorénavant le titre de noble et le nom d'écuyer.*

†††† *Henri IV* fut moins sévère et plus juste, lorsque dans l'édit du règlement des tailles il déclara, quoiqu'en termes très-vagues, *que ceux qui ont servi le public en charges honorables peuvent donner commencement de noblesse à leur postérité.*

Cette dispute de plusieurs siècles sembla terminée depuis sous *Louis XIV*, en 1644, au mois de juillet, et ne le fut pourtant pas. Nous devançons ici les temps pour donner tout l'éclaircissement nécessaire à cette matière. Vous verrez dans le

† 1540. †† 1578.
††† 1582. †††† 1600.

siècle de *Louis XIV* quelle guerre civile fut excitée dans Paris pendant la jeuneſſe de ce monarque. Ce fut dans cette guerre que le parlement de Paris, la chambre des comptes, la cour des aides, et toutes les autres cours des provinces, obtinrent† *les priviléges des nobles de race, gentilshommes et barons du royaume*, affectés aux enfans des conſeillers et préſidens qui auraient ſervi vingt ans, ou qui ſeraient morts dans l'exercice de leurs charges. Leur état ſemblait être aſſuré par cet édit.

†† Pourrait-on croire après cela que *Louis XIV*, ſéant lui-même au parlement, révoqua ces priviléges, et maintint ſeulement tous ces officiers de judicature dans *leurs anciens droits*, en révoquant tous les priviléges de nobleſſe accordés à eux et à leurs deſcendans en 1644, et depuis juſqu'à l'année 1669.

Louis XIV, tout puiſſant qu'il était, ne l'a pas été aſſez pour ôter à tant de citoyens un droit qui leur avait été donné ſous ſon nom. Il eſt difficile qu'un ſeul homme puiſſe obliger tant d'autres hommes à ſe dépouiller de ce qu'ils ont regardé comme leur poſſeſſion. L'édit de 1644 a prévalu: les cours de judicature ont joui des priviléges de la nobleſſe, et la nation ne les a pas conteſtés à ceux qui jugent la nation.

Pendant que les magiſtrats des cours ſupérieures diſputaient ainſi ſur leur état depuis l'an 1300, les bourgeois des villes et leurs officiers principaux flottèrent dans la même incertitude. *Charles V*, dit *le ſage*, pour s'acquérir l'affection des citoyens

† 1644. †† 1669.

de Paris, leur accorda plusieurs priviléges de la noblesse, comme de porter des armoiries et de tenir des fiefs sans payer la finance, qu'on appelle *le droit de franc-fief*, et ils en jouissent encore. Les maires, les échevins de plusieurs villes de France jouirent des mêmes droits, les uns par un ancien usage, les autres par des concessions.

La plus ancienne concession de la noblesse à un office de plume en France fut celle des secrétaires du roi. Ils étaient originairement ce que sont aujourd'hui les secrétaires d'Etat; ils s'appelaient *clercs du secret*; et puisqu'ils écrivaient sous les rois, et qu'ils expédiaient leurs ordres, il était juste de les distinguer. Leur droit de jouir de la noblesse après vingt ans d'exercice servit de modèle aux officiers de judicature.

C'est ici que se voit principalement l'extrême variation des usages de France. Les secrétaires d'Etat qui n'ont originairement d'autre droit que de signer les expéditions, et qui ne pouvaient les rendre authentiques qu'autant qu'ils étaient clercs du secret, secrétaires-notaires du roi, sont devenus des ministres et les organes tout-puissans de la volonté royale toute puissante. Ils se sont fait appeler *monseigneur*, titre qu'on ne donnait autrefois qu'aux princes et aux chevaliers; et les secrétaires du roi ont été relégués à la chancellerie, où leur unique fonction est de signer des patentes. On a augmenté leur nombre inutile jusqu'à trois cents, uniquement pour avoir de l'argent; et ce honteux moyen a perpétué la noblesse française dans près de six mille familles, dont les chefs ont acheté tour à tour ces charges.

Un nombre prodigieux d'autres citoyens, banquiers, chirurgiens, marchands, domeſtiques de princes, commis, ont obtenu des lettres de nobleſſe; et au bout de quelques générations, ils prennent chez leurs notaires le titre de très-hauts et très-puiſſans ſeigneurs. Ces titres ont avili la nobleſſe ancienne ſans relever beaucoup la nouvelle.

Enfin le ſervice perſonnel des anciens chevaliers et écuyers ayant entièrement ceſſé, les états-généraux n'étant plus aſſemblés, les priviléges de toute la nobleſſe, ſoit ancienne ſoit nouvelle, ſe ſont réduits à payer la capitation au lieu de payer la taille. Ceux qui n'ont eu pour père ni échevin ni conſeiller, ni homme ennobli, ont été déſignés par des noms qui ſont devenus des outrages : ce ſont les noms de *vilain* et de *roturier*.

Vilain vient de ville, parce qu'autrefois il n'y avait de nobles que les poſſeſſeurs des châteaux, et *roturier* de rupture de terre, labourage, qu'on a nommé *roture*. De-là il arriva que ſouvent un lieutenant-général des armées, un brave officier couvert de bleſſures, était taillable, tandis que le fils d'un commis jouiſſait des mêmes droits que les premiers officiers de la couronne. Cet abus déshonorant n'a été reformé qu'en 1752 par M. d'*Argenſon*, ſecrétaire d'Etat de la guerre, celui de tous les miniſtres qui a fait le plus de bien aux troupes, et dont je fais ici l'éloge d'autant plus librement qu'il eſt diſgracié.

Cette multiplicité ridicule de nobles ſans fonction et ſans vraie nobleſſe, cette diſtinction aviliſſante entre l'ennobli inutile qui ne paye rien à

l'Etat et le roturier utile qui paye la taille, ces charges qu'on acquiert à prix d'argent, et qui donnent le vain nom d'écuyer; tout cela ne se trouve point ailleurs: c'est un effort de démence dans un gouvernement d'avilir la plus grande partie de la nation. Quiconque en Angleterre a quarante francs de revenu en terre est *homo ingenuus*, franc citoyen, libre anglais, nommant des députés au parlement. Tout ce qui n'est pas simple artisan est reconnu pour gentilhomme, *Gentleman*; et il n'y a de nobles dans la rigueur de la loi que ceux qui dans la chambre haute représentent les anciens barons, les anciens pairs de l'Etat. (21)

Dans beaucoup de pays libres les droits du sang ne donnent aucun avantage; on ne connait que ceux de citoyen; et même à Basle aucun gentilhomme ne peut parvenir aux charges de la république, à moins qu'il ne renonce à ses prérogatives de gentilhomme. Cependant dans tous les

(21) *Vilain* peut aussi être synonyme de *villageois*. Le mot *ville* a été en usage pour signifier habitation des champs, *village*: témoin cette foule de noms propres de villages qui se terminent en *ville*. Ils sont communs sur-tout dans les provinces du nord de la France. *Gentleman*, en anglais, est l'équivalent de ce qu'en France nous appelons *homme vivant noblement*. Ceux qu'on désigne par ce titre, qui signifie vivre du revenu de ses terres, jouissent de quelques-uns des priviléges de la noblesse, et sur-tout de ceux qui regardent la personne plutôt que les biens. On n'a pas cru devoir confondre avec le peuple des hommes que leur éducation en séparait. Mais cette humanité pour quelques citoyens est une injustice envers le peuple. Ce qui prouve que le gouvernement ne doit jamais exiger de personne un service forcé, dont aucun citoyen, quelque grand qu'il soit, puisse être humilié.

Etats libres les magistrats ont pris le titre de *Nobilis*, noble. C'est sans doute une très-belle noblesse que d'avoir été de père en fils à la tête d'une république : mais tel est l'usage, tel est le préjugé, que cinq cents ans d'une si pure illustration n'empêcheraient pas d'être mis en France à la taille, et ne pourraient faire recevoir un homme dans le moindre chapitre d'Allemagne.

Ces usages sont le tableau de la vanité et de l'inconstance ; et c'est la moins funeste partie de l'histoire du genre humain.

CHAPITRE XCIX.

Des tournois.

Les tournois, si long-temps célèbres dans l'Europe chrétienne, et si souvent anathématisés, étaient des jeux plus nobles que la lutte, le disque et la course des Grecs, et bien moins barbares que les combats des gladiateurs chez les Romains. Nos tournois ne ressemblaient en rien à ces spectacles, mais beaucoup à ces exercices militaires si communs dans l'antiquité, et à ces jeux dont on trouve tant d'exemples dès le temps d'*Homère*. Les jeux guerriers commencèrent à prendre naissance en Italie vers le temps de *Théodoric*, qui abolit les gladiateurs au cinquième siècle, non pas en les interdisant par un édit, mais en reprochant aux Romains cet usage barbare, afin qu'ils apprissent d'un goth l'humanité et la politesse. Il y eut ensuite en Italie, et sur-tout dans le royaume de

Lombardie, des jeux militaires, de petits combats qu'on appelait *bataillole*, dont l'usage s'est conservé encore dans les villes de Venise et de Pise.

Il passa bientôt chez les autres nations. *Nithard* rapporte qu'en 870 les enfans de *Louis le débonnaire* signalèrent leur réconciliation par une de ces joutes solennelles, qu'on appela depuis *tournois*. *Ex utraque parte, alter in alterum veloci cursu ruebant.*

L'empereur *Henri l'oiseleur*, pour célébrer son couronnement †, donna une de ces fêtes militaires; on y combattit à cheval. L'appareil en fut aussi magnifique qu'il pouvait l'être dans un pays pauvre, qui n'avait encore de villes murées que celles qui avaient été bâties par les Romains le long du Rhin.

L'usage s'en perpétua en France, en Angleterre, chez les Espagnols et chez les Maures. On sait que *Geofroi de Preuilli*, chevalier de Touraine, rédigea quelques lois pour la célébration de ces jeux, vers la fin de l'onzième siècle: quelques-uns prétendent que c'est de la ville de Tours qu'ils eurent le nom de *tournois*, car on ne tournait point dans ces jeux comme dans les courses des chars chez les Grecs et chez les Romains. Mais il est plus probable que *tournois* venait d'épée tournante, *ensis torneaticus*, ainsi nommée dans la basse latinité, parce que c'était un sabre sans pointe, n'étant point permis dans ces jeux de frapper avec une autre pointe que celle de la lance.

† 920.

Ces

Ces jeux s'appelaient d'abord chez les Français *empriſes*, *pardons d'armes*; et ce terme *pardon* ſignifiait qu'on ne ſe combattait pas juſqu'à la mort. On les nommait auſſi *béhourdis*, du nom d'une armure qui couvrait le poitrail des chevaux. *René d'Anjou*, roi de Sicile et de Jéruſalem, duc de Lorraine, qui ne poſſédant aucun de ces Etats s'amuſait à faire des vers et des tournois, fit de nouvelles lois pour ces combats.

S'il veut faire un tournois, ou béhourdis, dit-il dans ſes lois, *faut que ce ſoit quelque prince, ou du moins haut-baron.* Celui qui feſait le tournois envoyait un héraut préſénter une épée au prince qu'il invitait, et le priait de nommer les juges du camp.

Les tournois, dit ce bon roi *René*, *peuvent être moult utiles; car par adventure il pourra advenir que tel jeune chevalier ou écuyer pour y bien faire acquerra grâce ou augmentation d'amour de ſa dame.*

On voit enſuite toutes les cérémonies qu'il preſcrit: comment on pend aux fenêtres ou aux galeries de la lice les armoiries des chevaliers qui doivent combattre les chevaliers, et des écuyers qui doivent jouter contre les écuyers.

Tout ſe feſait à l'honneur des dames, ſelon les lois du bon roi *René*. Elles viſitaient toutes les armes, elles diſtribuaient les prix; et ſi quelque chevalier ou écuyer du tournois avait mal parlé de quelques-unes d'elles, les autres tournoyans le battaient de leurs épées, juſqu'à ce que les dames criaſſent grâce, ou bien on les mettait ſur les

barrières de la lice, les jambes pendantes à droite et à gauche, comme on met aujourd'hui un soldat sur le cheval de bois.

Outre les tournois, on institua les pas d'armes; et ce même roi *René* fut encore législateur dans ces amusemens. Le pas d'armes de la gueule du dragon auprès de Chinon en 1446 fut très-célèbre. Quelque temps après, celui du château de la joyeuse garde eut plus de réputation encore. Il s'agissait dans ces combats de défendre l'entrée d'un château, ou le passage d'un grand chemin. *René* eût mieux fait de tenter d'entrer en Sicile ou en Lorraine. La devise de ce galant prince était une chaufferette pleine de charbon, avec ces mots *porté d'ardent désir*; et cet ardent désir n'était pas pour ses Etats qu'il avait perdus, c'était pour mademoiselle *Gui de Laval* dont il était amoureux, et qu'il épousa après la mort d'*Isabelle de Lorraine*.

Ce furent ces anciens tournois qui donnèrent naissance long-temps auparavant aux armoiries, vers le commencement du douzième siècle. Tous les blasons qu'on suppose avant ce temps sont évidemment faux, ainsi que toutes ces prétendues lois de chevaliers de la table ronde, tant chantés par les romans. Chaque chevalier qui se présentait avec le casque fermé faisait peindre sur son bouclier ou sur sa cotte d'armes quelques figures de fantaisie. De-là ces noms si célèbres dans les anciens romanciers, de chevalier des aigles et des lions. Les termes du blason, qui paraissent aujourd'hui un jargon ridicule et barbare, étaient alors des mots communs. La couleur de feu était appelée *gueule*,

le verd était nommé *sinople*, un pieu était un *pal*, une bande était une *fasce*, de *fascia* qu'on écrivit depuis *face*.

Si ces jeux guerriers des tournois avaient jamais dû être autorisés, c'était dans le temps des croisades où l'exercice des armes était nécessaire, et devenait consacré; cependant c'est dans ce temps même que les papes s'avisèrent de les défendre, et d'anathématiser une image de la guerre, eux qui avaient si souvent excité des guerres véritables. Entr'autres, *Nicolas III*, le même qui depuis conseilla les vêpres siciliennes, excommunia tous ceux qui avaient combattu, et même assisté à un tournois † en France sous *Philippe le hardi*; mais d'autres papes approuvèrent ces combats, et le roi de France *Jean* donna au pape *Urbain V* le spectacle d'un tournois, lorsqu'après avoir été prisonnier à Londres, il alla se croiser à Avignon, dans le dessein chimérique d'aller combattre les Turcs, au lieu de penser à réparer les malheurs de son royaume.

L'empire grec n'adopta que très-tard les tournois; toutes les coutumes d'Occident étaient méprisées des Grecs: ils dédaignaient les armoiries, et la science du blason leur parut ridicule; enfin le jeune empereur *Andronic* ayant épousé une princesse de Savoie††, quelques jeunes savoyards donnèrent le spectacle d'un tournois à Constantinople: les Grecs alors s'accoutumèrent à cet exercice militaire; mais ce n'était pas avec des tournois qu'on pouvait résister aux Turcs, il fallait de bonnes ar-

† 1279. †† 1326.

mées et un bon gouvernement, que les Grecs n'eurent presque jamais.

L'usage des tournois se conserva dans toute l'Europe. Un des plus solennels fut celui de Boulogne-sur-mer, au mariage d'*Isabelle de France* avec *Edouard II* †, roi d'Angleterre. *Edouard III* en fit deux beaux à Londres. Il y en eut même un à Paris du temps du malheureux *Charles VI* ††: ensuite vinrent ceux de *René d'Anjou* dont nous avons déjà parlé. Le nombre en fut très-grand jusque vers le temps qui suivit la mort du roi de France *Henri II*, tué †††, comme on sait, dans un tournois au palais des Tournelles. Cet accident semblait devoir les abolir pour jamais.

La vie désoccupée des grands, l'habitude et la passion renouvelèrent pourtant ces jeux funestes à Orléans, un an après la mort tragique de *Henri II*. Le prince *Henri de Bourbon-Montpensier* en fut encore la victime; une chute de cheval le fit périr. Les tournois cessèrent alors absolument. Il en resta une image dans le pas d'armes dont *Charles IX* et *Henri III* furent les tenans, un an après la St Barthelemi; car les fêtes furent toujours mêlées, dans ces temps horribles, aux proscriptions. Ce pas d'armes n'était pas dangereux; on n'y combattait pas à fer émoulu. Il n'y eut point de tournois au mariage †††† du duc de *Joyeuse*. Le terme de tournois est employé mal à propos à ce sujet dans le journal de *l'Etoile*. Les seigneurs ne combattirent point; et ce que *l'Etoile* appelle *tournois* ne fut qu'une espèce de ballet guerrier

† 1309. †† 1415.
††† 1559. †††† 1581.

représenté dans le jardin du louvre par des mercenaires: c'était un des spectacles qu'on donnait à la cour, mais non pas un spectacle que la cour donnât elle-même. Les jeux qu'on continua depuis d'appeler *tournois* ne furent que des carrousels.

L'abolition des tournois est donc de l'année 1560. Avec eux périt l'ancien esprit de la chevalerie, qui ne reparut plus guère que dans les romans. Cet esprit régnait encore beaucoup au temps de *François I* et de *Charles-Quint*. *Philippe II*, renfermé dans son palais, n'établit en Espagne d'autre mérite que celui de la soumission à ses volontés. La France, après la mort de *Henri II*, fut plongée dans le fanatisme, et désolée par les guerres de religion. L'Allemagne, divisée en catholiques-romains, luthériens, calvinistes, oublia tous les anciens usages de chevalerie; et l'esprit d'intrigue les détruisit en Italie.

A ces pas d'armes, aux combats à la barrière, à ces imitations des anciens tournois par-tout abolis, ont succédé les combats contre les taureaux en Espagne, et les carrousels en France, en Italie, en Allemagne. Il serait superflu de donner ici la description de ces jeux; il suffira du grand carrousel qu'on verra dans le *Siècle de Louis XIV*. En 1750, le roi de Prusse donna dans Berlin un carrousel très-brillant; mais le plus magnifique et le plus singulier de tous a été celui de St Pétersbourg, donné par l'impératrice *Catherine Seconde*: les dames coururent avec les seigneurs, et remportèrent des prix. Tous ces jeux militaires commencent

à être abandonnés; et de tous les exercices qui rendaient autrefois les corps plus robuſtes et plus agiles, il n'eſt preſque plus reſté que la chaſſe; encore eſt-elle négligée par la plupart des princes de l'Europe. Il s'eſt fait des révolutions dans les plaiſirs comme dans tout le reſte.

CHAPITRE C.

Des duels.

L'EDUCATION de la nobleſſe étendit beaucoup l'uſage des duels, qui ſe perpétua ſi long-temps, et qui commença avec les monarchies modernes. Cette coutume de juger des procès par un combat juridique ne fut connue que des chrétiens occidentaux. On ne voit point de ces duels dans l'Egliſe d'Orient; les anciennes nations n'eurent point cette barbarie. *Céſar* rapporte dans ſes commentaires que deux de ſes centurions, toujours jaloux et toujours ennemis l'un de l'autre, vidèrent leur querelle par un défi; mais ce défi était de montrer qui des deux ferait les plus belles actions dans la bataille. L'un après avoir renverſé un grand nombre d'ennemis, étant bleſſé et terraſſé à ſon tour, fut ſecouru par ſon rival. C'étaient-là les duels des Romains.

Le plus ancien monument des duels ordonnés par les arrêts des rois eſt la loi de *Gondebaut* le bourguignon, d'une race germanique qui avait uſurpé la Bourgogne. La même juriſprudence était établie dans tout notre Occident. L'ancienne

loi catalane citée par le savant *du Gange*, les lois allemandes-bavaroises spécifient plusieurs cas pour ordonner le duel.

Dans les assises tenues par les croisés à Jérusalem, on s'exprime ainsi: *Le garant que l'on lieve, si come es par pu doit répondre à qui li lieve. Tu ments, et te rendrai mort ô recreant, et vessi mon gage.*

L'ancien coutumier de Normandie dit: *Plainte de meurtre doit être faite; et si l'accusé nie, il en offre gage... et bataille li doit être ottroyée par justice.*

Il est évident par ces lois qu'un homme accusé d'homicide était en droit d'en commettre deux. On décidait souvent d'une affaire civile par cette procédure sanguinaire. Un héritage était-il contesté, celui qui se battait le mieux avait raison; et les différends des citoyens se jugeaient comme ceux des nations, par la force.

Cette jurisprudence eut ses variations comme toutes les institutions ou sages ou folles des hommes. *St Louis* ordonna qu'un écuyer accusé par un vilain pourrait combattre à cheval, et que le vilain accusé par l'écuyer pourrait combattre à pied. Il exempte de la loi du duel les jeunes gens au-dessous de vingt et un ans, et les vieillards au-dessus de soixante.

Les femmes et les prêtres nommaient des champions pour s'égorger en leur nom; la fortune, l'honneur, dépendaient d'un choix heureux. Il arriva même quelquefois que les gens d'église offrirent et acceptèrent le duel. On les vit combattre

en champ clos; et il paraît par les constitutions de *Guillaume le conquérant* que les clercs et les abbés ne pouvaient combattre sans la permission de leur évêque: *Si clericus duellum sine episcopi licentiâ susceperit, etc.*

Par les établissemens de *St Louis*, et d'autres monumens rapportés dans *du Cange*, il paraît que les vaincus étaient quelquefois pendus; quelquefois décapités ou mutilés; c'étaient les lois de l'honneur; et ces lois étaient munies du sceau d'un saint roi qui passe pour avoir voulu abolir cet usage digne des sauvages.

† On avait perfectionné la justice du temps de *Louis le jeune* au point qu'il statua qu'on n'ordonnerait le duel que dans des causes où il s'agirait au moins de cinq sous de ce temps, *quinque solidos*.

Philippe le bel publia un grand code de duels. Si le demandeur voulait se battre par procureur, nommer un champion pour défendre sa cause, il devait dire: " Notre souverain seigneur, je proteste „ et retiens que par loyale essoine de mon corps, „ (c'est-à-dire pour faiblesse ou maladie) je puisse „ avoir un gentilhomme mon avoué, qui en ma „ présence, si je puis, ou en mon absence, à l'aide „ de DIEU, de Notre-Dame et de monseigneur „ *St George*, fera son loyal devoir à mes coûts et „ dépens, etc. "

Les deux parties adverses, ou bien leurs champions, comparaissaient au jour assigné dans une lice de quatre-vingts pas de long et de quarante de large, gardée par des sergens d'armes. Ils

† 1168.

arrivaient

arrivaient *à cheval*, *visière baissée*, *écu au col*, *glaive au poing*, *épées et dagues ceintes*. Il leur était enjoint de porter un crucifix, ou l'image de la vierge, ou celle d'un saint, dans leurs bannières. Les hérauts d'armes faisaient ranger les spectateurs tous à pied autour des lices. Il était défendu d'être à cheval au spectacle, sous peine, pour un noble, de perdre sa monture, et pour un bourgeois de perdre une oreille.

Le maréchal du camp, aidé d'un prêtre, faisait jurer les deux combattans sur un crucifix que leur droit était bon, et qu'ils n'avaient point d'armes enchantées; ils en prenaient à témoin M. *St George*, et renonçaient au paradis s'ils étaient menteurs. Ces blasphêmes étant prononcés, le maréchal criait: Laissez-les aller; il jetait un gant; les combattans partaient, et les armes du vaincu appartenaient au maréchal.

Les mêmes formules s'observaient à peu près en Angleterre. Elles étaient très-différentes en Allemagne; on lit dans le *Théâtre d'honneur*, et dans plusieurs anciennes chroniques, que d'ordinaire le bourg de Hall en Suabe était le champ de ces combats. Les deux ennemis venaient demander permission aux notables de Suabe assemblés d'entrer en lice. On donnait à chaque combattant un parrain et un confesseur; le peuple chantait un *libera*, et on plaçait au bout de la lice une bière entourée de torches pour le vaincu. Les mêmes cérémonies s'observaient à Wisbourg.

Il y eut beaucoup de combats en champ clos dans toute l'Europe jusqu'au treizième siècle.

C'eſt des lois de ces combats que viennent les proverbes : *Les morts ont tort*, *les battus payent l'amende.*

Les parlemens de France ordonnèrent quelquefois ces combats, comme ils ordonnent aujourd'hui une preuve par écrit ou par témoins. Sous *Philippe de Valois*, le parlement jugea † qu'il y avait gage de bataille et néceſſité de ſe tuer entre le chevalier *Dubois* et le chevalier de *Vervins*, parce que *Vervins* avait voulu perſuader à *Philippe de Valois* que *Dubois avait enſorcelé ſon alteſſe le roi de France.*

Le duel de *Legris* et de *Carrouge*, ordonné par le parlement ſous *Charles VI*, eſt encore fameux aujourd'hui. Il s'agiſſait de ſavoir ſi *Legris* avait couché ou non avec la femme de *Carrouge* malgré elle.

†† Le parlement long-temps après, dans une cauſe ſolennelle entre le chevalier *Patarin* et l'écuyer *Tachon*, déclara que le cas dont il s'agiſſait ne requérait pas gage de bataille, et qu'il fallait une accuſation grave et dénuée de témoins, pour que le duel fût légitimement ordonné.

Ce cas grave arriva en 1454. Un chevalier, nommé *Jean Picard*, accuſé d'avoir abuſé de ſa propre fille, fut reçu par arrêt à ſe battre contre ſon gendre qui était ſa partie. Le *Théâtre d'honneur et de chevalerie* ne dit pas quel fut l'événement; mais quel qu'il fût, le parlement ordonna un parricide pour avérer un inceſte.

Les évêques, les abbés, à l'imitation des

† 1348. †† 1452.

parlemens et du conseil étroit des rois, ordonnèrent aussi le combat en champ clos dans leurs territoires. *Yves de Chartres* reproche à l'archevêque de Sens, et à l'évêque d'Orléans, d'avoir autorisé ainsi trop de duels pour des affaires civiles. *Geofroi du Maine*, évêque d'Angers, obligea les moines de St Serga † de prouver par le combat que certaines dimes leur étaient dues, et le champion des moines, homme robuste, gagna leur cause à coups de bâton.

Sous la dernière race des ducs de Bourgogne, les bourgeois des villes de Flandre jouissaient du droit de prouver leurs prétentions avec le bouclier et la massue de mesplier; ils oignaient de suif leur pourpoint, parce qu'ils avaient entendu dire qu'autrefois les athlètes se frottaient d'huile; ensuite ils plongeaient les mains dans un baquet plein de cendres, et mettaient ou du miel ou du sucre dans leurs bouches; après quoi ils combattaient jusqu'à la mort, et le vaincu était pendu.

La liste de ces combats en champ clos, commandés ainsi par les souverains, serait trop longue. Le roi *François I* en ordonna deux solennellement; et son fils *Henri II* en ordonna aussi deux. Le premier de ceux qu'ordonna *Henri* fut celui de *Jarnac* et de *la Châtaigneraye*. Celui-ci soutenait que *Jarnac* couchait avec sa belle-mère ††, celui-là le niait; était-ce là une raison pour un monarque de commander, de l'avis de son conseil, qu'ils se coupassent la gorge en sa présence? mais telles étaient les mœurs. Les deux champions

† 1100. †† 1547.

jurèrent, chacun sur les évangiles, qu'il combattait pour la vérité, et qu'il *n'avait sur lui ni paroles, ni charmes, ni incantations. La Châtaigneraye* étant mort de ses blessures, *Henri II* fit serment, qu'il n'ordonnerait plus les duels ; et deux ans après, il donna dans son conseil privé des lettres patentes, par lesquelles il était enjoint à deux jeunes gentilshommes d'aller se battre en champ clos à Sedan sous les yeux du maréchal de *la Mark*, prince souverain de Sedan. *Henri* croyait ne point violer son serment en ordonnant aux parties d'aller se tuer ailleurs qu'en son royaume. La cour de Lorraine s'opposa formellement à cet honneur que recevait le maréchal de *la Mark*. Elle envoya protester dans Sedan que tous les duels entre le Rhin et la Meuse devaient par les lois de l'empire se faire par l'ordre et en présence des souverains de Lorraine. Le camp n'en fut pas moins assigné à Sedan. Le motif de cet arrêt du roi *Henri II*, rendu en son conseil privé, était que l'un de ces deux gentilshommes, nommé *Daguères*, avait mis les mains dans les chausses d'un jeune homme nommé *Fendilles*. Ce *Fendilles* blessé dans le combat, ayant avoué qu'il avait tort, fut jeté hors du camp par les hérauts d'armes, et ses armes furent brisées ; c'était une des punitions du vaincu. On ne peut concevoir aujourd'hui comment une cause si ridicule pouvait être vidée par un combat juridique.

Il ne faut pas confondre avec tous ces duels, regardés comme l'ancien jugement de DIEU, les

combats singuliers entre les chefs de deux armées, entre les chevaliers des partis opposés. Ces combats sont des faits d'armes, des exploits de guerre, de tout temps en usage chez toutes les nations.

On ne sait si on doit placer plusieurs cartels de défi de roi à roi, de prince à prince, entre les duels juridiques, ou entre les exploits de chevalerie; il y en eut de ces deux espèces.

Lorsque *Charles d'Anjou*, frère de *St Louis*, et *Pierre d'Arragon* se défièrent après les vêpres siciliennes, ils convinrent de remettre la justice de leur cause à un combat singulier, avec la permission du pape *Martin IV*, comme le rapporte *Jean-Baptiste Caraffa* dans son histoire de Naples: le roi de France *Philippe le hardi* leur assigna le camp de Bordeaux. Rien ne ressemble plus aux duels juridiques. *Charles d'Anjou* arriva le matin au lieu et au jour assigné, et prit acte du défaut de son ennemi qui n'arriva que sur le soir. *Pierre* prit acte à son tour du défaut de *Charles* qui ne l'avait pas attendu. Ce défi singulier eût été au rang des combats juridiques, si les deux rois avaient eu autant d'envie de se battre que de se braver. Le duel qu'*Edouard III* fit proposer à *Philippe de Valois* appartient à la chevalerie. *Philippe de Valois* le refusa, prétendant que le seigneur suzerain ne pouvait être défié par son vassal; mais lors qu'ensuite le vassal eut défait les armées du suzerain, *Philippe* proposa le duel, *Edouard III* vainqueur le refusa, disant qu'il était trop avisé pour remettre au hasard d'un combat singulier ce qu'il avait gagné par des batailles.

Charles-Quint et *François I* se défièrent, s'envoyèrent des cartels, se dirent *qu'ils avaient menti par la gorge*, et ne se battirent point. Il n'y a pas un seul exemple de rois qui aient combattu en champ clos; mais le nombre des chevaliers qui prodiguèrent leur sang dans ces aventures est prodigieux.

Nous avons déjà cité le cartel de ce duc de *Bourbon*, qui pour éviter l'oisiveté proposait un combat à outrance à l'honneur des dames.

Un des plus fameux cartels est celui de *Jean de Verchin*, chevalier de grande renommée, et sénéchal du Hainaut: il fit afficher dans toutes les grandes villes de l'Europe qu'il se battrait à outrance, seul ou lui sixième, avec l'épée, la lance et la hache, *avec l'aide de* DIEU, *de la Ste Vierge, de monsieur St George et de sa dame*. Le combat se devait faire dans un village de Flandre, nommé Conchy; mais personne n'ayant comparu pour venir se battre contre ce flamand, il fit vœu d'aller chercher des aventures dans tout le royaume de France et en Espagne, toujours armé de pied en cap; après quoi il alla offrir un bourdon à monseigneur *St Jacques* en Galice. On voit par-là que l'original de Dom *Quichotte* était de Flandre.

Le plus horrible duel qui fut jamais proposé, et pourtant le plus excusable, est celui du dernier duc de Gueldre *Arnout* ou *Arnaud*, dont les Etats tombèrent dans la branche de *France de Bourgogne*, appartinrent depuis à la branche d'*Autriche-espagnole*, et dont une partie est libre aujourd'hui.

Adolphe, fils de ce dernier duc *Arnout*, fit la guerre à son père du temps de *Charles le téméraire* †, duc de Bourgogne; et cet *Adolphe* déclara publiquement devant *Charles*, que son père avait joui assez long-temps, qu'il voulait jouir à son tour; et que si son père voulait accepter une petite pension de trois mille florins, il la lui ferait volontiers. *Charles*, qui était très-puissant avant d'être malheureux, engagea le père et le fils à comparaître en sa présence. Le père quoique vieux et infirme jeta le gage de bataille, et demanda au duc de *Bourgogne* la permission de se battre contre son fils dans sa cour. Le fils l'accepta, le duc *Charles* ne le permit pas; et le père ayant justement déshérité son coupable fils, et donné ses Etats à *Charles*, ce prince les perdit avec tous les siens et avec la vie, dans une guerre plus injuste que tous les duels dont nous avons parlé.

Ce qui contribua le plus à l'abolissement de cet usage, ce fut la nouvelle manière de faire combattre les armées. Le roi *Henri IV* décria l'usage des lances à la journée d'Ivri; et aujourd'hui que la supériorité du feu décide de tout dans les batailles, un chevalier serait mal reçu à se présenter la lance en arrêt. La valeur consistait autrefois à se tenir ferme et armé de toutes pièces sur un cheval de carrosse, qui était aussi bardé de fer: elle consiste aujourd'hui à marcher lentement devant cent bouches de canon, qui emportent quelquefois des rangs entiers.

† 1470.

Lorsque les duels juridiques n'étaient plus d'usage, et que les cartels de chevalerie l'étaient encore, les duels entre particuliers commencèrent avec fureur ; chacun se donna soi-même pour la moindre querelle, la permission qu'on demandait autrefois aux parlemens, aux évêques et aux rois.

Il y avait bien moins de duels quand la justice les ordonnait solennellement ; et lorsqu'elle les condamna, ils furent innombrables. On eut bientôt des seconds dans ces combats, comme il y en avait eu dans ceux de chevalerie.

Un des plus fameux dans l'histoire est celui de *Caylus*, *Maugiron* et *Livarot*, contre *Antraguet*, *Riberac* et *Schomberg*, sous le règne de *Henri III*, à l'endroit où est aujourd'hui la place royale à Paris, et où était autrefois le palais des tournelles. Depuis ce temps il ne se passa presque point de jour qui ne fût marqué par quelque duel ; et cette fureur fut poussée au point qu'il y avait des compagnies de gendarmes dans lesquelles on ne recevait personne qui ne se fût battu au moins une fois, ou qui ne jurât de se battre dans l'année. Cette coutume horrible a duré jusqu'au temps de *Louis XIV*.

Fin du Tome quatrième.

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

CHAP. LXVI. *Du supplice des Templiers, et de l'extinction de cet ordre.* page 3

CHAP. LXVII. *De la Suisse et de sa révolution, au commencement du quatorzième siècle.* 10

CHAP. LXVIII. *Suite de l'état où étaient l'Empire, l'Italie et la papauté au quatorzième siècle.* 14

CHAP. LXIX. *De Jeanne reine de Naples.* 25

CHAP. LXX. *De l'empereur Charles IV. De la bulle d'or. Du retour du St Siége d'Avignon à Rome. De Ste Catherine de Sienne, etc.* 30

CHAP. LXXI. *Grand schisme d'Occident.* 38

CHAP. LXXII. *Concile de Constance.* 46

CHAP. LXXIII. *De Jean Hus et de Jérôme de Prague.* 53

CHAP. LXXIV. *De l'état de l'Europe vers le temps du concile de Constance. De l'Italie.* 61

CHAP. LXXV. *De la France et de l'Angleterre, du temps de Philippe de Valois. D'Edouard II*

et d'Édouard III. Déposition du roi Edouard II par le parlement. Edouard III vainqueur de la France. Examen de la loi salique. De l'Artillerie, etc. page 69

CHAP. LXXVI. *De la France sous le roi Jean. Célèbre tenue des états-généraux. Bataille de Poitiers. Captivité de Jean. Ruine de la France. Chevalerie, etc.* 89

CHAP. LXXVII. *Du Prince noir, du roi de Castille dom Pèdre le cruel et du connétable du Guesclin.* 98

CHAP. LXXVIII. *De la France et de l'Angleterre du temps du roi Charles V. Comment ce prince habile dépouille les Anglais de leurs conquêtes. Son gouvernement. Le roi d'Angleterre Richard II, fils du prince noir détrôné.* 103

CHAP. LXXIX. *Du roi de France Charles VI. De sa maladie. De la nouvelle invasion de la France par Henri V, roi d'Angleterre.* 110

CHAP. LXXX. *De la France, du temps de Charles VII. De la Pucelle et de Jacques Cœur.* 129

CHAP. LXXXI. *Mœurs, usages, commerce, richesses, vers les treizième et quatorzième siècles.* 138

CHAP. LXXXII. *Sciences et beaux arts aux treizième et quatorzième siècles.* 144

CHAP. LXXXIII. *Affranchissemens, priviléges des villes, états-généraux.* page 161

CHAP. LXXXIV. *Tailles et monnaies.* 166

CHAP. LXXXV. *Du parlement de Paris jusqu'à Charles VII.* 170

CHAP. LXXXVI. *Du concile de Basle tenu du temps de l'empereur Sigismond et de Charles VII, au quinzième siècle.* 180

CH. LXXXVII. *Décadence de l'empire grec, soi-disant empire romain. Sa faiblesse, sa superstition, etc.* 189

CH. LXXXVIII. *De Tamerlan.* 194

CH. LXXXIX. *Suite de l'histoire des Turcs et des Grecs, jusqu'à la prise de Constantinople.* 202

CHAP. XC. *De Scanderbeg.* 207

CHAP. XCI. *De la prise de Constantinople par les Turcs.* 209

CHAP. XCII. *Entreprise de Mahomet II, et sa mort.* 221

CHAP. XCIII. *Etat de la Grèce sous le joug des Turcs. Leur gouvernement, leurs mœurs.* 225

CHAP. XCIV. *Du roi de France Louis XI.* 236

CHAP. XCV. *De la Bourgogne, et des Suisses ou Helvétiens, du temps de Louis XI au quinzième siècle.* 250

CHAP. XCVI *Du gouvernement féodal après Louis XI, au quinzième siècle.* page 256
CHAP. XCVII. *De la chevalerie.* 261
CHAP. XCVIII. *De la noblesse.* 267
CHAP. XCIX. *Des tournois.* 279
CHAP. C. *Des Duels.* 286

Fin de la Table des Chapitres du Tome quatrième.

S 22 7/1 (25)

AB = 22 7/1 (25)

Dl 5472c

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51388/fragment/page=0311

VRES

LETES

E

OLTAIRE.

T. CINQUIEME.

K. PONTS,

COMPAGNIE.

2.

Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt
urn:nbn:de:gbv:3:3-51388/fragment/page=0313